



Revue Ivoirienne des Sciences Historiques



N° 6, Décembre 2019

Revue d'Histoire, d'Art et d'Archéologie de l'Université
Jean Lorougnon Guédé de Daloa- Côte d'Ivoire

ISSN 2520-9310

Site: www.histoire-univdaloa.net

Courriel : revuerish.univdaloa@gmail.com

Adresse Bp 150 Daloa (Côte d'Ivoire)

Photo de couverture : le *Gloko*, pagne traditionnel bété fait d'écorce d'arbre battu, à l'aide d'une massue.

REVUE IVOIRIENNE DES SCIENCES HISTORIQUES

(RISH)

Revue d'Histoire, d'Art et d'Archéologie de l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa

Revue électronique

ISSN 2520-9310

Administration de la revue

Directeur de publication

ALLOU Kouamé René, Professeur des Universités,
Professeur titulaire d'histoire africaine, Université Félix
Houphouët-Boigny.

Directeur de rédaction

YAO-BI GNAGORAN Ernest, Maître de conférences
d'histoire religieuse, Université Félix Houphouët-
Boigny d'Abidjan- Cocody ;

Directeur de rédaction adjoint

KOUADIO Guessan,

Secrétariat de rédaction

Dr. Jean- Baptiste SEKA
Dr. Angela OSSORO
Dr. Adoffi Ange BARNABE

Trésorier

Dr. ETTIEN Comoé Fulbert

Comité scientifique

Pr. KONÉ Issiaka, Professeur des Universités,
Professeur titulaire, Université Jean Lorougnon
Guédé, Daloa ;

Pr. MOEGLIN Jean Marie, Professeur des
Universités, Professeur titulaire d'histoire
médiévale, École Pratique des Hautes
Études, Université Paris Sorbonne ;

Pr. PAVIOT Jacques, Professeur des
Universités, Professeur titulaire d'histoire
médiévale, Université de Paris -Est Créteil ;

Pr. EKANZA Simon Pierre, Professeur des
Universités, Professeur titulaire d'histoire ;

Pr. OUATTARA Tiona Ferdinand, Directeur
de recherches d'histoire africaine, Institut
d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africains
d'Abidjan ;

Pr. GOMGNINBOU Moustapha, Directeur de
recherches, Université de Ouagadougou
(Burkina –Faso)

Pr. LATTE Euge Jean Michel, Professeur des
Universités, Professeur titulaire d'histoire
économique, Université Alassane Ouattara, Bouaké;

Pr. ALLOU Kouamé René, Professeur des
Universités, Professeur titulaire d'histoire
africaine,
Université Félix Houphouët-Boigny ;

Pr. KOUAME Aka, Professeur des
Universités, Professeur titulaire d'histoire
moderne, Université Félix Houphouët-Boigny.

Pr. KOFFIE-BIPKO Céline Yolande,
Professeur des Universités, Professeur
titulaire de Géographie, Université Félix
Houphouët-Boigny

Pr. SETTIE Louis Édouard, Professeur des
Universités, Professeur titulaire d'histoire
économique, Université Félix Houphouët-
Boigny d'Abidjan- Cocody ;

Pr. YAO-BI GNAGORAN Ernest, Maître de
conférences d'histoire religieuse, Université
Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan- Cocody.

Pr. PARE Moussa, Maître de conférences
d'histoire médiévale, Université Félix
Houphouët-Boigny d'Abidjan- Cocody ;

Pr. KOUADIO Guessan, Maître de
conférences d'histoire contemporaine,
Université Félix Houphouët-Boigny

Comité de lecture scientifique

Pr. Allou Kouamé René
Pr. KOFFIE-BIPKO Céline Yolande
Pr. GOMGNINBOU Moustapha
Pr. KOUAMÉ Aka
Pr. LATTE Euge Jean Michel,
Pr. MOEGLIN Jean Marie,
Pr. PAVIOT Jacques,
Pr. YAO BI Gngorran

Recommandations aux auteurs

L'article à soumettre à la revue doit être inédit et n'avoir pas été publié nulle part ailleurs (ni en ligne, ni sur papier). Tout texte proposé doit donc être inédit et impérativement transmis ou envoyé au secrétariat et/ou au rédacteur en chef de la revue. Il sera soumis au comité de lecture pour avis. Le texte ne doit pas comporter des emprunts de quelque nature que ce soit qui seraient susceptibles d'engager la responsabilité du département.

Les thématiques sont variées et essentiellement constituées d'articles. Peuvent être publiés les articles :

- Qui ont fait préalablement objet d'une pré-expertise par le comité de rédaction. Cela suppose que l'article répond à l'appel à contribution ;
- Dont la rigueur scientifique est suffisante (maîtrise et pertinence du thème, de la problématique, la méthodologie, la qualité de la langue et le respect des normes de rédaction) ;
- Dont l'exactitude des informations, l'originalité du contenu et la vérification de l'absence du plagiat ont été évaluées ;
- Qui reçoivent au moins trois (3) avis favorables. Toutefois, en cas de divergences d'avis, le comité de lecture sollicite d'autres avis.
- Les articles sont transmis à des instructeurs sous le sceau de l'anonymat. Lorsqu'un article est refusé, la direction de la revue en informe l'auteur et lui transmet le manuscrit dans les deux mois qui suivent ainsi que les rapports d'évaluation. Pour un article accepté sous réserve de certaines corrections, l'auteur doit tenir compte des remarques des instructeurs et doit impérativement le modifier dans le délai prescrit. La seconde mouture est vérifiée par un membre du comité de lecture. Une fois validée, la version finale de l'article est transmise à son auteur pour approbation.

Afin de traiter de la meilleure façon les articles envoyés à notre revue, quelques règles sont à suivre par les auteurs dans la présentation et les formats des fichiers. Ces préconisations (recommandations) permettent de gagner du temps sur la mise en forme et la correction des textes.

Règles de base de présentation

Les textes à soumettre doivent être fournis sous Word, au format doc ou rtf, en pièce jointe à un courriel. La dimension maximale du fichier : entre 30 000 et 60 000 signes (espaces résumés, corps du texte et bibliographie compris). L'auteur doit proposer un résumé de l'article en français et en anglais (respectivement 600 signes maximum) et cinq « mots-clés ». Il doit mentionner son nom et prénom, son titre académique ou professionnel.

Typographie

Pour le corps du texte, la série de caractère à adopter est la police « Arial Narrow », style « Normal », taille 12.

L'italique est réservée aux mots, locutions et citations empruntés aux langues anciennes ou autre que le français (ex. : *ad valorem*, *a priori*, *de facto*, *brain storming*, *Kru boy*, *Sikefwe*) et aux titres d'ouvrages (ex. : Jean Noel Loucou publie *La Côte d'Ivoire coloniale 1893-1960*).

Les citations courtes sont intégrées au texte et placées entre guillemets (choisir les guillemets « à la française »). Les citations longues (plus de trois lignes) sont à indiquer dans le corps du texte par un retrait avec tabulation 1,25 et le texte mis en taille 11, entre guillemets. Toute suppression ou coupure dans une citation doit être signalée par des crochets. Toute citation doit faire l'objet d'une note en précisant la source. Les majuscules sont accentuées.

Références et citations

Les références et citations sont intégrées au texte citant, selon les cas, des façons suivantes : (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur, année de publication, pages citées) ; Exemples :

-Faisant une mise au point sur des questions de méthodes S.P. Ekanza (2015, p. 7), note que « l'histoire est une pratique professionnelle »

-Malgré sa brièveté, la colonisation est caractérisée par des changements importants, souvent brutaux qui affectèrent les populations africaines, leurs structures et leurs institutions politiques, économiques, sociales et culturelles. Ces changements ont des conséquences qui pèsent encore aussi bien sur les anciens pays colonisateurs que sur les ex- pays colonisés. C'est pourquoi l'histoire de la colonisation oscille entre deux tendances : l'apologie du système colonial et sa condamnation (J.N Loucou, 2012, p.5).

Les envois dans le texte se présentent en notes en bas de page en numérotation continue.

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les illustrations

Les illustrations (cartes, photos, schémas, tableaux, graphiques) doivent être présentées en numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source est indiquée (centrée) au-dessous de l'élément (taille 10). Il est important que ces éléments d'illustration soient d'abord annoncés, ensuite insérés, et enfin commentés dans le corps du texte.

Références bibliographiques

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, les pages (p.) des articles pour une revue.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple:

AMEGBO Joseph ; LIGIER Françoise, 1976, *Ossei TUTU, fondateur de la Confédération ashanti, XVII^e siècle*, Abidjan ; Dakar, NEA, Paris, ABC, 112 p.

CANGAH Guy ; EKANZA Simon- pierre, 1978, *La côte d'Ivoire par les textes. De l'aube de la colonisation à nos jours*, Abidjan ; Dakar, NEA, 237 p.

MIAKA Oureto, 1982, « Quelques réflexions sur l'usage de la monnaie en Afrique noire à la place du troc traditionnel », *Annales de l'Université d'Abidjan*, série K (sciences économiques), tome V, pp. 59-68. 1871, Paris, La Haye, Mouton et Co, 286p.

SURET-CANALE Jean, 1977, *Afrique Noire Occidentale et Centrale, L'ère coloniale (1900-1945)*, Paris, Éditions Sociales, 636 p.

ZINSOU-DERLIN Lionel, 1976, « La banque de l'Afrique occidentale dans la crise », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 63, n° 232-233, « L'Afrique et la crise de 1930 (1924-1938) pp.506-518.

Pour les ressources électroniques et les travaux en ligne ajouter l'adresse électronique (URL) et la date de consultation.

Soumissions d'articles : contact
Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa, Côte d'Ivoire
revuerish.univdaloa@gmail.com
(+225) 57 19 57 80

SOMMAIRE

CAMARA Moritié

La Ligue Arabe : Requiem pour un Mythe.....8

COULIBALY YOUSSEUF

Les dockers du port d'Abidjan, 1950-200.....27

FOFANA ABEL ROMEO

La planification dans la politique de développement économique en Côte d'Ivoire, 1960-198037

LAGO Blé Angelin

La vie communautaire dans la ville de Daloa à la veille de l'indépendance, 1940-1960.....53

COULIBALY WAYARGA

Contribution du Médiateur de la République de Côte d'Ivoire à la réconciliation nationale, 2000-2001.....65

M'BRAH Kouakou Désiré

Relecture de la synthèse de Jean Noël LOUCOU sur l'histoire du peuplement de la Côte d'Ivoire75

BOUHO GNIHONTE JOSÉ ARMEL

Approche historique de l'origine des gourou.....87

Akabila Florentine AGOH épouse KOUASSI

La maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (MACA), 1980-2016 : lieu de resocialisation ou de récidive ?.....99

ZIVO Bi Tra Bernard ; KOUADIO M'Bra Kouakou Dieudonné ; DIGBO Gogui Albert ; YAO Kouadio Judicaël ; COULIBALY Brahim

Processus de familiarisation à la toxicomanie et pratique de la violence en milieu scolaire à Bouaké.....114

La Ligue Arabe : Requiem pour un Mythe

CAMARA Moritié

Maitre de Conférences d'Histoire des Relations Internationales,
Université Alassane Ouattara (Bouaké –Côte d'Ivoire)
Email : cantincharles@yahoo.fr

Résumé

La Ligue Arabe fut créée en 1945 d'un consensus entre les États Arabes pour incarner leurs aspirations à la liberté et pour défendre leurs intérêts. Cette institution a fait ses armes et sa renommée à travers sa gestion intransigeante de la question Palestinienne au point d'en être le baromètre sur la scène internationale. Cependant, depuis la fin des années 1970, avec les évolutions nouvelles de cette crise, les bouleversements géostratégiques au sein du monde arabo-musulman notamment avec la révolution iranienne, la montée de l'Islam politique et l'émergence de nouvelles puissances, la Ligue arabe a vu son influence décroître rapidement. Son confinement au seul domaine politique et sa grande proximité avec les puissances occidentales dont les intérêts coïncident très souvent avec ceux d'Israël au Proche et Moyen-Orient lui ont fait perdre la confiance de l'opinion publique arabe au point d'être qualifiée par ses détracteurs de « Ligue sioniste ». Aujourd'hui se pose clairement la question de son utilité dans le microcosme arabo-musulman dans lequel elle est supplantée par l'Organisation de la Coopération Islamique.

Mots- clés : Palestine – Israël – OCI – Occidental – Arabie Saoudite – Egypte.

Abstract

The Arab League was created in 1945 of a consensus between the Arab States to embody their aspirations to freedom and to defend their interests. This institution has made its weapons and its reputation through its uncompromising management of the Palestinian question to the point of being the barometer on the international scene. However, since the end of the 1970s with the new developments of this crisis, the geostrategic upheavals within the Arab-Muslim world especially with the Iranian revolution, the rise of political Islam and the emergence of new powers, the Arab League saw its influence declines rapidly. Its confinement to the political sphere alone and its great closeness to the Western powers whose interests very often coincide with those of Israel in the Near and Middle-East It has lost the confidence of Arab public opinion to the point of being described by its detractors as the "Zionist League". Today, the question of its usefulness in the Arab-Muslim microcosm in which it is supplanted by the Organization of Islamic Cooperation is clearly arises.

Keywords: Palestine –Israel – OIC –Western – Saudi Arabia –Egypt.

Introduction

Le 25 juillet 2016, Nouakchott la capitale Mauritanienne accueillait la 27^e session ordinaire du sommet des Chefs d' États et de Gouvernements de la Ligue Arabe. Le sommet qui devrait se tenir sur deux jours fut expédié en un seul après-midi en présence de seulement 6 Chefs d'États sur les 22 que compte l'organisation¹. Le Président égyptien Abdel Fattah al-Sissi, président sortant n'a même pas jugé nécessaire de faire le déplacement pour cause « d'agenda intérieur chargé ». Ce fut donc le sommet le plus court et la participation la plus faible jamais enregistrée dans les annales de la Ligue. Déjà en mars de la même année, le Maroc avait renoncé à abriter ce sommet, afin de ne pas donner « une fausse impression d'unité et de solidarité dans un monde arabe qui traverse une période difficile ». (L. De Saint Perier, 2016, p. 5).

Pour les observateurs, ce fiasco de Nouakchott n'était que l'illustration du déclin de cette organisation créée en 1945 et qui influençait politiquement, depuis l'évolution du monde arabe. C'est en effet durant la seconde guerre mondiale que l'idée d'une fédération des pays arabes est suggérée par la Grande-Bretagne alors puissance tutélaire du monde arabe et ses alliés de Jordanie et de l'Irak qui y voient un moyen de concrétiser leur projet de création d'un État unifié du « Croissant fertile » (comprenant aussi la Palestine et la Syrie). Pour s'opposer à ce projet, la monarchie égyptienne allume des contre-feux qui aboutissent à la réunion constitutive de la Ligue des États arabes à Alexandrie le 22 mars 1945 en présence des dirigeants d'Égypte, d'Irak, du Liban, de l'Arabie saoudite, de la Syrie, de la Transjordanie (qui deviendra la Jordanie) et du Yémen (du Nord). Toute chose qui explique que le jour de sa naissance, beaucoup ont estimé que c'est une tête anglaise sur un corps arabe. Ce corps en question, c'était le fort sentiment de l'identité arabe, du nationalisme arabe devant conduire à la renaissance arabe. La constitution de cette Ligue en dehors de tout conflit et domination d'un État sur les autres a été perçue comme une innovation dans l'histoire institutionnelle arabe².

Cette institution panarabe devient le moteur de la vie politique des pays arabes dans leurs rapports avec le monde extérieur avec l'avènement de Nasser au pouvoir en 1954 et surtout après la crise de Suez de 1956. Depuis 1964, date de leur institutionnalisation, les sommets des chefs d'État qui est l'instance suprême de la Ligue ont toujours été des moments solennels pour exprimer la position des pays arabes sur la marche du monde. Si Ligue a su les fédérer durant longtemps autour de certaines questions comme le conflit israélo-palestinien auquel elle a donné une centralité au sein du monde arabe elle n'a par contre jamais pu traduire en réalité l'aspiration unitaire des Arabes notamment à travers une intégration économique ou politique³. Les divisions qui étaient latentes sont aujourd'hui exposées au grand jour avec ses membres qui se font la guerre ou s'entredéchirent dans des confrontations régionales

¹ Des 22 États membres, seuls le Soudan, le Yémen, Djibouti, le Qatar et le Koweït étaient représentés par leurs chefs respectifs.

²Ces pays comptent aujourd'hui 378 millions d'âmes. Officiellement, la langue arabe est le dénominateur commun des États membres. Toutefois, la langue arabe n'est pas la langue officielle de deux de ses États membres : la Somalie et Djibouti. Le siège permanent se trouve au Caire. L'organisation comprend un Conseil, composé des représentants des membres, chaque membre disposant d'une voix ; des commissions ; un secrétariat général permanent.

³Elle aurait pu s'affirmer sur le plan économique en devenant une structure capable de rivaliser avec l'Union européenne. Elle disposait d'une puissance économique infinie avec ses réserves d'hydrocarbures et ses milliards de dollars. Mais sa stratégie politique a été ratée et il en est de même du renforcement des relations économiques, culturelles et politiques entre États-membres. Sur le plan économique, bien que des tentatives aient été effectuées avec un accord de coopération en 1964 par la Jordanie, la Syrie, l'Égypte et l'Irak (rejoints par la Libye en 1975) ou encore en 1981 avec la signature d'un traité pour la promotion du commerce intra-arabe, aucune intégration économique concrète n'a vu le jour. Des taxes, droits de douanes et autres obstacles au rapprochement des marchés arabes font que les échanges commerciaux interarabes dépassent à peine les 10% alors que l'Union Européenne concentre à peu près 63% d'échanges exclusivement intra-européens. La Zale (Zone Arabe de Libre Échange) reste au stade embryonnaire depuis sa signature en 1997.

particulièrement sanguinaires. En juillet 2011, son Secrétaire Général Amr Moussa dont le mandat est arrivé à terme a annoncé qu'il ne solliciterait pas son renouvellement.

Dès lors, se pose la question de l'utilité de cette organisation qui semble ne plus avoir une quelconque emprise sur les événements qui se déroulent au sein du monde arabe. Qu'en est-il exactement aujourd'hui de cette institution au sein de monde arabe ? C'est ce que se propose d'analyser cet article sous forme de requiem pour l'un des symboles du monde arabe depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Beaucoup de commentateurs qualifient aujourd'hui la ligue d'une institution vide de sens, de but et qui ne reflète en rien les aspirations du peuple arabe. Il sera donc question de passer en revue les ferments qui l'accablent d'impuissance au sein d'un monde sur lequel elle n'a plus ou très peu d'emprise. Cet article en forme de requiem va dans un premier temps analyser les causes de l'inefficacité de la Ligue Arabe avant de montrer en quoi elle est désormais incapable de fonder les événements dans le monde arabe.

1. La Gangrène des fractures et divisions internes

Si la Ligue Arabe se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins en étant confrontée à un questionnement sur son utilité qui devient de plus en plus pressante, c'est avant tout à cause des divisions et rivalités qui minent ses membres dans un monde où la notion d'amis et d'ennemi est aussi aléatoire que la direction que peut prendre le vent du jour au lendemain.

1.1. Les rivalités internes

Dès sa création, la Ligue Arabe était soumise à des rivalités internes que tous les membres ont contribué à canaliser dans leur proportion congrue en se focalisant sur les grands défis qui se posaient au monde arabe notamment les questions d'indépendance et surtout celle de la cause palestinienne. En effet, dès la prise de pouvoir par les militaires en Égypte en 1952, une fracture s'est installée entre les partisans du nationalisme arabe menés par Gamal Nasser et les monarchies pétrolières du Golfe avec pour chef de file l'Arabie Saoudite. Les progressistes (Égypte, Irak, Syrie, Soudan, Somalie notamment) à la suite de la crise de Suez de 1956 se rapprochent de l'URSS dans la logique de la guerre froide qui oppose alors le bloc de l'Ouest mené par les États-Unis à celui de l'Est avec pour leader l'Union Soviétique. Cette rivalité idéologique a empêché le développement de tout partenariat stratégique entre les États membres.

D'ailleurs entre 1962 et 1970, la guerre civile du Yémen du Nord entre Républicains et les royalistes sert de théâtre d'affrontement par procuration entre l'Égypte qui soutient les premiers et l'Arabie Saoudite qui s'est rangé derrière les seconds. (J.Clive, 2004, p. 17). Le leadership de l'Égypte sur le monde arabe qui n'a même pas été remis en cause après la signature des accords de la paix séparée avec Israël en 1979 qui marque son rapprochement avec Israël et le Camp occidental, s'effrite de manière manifeste à la fin des années 1980 face à l'affirmation de certains pays, notamment les pétromonarchies du golfe.

Il y a d'abord l'Arabie Saoudite, le plus riche des pays Arabes qui entreprend à la faveur de la guerre d'Afghanistan (1979-1988) d'étendre son influence dans le monde à travers sa doctrine religieuse Wahhabite et les mouvements islamistes qu'elle finance à travers le monde. (G. Kepler, 2004, p. 13). En 1981, après la victoire de la révolution iranienne et les risques de propagation de celle-ci dans la région, est mis en place le Conseil de Coopération du Golfe qui réunit les différentes monarchies pétrolières. Jusqu'il y a peu tous les membres de cette organisation étaient sous la coupe de l'Arabie Saoudite leur chef de file.

Mais ces dernières années, dans le sillage de l'affirmation du leadership de l'Arabie Saoudite, certains pays considérés comme de petits pays comme le Qatar ont entrepris de s'affirmer également au

sein du monde arabe. Comme l'Arabie Saoudite le fait avec les Wahhabites, le Qatar lui s'est allié à la Confrérie des Frères Musulmans, la bête noire des autorités saoudiennes et qu'il finance et soutient politiquement et médiatiquement à travers sa chaîne de télévision Aljazeera. Le Qatar refuse ainsi toute inféodation à la Ligue Arabe.

Suite à la prise du pouvoir du Hamas dans la bande de Gaza, le 17 juin 2007 consécutif aux querelles qui l'oppose à l'Autorité Palestinienne et aux membres du Fatah après sa large victoire aux élections législatives du 26 janvier 2006, le Qatar soutient ce mouvement au contraire des autres qui soutiennent le Fatah et l'autorité Palestinienne installée à Ramallah⁴. Le Qatar se pose en fait comme le soutien de la Confrérie des Frères Musulmans dont est issu le Hamas et qui constitue un véritable cauchemar pour les Saoudiens. Le 23 octobre 2012, alors que le territoire est sous embargo israélien, l'émir du Qatar, Khalifa bin Hamad Al-Thani à Gaza fut la toute première visite d'un chef d'État étranger à Gaza, depuis la victoire du Hamas aux élections de 2007. Alors que pour la presse qatarie cette visite montre que la cause palestinienne reste une blessure profonde dans le corps arabe, les journaux en Arabie Saoudite estiment qu'elle suscite surtout des questions.

Cette rivalité larvée entre les deux pétromonarchies prend une tournure plus violente et ouverte le 5 juin 2017 lorsque l'Arabie saoudite, l'Égypte, Bahreïn et les Émirats arabes unis mettent un terme à leurs relations diplomatiques avec le Qatar et soumettent le petit émirat à un blocus avec la fermeture des frontières terrestres et maritimes, l'interdiction de survol et des restrictions sur le déplacement des personnes⁵. Ces pays accusent le Qatar de soutenir le terrorisme du fait de ses bons rapports avec les mouvements islamistes comme les Frères musulmans, le Hezbollah libanais ainsi que le Hamas palestinien les alliés de l'Iran l'ennemi juré de l'Arabie Saoudite dans la région. D'ailleurs devant le risque de pénurie face au blocus de ses voisins c'est l'Iran et la Turquie qui envoient de l'aide alimentaire à Doha.

Les rivalités qui amènent à des ruptures de relations diplomatiques entre pays membres de la Ligue concernent également les rapports entre le Maroc et l'Algérie qui s'opposent depuis 1975 sur la question du Sahara Occidental annexé par le Maroc et que l'Algérie veut voir libre. Cette mésentente amène par exemple l'Algérie à préférer importer des tomates d'Italie à prix fort plutôt que d'en acheter du Maroc. Les rapports entre le Koweït et l'Irak sont tout autant aussi mauvais depuis l'invasion du premier par le second en 1990 qui avait déclenchée la seconde guerre du Golfe.

⁴ Le 26 janvier 2006, le Hamas remporte les élections législatives palestiniennes. Il obtient 56 % des suffrages, ce qui lui donne une majorité parlementaire de 74 sièges sur 132. Le Hamas ravit ainsi la majorité au Fatah. Ismaïl Haniyeh est désigné par le Hamas pour former un nouveau cabinet de l'Autorité palestinienne. Le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, invite le Hamas à former le nouveau gouvernement. Les États-Unis déclarent qu'ils ne traiteraient pas avec le Hamas tant qu'il ne renoncera pas à ses objectifs militaires et seulement lorsqu'ils accepteront le droit à l'existence pour Israël, ce qui est en contradiction avec la charte actuelle du mouvement. Dans le même temps, l'ancien président israélien Moshe Katsav et l'ancien Premier ministre Shimon Peres ont tous deux déclaré que si le Hamas reconnaissait l'existence d'Israël et abandonnait le terrorisme, Israël négocierait avec ce mouvement. Cependant depuis l'élection une guerre inter-palestinienne oppose les partisans du Hamas à ceux du Fatah. Constatant l'échec des négociations Fatah-Hamas, le président Abbas menace à la mi-décembre de déclencher des élections législatives anticipées. Le Hamas rejette cette décision et les tensions entre les deux mouvements s'accroissent de plus belle. Finalement le 15 juin 2007, à la suite de ce qui s'apparente à une guerre civile entre le Hamas et le Fatah, qui occasionnera 113 morts, les forces de sécurité prennent le contrôle de la bande de Gaza, évinçant totalement le Fatah du territoire. Depuis c'est le Hamas qui dirige Gaza où l'autorité palestinienne n'a plus de prise.

⁵ Le 22 juin Riyad et Abu Dhabi posent treize conditions pour mettre fin au blocus, avec un ultimatum de 10 jours. Parmi celles-ci, la réduction des relations de Doha avec l'Iran, la fermeture de la chaîne Al-Jazeera, ainsi la base militaire turque sur son sol. Pour le Ministre saoudien des Affaires étrangères ces demandes au Qatar ne sont "pas négociables". Le Qatar de son côté campe sur son refus de ces conditions et réclame des preuves des accusations de terrorisme.

Toutes ces rivalités politiques et diplomatiques s'enrichissent d'un nouveau moteur depuis la victoire de la révolution islamique en Iran en 1979 à savoir la rivalité entre les différentes branches de l'Islam pratiquées par les uns et les autres.

1.2. Exacerbation des rivalités sectaires Sunnites-Chiites

En 1979, le Shah d'Iran est renversé par une révolution qui est très vite récupérée par les religieux sous la houlette de l'Ayatollah Khomeiny qui entreprend donc de l'exporter dans toute la région. Les Monarchies du Golfe sont donc sur la défensive surtout que l'exécutif iranien est composée des Mollahs qui ont à cœur également d'affirmer le Chiisme ce courant minoritaire de l'Islam au sein du monde musulman. Dans ce cadre, le Liban fut un terrain d'expérimentation réussi de cette volonté des nouvelles autorités iraniennes avec la naissance en 1982 dans le sud de ce pays du mouvement Hezbollah (le parti de Dieu) qui fait office du bras armé de l'Iran et qui fonctionne comme un État à l'intérieur de l'État libanais. En Syrie le régime en place est d'audience chiite. Le 11 Mars 2016, les ministres des affaires étrangères de la Ligue ont proclamé le Hezbollah groupe « *terroriste* » *suivant en cela les monarchies du Golfe qui avaient fait la même annonce un mois auparavant*. Le Liban et l'Irak ont émis « *des réserves* » sur la décision des ministres, selon un porte-parole de l'organisation réunie au Caire. (AFP, 11 mars 2016).

Les tensions et la méfiance sont allés croissantes entre les monarchies pétrolières qui déniaient à la révolution iranienne le caractère islamique la qualifiant de sectaire. De leur côté, les autorités iraniennes déniaient à la famille royale saoudienne toute légitimité à être la gardienne des lieux saints de la Mecque et de Médine. Ces tensions qui s'expriment souvent de façon violentes lors de la période du pèlerinage annuel à la Mecque ont occasionnées le 31 juillet 1987 plus de 500 morts de pèlerins iraniens lors d'affrontements qui les ont opposés aux forces de l'ordre saoudiennes alors qu'ils entendaient manifester à l'appel de l'Ayatollah Khomeiny avec des slogans « *mort à l'Amérique* ». (N. Dabroz, 1987, p. 2).

Ces deux puissances sont donc à couteaux tirés. Dès lors, depuis la chute de Saddam Hussein en Irak, en 2003 et l'émergence d'un gouvernement chiite à la tête de ce pays, l'Iran est soupçonnée de vouloir établir un arc chiite qui réunirait Téhéran au Liban en passant par Bagdad et Damas. La rivalité entre les deux têtes de l'Islam que sont l'Arabie Saoudite et l'Iran connaît une nouvelle dimension en 2015 après la signature par les pays occidentaux et l'Iran d'un accord sur son programme nucléaire qui le remettait de facto dans le jeu international après plusieurs décennies d'ostracisation. L'Arabie Saoudite et Israël qui se retrouvent du même côté dans leur opposition à la République Islamique craignent que celle-ci ne tire prétexte de cette nouvelle donne pour avancer ses pions dans la région.

Ils se lancent alors dans un activisme diplomatique et politique contre l'Iran et ses alliés dont deux se retrouvent au sein de la Ligue Arabe à savoir la Syrie et l'Irak. Cela ne manque pas de créer des tensions permanentes entre l'axe pro-iranien, mené par la Syrie et ses alliés libanais et l'axe pro-américain conduit par l'Arabie Saoudite, l'Égypte et la Jordanie. Toute chose qui pousse Ahmed-Taleb Ibrahim, ancien ministre des affaires étrangères de l'Algérie à dire sous un ton de colère que : « *la Ligue Arabe ne sert absolument à rien et qu'il était temps d'en tirer un trait ; les arabes, sont tombés dans le piège du sectarisme ; on parle maintenant de sunnite, chiite et autres* ». (A. Cherif, 27 Juillet 2016, p.8).

Lorsque la guerre civile syrienne qui a débuté en 2011 a viré au massacre de populations, le pays a été suspendu de la Ligue le 12 Novembre 2011, officiellement à cause du refus des autorités de Damas d'appliquer le plan arabe et d'arrêter les violences, qui ont fait 3500 morts depuis le mois de mars. Mais les régimes proches de l'Arabie Saoudite au Bahreïn et au Yémen ont également durement réprimé des manifestants sans susciter de réaction de la Ligue. La Syrie a été traitée différemment à cause de sa proximité avec l'Iran. La chute du régime d'Assad permettrait à la communauté sunnite de rejouer un rôle majeur en Syrie, ce qui priverait l'Iran d'un de ses seuls alliés arabes et couperait les canaux d'approvisionnement du Hezbollah libanais.

C'est ainsi que lorsque le Président Soudanais Omar el-Béchir, émissaire de la Ligue s'est rendu en Syrie, le 16 décembre 2018, pour « convaincre la Syrie de demander son retour au sein de la Ligue arabe », lors de la présidence Soudanaise de l'organisation en 2019, les autorités syriennes ont répondu qu'elles n'envisageaient pas demander leur retour au sein de la Ligue des États arabes, soulignant que des démarches dans ce sens devaient être entreprises par cette organisation. Pour les autorités syriennes qui ont quasiment gagné la guerre grâce à leurs alliés russe et iraniens: « Ce n'est pas nous qui sommes sortis de la Ligue arabe pour demander notre retour. Ceux qui ont pris des mesures pour expulser la Syrie de la Ligue arabe sont responsables de l'annulation de cette décision ou de son maintien en vigueur ». (G. Achcar, 2018, p. 12). Quelques jours avant le déplacement du président soudanais, la télévision saoudienne avait annoncé que l'Arabie Saoudite ne s'opposait pas au retour de la Syrie au sein de cette organisation.

C'est la même opposition entre chiite et sunnite qui explique l'atroce guerre civile qui se déroule au Yémen depuis la prise de la capitale le 9 Juillet 2014 par les rebelles Houthis soutenus par l'Iran. Le conflit s'est internationalisé en mars 2015 avec l'intervention de nombreux pays musulmans menés par l'Arabie saoudite pour combattre les rebelles. En février 2018, les Nations Unies estiment que le blocus du pays par les puissances arabes a provoqué la « pire crise humanitaire de la planète » avec 7 millions de personnes, soit un quart de la population, sont au bord de la famine et 1 million ont été touchés par le choléra. (*Le Monde*, 2 Février 2018, p. 3).

Selon un rapport remis aux élus du Congrès des États-Unis le 12 avril 2018, par les services de renseignement militaire, 22 millions de yéménites sur 30 au total se trouvent en situation de risque humanitaire. Des chiffres avancés par l'ONU en mars 2018, font état de ce que 22,2 millions de yéménites ont besoin d'aide humanitaire. (*Le Canard Enchaîné*, 25 avril 2018, p 2). Toute cette posture face à l'Iran s'explique également par le fait que la Ligue soit devenue un instrument de déploiement de la politique des puissances occidentales et de leur allié israélien au sein du monde arabo-musulman.

1.3. Le Jeu des Puissances Occidentales

À sa création en 1945, beaucoup de commentateurs de l'époque ont considéré que cette Ligue arabe était : « Une tête anglaise sur un corps arabe ». Le corps était cette volonté d'unité de la nation arabe mais la tête traduisait l'idée selon laquelle la forme prise par cette union venait avant tout de la Grande-Bretagne qui est alors la puissante tutélaire de la région. L'idée britannique en poussant à la création de cette institution panarabe sous cette forme était de ménager les trois tendances qui s'opposaient sur la forme que ce rassemblement devait prendre. En effet :

Ceux qui rêvaient d'un grand royaume arabe unifié qui inclurait la Grande Syrie hachémite avec l'Irak, la Transjordanie et la Palestine pendant que d'autres prônaient une fédération d'États arabes de type moderne, républicaine et démocratique plutôt que monarchique, autour de Damas, la capitale traditionnelle de l'arabisme. Ou encore, une union plus souple des patries arabes avec leurs frontières actuelles et idéalement provisoires, dont le siège serait au Caire, la capitale du seul État arabe vraiment digne de ce nom depuis Méhémet Ali. (O. Carre, 1971, p. 362).

En retour ; la Grande-Bretagne espérait pouvoir utiliser cette institution pour faire avancer son agenda sur les questions du Soudan⁶ et de la Palestine et prendre l'ascendance sur la France qu'elle

⁶ La proclamation de l'indépendance du Soudan, en 1956, a mis fin au suspense vieux de plus de soixante ans quant à savoir qui détient la souveraineté sur ce territoire. Pendant cette période, le Soudan est, en effet, un objet étrange du droit international : conjointement administré par le Royaume-Uni et l'Égypte, en vertu de la Convention anglo-égyptienne de 1899, il a le statut d'un « condominium ». Toutefois, à compter de son indépendance acquise en 1922, l'Égypte ne cesse de revendiquer la souveraineté sur le Soudan, tandis que la politique britannique s'efforce de contrer cet « irrédentisme ». La décolonisation du Soudan s'opère ainsi dans un contexte de rivalité entre les deux puissances nominalement en charge de l'administration du pays.

comptait voir quitter la Syrie et le Liban. La ligue arabe est soupçonnée depuis sa création d'être un instrument au service des grandes puissances. Cette impression s'estompe quelque peu et disparaît même lorsque Nasser prend le pouvoir en Egypte en 1952 et surtout après l'épisode de la crise de Suez de 1956 qui le révèle au monde. La ligue arabe devient alors l'instrument par lequel le Raïs égyptien régule la vie politique et les relations internationales du monde arabe dont il revendique le leadership. C'est justement en raison de cette grande influence du dirigeant égyptien au sein de l'instance panarabe qu'un pays comme l'Arabie Saoudite pourtant membre fondateur a pris ses distances avec l'organisation qu'il juge alors progressiste et révolutionnaire. Toute chose qui explique que le royaume favorise la création le 25 septembre 1969 de l'Organisation de la coopération islamique dont le siège est à Djeddah et qui lui a permis de promouvoir son influence politique et religieuse à travers le monde arabo-musulman. Cependant, après la mort de Nasser en 1970 et la signature de la paix séparée par son successeur avec Israël en 1979 suite aux accords de camps David de 1978⁷, l'Égypte devient comme l'Arabie Saoudite un allié indéfectible des États-Unis dans le monde arabe.

Les deux moteurs principaux de la Ligue arabe sont l'Arabie et l'Égypte. L'Arabie a une influence hors proportion dans la Ligue arabe en raison de sa puissance financière et renfloue l'économie égyptienne : l'Égypte est le centre de gravité du monde arabe de par sa population, son niveau technologique et son armée.

L'Arabie Saoudite qui voit son leadership contesté par des pays comme la Turquie au sein de l'Organisation de la Coopération Islamique qu'elle avait créée pour faire le contrepoids de la Ligue, fait de cette dernière l'instrument de sa politique étrangère et celui de la promotion des intérêts des puissances occidentales dans le monde arabe. Dans cette mission, l'Égypte devient son alter ego. La première des causes arabe à en partir de cette évolution est bien la cause Palestinienne.

L'Égypte qui avait pris la tête de la coalition arabe qui avait mené quatre guerres contre Israël est devenu depuis le 21 Février 1980, le seul pays arabe à avoir des relations diplomatiques formelles avec Israël. En réaction l'Égypte fut exclue de la ligue et le siège de l'organisation déplacé du Caire à Tunis. Une Ambassade Egyptienne est ouverte à Tel Aviv et un Consulat à Eilat tandis que Israël possède une Ambassade au Caire et un Consulat à Alexandrie. Si l'Égypte a rappelé en 1982, 1988, 2001 et 2005 son ambassadeur en Israël en lien avec l'évolution du conflit israélo-palestinien, il a toujours veillé au maintien du statut quo induit par les accords de Camp David de 1978.

De son côté l'Arabie Saoudite même si elle n'a jamais reconnu Israël depuis sa création en 1948, s'est en comparaison de l'Égypte, de l'Algérie, de la Syrie ou encore l'Irak, montrée plus détachée de la cause palestinienne. En 1981, Ryad présente un plan de paix pour le Proche-orient qui repose sur le démantèlement des colonies, le retour des réfugiés palestiniens ou leur indemnisation, la liberté des lieux de culte dans les lieux saints et à la création d'un État palestinien, en échange du droit de tous les États de la région de vivre dans la paix. Ces propositions qui impliquent une éventuelle reconnaissance d'Israël provoquent une vive polémique dans le monde arabe et reste lettre morte. Cependant la dynamique qui transforme le conflit israélo-arabe en conflit israélo-palestinien est en marche.

C'est ainsi que le 26 octobre 1994, le roi Hussein de Jordanie signe à son tour un traité de paix avec Israël. L'Irak, sous embargo, ne représente plus une menace militaire depuis que son armée s'est

⁷Les accords de Camp David ont été signés le 17 septembre 1978 par le président égyptien Anouar el-Sadate et le premier ministre israélien Menahem Begin, sous la médiation des États-Unis. Ils consistaient en deux accords-cadres, dont le premier prétendait fixer un cadre pour la paix au Proche-Orient : négociations sur la Cisjordanie et la bande de Gaza devant déboucher sur l'autonomie (application de la résolution 242 de l'ONU), relations diplomatiques entre Israël et les pays arabes et entre l'Égypte et Israël – seule partie de l'accord qui ne soit pas restée lettre morte. Le second accord-cadre est un traité de paix entre Israël et l'Égypte, signé le 26 mars 1979. Le Sinai est évacué par l'armée israélienne mais le traité, rejeté par la quasi-totalité des pays arabes, ne débouchera que sur une paix «froide» et séparée. L'Égypte est isolée pour n'avoir pas mis davantage en avant les intérêts arabes et en particulier la reconnaissance des droits des Palestiniens à l'autodétermination.

fait écraser par une coalition mandatée par les Nations unies, à la suite de l'invasion du Koweït par Saddam Hussein (août 1990-février 1991). Quant à la Syrie, très isolée, ses dirigeants respectent les lignes rouges définies tacitement avec Israël depuis la fin des années 1970. Depuis le début des années 1990, Israël ne craint plus d'offensives militaires de la part de ses voisins. (P. Razoux, 2018, p. 12).

En 2002, suite à la seconde intifada, le Royaume évoque encore la possibilité d'une normalisation des relations avec Israël, en échange de la création d'un État palestinien. Cette proposition est cependant rejetée par l'État hébreu qui de son côté commence à développer des relations avec l'Oman et le Qatar. Cette possibilité de normalisation des relations des pays arabes avec l'État d'Israël contenu dans toutes les propositions saoudiennes est l'une des constantes de la politique régionale des États-Unis et d'Israël. Cependant le printemps arabe qui balaie plusieurs ténors du monde arabe dont le Président Moubarak d'Égypte, pousse le Royaume à se rapprocher d'Israël pour se prémunir contre le danger représenté par les frères musulmans qui prennent le pouvoir en Égypte et l'Iran dans sa politique d'expansion. Cette politique est plus manifeste avec la prise du pouvoir en Arabie Saoudite du Prince Héritier Mohammed Ben Salam en janvier 2015 et du Président Donald Trump à la tête des États-Unis en 2016.

Le 22 Mai 2017, pour la Première fois depuis 1948, un avion de ligne recevait l'autorisation de décoller à Ryad en Arabie Saoudite et à Atterrir à Tel-Aviv en Israël et ce fut l'avion qui transportait le Président Trump⁸. L'Arabie Saoudite qui a une grande ascendance sur la ligue arabe va influencer l'attitude de cette institution autrefois à l'avant-garde de la défense des intérêts des palestiniens à être un simple spectateur des coups que le Premier Ministre Israélien fort du soutien indéfectible du Président Américain assène au processus de paix et aux droits des palestiniens.

En décembre 2017, des sources diplomatiques ont rapporté que le prince héritier a donné son aval lors de discussions avec Washington, pour la constitution d'un Etat palestinien « fantoche » avec pour capitale Abu Dis, « un simple faubourg de Jérusalem-Est ». Toute chose qui a poussé le Roi Salman de désavouer son fils en affirmant dans un entretien à la presse qu'aucun dirigeant arabe ne peut faire de concessions sur Jérusalem ou la Palestine. (B. Barthe, 2018, p.4).

C'est donc assuré du soutien tacite des dirigeants arabes que le Président américain décide le 6 décembre 2017 de transférer l'Ambassade américaine de Tel-Aviv à Jérusalem en contradiction avec les principes du Droit international et de plusieurs résolutions des Nations Unies⁹. La Ligue Arabe s'est contentée de dénoncer « une décision irresponsables » sans plus et aucun de ses membres n'a envisagé des mesures diplomatiques ou économiques à l'encontre d'Israël. Toute chose qui a apporté de l'eau au moulin de ses détracteurs qui considèrent qu'elle n'est plus qu'un faire-valoir des décisions occidentales.

Il faut dire que l'Arabie Saoudite était à la manœuvre pour canaliser les réactions des pays arabes suite à cette évolution qui était impensable il y a encore quelques années¹⁰. C'est ainsi que la presse

⁸ En reliant lundi Riyad à Tel-Aviv, le président américain Donald Trump a pris part au premier vol direct entre l'Arabie saoudite et Israël, deux pays qui n'entretiennent pas de liens diplomatiques. Le Premier Ministre Israélien Benjamin Netanyahu n'a pas manqué de remarquer cette première sur son compte twitter en formulant le vœu de pouvoir bientôt effectuer lui-même le vol Tel Aviv – Riyad. En revanche, l'avion qui transportait les journalistes accompagnant le président américain a dû faire escale sur l'île de Chypre.

⁹ Le plan de partage initial de l'ONU prévoyait le statut d'internationalisation des lieux saints, dont fait partie la vieille ville de Jérusalem qui regroupe les ruines du Temple de David (Mur des Lamentations), le Saint Sépulcre chrétien et le Dôme du Rocher musulman. La Résolution 242 du Conseil de sécurité adoptée après la guerre des Six Jours reconnaît le partage en deux de Jérusalem comme capitale de deux États, israélien (Jérusalem Ouest) et palestinien (Jérusalem Est). Depuis, ce principe a été réaffirmé par de nombreuses résolutions de l'ONU. Mais en 1995, pour des raisons de politique intérieure, le Congrès américain adopte une « Loi sur l'ambassade US à Jérusalem » prévoyant le retour de son ambassade dans la Ville Sainte. Tous les présidents successifs ont depuis refusé d'appliquer ce texte, jusqu'à ce que Donald Trump adopte la position contraire le 6 décembre 2017.

¹⁰ Le Royaume prend l'initiative de convoquer une réunion le 17 mai pour selon les commentateurs contrôler le cours des événements en insistant pour que la Ligue réitère son soutien au processus de paix israélo-palestinien. Les Saoudiens ont
Rev. ivoir. sci. hist., n°006, Décembre 2019, ISSN 2520-9310

arabe a rebaptisé la ligue arabe en « Ligue juive pour les besoins de la cause de l'Empire » lorsqu'elle a entériné en 2011 l'intervention de l'OTAN en Libye qui a abouti au renversement et à la mise à mort du colonel Kadhafi qui était en de très mauvais terme avec le Roi d'Arabie Saoudite comme le témoigne cette violente dispute ponctuée d'injures et de menaces de mort entre les deux hommes lors de la cérémonie d'ouverture du sommet des chefs d'État de la Ligue arabe le 1^{er} Mars 2003 quelques semaines avant l'invasion de l'Irak par les Etats-Unis et retransmise en direct par la chaîne Aljazeera. Le Président Libyen Kadhafi prend la parole et raconte une conversation qu'il a eue avec le roi Fahd lors de l'invasion du Koweït et affirme que l'Arabie Saoudite était prête à s'allier même avec le diable à ce moment. Il est interrompu par le Roi Abdallah qui lui retourne l'accusation : « Qui de nous deux est le complice de l'impérialisme... ? Qui t'a mis au pouvoir ? Ne te mêles pas d'affaires qui ne te regardent pas... la mort est devant toi... et la tombe est devant tes pieds »¹¹ dit le Souverain saoudien avant de quitter la salle.

Toutes ces rivalités, divisions et propensions à faire le jeu des grandes puissances ont rendu la Ligue Arabe désormais incapable de fonder l'Histoire dans le monde arabe, réduite qu'elle est en spectatrice impuissante. Son engagement pour la promotion des visées occidentales et israélienne dans le monde arabe cache donc mal le fait que cette organisation a perdu la main dans la conduite des affaires du monde arabe.

2. L'incapacité désormais de fonder l'Histoire

Dans l'une de ses sautes d'humeur coutumières, le colonel Mouammar Kadhafi décide le 24 octobre 2002 de se retirer de la Ligue arabe. Pour motiver ce retrait, le leader libyen a expliqué que la Ligue s'est montrée incapable d'imposer à l'ensemble de ses membres la fermeté politique qui aurait permis de peser dans les dossiers irakien et palestinien. Le dirigeant libyen voulait ainsi dénoncer la totale incapacité de l'institution panarabe à influencer sur les événements qui se déroulent dans le microcosme arabe.

2.1. Spectatrice de la nouvelle distribution en cours au sein du monde arabe

Le coup de sang de la Libye du 24 octobre 2002, venait du constat selon les autorités de ce pays de « l'inefficacité » de la Ligue arabe dans la gestion de plusieurs dossiers liés au monde arabe, notamment le bras de fer qui avait lieu alors entre l'Irak et les Etats-Unis au sujet des armes de destructions massives que les américains accusent Saddam Hussein de détenir et également au regain de violences dans le conflit israélo-palestinien. Le 28 Mars 2006, ce fut au tour du Ministre des Affaires étrangères irakien de reprocher aux Arabes lors du sommet de la Ligue à Khartoum au Soudan leur absence de la scène irakienne qui a ouvert la voie à la montée de l'influence iranienne. Ces deux « coups de gueules » de dirigeants arabes traduisent l'incapacité de l'Organisation d'influer sur les événements qui ont cours dans le microcosme arabe.

En 1990-1991 déjà, la Ligue a été incapable d'abriter le conflit qui opposait l'Irak au Koweït et qui s'est soldé par l'intervention d'une coalition internationale menée par les Etats-Unis contre l'Irak et l'imposition d'un embargo sur ce pays. A la suite des attentats du 11 septembre 2001 et le lancement de la guerre contre le terrorisme par l'Administration Bush, la Ligue Arabe est restée spectatrice de la polémique entre les Etats-Unis et l'Irak au sujet de la détention éventuelle par Saddam Hussein d'armes de destruction massive. Elle a été également diplomatiquement inactive pour empêcher l'invasion et

manœuvré également afin que l'Égypte et la Jordanie, les deux seuls pays arabes qui entretiennent des relations diplomatiques avec Israël, ne soient appelés à geler ces relations voire à les rompre.

¹¹ <https://www.dailymotion.com/video/x4o11o>

l'occupation du pays par les Etats-Unis qui ouvert la boîte de pandore de la déstabilisation de tout le Moyen-Orient avec la naissance et l'expansion de l'Etat Islamique.

Face à la grande instabilité que vit l'Irak entre 2003 et 2011 avec la présence de leurs troupes, les États-Unis envisagent le redécoupage du pays en trois entités identitaires (Sunnite- Shiite et Kurdes). Les Kurdes qui ont eu une très grande autonomie à la faveur de la nouvelle constitution votée en 2005 se comportent en quasi indépendant.¹² Quant aux sunnite et aux shiites leurs luttes transforment le pays en une vaste zone de violences avec des attentats meurtriers quasi quotidien. Cette rivalité aboutie à l'émergence de l'Etat Islamique qui à partir de 2013 devient une équation majeure pour toute la région et le monde entier.

C'est avec la même passivité que la Ligue Arabe va regarder la contestation du régime syrien par les populations se transformer en une guerre internationale. Lorsqu'elle intervient dans le conflit syrien c'est pour expulser la Syrie qu'elle dit, ne plus reconnaître le gouvernement au profit de la coalition de l'opposition qui ne fera pas long feu. Toute chose que le Gouvernement syrien a dénoncée en des mots très durs. Pour les autorités syriennes en effet :

La Ligue a accordé le siège volé à la Syrie à des brigands et à des voyous, à la bande de la Coalition (de l'opposition) qui pense pouvoir siéger au nom du peuple syrien. Ils ont oublié que c'est le peuple qui accorde les prérogatives et non pas les émirs de l'obscurantisme et du sable. (...) Ils oublient que les Arabes, sans la Syrie, ne sont pas de vrais Arabes. (AFP, 25 mars 2013, p. 1).

Pour Bachar el Assad cette décision de la Ligue est avant tout celle du Qatar et de l'Arabie Saoudite, les financiers des groupes armés qui le combattent depuis 2011. C'est ainsi que la télévision officielle syrienne décrit le Sommet de la ligue qui se tient au Qatar, le 26 mars 2013, en des termes peu diplomatiques : « les tambours de la trahison résonnent à Doha. Le Qatar veut passer outre le règlement de la Ligue arabe en accordant le siège d'un pays fondateur de la Ligue à une coalition qui n'obéit qu'à l'argent et au pétrole du Golfe et est soumis au diktat américain ». Dans les faits, la gestion du dossier syrien échappe totalement à la Ligue. Toutes les initiatives de paix et de réconciliation des factions en conflit dans ce pays sont venues des occidentaux ou de la Russie et de la Turquie.

La ligue arabe n'a eu aucune influence sur tous ces événements qui secouent le monde arabe depuis plusieurs décennies et qui ont permis une nouvelle redistribution des équilibres régionaux avec l'implication de l'Iran et de la Russie comme les puissances capables de fonder l'Histoire.

2.2 Le coup de grâce du « Printemps arabe »

Les révoltes populaires débutées en Tunisie en décembre 2010 et qui se sont propagées comme une trainée de poudre à presque tous les pays arabes et connues sous le nom de « Printemps Arabe » ont profondément ébranlées tous les potentats du monde arabe. Les revendications qui ont conduit à ces révoltes ont mis à nues les limites en matière de promotion d'une justice économique, de la démocratie et de la protection des libertés individuelles.

Depuis sa création en 1945, la Ligue Arabe n'a jamais inscrite dans ses priorités le développement économique et démocratique de ses membres. Durant toutes ces années les dirigeants arabes ont usé jusqu'à la corde, l'opposition à Israël comme exutoire et paravent à la dictature pour opprimer leurs peuples. Et malgré le fait que le monde arabe soit riche, les rivalités entre les pays arabes

¹²Après la chute de Saddam Hussein, en 2003 et le chaos sécuritaire et politique qui a suivi, le Kurdistan a marqué sa différence d'avec les autres régions du pays en restant calme et sûr. L'entité kurde s'est dotée d'institutions qui en font un Etat quasi indépendant : universités, armées institutions financières, postes-frontières. En 2005, la nouvelle constitution irakienne de type fédérale, adoptée avec la bénédiction des Etats-Unis a conforté l'autonomie de la région kurde.

n'ont pas permis une intégration économique et les échanges économiques entre pays arabes ne dépassent pas 10% des échanges économiques globaux. (M. Benchenane, 1983, p. 902). Le « Printemps arabe » fut donc le résultat du manque de liberté mais également de la grande paupérisation de la Population notamment les jeunes.

Alors qu'elle avait l'occasion de rebondir à l'occasion de cet épisode important de la vie du monde arabe, la Ligue s'illustre par une gestion approximative de la situation. Son Secrétaire Général depuis 2001, Amr Moussa d'origine égyptienne avait au début des manifestations apporter son soutien personnel à ses compatriotes révoltés et proposer pour ce qui est de la Libye que la Ligue arabe joue un rôle important dans la mise en place d'une zone d'exclusion aérienne destinée à freiner la répression contrerévolutionnaire en Libye. Il va cependant émettre de fortes réserves à l'égard des frappes effectuées par les forces occidentales en Libye avant de se rétracter en déclarant que la position de la Ligue arabe n'est pas en conflit avec la résolution onusienne autorisant cette intervention militaire contre le colonel Kadhafi.

Ce « double discours » du secrétaire général a été interprété non seulement comme un symptôme des désaccords entre les États membres de la ligue, mais aussi comme un gage personnel à une opinion publique anti-occidentale à laquelle Moussa doit en grande partie sa popularité. Dans le même sens, il propose le 10 avril 2011 d'établir une autre zone d'exclusion aérienne, cette fois-ci au-dessus de la bande de Gaza, pour y empêcher les frappes israéliennes contre le Hamas⁶. Visiblement il se trouvait à l'étroit dans son rôle et à décider de ne plus solliciter le renouvellement de son mandat en tant que Secrétaire Général de la Ligue et fut remplacé le 3 juillet 2011 par son compatriote Nabil Al-Arabi. La situation désastreuse dans laquelle se trouve la Libye aujourd'hui est la preuve canonique de l'échec de la Ligue arabe à promouvoir les intérêts des populations qui ne lui ont jamais pardonné cette trahison.

Une autre conséquence induite pour la Ligue par le Printemps arabe est le renversement du Président Moubarak d'Égypte qui était un leader régional important et le ténor de l'organisation. La nature ayant horreur du vide, la conséquence immédiate fut le renforcement de la montée en puissance au sein de l'organisation des pays du Golfe notamment le Qatar et l'Arabie Saoudite. Le Qatar s'appuyant sur ses ressources financières et de la portée de sa célèbre chaîne Al Jazeera va considérablement étendre son leadership dans l'ordre politique arabe. C'est notamment le Qatar qui va manœuvrer pour exclure la Syrie de la Ligue, son Premier Ministre étant chargé au sein de l'organisation de la question Syrienne. Cette initiative a été saluée par Nabil el Arabi, issu du milieu révolutionnaire qui fut Ministre des affaires étrangères de l'Égypte après la révolution et secrétaire général de la Ligue depuis le 1er juillet 2011 comme un fait historique. Pour lui en effet :

« Le fait que la Ligue prenne position aujourd'hui contre la Syrie, champion du nationalisme arabe et pilier historique de la Ligue, est un geste symbolique extrêmement fort et inédit qui marque une rupture avec l'immobilisme et le conservatisme de l'organisation. (L. Raim, 2011, p 9) ».

Bien qu'ayant encouragé cette décision d'exclusion de la Syrie pour des raisons stratégiques, l'Arabie Saoudite ne reste pas moins révoltée contre la posture du Qatar qui fait ombrage à ses projets de mettre la Ligue et tous ses membres au service de ses desiderata. Malgré leurs rivalités internes, les Monarchies du Golfe qui dominent cette institution ne cachent plus leur volonté de la transformer en instrument des pays occidentaux, et donc d'Israël, pour le plus grand désarroi de la rue arabe et de la cause palestinienne.

2.3. Perte de la main sur la question Palestinienne

S'il y a une cause pour laquelle la Ligue Arabe a existé c'est bien la défense de la Palestine. L'organisation a fortement contribué à coordonner l'action des pays arabes sur la question palestinienne. Les textes constitutifs de la Ligue sont le Protocole d'Alexandrie d'octobre 1944, le Pacte de la Ligue des

Etats arabes du 22 mars 1945, et le Traité de défense commune et de coopération économique de juin 1950. Le Protocole et le Pacte possède tous deux une annexe sur la Palestine. Si l'annexe du Protocole définit la Palestine comme une « portion importante et chère » du territoire et du monde arabe, celle du pacte la considère comme l'un des Etats arabes, autonomes de jure depuis la fin de la domination ottomane et depuis le Traité de Lausanne¹³. Les textes de la Ligue indiquent clairement la solidarité indéfectible de la nation arabe envers la Palestine.

Dès lors, les décisions les plus significatives de la Ligue depuis sa création ont été prises pour cette cause : décision de déposséder les citoyens juifs en 1947, boycott économique et culturel d'Israël, opposition au détournement des eaux du Jourdain par Israël à des fins d'irrigation, encouragement de la création de l'Organisation de libération de la Palestine en 1964 et efforts pour la faire reconnaître sur le plan international comme seul représentant du peuple palestinien.

Le 17 Octobre 1973, suite à la guerre du "Kippour" qui voit une nouvelle défaite de la coalition des pays arabes face à Israël, l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP) annonce qu'elle réduit de 5% par mois son débit de pétrole, tant que les États-Unis ne changeront pas leur politique au Moyen-Orient. (Perspective monde, 1973, p 1) La veille, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) dominé par les pays arabes réunit au Koweït annonçait une hausse de 17% du prix du brut et une augmentation de 70% des taxes aux compagnies pétrolières et également un embargo sur les livraisons de pétrole destinées aux pays qui soutiennent Israël. Les membres de l'OPEP exigent également le retrait complet des territoires occupés par Israël¹⁴. Lorsque l'Égypte signe un traité de paix avec Israël en 1979, elle a été exclue de la Ligue qui transfère son siège du Caire à Tunis.

Les sommets des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Ligue débutent en 1964 et presque tous auront alors pour thèmes les événements spécifiques du conflit avec Israël et les résolutions les plus importantes concernant d'ailleurs la Palestine. En outre, la Ligue a été à l'initiative de nombreuses résolutions des Nations Unies sur notamment les réfugiés palestiniens et le respect des frontières entre Israël et la Palestine.

Globalement, on peut affirmer que le boycott d'Israël par la Ligue Arabe a été assez efficace jusqu'aux années 1990, tant il existait un consensus dans ses rangs dans son opposition à Israël. Les choses ont beaucoup évolué depuis. L'invasion par l'Irak du Koweït en août 1990 a profondément divisé l'organisation. Le nationalisme arabe ne répond plus aux mêmes critères qu'à l'époque et les préoccupations de sécurité intérieure de plusieurs pays comme l'Arabie Saoudite ont pris le pas sur la cause Palestinienne dans la définition de leur politique étrangère aussi bien qu'au niveau régional qu'international.

En 2002, en pleine guerre contre le terrorisme lancé par les Etats-Unis suite aux attentats du 11 septembre 2001, le prince d'Arabie saoudite, Abdallah ben Abdelaziz Al Saoud, proposait à Israël une normalisation des relations avec les pays arabes en échange de son retrait des territoires occupés depuis juin 1967, de la création d'un État palestinien avec Jérusalem-Est pour capitale et d'un règlement « équitable et agréé » de la question des réfugiés palestiniens fondé sur la résolution 194 de l'Assemblée générale de l'ONU. L'évocation d'une moralisation avec Israël était une grande première dans les propositions de la Ligue. Cette proposition est une nouvelle fois reprise en 2007 au sommet de la Ligue

¹³Dernier traité de paix de la Première Guerre mondiale, le traité de Lausanne du 24 juillet 1923 met fin aux multiples différents qui opposèrent les Turcs aux puissances Alliées victorieuses. A la suite d'une résistance acharnée, les troupes de Mustafa Kemal rendent son indépendance à la Turquie et la replacent sur un pied d'égalité avec les autres puissances.

¹⁴ À la conférence de Téhéran, le 23 décembre 1973, l'OPEP annonce une deuxième augmentation des prix. L'embargo, qui dure 5 mois, est levé en grande partie le 18 mars 1974. Le prix de l'Arabian Light, un pétrole qui sert d'indicateur, passe pendant la crise de 2,32 USD à 9,00. Durant cette même période, les revenus de l'OPEP sont multipliés par quatre, dépassant 86 milliards dollars en 1974. Source : <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve?codeEve=520>

qui se tient à Riyad. Désormais l'opposition à Israël n'est plus systématique. Israël va rejeter cette proposition. (L.Fein, 2007, p 7).

Lors de l'offensive israélienne au Liban contre le Hezbollah en Juillet-Aout 2006, le Président Moubarak a exclu la tenue d'un sommet arabe exceptionnel, proposée par des ministres arabes des Affaires étrangères. Il s'est contenté d'appeler à un cessez-le-feu immédiat en expliquant selon l'agence officielle Mena que « Israël ne sortira pas gagnant de cette guerre et il ne provoquera que plus d'inimitié à son égard » (*L'Orient Le Jour*, 17 Juillet 2016, p1)

En réalité, la Ligue qui était divisée sur l'adoption d'une position face au Hezbollah du fait de ses accointances avec l'Iran semblait dépasser par les événements et voulait se dessaisir du dossier au profit du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Son Secrétaire Général Amr Moussa disait en effet : « Le processus de paix au Proche-Orient est mort. Le seul moyen de le faire revivre est de le renvoyer devant le Conseil de sécurité ». (*L'Orient Le jour*, 17 Juillet 2016, p.1).

En mars 2010 au sommet de Syrte en Libye c'est le Colonel Kadhafi qui pousse ses paires à élaborer un plan d'action pour sauver la Jérusalem arabe et cela à l'invitation de la communauté internationale notamment le Conseil de sécurité, l'Union européenne et l'UNESCO. Une année après, ce sommet, la Ligue donnait son aval à l'attaque de la Libye par les forces de l'Otan en vue de renverser le régime de Kadhafi. Dans de nombreuses capitales arabes, la ligue fut rebaptisée « la Ligue sioniste ». (A. BELKAÏD, 2018, p.5).

En Avril 2013, les pays arabes ont accepté le principe d'un échange de territoires entre Israël et les Palestiniens, selon le secrétaire d'État américain, John Kerry, à l'issue d'une rencontre avec quelques ministres arabes des Affaires étrangères. Cette décision qui marquait une concession de taille de la Ligue arabe sur la question palestinienne, ne sera révélée au public que par le Secrétaire d'Etat américain. Selon lui :

Contrairement à la proposition d'origine [2002] qui ne parlait que des lignes de 1967 et de rien d'autre, ils [les pays arabes, [NDLR] ont déclaré [lundi] qu'ils étaient prêts à accepter les frontières de 1967 avec des ajustements reflétant un accord mutuel sur des échanges de territoires. (Radio Canada, 30 avril 2013)

L'annonce de la Ligue arabe et de M. Kerry a été accueillie favorablement par les Israéliens. « Une étape importante » qui réjouit Tzipi Livni alors Ministre de la Justice d'Israël et chargée des négociations avec les palestiniens¹⁵. Le 27 Mars 2017, lorsque s'ouvre le 28ème sommet de la Ligue arabe en Jordanie, les commentateurs du monde arabe à l'image du chercheur jordanien, Zarar al Bastanji, estiment que :

Le sommet ne déboucherait sur rien, si ce n'est sur davantage de combats en Syrie et de nouvelles concessions à Israël. Les peuples arabes n'attendent plus rien de ce sommet qui a complètement jeté aux oubliettes le principe si cher aux Arabes et aux musulmans qui était la lutte contre Israël. (Al Mannar, 27 Mars 2017).

Pour la grande majorité de l'opinion publique arabe, les dirigeants arabes suivent l'Arabie Saoudite pour nier la centralité du conflit Israélo-palestinien avec des conflits confessionnels notamment avec l'Iran qu'ils espèrent présenter comme la question majeure de la région suivant en cela la vision du gouvernement israélien. Pour Al Bastanji, Riyad fera tout pour faire de la déclaration du sommet « un réquisitoire anti-iranien ». (PressTV, 28 mars 2017).

¹⁵ Dans des documents de mai 2010 exposant sa « vision » de la paix, à l'intention d'Israël et des États-Unis, la partie palestinienne réaffirmait être « prête à envisager des modifications mineures de la frontière sur la base d'échange de territoires au ratio de 1 pour 1, de même taille et valeur, dans la même zone géographique ». Elle excluait « toute discussion sur les échanges de territoires qui prennent pour référence les "blocs de colonies" », disant vouloir « discuter des possibles échanges colonie par colonie ».

Pour l'Arabie Saoudite en effet, la question iranienne est la plus grande menace de la région. En 2015 déjà elle s'était opposée avec Israël à l'accord sur le nucléaire iranien négocié entre les Occidentaux, les russes et l'Iran. Après le sommet de la Jordanie de Mars, l'Arabie Saoudite convoque un sommet spécial à Ryad pour lancer une attaque en règle contre l'Iran et ses « agents », en allusion au Hezbollah libanais et aux rebelles Houthis au Yémen. L'Iran a répliqué en accusant l'Arabie saoudite d'exécuter « les politiques de l'entité sioniste qui cherche à accentuer les divisions dans la région. » (*Médias*, 2017, p.1).

Le 16 Mai 2018, alors que ce tenait une réunion extraordinaire des ministres des Affaires étrangères des pays de la Ligue des États arabes, consacrée à la situation dans la bande de Gaza suite au transfert par les États-Unis de leur ambassade de Tel Aviv vers Jérusalem, le Premier Ministre Israélien a affirmé lors d'une rencontre privée dans son bureau selon le journal le journal Haaretz :

Je salue la réunion des fils d'Ismaël [les Arabes, ndlr] aujourd'hui, qui est un événement important pour nous. Et, malgré nos principaux problèmes que nous créent les fils d'Ismaël, il y a, cependant des progrès positifs dans les relations de Tel Aviv avec certains pays arabes, que l'opinion publique ne connaît pas, mettant en évidence qu'actuellement nos soucis viennent d'ailleurs et pas des pays arabes. (...) Nous traitons avec ce qui est négatif concernant les descendants d'Ismaël, mais nous cherchons en même temps ce qui est positif chez eux. (N. Landau, 2018, p 3).

Le Premier Ministre Israélien confirmait ainsi ce qui était une évidence depuis plusieurs années maintenant à savoir la bonne entente entre Israël et les principaux pays arabes au détriment de la cause palestinienne. D'ailleurs, la veille de cette révélation du journal Haaretz, Hamad ben Jassem Al Thani, ancien Premier ministre qatari de 2007 à 2013, a écrit sur son compte Twitter, le 15 mai, suite au transfert de l'ambassade des États-Unis à Jérusalem le 14 Mai que :

J'ai averti et souhaité en même temps, une fois à la télévision et une autre fois sur Twitter, qu'il n'y ait pas d'abandon de la cause palestinienne, en particulier de la question de la ville sainte de Jérusalem. Mais malheureusement, voilà que le plan du "Deal du siècle" est en train d'être exécuté étape par étape avec le soutien et la bénédiction de grands pays arabes. (...) Et j'aimerais bien leur demander [à ces pays arabes, ndlr] quel est le prix [que les américains vous ont proposé, ndlr] en contrepartie de votre position. (Sputniknews, 15 mai 2018)

Quant à l'ex-négociateur palestinien avec Israël, Saeb Erekat, il estime que ce plan américain de « Deal du siècle » planifierait l'établissement de la future capitale palestinienne à Abu Dis. D'après lui en effet :

Israël annexerait les grandes colonies juives de Cisjordanie. Le nouvel État palestinien aurait une police mais pas d'armée. Les forces israéliennes garderaient le contrôle sur la vallée du Jourdain et les montagnes de Cisjordanie. Elles se retireraient des localités administrées par l'Autorité palestinienne. Israël serait le « foyer national du peuple juif » et l'État palestinien le « foyer national du peuple palestinien ». Les familles arabes qui ont fui leurs terres lors de la création de l'État d'Israël auraient droit à une « solution juste », uniquement à l'intérieur de l'État palestinien. (Sputniknews, 15 Mai 2018).

Il est évident que l'intransigeance du gouvernement israélien face aux palestiniens et toutes les initiatives unilatérales des États-Unis contre le processus de paix notamment la reconnaissance de Jérusalem comme la capitale d'Israël et le déménagement de l'Ambassade américaine dans cette ville toute comme la cessation du versement de l'aide américaine à UNRWA¹⁶, prouvent que désormais les

¹⁶ L'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient est un programme de l'Organisation des Nations unies pour l'aide aux réfugiés palestiniens dans la Bande de Gaza, en Cisjordanie, en Jordanie, au Liban et en Syrie, datant de décembre 1949. L'UNRWA aide plus de trois millions de Palestiniens sur les cinq millions
Rev. ivoir. sci. hist., n°006, Décembre 2019, ISSN 2520-9310 Revue électronique spécialisée en Histoire, Archéologie et Art

pays arabes ne représentent aucune menace pour l'État Israël. C'est en cela que le Président américain a poussé le bouchon un peu plus loin en tweetant le 21 mars 2019 : « *Après 52 ans, il est temps pour les Etats-Unis de reconnaître pleinement la souveraineté d'Israël sur le Golan, qui a une importance stratégique pour l'Etat d'Israël et la stabilité régionale* » (AFP, 22 mars 2019). Toute chose qui a été immédiatement saluée par le premier ministre israélien, Benyamin Netanyahu.

Une semaine après cette déclaration soit le 28 mars s'est tenu à Tunis un sommet de la Ligue fut baptisée par la presse arabe le "Sommet de la honte" car ayant été incapable de formuler une réponse commune sur le Golan en dehors de la dénonciation de principe du projet américano-israélien. Le sommet fut accueilli par des manifestations de rue contre notamment le roi Salmane d'Arabie saoudite pour son "inaction" sur le dossier palestinien. Les dirigeants arabes ont simplement rejeté et dénoncé dans une déclaration finale la reconnaissance américaine de la souveraineté d'Israël sur le plateau du Golan, conquis à la Syrie en 1967 puis annexé en 1981 (France 24, 31 mars 2019). Ils n'ont cependant pas atteint leur objectif d'unité, l'émir du Qatar, au cœur d'un contentieux diplomatique avec l'Arabie saoudite, ayant quitté prématurément le rendez-vous.

2.4. L'ombre de l'Organisation de la Coopération Islamique

Le recul de la Ligue Arabe sur les principales problématiques qui touchent le monde arabe mais également le monde musulman a permis l'affirmation de l'Organisation de la Coopération Islamique (OIC) comme la principale instance qui agit au nom et pour la promotion des intérêts des musulmans dans le monde. Cette organisation qui regroupe 57 pays a été justement créée à Rabat le 25 septembre 1969 à l'occasion de la première réunion des leaders du monde islamique, suite à l'attentat perpétré le 21 août 1969 par des sionistes contre la Mosquée Al Aqsa dans Jérusalem occupée. Pour les délégués réunis, cet attentat constituait une atteinte aux sanctuaires des musulmans, à leurs lieux de culte, à leur dignité et foi.

Sa charte proclame ses objectifs qui sont entre autres, le renforcement de la solidarité et la coopération entre les États islamiques dans les domaines politiques, économiques, culturels et scientifiques. Dès lors, à la différence de la Ligue Arabe qui est restée une organisation essentiellement politique au service de la promotion du panarabisme, l'OIC qui est une organisation panislamique s'est dotée en 1973 d'un puissant instrument économique et financier du monde musulman à savoir la Banque Islamique de Développement¹⁷ qui finance de nombreux et grands projets dans tous les pays membres. En 1979, elle crée l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) qui travaille au resserrement de la coopération culturelle et éducative dans le monde de l'Islam.

Ces dernières années, alors que la Ligue Arabe semble avoir abdiquée de ses responsabilités de défenseur des intérêts des musulmans et principalement des palestiniens au profit de ceux des grandes puissances occidentales, c'est l'OIC qui se retrouve toujours en première ligne pour cela. L'aura de cette organisation dans les Relations Internationales est allée de pair avec la montée en puissance de certains de ses membres non arabes notamment la Turquie et l'Iran¹⁸.

enregistrés comme réfugiés, notamment à travers ses écoles et ses centres de santé, dans les territoires palestiniens mais aussi au Liban, en Jordanie et en Syrie. L'aide américaine consiste à 200 millions de dollars par an.

¹⁷ Le but de la banque est de stimuler le développement économique et le progrès social des pays membres et des communautés musulmanes individuellement aussi bien que conjointement selon les principes de la finance islamique. La BID cible les secteurs de la science et de la technologie, de l'économie islamique, de la banque et de la finance. Le groupe répond à 3 objectifs: Promotion des institutions islamiques, Réduction de la pauvreté, Coopération entre les pays membres.

¹⁸ Depuis la révolution iranienne en 1979, les rapports entre l'Iran et l'OIC s'étaient dégradés. Avec la victoire des « réformistes » en 1997, la politique étrangère de l'Iran a changé avec une bonne évolution de ses rapports avec l'Arabie Saoudite. Le VIII^e sommet de l'OIC en 1997 s'est déroulé à Téhéran qui est ainsi sorti de son isolement régional. Désormais le pays joue les premiers rôles au sein de l'organisation.

Ces deux puissances non arabes utilisent la tribune de l'OCI pour marquer les esprits fondamentalement dans le dossier de la Palestine qui garde toujours sa centralité l'opinion publique des pays musulmans. Leurs prises de position sans concessions pour Israël dans la défense des intérêts des palestiniens a permis à l'OCI de totalement marginaliser la Ligue Arabe sur cette question. Les développements récents de la question palestinienne ont fourni de nombreuses occasions à l'OCI de montrer sa réactivité au contraire de la Ligue arabe qui semble totalement hors-jeu.

L'épisode de la reconnaissance le 6 décembre 2017 par le Président Trump de Jérusalem comme capitale d'Israël avec la promesse d'y transférer l'Ambassade américaine donne à voir le décalage qu'il y a entre les deux institutions dans la défense de la cause palestinienne.

En effet suite à cette décision américaine qui a été largement condamné à travers le monde¹⁹, les dirigeants arabes n'ont pas jugés nécessaires de convoquer un sommet des Rois et Chefs d'Etat pour formuler une réponse à ce qui était alors une violation du droit international et de tous les accords qui ont emailés cette crise. Le jour même huit pays²⁰ demandent une réunion d'urgence du Conseil de sécurité des Nations Unies parmi lesquels un seul arabe l'Egypte. Le 9 décembre soit 3 jours après, ce sont les Ministres des Affaires Etrangères qui se sont réunis au Caire au siège de l'Organisation pour appeler Donald Trump à annuler sa décision. Une réaction qui a été jugée par la presse internationale comme « faible ».

À la différence, le Président Turc qui dès l'annonce de Trump avait déclaré Jérusalem « ligne rouge » avait en sa qualité de Président en exercice de l'OCI convoquer le 13 Décembre à Istanbul un Sommet extraordinaire des Chefs d'Etats de de Gouvernement de l'Organisation. Durant ce sommet qui a vu la participation de nombreux chefs d'Etat, le Président Turc n'est pas passé par quatre chemin pour condamner les décisions unilatérales de Trump, en déclarant qu' « Israël est un Etat d'occupation, un Etat terroriste » et précisant que "nous n'abandonnerons pas Jérusalem aux mains d'un Etat qui tue des enfants". Il a par ailleurs clairement invité "les pays qui défendent le droit international et la justice à reconnaître Jérusalem comme capitale de la Palestine", (VOA Afrique, 13 Décembre 2017).

Le Président de l'Autorité Palestine qui avait ainsi une tribune pour s'exprimer de vive voix a affirmé que : « À partir de maintenant, nous n'acceptons aucun rôle des Etats-Unis dans le processus politique qui ont offert Jérusalem en cadeau au mouvement sioniste. (...) » (VOA Afrique, 13 Décembre 2017). Dans le communiqué final du sommet les chefs d'Etats présents affirment: « Nous rejetons et condamnons fermement la décision irresponsable, illégale et unilatérale du président des Etats-Unis [...] Nous considérons cette décision comme nulle et non avenue » (AFP, 13 Décembre 2017).

Pour la presse internationale, initiateur de cette réunion en sa qualité de président en exercice de l'OCI, Recep Tayyip Erdogan y a imprimé sa marque et confirmé sa prétention à être le premier défenseur de Jérusalem, troisième lieu saint pour les musulmans. Représenté au sommet d'Istanbul par son ministre des affaires religieuses, le royaume wahhabite, qui entretient de très bonnes relations avec l'administration Trump, se trouve particulièrement embarrassé par l'affaire de Jérusalem. Le Président de l'Autorité Palestinienne a affirmé durant son discours que : « Si l'État de Palestine n'est pas établi avec Jérusalem comme capitale et selon les frontières de 1967, il n'y aura pas de paix dans la région ni dans le monde entier. Il faut choisir. » (AFP, 13 Décembre 2017).

¹⁹ Une réunion d'urgence du Conseil de sécurité de l'ONU est convoquée demain matin, par la présidence japonaise, après la décision du président américain Donald Trump de reconnaître Jérusalem comme capitale de l'Etat d'Israël. Toutes les grandes capitales du monde : Paris, Berlin, Londres, Ottawa, Rome, Ankara, Téhéran ainsi que le Pape et les Nations Unies ont condamné cette décision jugée contreproductive pour le processus de paix qui est déjà au point mort depuis plusieurs années.

²⁰ Ce sont les missions de Bolivie, d'Egypte, de France, d'Italie, du Sénégal, de Suède, du Royaume-Uni et d'Uruguay qui ont demandé à la présidence "japonaise du Conseil de sécurité" d'organiser une réunion d'urgence du Conseil, avec un exposé du secrétaire général.

Cette déclaration faisait certainement écho à la suggestion que lui a faite le prince héritier d'Arabie Saoudite, Mohamad Ben Salmane, de renoncer à faire de Jérusalem-Est la capitale du futur État palestinien au profit d'Abu Dis, localité située au sud-est de la ville sainte. (Y. Cornu, 2017, p.17).

Conclusion

La Ligue Arabe l'une des plus ancienne des organisations afro-asiatiques fut de sa création en 1945 jusqu'à ces dernières décennies un puissant instrument d'affirmation et régulation des principaux événements qui impliquaient l'expression de la solidarité du monde arabe. Elle a été ainsi un acteur majeur de la question qui garde une immense centralité dans les préoccupations du monde arabo-musulman à savoir la cause palestinienne. Cependant, ses divisions internes qui sont allées en s'amplifiant avec le temps et les différents bouleversements géostratégiques du monde arabe et musulman, sa propension à ne rester qu'une organisation politique et un instrument au service des occidentaux et donc d'Israël ont fini par plomber ses actions et lui faire perdre toute influence sur les événements qui se déroulent dans le monde arabe et notamment la cause qui justifiait aux yeux de l'opinion publique arabe son existence à savoir la défense de la cause palestinienne. Se pose donc aujourd'hui la question de son utilité surtout que l'Organisation de la Coopération Islamique qui regroupe 57 pays musulmans du monde semble l'avoir remplacé dans son rôle de défenseur des intérêts des musulmans à travers le monde. C'est donc une organisation à l'agonie dont la survie semble plus que jamais compromise.

Sources et références bibliographiques

Sources écrites (articles de journaux et de revues)

ACHCAR Gilbert, 2018, « Au Proche-Orient, la stratégie saoudienne dans l'impasse », *Le Monde diplomatique*, mars, p.12.

BARTHE Benjamin, 2018, « Sur Jérusalem, le roi d'Arabie saoudite désavoue le prince héritier », *Le Monde*, 31 Juillet, p.4.

BELKAÏD Akram, 2018, « La Ligue arabe : un machin saoudien ? », *Le Monde Diplomatique*, 23 MAI, p.5.

CHERIF Ali, 2016, « La Ligue arabe : c'est combien de divisions en fait ? » *Le Matin d'Algérie*, 27 Juillet, p.8.

CORNU Yves, 2017, « Jérusalem : le spectaculaire revirement de l'Arabie saoudite » ; *Le Point*, 6 décembre, p. 17.

DARBROZ Noël, 1987, « 31 juillet 1987, Vendredi noir à La Mecque », *La Croix*, 4 Aout, p. 2.

DE SAINT PERIER Laurent, 2016, "Ligue arabe : pourquoi le « sommet de l'espoir » a tourné au fiasco », *Jeune Afrique*, 4 Aout, p5

EDITORIAL, 2006, « La Ligue arabe, divisée et affaiblie, avoue son impuissance Moubarak : Israël ne sortira pas gagnant de cette guerre » ; *L'Orient-le Jour*, 17 Juillet, p1

EDITORIAL, 2017, « Le 28ème sommet de la Ligue arabe : Un sommet qui ne sert à rien », *Al Mannar*, 27 Mars, p1

EDITORIAL, 2018, « Guerre au Yémen : le fiasco de l'intervention saoudienne », *Le Monde*, 2 février, p.3.

FEIN Leonard, 2007, "Saudi Arab League Initiative". *APN*, 11 Avril, p.7.

LANDAU Noa, 2018, "Netanyahu: Positive Developments with 'Sons of Ishmael,' Public Not Aware", *Haaretz*, May 17, p.3.

RAIM Laura, 2011, « Quel Pouvoir à la Ligue Arabe ? », *Le Figaro*, 16 Novembre, p. 9.

Sources numériques

AFP, 2016, « La Ligue arabe qualifie le Hezbollah d'organisation terroriste », 11 Mars, https://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2016/03/11/la-ligue-arabe-qualifie-le-hezbollah-d-organisation-terroriste_4881431_3218.html, consulté le 23 septembre 2017

AFP, 2016, « Mauritanie : le sommet de la Ligue arabe écourté et boudé par les chefs d'État » 25 juillet, sur <https://www.jeuneafrique.com/344513/politique/mauritanie-sommet-de-ligue-arabe-ecourte-boude-chefs-detat/>, consulté le 23 septembre 2017

AFP, 2017, « La Ligue arabe a accordé le siège de la Syrie à des "voyous" (Damas) », 25 Mars, https://www.lorientlejour.com/article/807029/Lopposition_obtient_le_siege_de_la_Syrie_a_la_Ligue_arabe_.html, consulté le 23 septembre 2017

AFP, 2017, « Les leaders musulmans appellent le monde à reconnaître Jérusalem-Est comme capitale de la Palestine » 13 décembre, sur <https://www.nouvelobs.com/monde/20171213>. Consulté le 14 décembre 2017

AFP, 2019, « Le plateau du Golan au cœur du conflit entre Israël et la Syrie », 22 mars sur https://www.lemonde.fr/international/article/2019/03/22/le-plateau-du-golan-au-c-ur-du-conflit-entre-israel-et-la-syrie_5439458_3210.html, consulté le 3 avril 2019

EDITORIAL, 1973, « Début du premier « choc pétrolier », *Perspective monde*, 16 octobre, p 1 sur <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve?codeEve=520>, consulté le 23 septembre 2017

Médias, 2017, « Iran: la déclaration de la Ligue Arabe contient des mensonges, l'Arabie exécute les politiques d'Israël », 20 novembre, sur : <https://french.almanar.com.lb/662499>, consulté le 6 décembre 2017

France 24, 2019, « Un sommet arabe en manque d'unité, sauf sur la question du Golan », 31 mars, sur <https://www.france24.com/fr/20190331-tunisie-sommet-ligue-arabe-golan-israel-syrie-donald-trump>, consulté le 3 avril 2019

Press TV, 2017, « Le 28ème sommet de la Ligue arabe : Un sommet qui ne sert à rien », 28 mars 2017 sur <https://www.french.almanar.com.lb/325048>, consulté le 23 septembre 2017

Radio Canada, 2013, « Conflit Israélo-palestinien : Une concession de taille des pays arabes », 30 Avril, sur <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/611539/ligue-arabe-decision-echange-territoires-israel-palestiniens-john-kerry-qatar>, consulté le 24 septembre 2017

VOA Afrique, 2017, « Erdogan appelle à reconnaître Jérusalem-Est comme "capitale de la Palestine" », 13 Décembre sur <https://www.voafrique.com/a/jerusalem-sommet-du-monde-musulman-a-istanbul-a-l-appel-d-erdogan/4161631.html>, consulté le 13 décembre 2017

Références bibliographiques (ouvrages et articles de revues scientifiques)

BENCHENANE Mustapha, 1983, « L'intégration économique arabe » *Tiers-Monde*, tome 24, n°96, La coopération Sud-Sud. Etat et perspectives. pp. 899-908;

Boutros-Ghali, 1968, « La crise de la Ligue Arabe », *Annuaire français de droit international*, volume 14, pp. 87-137.

CARRE Olivier, 1971, « Le rôle des organisations régionales dans les conflits entre leurs membres : La Ligue des Etats Arabes », *Revue française de science politique* XXI, avril, pp. 362-381.

CLIVE Jones, 2004, "Britain and the Yemen Civil War, 1962-1965: Ministers, Mercenaries and Mandarins: Foreign Policy and the Limits of Covert Action", *Sussex Academic Press*, 273 p.

KEPLER Gilles, 2004, « Le terrorisme islamiste est né en Afghanistan », *L'Histoire*, mensuel 293, décembre, pp. 12-19.

LAISSY Michel, 1948, *Du panarabisme à la Ligue arabe*, Paris : G.P. Maisonneuve; 259 p.

RODINSON Maxime, 1968, *Israël et le refus arabe, 75 ans d'Histoire*, Paris, Le Seuil, 284 p.

RAZOUX Pierre, 2018, « Des guerres israélo-arabes au conflit israélo-palestinien », *Sciences Humaines*, p.12.

Les dockers du port d'Abidjan, 1950-2000

COULIBALY YOUSSEUF

Département d'Histoire

Université Félix Houphouët Boigny de Cocody-Abidjan

E. mail : coul.yousseuf@yahoo.fr

Résumé

Le transport maritime en Côte d'Ivoire a beaucoup évolué avec l'ouverture du premier port à Abidjan à partir de 1950. Les opérations d'embarquement et de débarquement des marchandises à ce port à l'instar des autres ports du monde sont confiées à des sociétés de manutentions, qui emploient une main-d'œuvre à ces tâches, qui sont appelées « dockers ». Les flux de travailleurs qui alimentent le réservoir de main-d'œuvre docker au port d'Abidjan sont d'origines diverses. Avant la construction du port d'Abidjan, la majorité des travailleurs dockers aux wharfs étaient les populations autochtones de la côte ivoirienne. En 1950, une grande partie des travailleurs dockers est issue des migrations internationales pour combler le déficit de la main-d'œuvre au port. Cependant, la période d'indépendance avec son corollaire de crises que connaît le pays conduit au ralentissement de cette main-d'œuvre extérieur et l'orientation de des nationaux vers le métier.

Mots-clés : Abidjan – Travailleurs – Dockers - Port – Migration.

Abstract

The maritime transport of Ivory Coast has evolved a lot with the construction of the first port in Abidjan from 1950. The operations of embarkation and disembarkation of goods at this port like other ports in the world are entrusted to handling companies, which employ labor for these tasks, which are called "dockers". The flows of workers feeding the dockworker tank at the port of Abidjan are of diverse origins. Before the construction of the port of Abidjan, the majority of dockworkers at the wharfs were the indigenous populations of the Ivorian coast. In 1950, a large part of dockworkers came from international migrations to fill the labor shortage at the port. However, the period of independence with its corollary of crises in the country led to the slowdown of this foreign workforce and the orientation of nationals towards the profession.

Keywords: Abidjan – Workers – Dockers – Port – Migration

Introduction

Le transport maritime de nos jours constitue le principal mode de transport utilisé pour déplacer les marchandises d'un port à un autre. Ainsi près de 90% des marchandises mondiales transitent par la mer (M. Gbaguigi, 2007, p. 4). La Côte d'Ivoire, pays de l'Afrique de l'ouest dispose d'une longue façade maritime qui lui permet de jouer un rôle non négligeable dans ce transport depuis le XV^{ème} siècle (D. Boni, 1980, p. 35). À partir de 1950, avec l'ouverture du premier port à Abidjan, le transport maritime de la Côte d'Ivoire connaît une importante évolution.

Les opérations d'embarquement et de débarquement des marchandises à ce port à l'instar des autres ports du monde sont confiées à des sociétés de manutentions, qui emploient une main-d'œuvre à ces tâches, qui est appelée « docker ». Cette main-d'œuvre du port d'Abidjan comme dans tout autre port constitue un maillon très important dans l'activité portuaire. Dans le cadre de ce présent article intitulé « les travailleurs dockers du port d'Abidjan, 1950 - 2000 » nous nous intéressons à cette main-d'œuvre du port d'Abidjan.

Les années 1950 et 2000 marquent des périodes très importantes dans la vie du port d'Abidjan et dans celle des dockers. 1950, marque l'année d'ouverture du port d'Abidjan, précisément mis en service le 23 juillet 1950, et accueillant désormais tous les navires en direction de la Côte d'Ivoire. Le port devient ainsi un secteur pourvoyeur d'emplois, qui aura besoin d'un grand nombre de travailleurs que la main-d'œuvre locale ne peut satisfaire. Ce déficit de travailleurs amène le colonisateur à mettre en place de nouvelles politiques migratoires qui finissent par attirer des migrants d'horizons divers faisant ainsi de la Côte d'Ivoire le principal pôle d'attraction des migrations ouest africaines. 1950 marque pour la main-d'œuvre docker sa concentration en une seule et unique zone : le port d'Abidjan.

L'an 2000 est une année très mouvementée chez les dockers en Côte d'Ivoire, elle marque la mise en application effective du décret 99-510 du 4 août 1999²¹, nouvelle réglementation régissant le monde des dockers. La mise en application de ce décret est à la base de plusieurs arrêts de travail suivis de marches de contestation des dockers, notamment celle du 23 février 2000 avec l'arrestation de nombreux dockers. 2000 est aussi marquée par l'arrêt de travail de 48 heures par les employés de la manutention africaine, grève engendrée par le refus des différentes directions d'entreprises de répondre favorablement aux préoccupations des travailleurs. Ceux-ci revendiquaient, entre autre, une augmentation de salaire, une hausse de la prime de transport, un changement de catégorie au mérite de l'ancienneté et une prime de logement²².

Les différentes manifestations des dockers pour la mise en application de leurs revendications et la crise qu'a connue le pays le 24 décembre 1999 entraînent une rupture de confiance avec la main-d'œuvre étrangère. Nous assistons alors un ralentissement de la migration de la main-d'œuvre étrangère vers le métier. Dans cette étude, nous nous proposons d'analyser la provenance de la main-d'œuvre docker du port d'Abidjan. Dès lors, il convient de se poser la question suivante : quel est le procès de la main d'œuvre dockers du port d'Abidjan, de son ouverture officielle en 1950 à la crise de 2000 ?

Pour la réalisation de notre étude, nous nous sommes beaucoup servis des sources d'archives. Il s'agit notamment de documents imprimés, journaux de l'époque et des journaux officiels. Les journaux de l'époque ont été d'un apport considérable, ils nous ont permis de suivre les mouvements sociaux des dockers. Après l'exploitation des sources d'archives nous avons mené des enquêtes auprès de la structure qui recrute et encadre les dockers au niveau du port d'Abidjan, à savoir le Syndicat des Entrepreneurs de Manutention du Port d'Abidjan (SEMPA).

Vu que la question des dockers est très sensible nous avons utilisé la technique de l'enquête privée pour tous nos différents entretiens. Après nos différentes recherches auprès du personnel ancien du SEMPA, nous nous sommes intéressés aux dockers eux-mêmes, anciens comme nouveaux. Les différentes interviews ont permis de compléter les informations que nous avons recueillies de d'autres sources. Comme l'a souligné Daouda Gary, le croisement systématique des sources écrites avec les témoignages oraux constitue une technique historique classique par laquelle on essaie de tendre vers une certaine vérité historique, ce croisement associe notamment la critique et l'interprétation de textes d'archives, de presse et d'histoires de vie (D. Gary-Tounkara, 2008, p. 27).

²¹Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire (JORCI) 1999, p.737.

²² Marcelline Gneprout K., « Nouvelle réglementation les dockers s'informent », in *Fraternité Matin*, du 28 Mars 2000, 35^{ème} année, n°10628, p. 8.

1. La main-d'œuvre docker du port d'Abidjan à l'époque coloniale : de la main d'œuvre locale à la ruée de la main d'œuvre étrangère ,1950-1960

Dans cette trame de notre article il s'agira d'une part d'aller à l'origine du travail docker en Côte d'Ivoire tout en identifiant les groupes locaux pratiquant le métier dans ses débuts. Et d'autre part, nous montrerons la ruée de populations étrangères vers ce métier avec l'ouverture du port d'Abidjan à partir de 1950.

1.1. Une main-d'œuvre locale dans les débuts du métier : l'ère des wharfs

À l'arrivée des premiers européens sur la côte se sont les populations de la côte qui sont les premiers à exercer ce travail, la manutention des marchandises étaient très difficile, rude et dangereuse à l'époque elle se faisait à bord des pirogues. Celles-ci étaient chargées à terre puis devaient franchir la barre et au large et à partir d'elles charger les bateaux. En retour on les chargeait de différents produits à exporter. Tant que la mer était calme tout pouvait se passer comme souhaité, mais en période de tempête il y avait des pertes considérables en marchandises et même en vie humaine.

Le rôle de docker était joué par les piroguiers d'une écurie donnée, appartenant à un négociant de la place, qui à son tour jouait un peu le rôle de compagnie de manutention et de transit. Avec la construction des wharfs, les manœuvres de la manutention ont souvent donné l'image de « gros bras » car nombre de marchandises étaient transportées dans des sacs portés sur la tête et sur le dos. Seules les marchandises très volumineuses, ou en vrac étaient chargées par les grues des navires.

Notons pour mémoire que l'administration coloniale à l'ère des wharfs faisait le recrutement des manœuvres à la manutention au sein de la population autochtone Krou, «C'est ainsi qu'entre 1905 et 1907 ; ce sont au total 1343 Kroumen qui furent ainsi mobilisés »²³. Les Kroumen et certains peuples lagunaires de la Côte d'Ivoire ont été employés à ce travail avant la construction du port, la manutention des marchandises se faisait à bord des pirogues.

Déjà en 1901 pour l'exploitation du wharf de Grand-Bassam, l'administration coloniale orienta ses efforts de recrutement de la main-d'œuvre au sein de la population autochtone krou, c'est ainsi qu'entre 1905 et 1907, ce sont au total 1343 Kroumen qui furent mobilisés (C. Cissé, 1998, p.230). Mais face aux mauvais traitements ceux-ci désertent le wharf. L'autorité coloniale se tourna vers d'autres régions du pays pour de nouveaux recrutements, ainsi l'on dénombre 288 travailleurs africains employés au wharf de Grand-Bassam composés outre de Kroumen, de Bété et Gouro, de Bambara du Soudan français (*Idem*, p. 236).

Depuis l'époque du wharf, l'administration coloniale a tourné ses efforts de recrutement de main-d'œuvre docker à l'intérieur du pays. En fait, avec la croissance exponentielle du trafic au wharf de Grand-Bassam à partir des années 1924, l'on passe de 650 manœuvres fournis par Korhogo et Boundiali en 1928 (Z. Semi-Bi, 1974, p.274), à 900 en 1929 provenant de Korhogo, Boundiali et Ferké (C. Cissé, 1998, p. 241.). Ces recrutements de l'époque étaient forcés mais avec l'abolition du travail forcé en 1946 et la construction du port d'Abidjan en 1950 le travail de docker va attirer des ethnies ivoiriennes de l'intérieur du pays à savoir les Guéré, les wobé, les Malinké, les Bété, les Bakwé, les Baoulé²⁴.

²³ANS, P 349, rapport trimestriels du chef de services sur le fonctionnement du wharf de Bassam, cité par Chikouna Cissé, 1998, *Migrations et Mise en Valeur de la Basse Cote d'Ivoire 1920 -1960, Etude d'une Dynamique Régionale de Mobilité de la Main-d'œuvre*, Thèse Unique de Doctorat ,Université d'Abidjan Cocody et Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Histoire, 2008, p.230.

²⁴Cf. Alfred Schwartz, *les dockers de San Pedro*. Donnée sur la main-d'œuvre utilisée par le SEMPA au 1^{er} Rev. ivoir. sci. hist., n°006, Décembre 2019, ISSN 2520-9310 Revue électronique spécialisée en Histoire, Archéologie et Art

L'on assiste à un exode très important de population des autres régions du pays en direction de la ville d'Abidjan. Le travail de docker était vu comme le métier des étrangers pour le simple fait que ce travail est très pénible avec une rémunération très faible, seul les populations ivoiriennes venues pour la plupart des régions Nord, Centre et Ouest se dirigeaient vers le métier docker.

La corporation docker en Côte d'Ivoire n'avait pas de statut à l'époque coloniale. De même en France jusqu'aux années 1930 l'ouvrier docker du port n'était protégé par aucune convention collective. Après la construction du port d'Abidjan à partir de 1950, un défi majeur restait à relever celui de son exploitation. L'autorité coloniale met donc en place des stratégies pour combler le problème de main-d'œuvre. Etant donné que la performance d'un port se traduit dans une large mesure par le dynamisme de son personnel employé à la manutention.

1.2. La ruée de la main-d'œuvre étrangère sur le port d'Abidjan et le début des migrations clandestines vers d'autres horizons

Avec la construction du port, nous assistons à une polarisation des flux migratoires sur l'espace abidjanais ; ce qui entraîna un nombre important de travailleurs à la manutention au port. Ces migrations de main-d'œuvre vers la Côte d'Ivoire en général et vers Abidjan en particulier, furent le résultat d'une politique coloniale dynamique en matière de migration de travail. Dans le rapport annuel de l'année 1947, l'inspection territoriale du travail indiquait que : « Notre changement de politique en matière de travail et les conditions économiques favorables ont provoqué une descente spontanée des voltaïques auxquels, commencent à se joindre des Soudanais et Guinéens »²⁵.

La fin du travail forcé décrétée par Félix Houphouët-Boigny en 1946 se traduit par une remontée des salaires. 1946 marque une rupture dans la colonisation dans la mesure où les sujets deviennent « citoyen » français, la remontée des salaires en vigueur dans l'Afrique française n'est sensible que dans les territoires émergents tels que la Côte d'Ivoire (E. Guerassimof, 2005, p.81.). Dès 1950, le travail au port exerçait un fort pouvoir d'attraction sur le Soudan, la Haute-Volta et bien d'autres pays africains.

Pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre en Côte d'Ivoire il fut créé le syndicat interprofessionnel d'acheminement de la main-d'œuvre (SIAMO) en 1952. Il est recruté alors en 1952, 39000 voltaïques pour les colons de Côte d'Ivoire (B. Kouadio, Y. Charbit, 1994, p.6.). De même la collaboration du Rassemblement Démocratique Africain de Houphouët Boigny avec l'administration coloniale facilita la tâche aux entreprises ivoiriennes à partir des années 1950. Désormais, le recrutement fut réalisé en Haute-Volta sous la direction du SIAMO. Les travailleurs furent régulièrement recrutés par cette structure tant en moyenne Côte d'Ivoire qu'en Haute-Volta sous la direction du SIAMO.

Au-delà de ces migrations voltaïques une grande partie de la main-d'œuvre en Côte d'Ivoire provenait du Soudan (Mali actuel). En 1953, le gouverneur du Soudan consigna dans son rapport politique l'évolution de la main-d'œuvre : « Il est parti (...) un nombre important de jeunes gens vers la Côte d'Ivoire à la recherche de travail, soit dans les plantations, soit sur les chantiers du gouvernement ». (E. Guerassimof, 2005, p.83.) Les migrants grossissaient les rangs des communautés expatriées en Côte d'Ivoire, Abidjan constituait un véritable melting-pot, en particulier le quartier populaire de Treichville qui concentrait toutes les origines ; dès 1956 :

« Treichville est la tête de pont (...) aussi des diverses races de la Côte d'Ivoire que celle de toutes les populations d'Afrique (...) Gourousis (Haute-Volta), Sénégalais, Haousas (Niger ; Gold Coast, Nigéria) Bamilékés (Cameroun) Gabonais, Maures (Mauritanie), Nagot (Dahomey), Soussous (Guinée) » (E. Guerassimof, 2005, p.83).

avril 1975, Abidjan, ORSTOM, 1975.

²⁵ANS, 2G47/46, Côte d'Ivoire et Haute Volta Inspection territoire du travail, Rapport annuel, 1947, cité par Chikouna Cissé, 1998, *op.cit.*, p. 519.

Tout ce monde hétéroclite y a trouvé une excellente formule de coexistence. Ces groupements se sont constitués comme partout ailleurs autour des *diatiguïs* et des «*grands frères*»²⁶. C'est ainsi que Zongo Ibrahim nous raconta que : « Je suis arrivé à Abidjan par le biais de l'un de mes frères du même village que moi, avant j'ai travaillé dans des plantations près de Yamoussoukro »²⁷.

Le dynamisme du port d'Abidjan à partir de son ouverture crée plusieurs emplois annexes avec une rémunération assez bonne pour les personnes en quête d'emplois, ce qui justifia la ruée de plusieurs vagues de migrants en direction de la ville d'Abidjan. Le métier de docker était le métier le plus pratiqué par ces migrants, Ouédraogo Moussa nous dira : « *Ce métier de docker était vu comme le travail des boyôrodjan* »²⁸.

Résider dans la ville d'Abidjan et avoir un boulot de docker étaient pour ces migrants une très grande chance. Le métier constituait aussi un point de relais vers d'autres horizons, en effet, le port d'Abidjan reliait la Côte d'Ivoire à la métropole et à divers points de l'Afrique française : Pointe-Noire, Conakry, Dakar, Port-Etienne, des régions de Bamako, Ségou, Kayes, Nioro, Bandiagara, Mopti, Tombouctou et Gao. (D. Gary-Toukara, 2008, p.117).

En effet, à partir de 1950 les chefs de famille soudanais encourageaient leurs jeunes à aller en Côte d'Ivoire qu'au Sénégal, ainsi la Côte d'Ivoire devient une destination prisée (D. Gary-Toukara, 2008, p.117). Plusieurs ethnies étrangères constituent donc ce groupe de travailleur docker se sont : les Marka, ou Sarakolé, ethnie du Mali, les Peulh originaires à la fois du Mali, du Niger, de Haute-Volta actuel Burkina-Faso, et de Guinée, des malinké-dioula, avec des représentants du Mali, de Guinée et du Sénégal, les Zambarama du Niger et Haute-Volta, les Haoussa du Mali, Niger et Haute-Volta, les Touareg du Mali et de la Haute-Volta, les Songhaï du Mali, Niger et Haute-Volta (Ibidem, pp. 185-186).

De même dans les années 1951 et 1952, nous assistons à une ruée des *baragnin*²⁹ sur la ville d'Abidjan, qui viennent tenter leur chance dans la ville telle qu'à Bouaké et Gagnoa dont les usines et les plantations offraient encore du travail (D. Gary-Toukara, 2008, p. 181). C'est à juste titre qu'en 1955, le commandant de Sikasso écrivit qu' : « Il y a lieu, par contre, de signaler un mouvement très net d'émigrations vers la Côte d'Ivoire, où les jeunes gens sont attirés par le mirage de la vie moderne et vont se déplacer comme manœuvres, pour gagner, disent-ils, l'argent de l'impôt »³⁰

En 1955, l'administrateur de Bougouni observa le même phénomène : « *Il faut mentionner également ici encore l'attrait qu'exercent sur les jeunes paysans du Soudan les grosses agglomérations (Abidjan, Bouaké, Gagnoa... etc.) où il est relativement facile de gagner beaucoup d'argent, et aussi il est vrai, de le dépenser* »³¹. Cet état de fait fut l'une des raisons qui entraîne l'immigration des Haoussa en Côte d'Ivoire, ces derniers sont classés parmi les ethnies réputés pour le travail de docker.

L'une des raisons qui encourageaient aussi ce grand nombre de manœuvre étrangers vers le métier Docker est celle du salaire. A partir des années 1950, Abidjan devient une grosse agglomération et le travail de docker est considéré comme un débouché professionnel. Le travail docker garantissait un

²⁶ Un grand frère en place fait venir et accueille ses petits frères Le mot frère ici est pris dans le sens plus large car il signifie des hommes d'un même village.

²⁷ Ibrahim Zongo de nationalité burkinabé fonction docker résident à Koumassi ; date de l'entretien : 01/07/2013 à son domicile.

²⁸ Moussa Ouédraogo nationalité Burkinabé fonction ancien docker résident à Koumassi; date de l'entretien : 08/07/2013.

²⁹ Baragnini, vient de bara, « travail » et gnin, « chercher », en bambara, « chercheurs de travail » ou « travailleurs migrants saisonniers ».

³⁰ Archives du cercle de Sikasso (ACS), archives non classées, rapport économique annuel du cercle de Sikasso, du 1^{er} juin 1955 au 30 juin 1956, p. 15.

³¹ Archives Nationale du Mali (ANM), 1Q1468-N°II, Rapport économique, cercle de Bougouni, 1958, p. 19.

salaire chaque quinze du mois ou après l'accomplissement d'une tâche au port. A la différence du travail dans les plantations où il fallait attendre la récolte ou la fin de la saison pour avoir son salaire.

2. De l'avènement d'une politique migratoire souple aux tentatives de nationalisation du métier de docker (1960-2000)

Dans cette deuxième et dernière trame de notre étude nous présenterons la politique migratoire en Côte d'Ivoire dès l'indépendance et les crises dans le monde docker qui effriteront les migrations de travailleurs dockers étrangers.

2.1. La politique migratoire et les premières crises dans le monde docker (1960 – 1980)

Après l'indépendance, l'appel à la migration de travail ne s'est pas démenti. On constate néanmoins une diversification de cet appel à l'immigration. La politique migratoire de la Côte d'Ivoire au cours des années 60-80 fut comme dans beaucoup de pays africains, ouverte à la libre circulation des personnes. En Côte d'Ivoire les années 1960 sont marquées par une orientation des ivoiriens vers les métiers qu'ils estiment eux-mêmes valorisant : les postes de bureaux, les métiers d'ouvriers spécialisés et le retour à la terre encouragé par les prix des produits agricoles. C'est à juste titre qu'assez rapidement, on assiste au début des années 1960 à un mouvement des immigrés burkinabés et maliens vers Abidjan selon un processus identique à l'exode rural ivoirien pour combler le déficit de travailleurs dans certains domaines d'activités. En 1967 les dockers voltaïques et maliens sont au nombre de 13000 selon l'ambassadeur du Mali en Côte d'Ivoire (D. Gary-Tounkara, 2008, p. 229).

Dès l'indépendance, une importante grève frappe le milieu maritime mais à cette époque les dockers du port d'Abidjan n'avaient pas de syndicats proprement dit. Ces derniers majoritairement des étrangers militaient dans le syndicat des travailleurs auxiliaires de transport du port d'Abidjan (STATPA) syndicat rattaché à l'Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire (UGTCI). 1967 fut ainsi marquée par la grève des dockers maliens et voltaïques du port d'Abidjan. Ces dockers au nombre de 13000, dénoncèrent les bas salaires et mauvaises conditions de travail (D. Gary Tounkara, 2008, p.229.), ce qui entraîna le blocage des activités de manutention du port. Mais avant la grève de 1967 une première tentative de grève échoua en 1965 elle avait pour objet d'obtenir un taux horaire et une gratification³².

La grève 1967 entraîna des conflits de leadership à la tête de la formation syndicale. En effet, avant la création des syndicats docker proprement dit, il y avait à la tête des dockers des délégués. Ainsi en 1967 on a d'un côté les dockers majoritairement maliens et voltaïques soutenant Bourahima Coulibaly, et de l'autre côté Michel Nomelagne, un ivoirien soutenu par les dockers ivoiriens. Ce conflit social au port fini par prendre l'allure d'une rivalité nationale entre Ivoiriens et étrangers. Ce conflit dépassa la compétence des autorités portuaires et même avec l'intervention du chef de l'Etat, qui s'engageait à régler le problème social en accordant la gratification, les congés et la retraite que les grévistes réclamaient mais leurs refusa le taux horaire³³.

Les dockers ne cédèrent pas, ils exigeaient une augmentation de leur rétribution et l'application du droit du travail, le port se vit ainsi paralysé. Cette grève des dockers maliens et voltaïques a vu l'interpellation des grévistes, « *Le 12 août 1967, 290 Maliens et 245 voltaïques furent refoulés par train vers leurs pays d'origine* » (D. Gary Tounkara, 2008, p.232). Cette grève docker finie par prendre des tournures politiques si l'on en croit Daouda Gary : « *D'après l'ambassadeur du Mali, les Dockers maliens*

³²Souleymane Diomandé, enquête réalisée le 07/09/2014 à son domicile à la rive palmeraie à 16h15min.

³³Souleymane Diomandé, *tem. cit*

et voltaïques furent les boucs émissaires d'une intrigue politique et syndicale » (D. Gary Tounkara, 2008, p.232). Les dockers maliens et burkinabés sont accusés de vouloir déstabiliser le pays selon l'autorité. En plus, de nombreux travailleurs dockers se voient contraint de rentrer dans leurs pays d'origines à cause de certaines menaces à leur égard dû au chômage grandissant au sein de la société ivoirienne,

« Le 30 septembre 1969, les chômeurs ivoiriens manifestèrent à Treichville et à Adjamé contre la présence excessive de travailleurs étrangers, voltaïques en particulier. Ce conflit de nature socio-économique se conclut par l'interpellation et l'expulsion de Voltaïques, Nigériens, Maliens, Guinéens, ainsi que de Sénégalais ». (D. Gary Tounkara, 2008, p.242).

Bon nombre de dockers étrangers sont délogés du port suite à ce mouvement d'humeur des jeunes ivoiriens. En plus du chômage grandissant dans la société ivoirienne un autre facteur déterminant explique l'intérêt grandissant des nationaux au métier docker. C'est la succession de crises que le pays connaît à partir de 1990.

2.2. Le ralentissement de la main-œuvre étrangère docker (1990 – 2000)

Les multiples crises traversées par le pays jusqu'en 2000 ont eu des effets importants et complexes sur l'évolution des flux migratoires de la main-d'œuvre docker en direction du port d'Abidjan. Vu l'affluence des candidats à l'immigration vers le pays, plusieurs initiatives ont été prises pour freiner ces migrations. Dans cette perspective, la Côte d'Ivoire décida d'élaborer en 1991 une politique nationale de population dont l'objectif est de ralentir le rythme de la croissance démographique à travers la planification familiale et la maîtrise de l'immigration.

Cette situation nouvelle amène les autorités à rompre avec la politique de large accueil des immigrés mise en place depuis 1960. Cependant, les migrations sont limitées à partir des années 1990, notamment par l'institution de la carte de séjour en 1991. Le coup d'Etat militaire du 24 décembre 1999 est l'un des faits qui affecte les migrations de dockers étrangers vers le port d'Abidjan. Cette nouvelle donne sur les migrations va avoir un impact considérable sur la main-d'œuvre docker étrangère du port d'Abidjan.

La professionnalisation du métier et la révision du salaire des dockers ont été tant d'éléments qui ont encouragés les populations locales à s'intéresser au métier. Ainsi, sur la provenance des dockers de l'époque Adama Latif répond, « Avant c'était plus les étrangers, mais aujourd'hui on y trouve beaucoup de nationaux »³⁴. Les avancées vers la professionnalisation du métier docker à travers la mise en place d'un statut juridique en 1999, selon le décret n°99-510 du 04 août 1999 portant statut particulier des dockers et dockers transit³⁵, « Le docker ou le docker transit perçoit pour ses différentes prestations une rémunération établie sur la base horaire de sa catégorie professionnelle d'embauche telle que définie par le barème des salaires minima catégoriels en vigueur »³⁶.

Le docker bénéficie désormais d'une formation professionnelle adaptée à ses besoins et devenir s'il le souhaite, chef d'équipe, pointeur, inspecteur docker, l'apprentissage de l'utilisation et de la conduite des appareils de levage et de transbordement (grues, portiques, chariots élévateurs). Cette formation est prise en charge par le SEMPA. Ils leur sont ainsi délivrés des certificats de qualification professionnelle dans la manutention portuaire. Après quelques années d'expérience, le docker peut évoluer vers un poste de responsabilité.

³⁴Latif Adama Diabaté, de nationalité ivoirienne; docker depuis l'année 2000 ; résident à Abobo ; date d'entretien : 22/02/2014 à 15h 26 min.

³⁵JORCI, 1999, p.737.

³⁶JORCI , 1999, article 33, p.740.

Plusieurs progrès sont faits au niveau socio-économique, même s'il reste beaucoup à faire, le docker a un salaire de base qui est respecté et bénéficie d'importants privilèges, entre autre une mutuelle de santé qui prend non seulement le docker et le docker-transit mais aussi sa femme et tous ses enfants. Il bénéficie également de gratifications annuelles, des primes de congé, de prêt scolaire, de l'argent de poulet en août, de l'indemnité de départ à la retraite (déclaré à la CNPS).

L'époque post coloniale ouvre une nouvelle ère, celle de la machine. Le docker voit ainsi diminué l'intensité du travail, les gros colis sont déplacés par des charriots élévateurs, et le temps de travail des dockers se réduit considérablement si bien que la vitesse des chargements et déchargements des navires fait de la Côte d'Ivoire et du port d'Abidjan l'un des ports les plus fréquentés de la sous-région.

Tous ces changements, sont tant d'éléments qui orientent la main-d'œuvre locale vers le métier docker. En fait, un grand nombre de chercheur d'emplois fuient les régions intérieures du pays pour se diriger vers les grandes agglomérations comme Abidjan, pour la plupart sans qualifications sont orientés vers le port pour exercer le métier de docker. Cependant, notons que même si les ivoiriens se taillent une part dans l'effectif docker du port d'Abidjan, les étrangers constituent le plus gros contingent du monde docker en Côte d'Ivoire jusqu'à présent.

Conclusion

Le métier de docker en Côte d'Ivoire date de la période des wharfs. À cette période la main-d'œuvre docker était constituée dans sa majorité de populations locales, surtout les populations lagunaires. Avec la construction du port d'Abidjan en 1950, vu l'insuffisance de la main-d'œuvre docker locale, le colonisateur se tourne vers les colonies voisines pour combler le déficit. Nous assistons donc à une polarisation des flux migratoires sur l'espace abidjanaise grâce à une politique coloniale dynamique en matière de migration de travail.

Le monde docker de la période postcoloniale ivoirienne, fut marqué par d'importants changements dans le milieu. Avec l'indépendance, les nouvelles autorités mettent en place des stratégies pour améliorer les structures d'accueil du port afin de redynamiser le trafic maritime. C'est ainsi que le président Houphouët-Boigny affirmait que : « La voie de notre libération économique passe sur la mer »³⁷. Cet aménagement du port aura besoin d'un grand nombre d'ouvriers dockers pour faire face au trafic grandissant.

En 1960, la politique migratoire de la Côte d'Ivoire au cours des années 60-80 fut comme dans beaucoup de pays africains ouverte à la libre circulation des personnes, ainsi le besoin de main-d'œuvre est comblé par ces différents flux. Cependant, ces flux de travailleurs connaissent des moments de tassement dus aux différentes crises traversées par le pays. Par ailleurs, le chômage grandissant au sein de la société ivoirienne amène les jeunes ivoiriens à revendiquer les métiers qui embauchent un nombre importants d'étrangers, tel que celui des dockers. C'est dans ces différents contextes que l'on assiste à l'introduction d'un grand nombre d'ivoiriens dans le métier de docker pour tendre ainsi vers une « ivoirisation » du métier docker.

Sources et références bibliographiques

Sources orales

DIABATE Adama latif de nationalité ivoirienne ; 46 ans ; docker depuis l'année 2000 ; résident à Abobo ; date d'entretien : 22/02/2014 à 15h26min.

³⁷Annuaire maritime de la Côte d'Ivoire, 1980, IDREM, p.19.

DIOMANDE Souleymane , 78 ans, Marin, intendant sur le navire SITRAM (1974-1995), affecté à la gestion commerciale (compte d'escale), a travaillé à la manutention en tant que chef acconier (1995-2008) aujourd'hui directeur de l'ASCOMAT (cabinet de formation du personnel maritime, paramaritime et portuaire) enquête réalisée le 07/09/2014 à son domicile à la rive palmeraie à 16h15min.

OUEDRAOGO Moussa, 43 ans, nationalité Burkinabé, docker résident à Koumassi ; date de l'entretien : 08/ 07/ 2013 à 18 h 40min.

SIMPORE Ousmane, 42 ans, de nationalité burkinabé fonction docker résident à Koumassi date de l'entretien : 12/06/2013 à 11h35min

ZONGO Ibrahim de nationalité burkinabé fonction docker résident à Koumassi ; date de l'entretien : 01/07/2013 à 14h00

Sources imprimées

ADAM Marcel et MILLIER Jean, 1953, *le port d'Abidjan et ses ouvrages annexes*, Travaux, février, pp. 89-94.

Annuaire maritime de la Côte d'Ivoire, 1980, IDREM, 19 p.

BONI Désiré (Dir), 1980, *Equipe et Transports 1960-1980 bilan et perspectives*, dépôt légal : 4^e trimestre, imprimé en France, 440p.

GNEPROUST K. Marcelline, 2000 « Nouvelle réglementation les dockers s'informent », in *Fraternité Matin*, 35^{ème} année, n°10628, p.8.

Port Autonome d'Abidjan : Rapport d'exploitation ; 1974, Direction Générale du Port d'Abidjan ; imprimerie de la Côte d'Ivoire ; 128p.

ROUGERIE Gabriel, 1951, *Le port d'Abidjan*, Paris, la documentation française, 96 p.

Sources archivistiques

Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire (JORCI) 1999, p.737.

Archives Nationale du Mali (ANM), 1Q1468-N°II, Rapport économique, cercle de Bougouni, 1958, p. 19.

-Archives du cercle de Sikasso (ACS), archives non classées, rapport économique annuel du cercle de Sikasso, du 1^{er} juin 1955 au 30 juin 1956, p. 15.

Bibliographie

CISSE Chikouna, 2008, *Migrations et Mise en Valeur de la Basse Cote d'Ivoire 1920 -1960, Etude d'une Dynamique Régionale de Mobilité de la Main-d'œuvre*, Thèse Unique de Doctorat en co-tutelle, Université d'Abidjan Cocody et Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Histoire, 791p.

GARY-TOUNKARA Daouda, 2008, *Migrants soudanais/maliens et conscience ivoirienne les étrangers en Côte d'Ivoire (1903-1980)*, paris, l'Harmattan, 343p.

GBAGUIGI Mathieu, 2007, *Rôle et performances des sociétés de manutention portuaire dans les ports ouest africains : cas de la société Béninoise de manutention portuaire au port Autonome de Cotonou*, Mémoire de Master en gestion des affaires maritime, Géographie, Université de Perpignan via Domitia, 55 p.

GUERASSIMOFF Eric, 2005, « Présentation », in E. Guerassimoff (dir), *Migrations internationales, mobilités et développement*, Paris, l'Harmattan, pp.7-13.

KOUADIO Brou; CHARBIT Yves, 1994, « la politique migratoire de la Côte d'Ivoire » in *Revue européenne de migrations internationales*, Vol. 10 N°3. CERPOD ORSTOM-Migrations africaines, pp. 33-59.

SEMI-BI Zan, 1981, *Equipement public et changements socio-économiques en côte d'ivoire 1930-1957*, Paris, Université de Paris VII, thèse de Doctorat d'Etat en Histoire, 3vol. 1019 p.

La planification dans la politique de développement économique en Côte d'Ivoire, 1960-1980

FOFANA ABEL ROMEO

Université Félix Houphouët-Boigny Cocody-Abidjan

Département d'histoire

Mail : abel.romeo@yahoo.fr

Résumé

La planification a constitué une charnière dans le processus de développement engagé entre 1960 et 1980. Ce rôle important acquis par l'outil de la planification dans le système politique ivoirien était à mettre au compte de facteurs divers. Il s'agit notamment d'un héritage colonial repris par les élites locales à l'indépendance. Ensuite, les considérations idéologiques répandues autour de ce concept de planification entre 1930 et 1960 ont favorisé son implémentation dans la gouvernance ivoirienne. Enfin, les institutions internationales et surtout la France ont œuvré à la promotion et la diffusion de l'idée de planification dans le monde. Ainsi, au cours de cette période, il a été élaboré un ensemble de plans de développement, à savoir le Plan intérimaire 1962-1963, les Perspectives Décennales 1960-1970, la Loi-plan 1967-1970 et les plans quinquennaux (1971-1975, 1976-1980 et 1981-1985). L'exécution de ces plans, excepté celui de 1981-1985, a abouti à des performances remarquables, notamment, au niveau économique où le taux de croissance annuel du PIB s'est situé en moyenne à 8 % en termes réels au cours des années soixante et à 7 % au cours de la décennie 1970-1980. En outre, on a assisté au cours de cette période à une amélioration des conditions sociales et à la réalisation de nombreuses infrastructures économiques, sociales et culturelles. Les plans de développement mis en œuvre ont constitué d'une part, de véritables instruments d'orientation économique et d'autre part, le cadre de référence des actions de développement de l'État.

Mots- clés : Côte d'Ivoire – Planification – Économie – Croissance – Développement.

Abstract

Planning was a hinge in the development process initiated between 1960 and 1980. This important role acquired by the planning tool in the Ivorian political system was to be attributed to various factors. These include a colonial heritage taken over by local independence elites. Then, the ideological considerations widespread around this concept of planning between 1930 and 1960 favored its implementation in Ivorian governance. Finally, international institutions and especially France have worked to promote and disseminate the idea of planning around the world. Thus, during this period, a set of development plans was drawn up, namely the Plan intérimaire 1962-1963, the Perspectives Décennales 1960-1970, the Loi-plan 1967-1970 and the plans quinquennaux (1971-1975, 1976-1980 and 1981-1985). The execution of these plans, except that of 1981-1985, resulted in remarkable performances, in particular, at the economic level where the annual growth rate of the GDP was 8% in real terms during the sixties and to 7% during the decade 1970-1980. In addition, during this period, social conditions improved and many economic, social and cultural infrastructures were built. The development plans implemented constituted, on the one hand, real instruments for guiding the economic development and, on the other hand, the reference framework for the actions of state development.

Keywords: Côte d'Ivoire – Planning – Economy – Growth – Development.

Introduction

La Côte d'Ivoire a dès l'indépendance soumis son économie à une planification régulière. Cette approche s'est illustrée par l'élaboration et la mise en œuvre de divers plans nationaux, régionaux et sectoriels de développement entre 1960 et 1980. Il faut savoir que la planification est une activité qui consiste à déterminer des objectifs précis, et à mettre en œuvre les moyens propres à les atteindre dans les délais prévus. Cette procédure offre aux gouvernants la possibilité d'orienter l'évolution économique dans un sens favorable, et surtout elle donne une certaine cohérence à leurs actions de développement. Au cours de ces deux décennies, cette pratique a focalisé toute l'attention des gouvernants, si bien qu'aucune stratégie ne pouvait être conduite sans ce référentiel de planification.

Aussi, la Côte d'Ivoire a obtenu, au cours de cette période de planification, des performances économiques remarquables. Étant donné que les dirigeants se sont employés pendant une vingtaine d'années à mettre en œuvre une planification économique très dynamique, nous sommes en droit de nous interroger sur l'impact des plans dans le processus de développement engagé entre 1960 et 1980.

Cet article s'inscrit dans la perspective d'une étude que nous effectuons sur la politique de planification mise en œuvre au cours des deux premières décennies d'indépendance. La question centrale qui guide cette préoccupation est la suivante : comment la mise en œuvre des différents plans de développement a-t-elle contribué au développement socio-économique de la Côte d'Ivoire ?

Le choix des bornes chronologiques 1960 et 1980 se justifie par le fait que c'est à partir de 1960 que les premières mesures de planification du développement ont été initiées par les nouvelles élites ivoiriennes. Quant à 1980 elle correspond à la dernière année d'exécution des plans et programmes de développement avant la survenance des Programmes d'ajustement structurel (PAS).

Par ailleurs, il faut indiquer que la planification économique ivoirienne a fait l'objet d'importantes études. Celles-ci présentaient globalement, les caractéristiques ainsi que les modes d'élaborations des différents plans de développement. (J. P. Foirry ; D.Requier-Desjardins, 1986 ; H. Lhuillie, 1967 ; J. L. Lierdeman, 1972). Les incidences de ces plans de développement sur l'évolution économique ont très peu été mises en exergue. C'est ce qui motive la rédaction de cet article qui met l'accent sur les liens entre planification et développement socio-économique en Côte d'Ivoire. L'intérêt est d'indiquer que le succès qu'a connu la Côte d'Ivoire au cours de ces deux décennies est loin d'être un concours de circonstance, mais plutôt une implication de la mise en œuvre des plans de développement.

Pour conduire cette étude notre approche méthodologique a consisté à analyser les documents portant sur la planification en général, et en particulier sur ceux portant sur les plans nationaux et les documents portant sur la planification ivoirienne. Enfin, elle a abouti à l'étude des rapports officiels, des documents de travail, des articles et travaux de recherches publiés ou non, directement en relation avec notre sujet d'étude. Ainsi, cette approche a permis avec les recoupements de bâtir cette étude au tour de deux axes : la présentation des facteurs de l'adoption de la planification économique d'une part, et la mise en œuvre des plans de développement et leurs impacts d'autre part.

1. Les facteurs de l'adoption de la planification économique en Côte d'Ivoire

À l'indépendance, la Côte d'Ivoire a opté pour la planification de son développement. Il s'agit d'une procédure héritée de la colonisation. Aussi, grâce à l'environnement économique international et surtout grâce à l'aide française, la procédure de planification a été implémentée à la gouvernance politique.

1.1. La planification, une procédure héritée de la colonisation

La Côte d'Ivoire indépendante a hérité d'une économie qui avait déjà connu un processus de planification. En effet, entre 1946 et 1960, le pouvoir colonial a initié un vaste mouvement de développement de tout l'empire français. En fait, après la seconde Guerre Mondiale, la France a engagé une importante politique d'investissements publics aussi bien pour la métropole que pour ses colonies. C'est ainsi qu'après le conflit Mondial, en janvier 1946, un Commissariat Général au Plan de l'Équipement et de Modernisation est institué et placé sous la responsabilité de Jean Monnet, commissaire du plan (M. L. Djélic, 1996, p.77). Grâce à cette structure, un plan national de reconstruction voit le jour. Il s'agit du tout premier Plan de Modernisation et d'équipement de la France et de ses colonies.

En ce qui concerne les colonies, des mesures spéciales sont prises. Un arrêté pris le 29 avril 1946 crée auprès du Commissariat général au Plan, une Commission de modernisation des Territoires d'Outre-Mer. Les travaux de cette Commission aboutissent à la formulation en juillet 1947 d'un plan décennal de développement des territoires d'outre-Mer (1947-1956). Il s'agit d'un plan dérivé du plan global français suggéré par Jean Monnet.

Ce plan a été ensuite adapté aux réalités de chacune des colonies, et des programmes de développement économiques et sociaux à l'échelle de chaque territoire ont été élaborés. C'est dans ce contexte que le plan décennal de développement économique, social et culturel (1947-1956) fut élaboré au bénéfice de la Colonie de Côte d'Ivoire. Ce plan a été par la suite échelonné dans le temps, c'est-à-dire (1947-1952) et (1953-1957). Les objectifs visaient principalement à :

- développer le secteur de production (agriculture, élevage, mines et forêt) ;
- procéder à l'équipement public de la colonie par la construction ;
- développer les voies de communications, les transports, à savoir le chemin de fer, les routes, les voies d'eau, le port et les transports aériens ;
- développer la production de l'énergie, par la promotion des sources thermiques, l'énergie hydroélectrique, et par la construction d'infrastructures pour la réception et la distribution, etc.

En termes d'investissement, il a été retenu un montant global de 27,339 milliards de F CFA (L. E. Settié, 1997, p.102.). Par ailleurs, la mise en œuvre de ce plan décennal a abouti à des résultats importants, notamment en matière d'infrastructures économiques. Et c'est surtout grâce à la mise en place du Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social (FIDES) à travers la loi du 30 avril 1946, qu'il a été possible d'obtenir ces résultats. Le FIDES permettait non seulement de financer les programmes successifs, mais aussi donnait la possibilité à la colonie de se procurer des crédits sans avoir recours à des emprunts coûteux pour le budget local. Grâce à cette approche les autorités coloniales ont pu établir dans l'empire français une tradition planificatrice.

Avec l'accession à la souveraineté, les nouvelles élites ivoiriennes n'ont pas remis en question cette gestion fondée sur les plans. Elles ont plutôt mis en place un système de planification dynamique calqué sur le modèle colonial français. Il s'agit à travers cette opération d'une pérennisation de la tradition planificatrice instituée par le colonisateur. Au-delà de cet héritage colonial, il y avait aussi l'environnement international qui était favorable à la pratique de la planification.

1.2. Un environnement économique international favorable à la pratique de la planification

Entre 1930 et 1960, l'environnement économique international était favorable à la planification économique. Cette situation était due à un ensemble de facteurs importants. Dans un premier temps, nous avons les considérations idéologiques répandues et entretenues sur le concept de planification. En effet, l'idéologie planificatrice était à cette époque, associée au développement et à la croissance économique. L'opinion générale considérait ce système comme celui qui était à même d'entraîner ou de provoquer la croissance le plus rapidement possible. L'essor spectaculaire de l'URSS à la fin des années

vingt et la reconstruction des États ouest européens, ont surtout contribué à consolider cette idée. En effet, l'essor industriel soviétique à la fin des années vingt a été associée par de nombreux spécialistes, à la planification centralisée mise en œuvre entre 1928 et 1930 (P. Jacquemot, 1984, p. 246.). Les plans quinquennaux élaborés ont été présentés comme l'épine dorsale de la stratégie soviétique ayant permis de surmonter les sévères contraintes liées au faible développement initial du pays. Aussi, la stabilité économique soviétique face à un monde capitaliste en proie aux effets de la crise de 1929, prouvait à de nombreux gouvernants qu'il était très avantageux de s'engager sur la voie de la planification. En outre, la réussite soviétique, a non seulement suscité l'admiration au sein du bloc communiste, mais aussi, elle a fait des émules au niveau du monde occidental, où une remise en question du système capitaliste était dans une certaine mesure observée. En outre, la reconstruction des économies ouest-européennes après la deuxième guerre mondiale, facilitée par le Plan Marshall à partir de 1948, reposa sur la conviction que la réorganisation de la production et des marchés ne pouvait se faire qu'autour de grands programmes sectoriels de développement à long terme orchestrés par l'État.

Dans un deuxième temps, nous avons les multiples actions menées par les grandes institutions internationales dans le cadre de la promotion de la pratique de planification. A ce propos, il faut dire que l'ONU et ses organismes spécialisés ont accordé un intérêt particulier à la promotion et à la diffusion des méthodes et pratiques de la planification. Elles ont multipliés les missions afin de vulgariser les techniques de programmation économique ou les choix de projets. Elles ont aussi publié une abondante littérature sur les méthodes de programmation économique ou les techniques de choix de projets (P. Jacquemot, 1984, p. 249). L'ONU a également donné dans l'encadrement et la formation. En liaison avec l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) et avec les gouvernements africains, la Commission Économique pour l'Afrique (CEA) a organisé des stages de formation dans les États francophones nouvellement indépendants (Ass. Nat., 1963, p.5808). Quant à l'UNESCO, elle a procédé à la diffusion des méthodes de planification à travers des périodiques consacrés à cet effet. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, et dans le cadre de sa politique de planification du développement économique et social, le gouvernement ivoirien a demandé à l'UNESCO de mettre à sa disposition un groupe d'experts en planification et particulièrement dans le domaine de l'éducation en 1962 (UNESCO, 1963, p.8).

Au total, toutes ces actions ont permis de créer un environnement favorable à la pratique de la planification. Elles ont surtout permis d'associer la planification à l'idée du développement si bien que dans l'esprit de nombreux dirigeants notamment africains, mettre en œuvre une stratégie de lutte contre la pauvreté ou de sortie du sous-développement impliquait un plan administré par l'État. C'est dans ce contexte qu'à l'indépendance, presque tous les pays africains ont repris le thème de la planification comme instrument privilégié de la gouvernance en vue de modifier les rapports sociaux internes et de rompre progressivement avec la relation de dépendance externe (R. Badouin, 1965, p.1086).

Outre ces aspects, on peut également relever les actions considérables de la France dans la consolidation de l'idée de planification en Côte d'Ivoire.

1.3. L'influence de la France dans la consolidation de la pratique de la planification en Côte d'Ivoire

La France a joué un rôle important dans la consolidation de la pratique de planification en Côte d'Ivoire. Rappelons que c'est la France qui a introduit le procédé de planification dans l'ensemble de ses colonies. Et c'est depuis la métropole que furent élaborés les premiers plans des territoires sous tutelle française. Dès l'indépendance, les États d'Afrique francophone, décidèrent de procéder à la planification de leur développement telle qu'initée par la France. D'ailleurs, cette dernière s'était résolue à maintenir un lien étroit avec ses anciennes colonies dans le cadre d'une coopération qui aborderait les questions d'aides financières et techniques et surtout la question de planification économique.

Dans le cadre de l'aide à la planification, la France s'est engagée à apporter aux pays africains nouvellement indépendants l'assistance technique ainsi que les moyens financiers indispensables à leur

développement. A propos de la Côte d'Ivoire, un accord de coopération France-Côte d'Ivoire, couvrant les questions économiques, monétaires et financières, ainsi que l'assistance technique et culturelle, a été conclu en avril 1961 (BIRD ; AID, 1967, p. 2). Cet accord faisait de la Côte d'Ivoire l'un des principaux bénéficiaires de l'assistance technique et financière française. C'est au Ministère de la Coopération qu'il est revenu la tâche de coordonner la mise en place du système de planification dans les ex-colonies. Les actions de cette structure ont été orientées dans les études et l'analyse économique ; la mise en place d'équipes d'experts aux fins d'élaboration des plans ; et dans la formation des cadres africains (Ass. Nat., 1963, p.5808).

Les études et l'analyse économique ont consisté à faire le diagnostic de la situation économique du pays, à dégager les principaux obstacles au développement et les possibilités d'expansion ainsi qu'à proposer des études statistiques. Cette démarche facilitait la mise en œuvre des premières orientations de développement. En Côte d'Ivoire il s'est agi du Plan intérimaire 1962-1963.

La mise à disposition d'experts, notamment aux fins d'élaboration de plans de développement s'est traduit par la constitution d'équipes mixtes d'experts. A savoir, une équipe polyvalente d'experts et de techniciens, disponibles que les pays pouvaient solliciter pour participer avec les techniciens africains à l'élaboration des plans. Quant aux séances de formation, elles étaient relatives à des stages de planification – cycle de perfectionnement des cadres supérieurs – et des stages de formation des cadres supérieurs et moyens des administrations économiques des Etats africains.

En somme, l'existence de cet appareil d'aide et d'assistance mise en place par le Ministère de la Coopération, donnait assez d'assurance aux dirigeants ivoiriens. Techniquement, ils pouvaient compter sur cet appareil pour l'établissement des bases de données indispensables à l'élaboration des plans locaux. C'est ainsi qu'en 1962, à la demande du gouvernement ivoirien, une vaste opération d'études régionales à base d'enquêtes socio-économiques a été réalisée par les experts français de la Société d'Etudes pour le Développement Économique et Social (SEDES) (G. Ancey ; M. Pescay, 1984, p.9.). En outre, au niveau financier, les autorités ivoiriennes pouvaient bénéficier d'une aide financière provenant de différentes structures financières françaises, notamment le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC) ; le Fonds d'Investissement des Départements d'Outre-Mer (FIDOM), le Fonds Européen de Développement (FED) et la Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE).

Globalement, il faut retenir que les facteurs internationaux ont joué un rôle important dans la diffusion de l'idée de planification dans le monde. Ils ont bien entendu exercés une influence significative dans le choix de la planification comme outil de politique économique en Côte d'Ivoire.

2. La mise en œuvre des plans et leurs impacts socio-économiques

Deux grandes phases peuvent être observées dans le procès de la planification : celle de la décennie 1960-1970, période des premières expérimentations et celle du renouveau et de la réorientation de la politique générale de planification entre 1970 et 1980.

2.1. La planification de la décennie 1960-1970

Au cours de cette période, trois documents de planification ont été élaborés et mis en œuvre. Il s'agit du Plan intérimaire 1962-1963, des Perspectives Décennales 1960-1970 et de la Loi-plan 1967-1970.

Le Plan intérimaire 1962-1963 est l'une des premières approches nationales adoptées pour le développement économique de la Côte d'Ivoire. Il a été approuvé par l'Assemblée Législative le 07 avril 1962 (Min. Coop. 1961, p.21.). En termes d'objectifs, ce plan biennal visait à :

- développer les infrastructures (l'équipement énergétique, les routes, l'habitat urbain et rural) ;
- développer l'agriculture (augmentation des productions et modernisation de la filière) ;
- développer les structures culturelles, professionnelles et sanitaires.

Les moyens financiers prévus pour la réalisation de l'ensemble des programmes ont été arrêté à 39,57 milliards F CFA à raison de 38 % sur ressources locales ; 37 % sur subventions extérieures (FED et FAC) ; 25 % sur emprunts et dons. Les réalisations devaient être réparties de la façon suivante : infrastructures économiques 50,3 % ; production 18,9 % ; développement culturel et social 12,7% ; investissements administratifs 15,4 % ; études et recherches 2,7 %. (H. Leroux, 1964, p.98).

Quant aux Perspectives Décennales 1960-1970, c'est en décembre 1962 que ce document a été adopté. Son élaboration s'est faite parallèlement à l'exécution du Plan intérimaire 1962-1963. Ce premier document de planification à long terme visait un objectif général, celui d'organiser la période de transition au cours de laquelle doivent être réunies les conditions permettant d'assurer à partir de 1970 le "décollage" de l'économie (Min. Plan, 1967, p.8.). Dans ce document le planificateur a formulé deux types d'objectifs, à savoir les objectifs globaux et les objectifs sectoriels.

Les objectifs globaux concernaient : le "Décollage" de l'économie; la transformation des structures de production ; le financement de la croissance. Quand les objectifs sectoriels visaient à : développer les infrastructures économiques; promouvoir les infrastructures culturelles, sociales et administratives ; développer le secteur agricole ; promouvoir l'expansion industrielle.

Le volume des investissements bruts retenu pour la mise en œuvre de ce plan s'élevait à 339 milliards entre 1960-1969. (Min. Plan, 1967, p.27).

À partir de 1967, la Loi-plan de développement économique, social et culturel pour les années 1967, 1968, 1969 et 1970 a été adoptée en remplacement du Plan décennal 1960-1970. Il faut dire qu'à l'issue de la mise en œuvre des premiers objectifs des Perspectives Décennales 1960-1970 des insuffisances étaient constatées et cela en dépit des bons résultats enregistrés. En effet, on pouvait entre autres constater que certaines orientations n'avaient pas été prises et que les investissements dans leur composition ne répondaient pas aux exigences et aux prévisions. Cette situation a donc contraint le planificateur à procéder à une évaluation complète des objectifs du plan décennal en 1966 puis à adopter un nouveau plan, à savoir la Loi-plan 1967-1970.

Par ailleurs, la Loi-plan a été le tout premier plan à bénéficier d'un appareil typiquement ivoirien pour sa conception. Ainsi, en lieu et place d'une simple Direction, il y avait désormais un Ministère du Plan placé sous la responsabilité de M. Mohamed Diawara. Ensuite, des Commissions Nationales de Planification (CNP) ont été mises en place pour la formulation des différents projets sectoriels. Enfin, il y avait une nouvelle procédure dans laquelle, le plan était pour une première fois proposé au parlement pour examen, puis au Conseil Economique et Social pour avis et enfin pour une seconde fois, il était soumis au parlement qui l'autorisait sous la forme d'une Loi-plan. Dans ce plan, les actions à réaliser annuellement étaient déterminées dans une Loi-programme. Il s'agit d'une sorte de programme triennal d'investissements publics, fournissant par secteur, une liste de tous les projets adoptés et indiquant pour chacun d'eux la source de capitaux qui servirait à les financer (BIRD, AID, 1970, p.10).

En termes d'objectifs, la Loi-plan a relancé les principaux éléments du plan décennal et en retenant certains comme prioritaires (B. de Lignac, 1967, p.14.). Ce plan a également formulé de nouveaux objectifs. Les objectifs réaffirmés visaient à : éduquer et former les populations ivoiriennes ; développer l'agriculture ; maintenir la croissance du secteur productif. Les nouvelles opérations consistaient à : réduire les inégalités régionales ; accroître la place tenue par les nationaux dans l'appareil industriel et commercial ; corriger les distorsions concernant les investissements publics et leur financement.

Les investissements publics projetés pour la réalisation de la Loi-plan étaient au total de 116 milliards de F CFA, et comportaient deux tranches. Une première tranche appelée "noyau garanti" qui s'élevait à 101 milliards et une seconde partie dénommée "tranche optionnelle d'un montant de 15 milliards de F CFA. Le noyau garanti était déjà assurée, contrairement à la tranche optionnelle dont la réalisation était fonction des disponibilités des fonds.

L'exécution de ces plans ont permis d'atteindre de nombreux objectifs économiques et sociaux. Du point de vue économique, on pouvait constater la réalisation d'une forte croissance. En effet, le taux de croissance annuel moyen de la production intérieure brute a été de 8 % en termes réels, et de 10,8 % en francs courants. En termes de valeur cette production intérieure brute est passée de 130,530 milliards de F CFA en 1960 à 329,258 milliards de F CFA en 1969 (Min. Plan, Indus., 1983, p.45).

Au niveau sectoriel, les données étaient également importantes. Le secteur industriel a connu une évolution impressionnante. La valeur ajoutée de ce secteur est passée de 16 % du PIB en 1960 à près de 25 % en 1970, soit 7,5 milliards de F CFA en 1960 à 49,3 milliards en 1970 (BIRD, AID, 1970, p.53.). Le nombre d'entreprises industrielles a doublé. Il est passé de 180 à 355 (Min. Plan, 1971, p.7). En 1970 ces entreprises représentaient 71,7 milliards de F CFA d'investissements bruts cumulés, 83 milliards de F CFA de chiffre d'affaires, 36 600 emplois, et 12,8 milliards de FCFA en salaires et charges sociales. L'essor industriel observé pendant cette décennie s'est fait suivant deux orientations. Dans un premier temps il y a eu la substitution aux importations au moyen d'industries légères adaptées à la taille du marché ; et dans un second temps, les dirigeants ont procédé à la promotion des industries valorisant les ressources naturelles, c'est-à-dire les activités minières, les industries du bois et les conserveries. Cependant, les industries d'import-substitutions sont celles qui ont connues un développement rapide. En termes d'illustrations, on peut citer les Grands Moulins d'Abidjan en 1960 ; de la Société Ivoirienne de Raffinage en 1962 ; de la PALMINDUSTRIE du groupe SODEPALM en 1963 ; de FILTISAC (sac en jute) en 1967 ; et UNIWAX (impression sur tissus) en 1969, etc. (Min. Eco, Fin, 1981, p.186).

Dans le secteur tertiaire l'augmentation était également spectaculaire. De 49,626 milliards de F CFA en 1960 elle s'est située à 149,173 milliards de F CFA en 1969 par rapport à la production intérieure. Au niveau de l'agriculture, le taux de croissance a été de près de 5 % par an. Selon les domaines, cette croissance était plus ou moins importante. Ainsi, dans le domaine des cultures vivrières, elle a été de 3 % par an. L'élevage et la pêche ont connu chacun un taux de croissance de près de 5 % par an (Min. Plan, 1971, p.24.). Pour le groupe de cultures industrielles et d'exportation, la progression a été plus rapide car elle a presque doublé.

L'exploitation forestière a quant à elle triplée. Par ailleurs, il faut noter que la politique de diversification est rentrée dans sa phase active. Elle s'est illustrée par la mise en œuvre des programmes palmier à huile et cocotier, hévéa, riz et coton. Ces cultures nouvelles ont connu une expansion remarquable en termes de productions et de superficies. En outre, le principe de la décentralisation appliqué à la mise en œuvre de programmes agricoles spéciaux a été fructueux dans l'ensemble. Les structures telles que la Société de Développement du Palmier à huile (SODEPALM), la Société d'Assistance Technique et de Matériel Agricole de Côte d'Ivoire (SATMACI), la Compagnie Ivoirienne de Développement des Textiles (CIDT), la Société de Développement des Fruits et Légumes (SODEFEL) ont permis d'encadrer les producteurs (L. E. Settié, 1997, p.98).

Les infrastructures économiques ont connu une extension considérable. Les différents domaines (routes, port, aéroport) se sont suffisamment diversifiées et améliorées. Les routes bitumées ou en terre et des pistes ont vu leurs longueurs doublées. Les travaux routiers ont permis à la Côte d'Ivoire de disposer en 1970 de 35 000 km de routes dont 1 400 km de routes principales bitumées, 13 600 km de routes carrossables toute l'année et 20 000 km de pistes non aménagées (Min. Plan, 1971, p.326.).

Aux niveaux social et culturel, d'importantes réalisations ont été effectuées dans les domaines de la Santé et de l'Éducation. Dans l'exécution du programme sanitaire, le planificateur a privilégié la médecine préventive, l'hygiène sociale et l'éducation sanitaire de la population. Il s'est également investi dans l'infrastructure hospitalière. Ainsi, grâce au Service des Grandes Endémies, on a assisté au cours de cette période à un recul spectaculaire de plusieurs maladies. Des campagnes massives d'assainissement et de vaccination ont été entreprises contre la plupart des maladies endémiques, à savoir la variole, le paludisme, l'onchocercose, la trypanosomiase, la tuberculose etc. La fièvre jaune et le pian ont

pratiquement disparu. En matière d'éducation sanitaire, l'Institut National de la Santé Publique (INSP) est entrée en fonctionnement. Dans le cadre de la formation on note la réalisation du Centre Hospitalier Universitaire d'Abidjan Cocody (ouvert en 1970) destiné à former un personnel qualifié.

Au niveau de l'Éducation, des résultats très importants ont été enregistrés à tous les niveaux du secteur enseignement. Par exemple, dans le primaire, la Côte d'Ivoire disposait en 1970 comme effectif, 465 000 élèves. On dénombrait plus de 2 000 écoles et 8 800 classes (PDCI-RDA, 1970, p.174.). Dans l'enseignement secondaire, les effectifs étaient de 54 840 élèves et le système mis en place a produit près de 700 bacheliers en 1970 (PDCI-RDA, 1970, p.174.). Pour l'enseignement technique, on comptait en 1970 plus de 5 000 élèves. Au niveau du supérieur, il existait dorénavant une université complète incluant médecine et pharmacie. Le nombre d'étudiants était de 3 000 dont près de 1 200 étaient des ivoiriens (PDCI-RDA, 1970, p.174).

Au regard de la mise en œuvre des plans des années soixante, il ressort que les actions de développement se sont orientées vers deux aspects.

Dans un premier temps, elles se sont fondées sur la mise en place des infrastructures et des équipements structurants. Cette option visait à améliorer considérablement le secteur des voies urbaines et interurbaines, à disposer d'un réseau de qualité et diversifié, pour le transport et les échanges commerciaux. Ainsi, au cours du premier quinquennat, 46 % des réalisations effectuées ont concerné le domaine des infrastructures économiques, (les secteurs des communications et de l'énergie), et 24 % le secteur des infrastructures administratives. Au cours du second quinquennat, la part des infrastructures économiques est retombée à 33 % et celui des infrastructures administratives a connu un important recul avec 11 % (Banque Mondiale, 1977, p.31).

Dans un second temps, les activités ont concerné le développement du secteur de la production. Dans ce domaine, les efforts ont été orientés vers le développement, des secteurs primaire et secondaire. Au cours de la période 1960-1966, seulement 19 % des réalisations ont concerné le secteur productif. Une situation due au fait que de nombreux retards étaient constatés dans les différents programmes agricoles. Aussi, le programme de diversification était en cours d'exécution et les résultats pour la plupart des cultures étaient attendus pour 1970. En outre, les réalisations dans le domaine des infrastructures administratives ont même dépassé celles des productions économiques. Le fait est qu'au cours de cette période de nombreux programmes d'infrastructures administratives et d'opérations de construction ont été effectués.

Par ailleurs, la décision de célébrer la fête nationale dans une ville, a permis d'allouer à ces villes des crédits importants d'aménagement et a également permis l'équipement de ces localités. Les différentes opérations ont comporté la réalisation d'hôtels touristiques, de bureaux et de résidences, de préfectures et de logements administratifs. Par contre au cours de la seconde moitié de la décennie, des efforts ont été entrepris de sorte à refaire le retard au niveau du secteur productif. Ces actions ont permis d'accroître les réalisations au niveau du secteur productif. Le taux de réalisation est remonté à 33 % au cours de la période 1967-1970. (Banque Mondiale, 1977, p.31).

Tableau 1: Objectifs des plans et réalisations du secteur public 1960-1970

Programmes	Perspectives Décennales 1960-1970			Loi-plan 1967-1970		
	Objectifs en milliards F CFA a	Investissements réels 1960-1966 en milliards F CFA b	Coefficient de réalisation (b/a) % C	Objectifs en milliards F CFA a	Investissements Réels en milliards FCFA b	Coefficient de réalisation (b/a) % c
Agriculture	40,6	11,1	27	34,5	33,8	98
Infrast. Economiques	84,4	42,9	51	45,5	59,1	130
Enseignement	18,5	7,2	39	8,6	8,6	100
Santé publique	7,2	1,9	25	5,9	3,8	64
Autres investis. Sociaux	2,3	1,3	62			
Equipement administratif	26,9	16,7	62	8,8	10,5	119
Etudes, recherches	8,1	5,4	67	4,9	6,5	133
Participations	13,2	6,7	51	7,4	7,8	105
Total	201,1	93,2	46	116,0	130,5	112

Source : Tableau établi à partir de données recueillies dans Banque Mondiale, *Situation et perspectives économiques de la Côte d'Ivoire*, rapport n° AF-61a, 12 juillet 1967, 129p. ; BIRD, AID, *Croissance et perspectives économiques de la Côte d'Ivoire*, rapport principal, département Afrique de l'Ouest, n°AW-17a, 24 juillet 1970, p.55.

Les efforts de planification mises en œuvre au cours de la décennie 1960-1970 ont nécessité des volumes importants d'investissements. Pour la période 1960-1966 les investissements publics se sont situés à 93,2 milliards de F CFA. Pour la période 1967-1970, 130,5 milliards de F CFA ont été investis pour la réalisation des opérations de développement. Selon le Ministre de l'Economie et des Finances, depuis 1960, l'État a contribué pour 600 milliards de F CFA environ au développement économique et social du pays, et près de 70 % de cet effort, soit 406 milliards de FCFA, a été réalisé depuis 1965 (PDCI-RDA, 1970, p.118).

Comme on peut l'observer la mise en œuvre de ces premiers plans de développement s'est accompagnée de nombreuses réalisations aux niveaux économique, social et culturel. La politique de planification a donc eu une incidence significative sur l'évolution économique des dix premières années d'indépendance. En effet, les plans de développement ont été des outils importants dans la politique économique, dans la mesure où, d'une part ils ont servi de cadre d'explicitation et d'orientation de la politique de développement et d'autre part ils ont été considérés comme des documents très représentatifs de modèles de développement très ambitieux, cohérent et techniquement réalisables (K. Kouamé, 1979, p.8). Ces plans ont aussi traduit les choix politiques en objectifs sectoriels. En outre, il convient de retenir que les Perspectives décennales ont donné un contenu objectif à la pensée des autorités de l'époque qui était de faire de l'agriculture le moteur du développement économique du pays (Min tat Min. Plan, Dév. 2006, p.8).

Au total, grâce aux stratégies retenues dans les Perspectives Décennales 1960-1970, ainsi que dans les autres plans de cette période, les dirigeants ont pu tracer les sillons du développement futur de la Côte d'Ivoire (Min État Min. Plan, Dév. 2006, p.8.). Par ailleurs, bon nombre d'édifices qui donnent aujourd'hui une fière allure à la Côte d'Ivoire ont été programmés par ces plans. Ces efforts de planification du développement se sont poursuivis avec plus d'intensité au cours de la décennie suivante notamment avec les plans quinquennaux.

2.2. La planification économique de la décennie 1970-1980 et ses résultats

La décennie 1970-1980 a été considérée comme celle du renouveau et de la réorientation de la politique générale de planification. Une nouvelle approche a été adoptée et elle a eu pour avantage de mettre en œuvre des plans plus stratégiques que les précédents. Il s'agit de plans combinant à la fois le moyen et le long terme. C'est-à-dire des perspectives décennales (1970-1980) dans lesquelles s'inséraient des plans de 5 ans. Le planificateur ivoirien a conçu au cours de cette période trois plans quinquennaux, à savoir les plans 1971-1975, 1976-1980 et 1981-1985. Contrairement aux deux premiers plans quinquennaux, celui de 1981-1985 n'a pas été mis en œuvre en raison de la crise économique qui a commencé à frapper le pays à partir de 1980.

Le premier plan quinquennal, le Plan 1971-1975 a été élaboré afin de trouver les solutions aux nouveaux problèmes apparus à la fin de la décennie 1960-1970. En effet, on pouvait noter d'une part de nombreux déséquilibres régionaux et d'autre part enregistrer une faible présence des Ivoiriens dans l'appareil de production. A ces difficultés le gouvernement a voulu apporter des solutions afin d'éviter qu'elles s'aggravent et viennent à mettre en cause l'équilibre du corps social. L'une des particularités de ce plan, est qu'il s'insérait dans un processus à long terme, à savoir la décennie 1970-1980. Le but général assigné à cette décennie était d'assurer le passage de l'économie de croissance à une société de promotion des hommes et de répondre à leurs aspirations. Quant aux objectifs spécifiques au quinquennat, ils visaient à :

- poursuivre la croissance forte ;
- accroître la participation des Ivoiriens au développement ;
- faire la promotion de l'homme ivoirien et procéder à une meilleure adaptation de l'appareil économique, social et culturel pour répondre à ses aspirations.

Ces trois politiques faisaient également office de grands objectifs pour la décennie 1970-1980.

Le volume d'investissements publics retenu pour le quinquennat 1971-1975 s'élevait à 252 milliards de F CFA. En outre, conformément au mécanisme adopté dans la Loi-plan 1967-1970, ce montant d'investissement a été divisé entre un noyau garanti de 220 milliards de F CFA et une tranche optionnelle de 32 milliards de F CFA. Le financement de ces investissements a été reparté de la manière suivante :

- 207 milliards sur ressources de l'État et des administrations autres que l'État ;
- 45 milliards sur ressources propres et emprunts des entreprises publiques (Min. Plan, 1971, p.8).

Avec le second plan quinquennal, le Plan 1976-1980, le planificateur visait non seulement à inscrire la pratique dans un cadre plus prospectif, mais aussi à procéder à la réorganisation du mode d'intervention de l'État. C'est ainsi que le Plan quinquennal 1976-1980 a été précédé par une étude prospective dénommée "*Côte d'Ivoire 2000*". A propos de la réorganisation des méthodes d'intervention de l'État, il s'est agi pour les gouvernants d'adopter une nouvelle méthode fondée sur la combinaison des procédés de planification et de programmation des actions de l'État. Il s'agit en particulier d'un processus intégré de planification-programmation dans lequel d'une part, le plan définit les objectifs et leurs moyens d'exécution et d'autre part, les lois-programmes successives déterminent les actions détaillées à mettre en œuvre (Min. Plan, 1976, p.63).

Par ailleurs, il faut rappeler que ce nouveau plan quinquennal s'intégrait dans la dynamique de développement à long terme – les Perspectives Décennales 1970-1980 – retenue lors de l'élaboration du plan quinquennal 1971-1975. Ce plan est donc le deuxième volet d'actions devant provoquer à partir de 1980 la mutation de l'économie ivoirienne et lui assurer son passage d'une économie de croissance à une société de promotion. Mais plus spécifiquement pour le quinquennat 1976 -1980, le planificateur a formulé six objectifs. Il s'agit de :

- poursuivre le développement économique ;
- développer les secteurs qui soutiendront le développement ;
- améliorer les modes de vie et les conditions d'existence ;

- faire la promotion de l'Ivoirien ;
- organiser l'administration ;
- procéder à l'aménagement du territoire.

Les investissements prévus pour l'exécution de ce plan s'élevaient à 1 020 milliards de F CFA. L'effort global d'investissement a été porté à 31 % de la production intérieure brute contre 24 % pour la période 1971-1975.

La mise en œuvre des deux plans quinquennaux a abouti à d'importants résultats. La croissance du PIB a été de 6,2 % par an en moyenne au cours de la période 1971-1975 (Min. Plan, 1976, p.168.) et de 7,9 % au cours du quinquennat 1976-1980 (Min. Plan, Indus. 1983, p.39.). En outre, on a enregistré, d'une part une amélioration considérable des prix des principaux produits d'exportation sur le marché international, et d'autre part un endettement public important. Ces gains substantiels de ressources ont conforté le planificateur dans sa volonté d'accroître ses investissements.

En effet, au cours de cette période, la mise en œuvre des projets de grandes envergures, notamment les programmes Kossou, San Pedro, le programme de développement du Nord ainsi que le projet de construction de plusieurs complexes sucriers, a atteint sa vitesse croisière. Les programmes d'investissements publics formulés dans ces plans ont alors connu des augmentations exceptionnelles. Ainsi, l'investissement public global est passé de 252 milliards de F CFA pour le Plan 1971-1975 à 1 020 milliards de F CFA pour le Plan 1976-1980. Il s'agit-là d'une augmentation importante, quand on sait que pour le plan décennal 1960-1970 l'investissement public se situait à 170 milliards F CFA. Par ailleurs, soulignons qu'initialement le Plan 1976-1980 prévoyait un programme d'investissement pour le secteur public de 1 350 milliards de F CFA et dans sa version finale, le planificateur l'a ramené à 1 020 milliards de F CFA (Banque Mondiale, 1999, p.2). Aussi le volume des investissements publics et parapublics est-il passé de 11,4 % du PIB en 1974 à un maximum de 21 % en 1978 (Banque Mondiale, 1999, p.2). La Côte d'Ivoire a bénéficié au cours de la décennie 1970-1980 d'une croissance élevée et les répercussions sur le niveau de vie ont été relativement importantes. Cette croissance ivoirienne a connu dans son évolution deux phases importantes.

La première se situe entre 1970 et 1974. Durant cette période la Côte d'Ivoire a connu une réussite que l'on a appelé le « miracle ivoirien ». Cette réussite a été qualifiée de miraculeuse, parce qu'elle a été fulgurante et s'est construite sur la base des exportations agricoles. En effet, sans être un pays producteur de pétrole, ne disposant pas d'importantes ressources minières, la Côte d'Ivoire a su réaliser à partir de ses exportations agricoles, une expansion économique remarquable. Aussi, à partir de 1970 on pouvait observer que la majorité des programmes agricoles qui avaient été lancés dans les précédents plans, ont commencé à produire leurs effets. Les exportations se sont en outre diversifiées. Ainsi, aux produits clés de l'économie, à savoir le café, le cacao et le bois, qui représentaient 80 % du total des exportations, se sont ajoutés d'autres produits tels que le palmier à huile, l'ananas, le coton, etc.

Le fait le plus important, c'est que l'État s'est approprié en grande partie du surplus des exportations agricoles. En effet, il a procédé à des ponctions sur la vente des produits agricoles afin de se constituer une importante réserve monétaire. Ces prélèvements s'effectuaient par le biais de la Caisse de la stabilisation ou Caistab et aussi par des taxes instaurées sur les exportations. Ainsi entre les campagnes commerciales de 1963/1964 et 1974/1975, la Caisse a prélevée au total 130,6 milliards de F CFA principalement sur les ventes du café et du cacao, soit une moyenne de 10,9 milliards par an (Banque Mondiale, 1977, p.89.). Ces réserves constituées à travers les prélèvements, servaient également au financement des différents budgets de l'État.

La seconde phase se situe entre 1975 et 1978 et c'est la période de l'envolée des principaux produits d'exportation, à savoir le café et le cacao. Cette période communément appelée le Boom du café cacao est marquée par une flambée des prix du café et du cacao sur le marché mondial qui survient en 1975 à la suite des gelées qui ont affecté les productions de café brésilien. Les prix du café et du cacao connaissent respectivement une multiplication par 3,6 et 3 entre 1975 et 1977 (D. Cogneau, S. Mesple-

somps, 2002, p.13). Ces fluctuations affectent principalement la situation financière de la Caisse de stabilisation. En effet, les réserves de la Caisse sont renforcées. De 10 milliards de F CFA en 1964/1965, elles ont été portées à 14,3 milliards de F CFA en 1974/1975 (Banque Mondiale, 1977, p.90).

Ainsi, lorsque le gouvernement s'est trouvé en présence de ces recettes supplémentaires, il a décidé d'accroître les programmes d'investissements publics. C'est dans ce contexte qu'à partir de 1974 les investissements dans le Nord du pays ont été accélérés, car cette région avait, jusque-là, bénéficié qu'assez peu des crédits publics. Il s'agit de programmes représentant plus de 20 milliards de F CFA (Banque Mondiale, 1977, p.90). En outre, cette embellie économique permettait d'engager d'importants projets dans divers domaines, notamment le recrutement des fonctionnaires par milliers, la construction des immeubles, des ponts, des routes, des hôpitaux à grands frais et la mise en œuvre d'un programme d'industrialisation très ambitieux. La construction de plusieurs unités sucrières, devant assurer une production annuelle de 300 000 tonnes de sucre à la Côte d'Ivoire, permettant d'embaucher jusqu'à 12 000 personnes, etc. Au cours de cette deuxième phase, grâce à la flambée des prix des produits agricoles, les recettes de la Caisse de stabilisation se sont rapidement accrues. L'Etat étant le premier bénéficiaire de cette flambée des cours, profite pour accroître les investissements. Ces derniers ont augmenté à un taux de croissance moyen annuel de 36 % et triplé entre 1974 et 1978, et leur part dans le PIB s'est situé à 17 % (D. Cogneau ; S. Mesple-somps, 2002, p.13).

Cette décennie a été particulièrement importante pour la politique économique ivoirienne. Au nombre des grandes réussites, figure la politique industrielle mise en œuvre durant cette période. Cette politique a mis l'accent sur le développement des industries d'exportation avec en ligne de mire divers objectifs. Il s'est agi de la conquête de marchés extérieurs, de la poursuite et l'intensification de la valorisation des matières premières, de l'amorce d'une décentralisation industrielle, la promotion de l'actionnariat national et le développement de la coopération industrielle avec les pays de la sous-région. Dans cette stratégie d'industrialisation l'État ivoirien a joué un rôle très actif. Il a pris des participations dans de nombreuses entreprises et procédé à des investissements massifs. Ce qui faisait de lui et de loin, le premier investisseur industriel du pays. Deux grands secteurs de l'industrie ivoirienne ont connu une extension particulièrement soutenue. Il s'agit du secteur agroalimentaire et de celui du textile (UTEXI, SOTEXI, UNIWAX).

Par ailleurs, le dispositif institutionnel industriel ivoirien s'est étoffé au cours de cette période avec la création du Bureau de Développement Industriel (BDI), de l'Office de Promotion de l'Entreprise Ivoirienne (OPEI) en 1972, ainsi que du BNETD en 1978 et de l'I2T en 1979. Il s'agit de structures dont les missions étaient de capitaliser la maîtrise technique des grands travaux et de valoriser les résultats de la Recherche scientifique et technique. En termes de niveau d'exécution, il faut noter que les différents programmes du Plan quinquennal 1971-1975 ont été réalisés dans des proportions très proches des prévisions (Cf. Tableau 2).

Tableau 2 : Prévisions et réalisations du plan quinquennal 1971-1975

Grands programmes	1971-1975	
	Prévisions (%)	Réalisations (%)
Développement économique Secteurs primaire et secondaire	37	32
Infrastructures économiques Communication et énergie	32	37
Développement social Développement urbain, santé, sécurité sociale	17	16
Développement culturel Education, culture	9	8
Infrastructure administrative Recherche, défense, administration générale	5	8
TOTAL	100	101

Source : Tableau établi à partir de données recueillies dans Banque Mondiale, *Rapport économique de base*, rapport principal, n°1147b-IVC, Washington, Région Afrique de l'Ouest, Diffusion restreinte, Février 1977, 70p.

Lorsqu'on se réfère au Tableau 2, on observe des variations plus ou moins importantes entre les prévisions et les réalisations. En effet, les taux de réalisations des programmes retenus par le Plan 1971-1975 se sont dans certains cas rapprochés des prévisions et dans d'autres cas ils ont largement dépassés les objectifs prévus. Diverses raisons peuvent expliquer ces différentes variations entre prévisions et réalisations.

En ce qui concerne les prévisions non atteintes, notamment dans les programmes de développement économique, social et culturel, on peut globalement évoquer la crise pétrolière de 1973, la forte inflation de 1974 et la récession mondiale de 1975. Il s'agit d'événements extérieurs dont les effets sur l'économie ivoirienne ont rendu pratiquement difficile la réalisation intégrale du Plan quinquennal 1971-1975. En effet, la récession mondiale de la fin de 1974 et de 1975 ainsi que les prix élevés des importations ont freiné la production nationale et les exportations (*Marchés nouveaux*, 1976, p.13.). En outre, le taux de réalisation de 32 % enregistré au niveau du programme de développement économique (Cf. Tableau 2) est dû en grande partie aux insuffisances constatées dans le domaine agricole. En effet, les objectifs de production pour le coton, le sucre, le riz, le tabac, la noix de cajou, l'avocat, l'arachide et le kenaf n'ont pas été atteints. En fait, les objectifs de production retenus pour ces cultures se sont avérés par la suite trop optimiste (Banque Mondiale, 1977, p.34).

Le dépassement des prévisions notamment dans les programmes des infrastructures économiques et administratives, découle du fait qu'on a exécuté de nombreux projets non prévus durant la période de mise en œuvre du Plan 1971-1975. Le fait est que les dirigeants étaient animés d'une volonté de doter la Côte d'Ivoire d'équipements et d'infrastructures en avance de dix à vingt ans sur ceux des voisins (Min. Plan, Indus. 1983, p.780.). C'est donc dans ce contexte que des projets additionnels ont été mis en œuvre dans ces secteurs. Ces projets ont dû être adoptés d'une part, à mesure que se présentaient des obstacles ou des changements dans la conduite des opérations et d'autre part, dans le cadre des actions de l'État concourant au développement régional (programmes d'urgence, fêtes de l'indépendance tournantes, etc.). Par exemple les fêtes tournantes de l'indépendance permettaient de doter une ville de l'intérieur d'un lot d'infrastructures importantes. Il s'agit notamment d'équipement public ou semi public, à savoir, résidence du Chef de L'Etat, Préfecture et résidence, voirie, marché, d'un aéroport, d'une poste, d'un hôpital, d'un centre culturel, etc.

Toutes ces opérations additionnelles ont eu pour effet d'accroître non seulement les efforts d'investissement mais aussi les réalisations dans les secteurs des infrastructures économiques et administratives. En effet, les investissements en valeur réelle ont été plus élevés que prévus. En fait, le Plan quinquennal 1971-1975 prévoyait comme investissements, 312,7 milliards de F CFA pour l'ensemble des opérations. Cependant, ce montant a connu un accroissement de plus d'une centaine de milliards de F CFA. Soit au total 425 milliards de F CFA d'investissements réels (Banque Mondiale, 1977, p.34.).

Quant au Plan quinquennal 1976-1980, il faut noter que quantitativement les prévisions ont pour la plupart été dépassées (Cf. Tableau 3). Le volumes des investissements publics étaient près de 41 % supérieurs à ceux prévus par le plan (1 433 milliards de F CFA contre des prévisions de 1 020 milliards de FCFA) avec un léger dépassement dans l'agriculture et un important dépassement de plus de 60 % pour les investissements énergétiques qui étaient prévus pour représenter 15 % des investissements totaux. Le secteur des infrastructures économiques a enregistré un taux de réalisation financière de 1,41 par rapport aux prévisions. La croissance du volume d'investissements publics consacrés à l'éducation et à la formation a été la plus spectaculaire. Dans ce secteur, les réalisations ont dépassé de 154 % les prévisions (Min. Plan, Indus. 1983, p.41).

Tableau 3 : Réalisations, prévisions, comparaison avec les objectifs d'investissement du plan 1976-1980
(Valeurs en milliards de FCFA)

PROGRAMMES	Prévisions du plan		Réalizations 1976-1980		Taux de réalisation financière
	Valeurs	%	Valeurs	%	
Développement agricole.....	348,5	34,1	418,5	29,6	1,20
Développement industriel et minier.....	59,5	5,8	16,1	1,1	0,27
Tertiaire et extra-administratif.....	11,0	1,0	30,2	2,1	2,75
Transport Postes et Télécommunications.....	220,5	21,6	311,2	21,7	1,41
Energie.....	149,5	14,7	241,5	16,9	1,62
Urbanisme, habitat, hydraulique.....	96,5	9,5	160,0	11,2	1,66
Développement sanitaire.....	19,0	1,9	18,9	1,3	1,00
Formation.....	48,5	4,8	122,6	8,6	2,54
Autres secteurs.....	67,0	6,6	113,6	7,9	1,70
TOTAL (Hors Défense et sécurité Intérieur)	1 020	100	1 432,6	100	1,41

Source : Ministère du Plan et de l'Industrie, *Plan quinquennal de développement, économique, social et culturel 1981-1985*, Tome 1, 1983, p.40.

Au cours de la décennie 1970-1980, les dirigeants ivoiriens ont marqué leur volonté de pratiquer une politique très expansionniste. Et les plans 1971-1975 et 1976-1980 en étaient la parfaite illustration. Il faut savoir que la planification a pour particularité de traduire les choix politiques en objectifs sectoriels et en choix de projets en privilégiant les interdépendances et en élaborant plusieurs scénarii (Ph. Hugon, O. Sidrie, 1987, p.411.). En outre, la planification explicite les objectifs, les moyens de politique économique et quantifie la cohérence entre les divers aspects de la politique économique (J-P. Foirry, D. Requier-desjardins, 1986, pp.31.). En effet, les dirigeants ont faits des plans quinquennaux des instruments déterminants dans l'évolution économique du pays. Ils ont défini à travers ces documents les grandes mutations qu'il convenait d'engager pour que puisse être atteint l'objectif global d'une Côte d'Ivoire développée, juste et solidaire, ivoirienne dans sa substance, dans ses valeurs et dans ses modes de vie.

Ainsi, c'est dans le cadre de la réalisation de cet objectif que de nombreux changements ont été apportés à la planification au cours de cette période. D'abord, le planificateur a eu pour souci de rendre la planification à la fois plus prospective et plus efficace. Le caractère prospectif a été accentué d'une part, par l'insertion des plans quinquennaux dans des perspectives décennales et d'autre part, par le choix d'un horizon lointain, l'an 2000 (Min. Plan, Indus., 1983, p.14). Ensuite, le champ de la planification

s'est étendu aux dépenses de fonctionnement et aux autres actions de l'État, d'accompagnement et d'incitation contrairement aux précédents plans qui accordaient une attention particulière aux seuls investissements publics (l'État et entreprises publiques). Enfin, à travers ces plans l'on recherchait non seulement, une amélioration de l'emprise de la planification sur la politique économique, mais aussi une efficacité dans les actions de l'État. C'est dans ce contexte que les activités de planification et de programmation des actions de l'État ont été placées dans une même perspective.

Dans ces documents, le planificateur a retenu des objectifs beaucoup ambitieux qui nécessitaient de gros investissements. Aussi, dans le souci de réaliser tous ces objectifs le planificateur n'a pas lésiné sur les moyens et a visé une augmentation des programmes d'investissement. Cette stratégie a été motivée par l'environnement économique favorable des années soixante-dix. D'une part, grâce, au *boom du café et du cacao* les recettes de la Caisse de stabilisation ont augmenté rapidement et d'autre part, grâce aux emprunts extérieurs les pouvoirs publics disposaient de ressources financières importantes. Cette importante réserve financière explique en grande partie la politique de développement accéléré des programmes d'investissement public mise en œuvre au cours de la décennie 1970-1980.

Au final, il faut noter qu'à travers les plans quinquennaux, les dirigeants ont procédé à une configuration plus moderne de l'économie ivoirienne. Aussi, convient-il de remarquer que quantitativement les réalisations ont été importantes dans la production et dans l'infrastructure économique. Mais il faut surtout retenir que la planification de la décennie 1970-1980 aura été caractérisée par l'amélioration du bien-être des Ivoiriens et la réponse à leurs aspirations.

Conclusion

En définitive, il faut retenir qu'en héritant des destinées du pays en 1960, les élites ivoiriennes ont également hérité de certaines pratiques économiques et politiques du pouvoir colonial. Au nombre de celles-ci nous avons la planification économique. En outre, entre 1930 et 1960, l'opinion internationale considérait la planification comme la stratégie permettant d'infléchir de manière positive l'évolution économique d'un pays. Cette donne a été importante dans l'implémentation de la planification dans la gouvernance politique et économique de la Côte d'Ivoire à l'indépendance. Grâce à l'élaboration et à l'exécution des plans de développement les pouvoirs publics ivoiriens ont pu accomplir des prouesses économiques remarquables au cours des décennies 1960-1970 et 1970-1980. Ainsi, au regard des réalisations effectuées à l'issue de l'exécution des différents plans de développement, on peut retenir que grâce à la stratégie de planification les dirigeants ont pu configurer le développement économique du pays, ou encore ils ont pu définir le cadre dans lequel la politique économique et social devait évoluer. Le Plan développement a donc constitué à la fois un outil et une stratégie dans la politique économique engagée au cours des deux décennies qui ont suivi l'indépendance.

Bibliographie

ANCEY Gérard, PESLAY Michel, 1984, *La planification à base régionale en Côte d'Ivoire : Méthodologie*, Ministère des relations Extérieures, coopération et développement, SEDES, VESOU, 135p.

Assemblée Nationale française, "Débats parlementaires, 3^e séance du 28 octobre 1963, Compte rendu intégral, 1^{ère} session ordinaire de 1963-1964", in *Journal Officiel de la République Française*, n°114, pp.5758-5839.

BADOUIN Robert, 1965, ' « La planification économique en Afrique Noire francophone » ', in *Tiers-Monde*, Vol. 6, n°24, pp.1086-1092.

- Banque Mondiale, 1999, *Côte d'Ivoire : Rapport économique de base*, (Résumé et conclusion), File copy, rapport n°1147b-IVC, Washington, Région Afrique de l'Ouest, Diffusion restreinte, Février 1977, 70p.
- Banque Mondiale, *CÔTE D'IVOIRE : Revue de l'aide de la banque mondiale au pays*, Département de l'évaluation des opérations (OED), Washington, 108p.
- BIRD, AID, 1970, *Planification en Côte d'Ivoire : Situation et perspectives*, File copy, rapport n°EX-4, Washington, Département Afrique, 23p.
- BIRD, AID, 1967, *Situation et perspectives économiques de la Côte d'Ivoire*, File copy, rapport n°AF-61a, Washington, Département Afrique, Banque Mondiale, diffusion restreinte, 129p.
- COGNEAU Denis, MESPLE-SOMPS Sandrine, 2002, *L'économie ivoirienne, la fin du mirage*, Document de travail DIAL/ Unité de Recherche CIPRE, 98p.
- DJELIC Marie-Laure, 1996, « Genèse et fondements du plan Monnet : l'inspiration américaine », in: *Revue Française d'Etudes Américaines*, n°68, Sexualités : expression et répression. pp. 77-86.
- FOIRRY Jean-Pierre, REQUIER-DESJARDINS Denis, 1986, *Planification et politique économique en Côte d'Ivoire 1960-1985*, Abidjan, CEDA, 272p.
- HUGON Philippe, SIDRIE Olivier, 1987, ' « La crise de la planification africaine. Diagnostic et remèdes » in: *Tiers-Monde*, tome 28, n°110, Industrialisation, salarisation, secteur informel. pp. 407-434.
- JACQUEMOT Pierre, "Crise et renouveau de la planification du développement", in *Tiers-Monde*, 1984, Vol. 25, n°98, pp.245-268.
- KOUAME N'dri Kpatchibo, 1979, *Dimension participative de la planification en Côte d'Ivoire*, UNESCO, Dakar, réunion d'experts sur les possibilités d'institutionnaliser la participation des populations au de différents contextes socio-politique, économique et culturels, Sénégal, 25p.
- « La côte d'Ivoire », 1976, in *Marchés Nouveaux*, Paris, Ed. le Groupe J.A, 1977-78, N°2, 105p.
- LEROUX Henri, 1964, *Situation économique en 1963 et Perspectives décennales de développement économique et sociale 1960-1970*, Banque Européenne d'Investissement, Direction des études, Bruxelles, 228p.
- Ministère de la Coopération, 1961 *Économie et plan de développement en Côte d'Ivoire*, DAEF, s/d des Etudes Générales et de la Documentation, 81p.
- Ministère du Plan et de l'Industrie, 1983, *Plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1981-1985*, Tomes 1, 2 et 3, Abidjan, CEDA, 580p.
- Ministère du Plan, 1967, *Loi-plan de développement économique social et culturel pour les années 1967-1969-1970* ; Loi n°67-302 du 10 juillet, Abidjan, Ministère du Plan, 1967, 96p.
- Ministère du Plan, 1967, *Perspectives Décennales de développement économique, social et culturel 1960-1970*, Monaco, Paul Bory, 249p.
- Ministère du Plan, 1976, *Plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1976-1980*, Tome 1, 2 et 3, 674p.
- Ministère du Plan, 1971, *Plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1971-1975*, Paris, R. ROYER, 487p.
- PDCI-RDA, 1971, *V^e Congrès du PDCI du 29-30-31 octobre 1970*, Abidjan, Ed. Spéciale Fraternité-HEBDO, Maison du congrès, 352p.
- SETTIE Louis Edouard, 1997, *L'Etat et le processus de développement en Côte d'Ivoire : 1960-1980*, HANNS SEIDEL, Abidjan, 278 p.

La vie communautaire dans la ville de Daloa à la veille de l'indépendance, 1940-1960

LAGO Blé Angelin

Département d'Histoire

Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan-Cocody

Email : ange18ble@gmail.com

Résumé

En faisant l'état des lieux de la vie communautaire, cette étude vise à analyser les relations intercommunautaires à Daloa, de la création officielle des premières associations (1940) à l'indépendance de la Côte d'Ivoire en 1960. Toutes les données recueillies à travers les rapports administratifs coloniaux, les ouvrages généraux et les témoignages oraux ont abouti au résultat selon lequel cette population possède des stratifications internes. Au dessus de la société se trouve le pouvoir colonial qui entretient des relations basées sur la discrimination et l'infantilisation des autres groupes. Dans ces rapports inégaux, la vie associative et les actions culturelles des Africains traduisent l'expression de leur liberté face aux discriminations.

Mots-clefs: Daloa – Populations – Discrimination – Associations – Festivités.

Abstract

By taking stock of community life, this study aims to analyze inter-community relations in Daloa, from the official creation of the first associations (1940) to the independence of Côte d'Ivoire in 1960. All the data collected through colonial administrative reports, general works and oral testimony have led to the result that this population has internal stratifications. Above society is the colonial power which maintains relations based on discrimination and the infantilization of other groups. In these unequal relationships, the associative life and the cultural actions of Africans reflect the expression of their freedom in the face of discrimination.

Keywords: Daloa – Populations – Discrimination – Associations – Festivities.

Introduction

Créée à la fin de la répression coloniale ville de Daloa attire plusieurs groupes de populations au cours de la période 1920-1960. L'essor des activités agricoles et commerciales dans la région et la position charnière de cette localité, entre la zone préforestière du nord et la zone forestière moyenne du sud justifient ce flux migratoire. En plus de la migration volontaire de plusieurs personnes, le pouvoir colonial favorise, lui aussi, par sa politique de recrutement massif, la présence de nombreuses autres populations étrangères à la région³⁸.

Ainsi, jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale, Daloa n'est plus qu'un simple bourg, mais plutôt l'une des principales villes de la colonie avec une explosion démographique déjà perceptible (P. Kipré, 1985, p.98). Si les activités économiques qui contribuent à son rayonnement sont largement analysées

³⁸ Cette politique de recrutement est faite grâce aux activités économiques qui sont en plein développement. Ils procèdent à un recrutement massif pour contribuer à l'aménagement de la petite ville.

par des études antérieures (L.J Tokpa, 1983, p.101 ; P. Kipré, 1975, p.121), la population urbaine n'a pas encore fait l'objet d'une étude spécifique. La principale étude-synthèse des villes coloniales en Côte d'Ivoire se focalise plutôt sur les conditions générales de la création du poste militaire et sur les grands traits de l'économie de la cité³⁹.

Or à partir de 1940, la création des sections d'associations urbaines à Daloa rend plus dynamique la vie communautaire jusqu'à l'indépendance en 1960. Ainsi, au regard du « *Rôle historique et déterminant* » que lui reconnaît C. Wondji (1972, p.37) et de « *Sa bravoure dans la mise en valeur du cercle et surtout de sa capitale* » que rapporte G. Zunon (1977, p.189) il est bon que cette population urbaine et ses aspirations légitimes, dans un contexte d'urbanisation, soient analysées. D'où l'intérêt de cet article. Comment, la vie communautaire, associative et culturelle sont-elles animées dans la ville de Daloa entre 1940 et 1960?

L'objectif de cet article est d'analyser les relations entre les différentes communautés et le style de vie des groupes sociaux de la ville. L'ensemble des données constitué essentiellement de sources des Archives Nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I.), d'ouvrages et des témoignages oraux ont permis d'exposer les résultats de la présente étude. Le travail est scindé en deux parties : une première approche s'attèle à analyser les groupes communautaires et la deuxième partie s'intéresse à l'organisation socio-professionnelle et à la civilisation matérielle de cette population.

1- Les groupes sociaux de la ville coloniale de Daloa

La colonisation française met en présence deux races, deux sociétés, deux cultures de types différents à certains égards. Ceci se répercute immédiatement sur la vie sociale qui se caractérise par l'omniprésence d'une compartimentation de la société urbaine. La société coloniale de Daloa quoique de composantes humaine et socioprofessionnelle diverses, apparaît fondée sur des rapports de discrimination et de subordination suivant la hiérarchie entre colons et colonisés. D'un côté, on a le colonisateur de race blanche, vainqueur en terre de conquête avec tout ce que cela donne comme privilèges. De l'autre côté, il y a les populations noires, les colonisés qui subissent le fait colonial avec son corollaire de spoliation, d'humiliation, d'exploitation et d'oppression. La rencontre entre ces deux éléments débouche sur la constitution de formations sociales de natures nouvelles dont la teneur mérite d'être analysée.

1.1. La communauté blanche de Daloa

D'un point de vue numérique, cette communauté est inférieure aux autres communautés. Elle affiche déjà une évidente propension à vivre à l'écart des masses indigènes, comme on le constate à l'occasion du réaménagement de l'espace urbain en 1930⁴⁰. Ces colons localisés dans le quartier européen affectionnent de vivre repliés sur leurs privilèges, loin des supposés bruits de tout genre du monde indigène.

Malgré cette apparente uniformité qu'elle présente, la communauté blanche comprend des catégories sociales assez hétérogènes. La différenciation de ces catégories repose sur des critères essentiellement économiques. Au sommet du colonat de la ville, se trouve la classe dirigeante. Elle constitue un monde aisé qui comprend les hauts cadres de l'administration, les officiers militaires, les cadres des entreprises commerciales, les grands commerçants, les riches planteurs et à un moment

³⁹ Pierre KIPRÉ, *Villes de Côte d'Ivoire : 1893-1940*, 2 tomes, Abidjan, NEA, 1985, 238p+ 290p.

⁴⁰ Avec le lotissement additionnel de cette année 1930, le quartier africain a été déguerpé de son premier emplacement pour être relocalisé plus au nord, à près d'un kilomètre du quartier résidentiel.

donné, des forestiers. Une liste non exhaustive du personnel de l'administration et d'autres services publics en 1941 rend compte de cette réalité⁴¹.

Tableau n°1 : Extrait des effectifs du personnel européen de la subdivision de Daloa et leurs traitements salariaux en 1941.

NOM	SERVICE	GRADE OU FONCTION	SALAIRE.
S. Peraldi	Administration	Administrateur du cercle	25.700 F
Gravet	TP	Ingénieur	14.200F
Marcel BIET	P. et T.	Radiotélégraphe	7.000F
Louis Saunier	Douane	Inspecteur	19.300F
Mme Anglade	Enseignement	Institutrice	10.000F
Dr. Bauralet	Dispensaire	Médecin major	14.560 F
Charles Tardy	Douane	Brigadier	7.850 F

Source : ANCI, 1EE123 (6), cercle de Daloa, rapports trimestriels 1941 (1er trimestre 1941).

Ce tableau montre les revenus mensuels de quelques agents de l'administration et des services publics qui vivent dans la ville. Il s'agit dans l'ensemble, de cadres supérieurs et moyens. Leurs soldes sont beaucoup plus fonction de leurs grades ou catégories professionnelles. Comme on le voit dans le tableau n°1, certains sont mieux rémunérés que d'autres. Les cas de l'administrateur du cercle et de l'inspecteur des douanes rapportés dans le tableau constituent l'exemple de cette remarque. Leurs salaires sont plus élevés parce que le commandant du cercle est l'autorité suprême de l'administration du cercle. Représentant le gouverneur de la colonie dans la ville, il jouit de plusieurs prérogatives dont notamment un salaire consistant et des primes trimestrielles (S. Zinsou, 1975, p.84). L'inspecteur des douanes dirige la plus grande régie financière de cette administration. Son traitement est donc en rapport avec l'importance de la fonction occupée (H. D'Almeida-Topor, 1976, p.111). Située en zone forestière, la ville de Daloa tient une place de choix dans l'économie coloniale, vu la diversité de ses activités économiques (P. Kipré, 1975, p.99).

Ces agents de l'administration et des services publics se disputent souvent le leadership avec l'élite du monde du commerce et des affaires⁴². En effet, il y a dans la ville ceux qui ont du succès dans les entreprises privées et certains cadres des grandes maisons de commerce qui n'ont vraiment rien à envier aux hauts fonctionnaires de l'administration. À Daloa où le commerce du cola puis du café et cacao connaissent un plein succès, on peut citer l'exemple de Marc Béranger. Ancien chef de chantier de la succursale de la scierie Visioz, il s'installe à son propre compte avec diverses activités commerciales. Il rivalise les Syro-libanais et les Malinké. Cet homme mène un grand train de vie dans la ville car en une seule expédition de ses marchandises de bois et des produits de cru, il réalise près de trois millions de bénéfice net⁴³.

En face de cette première catégorie du colonat, se trouve une seconde, le colonat moyen. Cette catégorie compte un peu plus de membres. Elle est constituée des cadres moyens de commerce, de l'administration et de certains propriétaires de petites affaires. Dans cette catégorie, on compte par exemple les agents des travaux publics (TP), de la poste et des dispensaires qui ont des soldes compris entre 4000F et 6000F par mois. En dépit de cette légère différenciation, les colons, dans l'ensemble,

⁴¹ Voir la liste du personnel européen de l'administration. *Infra*, p.4.

⁴² Chez les Blancs eux-mêmes, il y a deux blocs : l'Administration et le Commerce qui se rivalisent.

⁴³ Information donnée par Joseph MERAL, le 19 avril 2017 à 10h à Daloa.

ont un niveau de vie relativement élevé dans la ville ; le coût de la vie n'étant pas élevé par rapport à ce qu'ils gagnent. Le tableau suivant fait l'état des prix des denrées dans la ville.

Tableau n° 2: Prix des denrées importées, pratiqués à Daloa de 1925 à 1945.

PRODUITS	Prix de 1925 à 1930	Prix de 1931 à 1945
Vin rouge	2,80F	8F
Sucre	4F	12F
Beurre en Boite	9F	15F
Farine	4,5F	5,5F
Huile ordinaire	5F	15F
Pain	0,5F	8F
Viande de bœuf	7F	9F
Viande de mouton	8F	12F
Lait en boite	0,25F	0,5F

Source : ANCI, Sous-série 2EE 152/X-2, dossier 5001, 1944.

Une remarque se dégage à l'observation du tableau : l'augmentation des prix sur tous les produits de 1931 à 1945. Cette hausse est consécutive à la crise économique qui sévit dans la ville à partir de 1931. Mais malgré l'augmentation des prix des produits, les conditions de vie des Européens sont loin d'être difficiles grâce la consistance de leurs gains salariaux ou des revenus obtenus de diverses activités économiques.

Nonobstant toutes ces catégories confondues, les membres du colonat ont conscience qu'ils ne survivent qu'en exploitant les populations locales. C'est pourquoi le colonat lui-même semble toujours se préoccuper de renforcer sa cohésion interne en développant des réflexes d'isolation de plus en plus forts. Ainsi, dans cette micro-société blanche, les colons ont une fréquence de relations très élevée. Ils sont en nombre très réduit, mais leur petit nombre est un atout car il facilite les visites, les promenades en groupes, les réceptions etc. Somme toute, c'est une communauté cimentée par un grand réseau interne d'amitié et de confraternité. Contrairement aux « évolués » du groupe africain qui animent des clubs d'amitié et d'autres associations urbaines, les Européens de la ville, repliés sur eux-mêmes, n'appartiennent à aucune association d'entraide.

En marge de ce bloc européen, existe une catégorie d'assimilés, les Syro-libanais qui sont aussi en nombre réduit. Ils vivent du commerce, tiennent des boutiques et aiment vivre repliés sur leurs familles. La deuxième grande catégorie de communauté est la masse des populations africaines, la communauté noire.

1.2. La communauté africaine de la ville coloniale

À l'intérieur de la ville, s'est constitué un immense conglomerat où groupes ethniques et familiaux se fondent. Ce grand groupe composite est au bas de l'échelle sociale en raison de son statut de colonisé. Il est totalement à l'écart du pouvoir politique et économique. Ces communautés noires sont subordonnées à l'administration. Cependant, du point de vue de la hiérarchie sociale interne, cette masse de population africaine est aussi stratifiée et présente des catégories hétérogènes.

La catégorie qui occupe le sommet de ce groupe est celle de ceux que l'on appelle les « évolués », les privilégiés du système colonial. C'est la frange de la population noire qui a eu le privilège de bénéficier de l'instruction scolaire. Ce privilège leur permet d'avoir accès à l'administration coloniale et aux petits emplois salariés qu'offrent les maisons de commerce.

Dans l'administration, les Africains occupent des postes subalternes, comme en témoigne la circulaire du ministre des colonies en date du 24 mai 1911 : « à l'heure actuelle, un très grand nombre d'emplois subalternes(...) sont confiés à des agents métropolitains. Bon nombre d'emplois de secrétaires, de dactylo, de dessinateurs ou de commis pourraient être confiés à des indigènes » (H. Brunschwig, 1983, p.141). C'est progressivement que certains de ces emplois subalternes sont ouverts aux indigènes sortis des écoles⁴⁴. Le tableau n°3 montre quelques indigènes du personnel du cercle, leurs services et leurs salaires.

Tableau n°3 : Extrait des effectifs du personnel africain du cercle de Daloa en 1940.

NOM	SERVICES	GRADE OU FONCTION	SALAIRE
Koffi	Administration	Employé aux coutures	2.500F
Logbo Séri	Administration	Interprète	2.500F
Coulibali	Enseignement	Instituteur	4.000F
Malick Sarr	Enseignement	Instituteur adjoint	3000 F
Karamoko Touré	Trésor	Ecrivain stagiaire	3.500F
Seck Idrissa	Douane	Brigadier	2000F
N'diaye Alioune	Dispensaire	Infirmier Major	2.400F

Source : A.N.C.I., 1EE122 (4), cercle de Daloa, rapports trimestriels, 1^{er} trimestre 1940.

À travers ce tableau, on remarque que les Africains sont effectivement employés à des tâches subalternes. On voit aussi que le personnel est dominé par des personnes étrangères à la région et même au pays, notamment les Sénégalais. Dans l'ensemble, ces agents africains ont des traitements salariaux très médiocres comme le montre le tableau n°3, comparativement aux salaires des Européens consignés dans le tableau n°1 (supra, p.4). Cela atteste dans une certaine mesure, le mépris que le colonisateur a pour l'indigène et le peu de considération pour sa dignité. Mais, ce traitement salarial s'explique également par les logiques de profits du capitalisme. Dans leurs stratégies de rationalisation économique, les maisons européennes préfèrent des agents dont le traitement salarial est faible pour minimiser leur coût et accroître leurs profits⁴⁵.

Dans la ville de Daloa, il y a également des lettrés africains qui travaillent dans le commerce. À ce niveau, le grand nombre est fourni par les Sénégalais, les Dahoméens et les Fanti (P. Kipré, 1985, p.140). Aux « évolués » s'ajoutent les privilégiés du système colonial que sont les boys, les ouvriers, les gardes etc. Ils sont illettrés certes, mais jouissent de l'honneur et du privilège d'être au service des « grands » de l'administration et du pouvoir colonial. En dessous de ces quelques privilégiés africains, végète la masse anonyme et laborieuse de manœuvres, paysans et ouvriers indigènes.

Exploitée et marginalisée, la grande masse d'indigènes de la ville vit dans des conditions matérielles très précaires. Elle peuple les « quartiers indigènes »⁴⁶ où l'organisation sociale montre une grande tendance au regroupement ethnique. Les conditions de vie étant relativement difficiles, l'intégration à la nouvelle civilisation matérielle devient lente. Cette tendance limite par ailleurs les échanges sociaux entre les différentes communautés africaines. Les chefs des groupes ethniques ont très peu de rapports entre eux et il est très rare de voir des mariages entre individus de groupes ethniques

⁴⁴ École régionale et l'École primaire supérieure (EPS) de Bingerville.

⁴⁵ Sur la question, voir Jean-Baptiste SEKA, « Les maisons européennes de commerce en Côte d'Ivoire, 1893-1912. Stratégies de rationalisation économique » in *Monde(s), Histoire, espaces, relation*, 2016, 2 (n°10), pp187-204.

⁴⁶ Hormis les autochtones qui vivent toujours repliés dans leurs villages et mènent leur vie traditionnelle même si de plus en plus, cette vie semble s'urbaniser à cause de l'engloutissement de ces villages par la ville en extension.

différents⁴⁷. Cela est dû à la persistance des traditions dans le groupe africain de la ville, dans la mesure où les systèmes d'interpénétration communautaire que véhicule la ville ne sont pas encore assimilés, malgré l'hétérogénéité de la population.

Aucun mariage civil n'est enregistré avant 1955 à Daloa. Entre 1955 et 1958, deux mariages civils sont célébrés par la municipalité : il s'agit des personnes de même communauté ethnolinguistique pour le premier couple et d'ethnies différentes pour le deuxième⁴⁸. En dehors de ces cas exceptionnels, les mariages les plus répandus au sein des communautés sont les mariages traditionnels intra ethniques qui donnent lieu à des festivités populaires, lors du paiement de la dot, occasion de compensations entre deux familles de la même communauté⁴⁹. Quant à ceux qui sont dits « évolués », leur pouvoir économique et l'espace de rupture sociale qu'est la ville, leur donnent la possibilité de s'orienter plutôt vers une conception sociale centrée sur l'individualisme. Si les deux communautés raciales vivant dans le centre urbain sont ainsi décrites distinctement, qu'en est-il de leur cohabitation ?

1.3. Les relations intercommunautaires: une réalité d'interpénétration difficile

Il existe des relations qui lient les deux entités raciales et les communautés noires entre elles. Les rapports entre Européens et Africains dans la ville, sont des relations basées sur la discrimination et l'infantilisation. En fait, le problème majeur, c'est l'esprit qui prévaut dans le centre urbain et même partout dans la colonie, entre les colonisateurs et les colonisés. Le colonisateur français ne voit en l'Africain un partenaire social qu'au gré de ses intérêts. Il l'a souvent perçu à travers une multitude de préjugés racistes. Dans les milieux coloniaux en effet, le Noir a un portrait plein d'accusations, d'insinuations et d'infantilisation. Il est présenté toujours comme un enfant, un mineur à qui le brave colonisateur se fait un devoir d'apporter protection, éducation et moralité. Le gouverneur Angoulvant disait en 1910 : « *Nous devons jouer, vis-à-vis de l'indigène, le rôle de parents fermes et volontaires* » (B. Z. Semi, 1979, p.139). Il jette ainsi, les bases des relations entre Européens et indigènes. Cela se perpétue dans les centres urbains en plein essor. Daloa n'est pas en marge de cette règle.

En effet, l'imagerie populaire coloniale fait de l'indigène l'homme des vices, de la paresse et de l'insouciance. Par conséquent, les rapports entre les Noirs et les Blancs dans la ville de Daloa ne peuvent échapper à ce que le pouvoir colonial a de routinier : les brimades, les vexations et les autres humiliations. Seul le cadre du travail offre quelque fois un minimum de contact. Et si les Blancs ne fréquentent pas les milieux indigènes, il est par contre, donné le privilège à certains travailleurs noirs de côtoyer le milieu des "maîtres" de la ville. C'est le cas des boys, des cuisiniers et autres plantons⁵⁰. Ce sont donc deux grandes communautés juxtaposées qui ne s'interpénètrent pas.

Au sein de la communauté noire, notamment entre autochtones Bété et allogènes Malinké, les rapports sont devenus de plus en plus conflictuels au cours de la période 1956-1960. De la grande

⁴⁷ Entretien avec Joseph MÉRAL et Tape Nahounou, le 29 décembre 2016, respectivement à 10h30 et 18h20.

⁴⁸ - Le mariage entre KONAN Étienne (Baoulé), instituteur et BROU Adjo (Agni), ménagère ; tous allogènes catholiques, mariage célébré le 13 septembre 1957 à Daloa ;

- Le mariage entre KAMBOU Noufé (Lobi), ancien combattant et KPAN Odette (Dan), ménagère ; tous animistes, mariage célébré le 1er Février 1958 à Daloa. Ces deux mariages ont été célébrés par le nouveau conseil municipal, sous la férule de l'administrateur du cercle François GENDRAULT. La dessus, voir A.N.C.I., 2DD35/X-125, population des cercles de la colonie, état civil des commis et agents de l'administration et des maisons de commerce du cercle de Daloa (1954-1958)

⁴⁹ Selon TAPÉ Nahounou, le mariage (traditionnel en secondes noces) de BAROAN Kipré, chef du canton Zébouo-Nord, avec ZOKOU Guéméné, une *Yourougou* respectable, grande commerçante de cola et originaire de Toroguhé donne lieu à une grande fête populaire à Lobia où *Bagnons* et oralistes chansonniers se rivalisent la scène. Cette cérémonie voit la parade de grands chasseurs et guerriers de la région en 1953. Notre entretien du 2 janvier 2018 à son domicile de Lobia (Daloa).

⁵⁰ Entretien avec Joseph MERAL, le 19 avril 2017 à 10h15 à son domicile du quartier commerce.

amitié et la solidarité tissées lors de la contestation coloniale (1944-1956)⁵¹, l'on fait face à des rapports de suspicion entre ces deux communautés. Comment en est-on arrivé là ? Des problèmes de positionnement politique sont à l'origine de cette discorde (A. Diabaté, 2018, p.113). La victoire de LADJI Sidibé, un Allogène aux élections du conseil municipal de décembre 1956, qui triomphe de la liste dirigée par Antoine GAUZE, autochtone bété fait cristalliser les rapports de suspicion entre les deux communautés.

Pourtant, depuis que les allogènes Dioula sont installés à Daloa pour des mobiles économiques, ils ont développé des relations sociales fraternelles avec leurs hôtes bétés (J.B. Seka, 2017, p.6). Il a fallu que les malinké s'intéressent à la vie politique et à la gestion de la ville pour que les autochtones bété se sentent « dépossédés de leur terre par les étrangers dioula » (A. Diabaté, 2018, p.113). Cette nouvelle réalité entre les acteurs politiques a de grandes incidences sur les rapports entre les deux communautés aujourd'hui. Malgré tout, les populations africaines s'urbanisent de plus en plus et s'organisent en associations, en exaltant leur culture dans un cadre nouveau : la ville. Comment animent-elles la vie dans la ville ? Et comment peut-on apprécier le niveau de vie matérielle par individu ? La partie suivante est plus expressive sur ces questions.

2. Niveau de vie, vie associative et culturelle dans la ville de Daloa

L'idée d'association prend forme au fur et à mesure que la société urbaine se développe. L'hétérogénéité de la population dans sa répartition ethnique et la diversification professionnelle sont les éléments qui favorisent cette évolution sociale. Dans la plupart des villes de la colonie, existent des associations à caractères professionnel et ethnique. Ce sont des organisations d'entraide dans lesquelles une double conscience se développe. D'une part, la conscience d'appartenance à un groupe ethnosociologique et d'autre part, la conscience d'appartenance au milieu professionnel. C'est plus tard l'épanouissement de cette conception des choses qui fait développer la vie culturelle et le divertissement dans la ville.

2.1. La vie associative à Daloa, 1940-1960

Selon P. Kipré (1985, p.158) c'est surtout « *après 1936 que l'expression d'identité collective va se forger amplement* »⁵². Dans le développement de cette expression, peu sont les villes qui disposent en leur sein, d'Associations et de sections d'Associations. En fait, celles qui existent dans la colonie, surtout dans les villes du littoral, sont des associations d'entraide et les organisations professionnelles. Les Associations d'entraide sont « *des clubs de détente créés par les Européens et des regroupements ethniques ou tribaux qui permettent la reproduction de forme de solidarité intertribales ou interclaniques.* » rapporte-t-il. Quant aux organisations professionnelles, elles se développent avec l'idée européenne de syndicat que les jeunes fonctionnaires sortis de l'école William Ponty exploitent. Par ailleurs, cette idée se développe en Côte d'Ivoire à cause des difficultés économiques suscitées par la crise des années 1930 (J.N Loucou, 2016, p.122.)

⁵¹ De 1944 à 1956, la ville de Daloa a été le théâtre des luttes et tensions politiques entre l'administration coloniale et les populations locales, dans le cadre de la décolonisation de la Côte d'Ivoire. Au cours de ces moments chauds de l'histoire politique de Daloa, les acteurs de cette lutte au niveau local : LADJI Sidibé, DRUID Robert, ZOGBO Pha Gaston, El Hadj Mory BAMBA etc. font montre d'une grande solidarité et d'amitié qui fait triompher la cause des militants du RDA. Entretien avec Nahounou Semien, chef de terre de Daloa, le 20 août 2016.

⁵² C'est bien avant 1936 que les associations à vocation urbaine existent dans la colonie. Mais c'est à partir de cette année, que le gouvernement français autorise le droit de constituer légalement des structures.

Après l'autorisation officielle de création d'Associations, certaines organisations anciennes installent des sections à Daloa. Ce sont par exemple « *l'union sénégalaise* » dirigée par les Sénégalais, citoyens français. Créée à Grand-Bassam en 1924, elle installe sa section à Daloa en 1940, avec à sa tête Magaté Gueye. Il y'a aussi la « *société amicale* » composée de quelques rares Ivoiriens citoyens français et leurs familles respectives. Cette organisation créée et autorisée à Agboville en 1925, ouvre une section à Daloa en 1941. Dirigée par Émile Bonny et Bahia Koffi, elle revendique plus de membres car la plupart des fonctionnaires africains de l'administration en sont membres.

C'est le cas de Baroan Tiebro (sujet), interprète, qui dispute la présidence de cette association avec Bahia Koffi (citoyen français) à la mort d'Émile Bonny en 1943⁵³. Tous les fonctionnaires et commis des services publics qui ne sont pas citoyens français se donnent tous les moyens pour s'offrir les bonnes grâces de l'administration coloniale en vue de leur reconnaître ce statut. C'est pourquoi, ils sont dociles et exécutent souvent certaines mauvaises tâches coloniales vis-à-vis des populations autochtones desquelles ils se croient parfois supérieurs. C'est l'exemple de Bolou Yoro de Gaboua dont le patrimoine forestier est spolié par les siens⁵⁴.

S'agissant des associations et syndicats professionnels, ils sont représentés par un seul syndicat dans la ville. En fait, avec le poids de plus en plus important que connaît Daloa dans l'économie de la colonie, seuls les planteurs commerçants sont membres d'une association professionnelle : le Syndicat Agricole de Côte d'Ivoire (SACI) (J.N Loucou, 2016, p.229). Ce sont Louis Aka, Cochner Kouamé et surtout Bertin Lago et Logbo Oro. Pour les associations à vocation professionnelle, les fonctionnaires et employés dans la colonie ne peuvent pas adhérer à un syndicat professionnel, parce que soumis à une surveillance permanente⁵⁵. À part Abidjan et Grand-Bassam⁵⁶ qui ont eu des velléités de création d'organisations professionnelles, les autres villes de l'intérieur n'en ont pas essayé (J.N Loucou, 1976, p.171). En revanche, la vie matérielle et les arts festifs connaissent un relatif essor dans la ville.

2.2- La vie matérielle et culturelle: une expression de l'urbanité des communautés

La vie matérielle et culturelle prend surtout en compte le train de vie de la population en termes de luxe et d'aisance sociale d'une part, et le rôle que joue cette population regroupée par affinité ethnosociologique dans l'animation culturelle de la ville, d'autre part.

2.2.1. La vie matérielle

Il est quasiment difficile de se faire une idée claire sur la vie matérielle de cette population de Daloa entre 1940 et 1960, dans la mesure où celle-ci est hétéroclite. Mais généralement, dans le groupe

⁵³ ANCI, 2EE156/12-X-14, Rapport politique de l'administrateur Séverin PERALDI au Gouverneur de la colonie (2^e trimestre 1943).

⁵⁴ Informations recueillies auprès de Kanon Kipré Pierre, 90 ans et doyen d'âge de Zaguiguia, le 15 mars 2016 à 17h. En effet, Bolou Yoro est de Gbokora de par le lignage de son père ; très tôt, il s'est fixé définitivement à GABOUA dans le village de sa mère Seri Maka. Là-bas, son oncle maternel lui octroie un grand domaine forestier pour ses champs qu'il développe aussi avec la main d'œuvre qu'il paye. Et comme il a fréquenté jusqu'au cours moyen, l'administrateur fait de lui un représentant et interprète dans ce village. C'est en ce moment qu'il exerce des espionnages sur les populations du village. Et en 1937, huit personnes sont emprisonnées sur sa dénonciation. C'est pourquoi, il est chassé de ce village.

⁵⁵ Le dynamisme dont a fait preuve, l'instituteur Salambire Sibiri, selon Joachim Bony cité par Loucou, lors de la création du syndicat des fonctionnaires indigènes de Côte d'Ivoire en 1937, oblige l'administration à exercer un régime de surveillance rigide aux fonctionnaires indigènes. Cette situation empêche que les organisations syndicales à vocation professionnelle connaissent du succès.

⁵⁶ En effet, les domestiques et les cuisiniers tentent de créer leur association en 1937. Mais parce qu'elle n'est pas reconnue et autorisée, on ne peut pas analyser avec précision le rôle qu'a joué cette structure et l'efficacité dont elle a fait montre.

africain, on peut distinguer certains qui ont un niveau de vie élevé et qui vivent dans un luxe relatif aussi bien sur le plan alimentaire (trois repas par jour) que vestimentaire. Dans cette catégorie, on note par exemple les grands commerçants, les fonctionnaires et les agents de maisons de commerce.

Ils constituent l'essentiel de la classe de la « bourgeoisie urbaine », les privilégiés. Il s'agit notamment de Lanciné Diabi (qui possède de nombreuses maisons dans la ville qu'il loue depuis 1927.), des Syro-libanais, Gobti, Tabouli et Antoine Gémael surtout, et les citoyens français qui sont de grands planteurs tels Émile Bonny, Bahia Koffi. Des interprètes autochtones comme Baroan Tiebro et bien d'autres autochtones et riches planteurs qui ont des résidences dans la ville comme Bertin Lago de Zaguiguia, Logbo Oro, Kipré Lou Émile, Jean Légré, Kanon Koré Robert, etc.

En dehors de ce groupe, les autres mènent une vie ordinaire. À côté des Africains, il y'a les Européens qu'on suppose avoir une vie meilleure que toutes les autres couches de la population. En réalité, on ne devait pas les comparer parce que nous analysons le niveau des populations dont la base de vie sociale est influencée par les clichés de la civilisation urbaine européenne. Cependant, cette comparaison s'avère nécessaire dans la mesure où elle nous permet d'évaluer les différentes répartitions du pouvoir d'achat au sein de la population urbaine dans sa composition raciale et les niveaux d'aisance sociale. En effet, les Européens vivant à Daloa n'ont pas tous un niveau de vie élevé par rapport aux Africains. Il suffit de se référer à la plainte de Lanciné Diabi, chef du quartier dioula, réclamant en 1943 à ses locataires européens, deux mois d'arriérés de loyers pour s'en convaincre.

Il s'agit des nommés Baumhaer, un boucher tchécoslovaque résidant à Daloa depuis 1937 et Pedro Garatino, commerçant italien qui vit dans la ville depuis 1941⁵⁷. Ceci démontre que l'aisance sociale est relative et va bien au-delà des considérations raciales. De façon générale, en dehors des « débiteurs » de Lanciné Diabi et d'autres propriétaires de petites boutiques qui présentent des difficultés d'écoulement⁵⁸, les Européens vivent presque tous dans un luxe décent et enviable. Ce luxe est relatif et varie d'un individu à un autre selon son rang dans la hiérarchie sociale du colonat. L'homme d'affaire Marc Béranger par exemple, emploie à son domicile six domestiques : trois boys sénégalais, un cuisinier bambara et deux femmes autochtones, Séri Wassia de Zaora (de Tazibouo) et Sacré Dogoré de Labia qui font le ménage⁵⁹. Le groupe des Africains a donc en son sein de grands représentants dans la bourgeoisie urbaine. Ce sont eux qui animent la ville par des pratiques festives qu'ils organisent dans la cité où dans les villages autochtones proches de l'agglomération.

2.2.2. Les festivités urbaines à Daloa

Si la vie matérielle est un fait individuel, les fêtes et les réjouissances populaires regroupent momentanément tous les groupes sociaux de la ville. Chaque communauté développe des formes particulières de vie culturelle : langues, danses et parfois représentations religieuses ou artistiques. Ces formes se révèlent lors des fêtes qui rythment la vie des quartiers ou des villages (J.N Loucou, 2016, p.225). Dans la société bété par exemple, l'art musical constitue un ensemble associant paroles et récitals poétique comme (le *Tohourou* et le *Huégô*) et danses telles que le *Digba* et le *glé*⁶⁰ à des

⁵⁷ ANCI, 1QQ88/VII-12-88, affaires domaniales et concession urbaine à Daloa ; correspondance de Diabi Lanciné, chef du quartier Dioula au lieutenant –gouverneur de la colonie de Côte- d'Ivoire en date du 15 juin 1943.

⁵⁸ Antoine PERPILLON, propriétaire d'une boutique, présente dans sa correspondance adressée à l'administrateur Pierre VIDAUD, l'état de faillite de sa boutique et par conséquent, les problèmes de paiement et de vie sociale qu'il rencontre. Dans cette correspondance avec ampliation à la SCOA, il demande un prêt de 40 mille francs pour renforcer son chiffre d'affaire. Là-dessus, voir ANCI, 2EE156/X-2, dossier 5001, 1944. Situation politique et économique du cercle de Daloa.

⁵⁹ Entretiens avec Nahounou SEMIEN le 13 Avril 2016 à Gbeuliville (Daloa) et avec Joseph MERAL le 19 Avril 2017 au quartier commerce (Daloa).

⁶⁰ Le Masque est de plus en plus présent dans certains villages autochtones en provenance du pays Wê. Il est très souvent sollicité en ville à l'occasion des cérémonies urbaines.

occasions de rites funéraires, de grandes festivités et/ou à l'occasion d'une prouesse quelconque d'un individu, d'une communauté.

Cependant, l'administration interdit dans la ville et sa périphérie immédiate, l'expression de ces cultures sauf en cas d'occasion exceptionnelle, comme lors de la fête coloniale du 14 juillet ou à l'occasion de la réception d'une haute personnalité coloniale. En l'interdisant, l'administration estime que cette exaltation de l'art des indigènes trouble la quiétude des habitants du quartier résidentiel. Cela est considéré comme une infraction à la loi. Et contrevenir à cette disposition du code de l'indigénat entraîne l'emprisonnement pour 15 jours sans jugement⁶¹. Une telle situation limite les manifestations de ces groupes dans la ville. Seuls sont autorisés les préparatifs de la fête coloniale du 14 juillet.

En revanche, par ruse des indigènes, la fête du 14 juillet est aussi une autre occasion de défier l'interdiction en vigueur. En effet, les célébrations officielles débouchent souvent sur des fêtes privées dans les quartiers africains après les défilés devant le commandant de cercle. Cette continuité festive n'est pas souvent souhaitée par le colonisateur qui laisse faire du fait de la particularité de la journée. Les populations locales trouvent donc une belle opportunité pour exalter leurs cultures.

En analysant les fêtes urbaines en Afrique, O. Goerg (1999, p.7) affirme que « Les habitants de Tananarive s'approprièrent de fait le 14 juillet car la célébration permettait de réactiver la fête du bain, interdite par les colonisateurs ». Il en est de même à Daloa où l'interdiction de la danse des masques est formellement notifiée aux chefs des villages autochtones de la ville⁶². Mais pendant deux éditions de la fête du 14 juillet, des masques sont commandés en pays Wê pour agrémenter les danses traditionnelles. L'expérience des fêtes de 1941 et de 1943 avec l'administrateur Péraldi⁶³ témoignent de cette réalité.

On note alors deux temps de la fête. Un temps officiel, planifié et organisé par l'autorité administrative et l'autre, détourné par les participants indigènes qui magnifient toute la nuit leurs cultures sous le prétexte de la célébration officielle. À l'approche de cette fête, la population reçoit l'ordre de nettoyer la ville, de badigeonner les maisons et les troncs d'arbres de chaux. Il s'agit en effet de donner fière allure à la ville. Le jour de la fête est un jour de réjouissances populaires des groupes ethnosociologiques dans leur diversité. Chaque communauté s'exhibe dans ses danses du terroir. Après le défilé, seuls les chefs de villages et les fonctionnaires se retrouvent avec les Européens dans la cour de l'administrateur pour le repas d'ensemble. Situation apparemment exceptionnelle car l'unique fois où ça s'est passé, c'est à l'occasion du 14 juillet 1943 sous l'administrateur Péraldi⁶⁴. Il y a ensuite les fêtes de Noël et du nouvel an. Elles sont populaires même si les musulmans n'y prennent pas part activement.

Conclusion

Au terme de cette réflexion, il convient de retenir que la ville coloniale de Daloa, comme partout ailleurs dans la colonie, possède une population hétérogène avec une masse d'allogènes et d'étrangers aventuriers attirés pour des mobiles économiques ou recrutés par l'administration coloniale pour les

⁶¹ Parfois en dehors des fêtes officielles, certains groupes de danses organisent quelques réjouissances qui se prolongent au-delà de 18h ; comme c'est le cas du mariage de Diakité Adama, riche commerçant de la ville en 1940. Des arrestations sont opérées pour « tapages nocturnes » ou « infraction aux dispositions du code de l'indigénat » cf. A.N.C.I, série 2M102, l'état des décisions disciplinaires dans les cercles de la colonie de 1939 et 1940.

⁶² A.N.C.I, sous-série 2EE258/X-14 (Politique générale, Cercle du Haut-Sassandra), circulaire aux chefs de cantons, rapport trimestriel de l'administrateur du cercle de Daloa au lieutenant-gouverneur de la colonie. 2eme trimestre 1939.

⁶³ Entretien avec NAHOUNOU Semien, chef de terre, 90 ans, le 13 avril 2016 à son domicile de Gbeuliville

⁶⁴ Entretien avec DIABI Amara, le 5 novembre 2017 à 16h et avec SYLLA Inza, à 17h35 à Daloa, quartier Texas (Dioulabougou).

travaux d'exploitation économique de la région. La société urbaine est fragmentée par la volonté du pouvoir colonial. Cette fragmentation se fait sur une base de discrimination et d'infantilisation. En revanche, la stratification qui existe de fait, favorise l'animation culturelle de la ville par des groupes diversifiés. Les groupes sociaux n'ont pas le même train de vie et ne développent pas les mêmes activités économiques. Cette hétérogénéité semble être un atout pour la ville car « *on ne parle plus de ville si tout le monde y fait la même activité économique ou mène le même niveau de vie sociale* »⁶⁵. La fin de l'époque coloniale voit donc émerger dans cette ville une société nouvelle, teintée de modernité avec en elle, l'éclosion de l'idée de l'urbanité à l'européenne.

Sources et références Bibliographiques

Sources orales.

Diabi Amara, interrogé le 5 novembre 2017 à Daloa.

Kanon Kipré, interrogé le 15 mars 2017 à Zaguiguia (Daloa).

Méral Joseph, interrogé le 19 avril 2017 à Daloa.

Nahounou Semien, interrogé le 13 avril 2016 à Daloa.

Sylla Inza, interrogé le 5 novembre 2017 à Daloa.

Tapé Nahounou, interrogé le 2 janvier 2018 à Daloa.

Sources d'archives

Archives Nationales de Côte d'Ivoire (ANCI)

1EE122 / XI-18, Rapport politique de l'administrateur du cercle de Daloa, 1^{er} trimestre 1940, ANCI.

1EE123 (158), Rapport politique de l'administrateur du cercle de Daloa, 2^{ème} trimestre 1941, ANCI.

2EE 156 / X-2, Rapport politique de l'administrateur du cercle de Daloa, dossier 5001, 3 mars 1944, ANCI.

2EE/258/X-14, circulaire aux chefs de cantons, rapport de l'administrateur du cercle au gouverneur de la colonie, juin 1939, ANCI.

2DD35/X-125, Population des cercles de la colonie, état civil du personnel de l'administration et des maisons de commerce du cercle de Daloa, (1954-1958), ANCI

2M102, L'état des décisions disciplinaires dans le cercle de Daloa, 11 Janvier 1940, ANCI.

1QQ88/VII-22, affaires domaniales et concessions urbaines à Daloa, correspondance de Diabi Lanciné au gouverneur de la colonie, 1943, ANCI.

Références bibliographiques

BRUNSCHWIG Henri, 1983, *Noirs et Blancs dans l'Afrique noire française:1870-1914*, Paris, Flammarion, 149p.

D'ALMEIDA-TOPOR Hélène, 1976, « Recherche sur l'évolution du travail salarié en AOF pendant la crise économique : 1930-1936 », in *Cahier d'études africaines*, vol.16, n°61-62, pp.103-117.

⁶⁵ Louis WIRTH, 1938 « Urbanism as a way of life », *American Journal of Sociology*, cité par Pierre KIPRE in *Villes de Côte d'Ivoire: 1893-1940. Économie et société*, tome II, p.17.

DIABATÉ Alassane, 2018, « La gestion de la ville de Daloa : 1960-1970 », in *revue ivoirienne des sciences historiques*, N°004, pp.110-120.

GOERG Odile (S/D), 1999, *Fêtes urbaines en Afrique. Espaces, identités et pouvoirs*, Paris, Karthala, 346p.

KIPRÉ Pierre (s/d), 1987, *Mémorial de la Côte d'Ivoire*, Tome II, *La Côte d'Ivoire coloniale*, Éditions AMI, 303p.

KIPRÉ Pierre, 1985, *Villes de Côte d'Ivoire: 1893-1940*, tomes I, Fondation des villes coloniales, Abidjan, NEA, 238 p.

KIPRÉ Pierre, 1985, *Villes de Côte d'Ivoire : 1893-1940*, tome II, économie et société, Abidjan, NEA, 290p.

KIPRÉ Pierre, 1975, « La place des centres urbains dans l'économie de la Côte d'Ivoire de 1920 à 1930 », in *Annales de l'université d'Abidjan*, série 1-Histoire, pp. 111-127.

LOUCOU Jean-Noël, 2016, *La Côte d'Ivoire coloniale : 1893-1960*, Abidjan, CERAP, Fondation FHB, 325p.

SEKA Jean-Baptiste, 2016, « Les maisons européennes de commerce en Côte d'Ivoire, 1893-1912. Stratégies de rationalisation économique » in *Monde(s), Histoire, Espace, Relation*, 2(n°10), pp.187-204.

SEKA Jean-Baptiste, 2017, « Les dyula de Daloa : essai d'explication historique d'une intégration économique et d'une cohésion sociale réussies d'une population mandé en pays bété (1905-1939) », *Aux carrefours des identités : cohabitation, conflits et réconciliation en Afrique de l'Ouest et dans les diasporas*, Actes du dixième congrès international de l'association des études mandé, pp.1-10.

SEMI Bi Zan, 1979, « Équipements publics et changements socio-économique en Côte d'Ivoire : 1930-1957 », in *Annales de l'université d'Abidjan*, série I, n°15, pp.126-141.

TOKPA Lépé Jacques, 1983, *La main d'œuvre indigène des exploitations agricoles et forestières privées de la Côte d'Ivoire : 1900-1946*, Université d'Abidjan, Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle, d'Histoire, 2 volumes, 768p.

WONDJI Christophe, 1972, « Commerce du cola et marchés précoloniaux dans la région de Daloa », in *Annales de l'université d'Abidjan*, série 1-Histoire, vol.1, pp. 123-141.

ZINSOU Jean Vincent, 1975, « L'administration française en Côte d'Ivoire : 1890-1922 », in *Annales de l'université d'Abidjan*, série 1 Histoire, vol.III, 1975, pp. 70-87.

ZUNON Gnobo Julien, 1977, *Les échanges dans la région de Daloa du milieu du XIX siècle à 1936*, Université de Paris I Sorbonne, Doctorat de 3^{ème} cycle d'Histoire, 554p.

Contribution du Médiateur de la République de Côte d'Ivoire à la réconciliation nationale, 2000- 2001

Coulibaly Wayarga

Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan
Coulibalywayarga2017@gmail.com

Résumé

Crée en 1995, l'Organe Présidentiel de Médiation (OPREM), s'emploie à résoudre les divers litiges pouvant menacer la cohésion sociale. Cependant en 2000, cette structure devient une institution dénommée le Médiateur de la République. Elle contribue à l'élaboration de la nouvelle Constitution en 2000 par le biais de la commission consultative constitutionnelle et électorale présidée par le Grand Médiateur Mathieu Ekra. Les conclusions des travaux de cette commission servent de base à la nouvelle Constitution adoptée par référendum en août 2000. Toutefois, la fracture sociale s'intensifie avec des élections présidentielles de 2000. Le Grand Médiateur ivoirien entreprend donc des actions pour rapprocher les acteurs politiques en mettant sur pied le Comité de Médiation pour la Réconciliation Nationale (CMRN) dont les résolutions servent de fondements au forum de réconciliation nationale en 2001.

Mots- clés : Médiateur – Constitution – Réconciliation – Forum – Paix.

Abstract

Created in 1995, the Presidential Organ of Mediation (OPREM), works to resolve various disputes that may threaten social cohesion. However in 2000, this structure became an institution called the Mediator of the Republic. She contributed to the drafting of the new Constitution in 2000 through the constitutional and electoral advisory commission chaired by the Grand Mediator Mathieu Ekra. The conclusions of this commission's work serve as the basis for the new Constitution adopted by referendum in August 2000. However, the social divide intensified with presidential elections in 2000. The Ivorian Grand Mediator therefore undertook actions to bring political actors closer together setting up the Mediation Committee for National Reconciliation (CMRN) whose resolutions serve as the foundations for the National Reconciliation Forum in 2001.

Keywords: Mediator – Constitution– Reconciliation– Forum – Peace.

Introduction

La médiation institutionnelle a vu le jour en Suède en 1809 à partir de la nomination d'un ombudsman⁶⁶. Elle connaît une expansion à travers le monde dans les années 1960. En Afrique, elle est l'une des composantes du processus de démocratisation des régimes politiques à partir des années

⁶⁶ Elle trouve son origine à la cour de Stockholm car le roi Charles XIII en montant sur le trône en 1809 accepta que le parlement nomme une personne, l'Ombudsman (protecteur du citoyen) et lui confie le double rôle de s'entremettre entre les citoyens et l'administration royale en cas de différends et de contrôler celle-ci.

1990⁶⁷. À l'instar des autres pays africains, la Côte d'Ivoire n'est pas en marge de cette tendance. Elle crée sa structure de médiation sous l'instigation du président Henri Konan Bédié le 29 septembre 1995 avec pour dénomination l'Organe Présidentiel de Médiation (OPREM)⁶⁸. Les missions de l'OPREM consistent à corriger les dysfonctionnements de l'administration publique dans ses rapports avec les usagers. Mais au plan politique, l'organe est l'instrument au service de la cohésion sociale d'autant plus que sa création est motivée par le désir de consolider les bases de l'unité nationale. C'est une double mission qui est assignée à cette structure de médiation qui devient par la suite en 2000, le Médiateur de la République⁶⁹. L'institution ne s'occupe pas de problème d'ordre politique général mais lorsque la cohésion sociale est menacée, elle peut s'autosaisir pour aplanir les différends entre les acteurs politiques. C'est donc sur cette base qu'elle a initié quelques actions afin de favoriser la réconciliation nationale en Côte d'Ivoire entre 2000 et 2001.

Certaines études sur la nature juridique de l'institution⁷⁰, ses mécanismes, son effectivité et son efficacité⁷¹ puis son apport à la bonne gouvernance ont été effectuées⁷². Cependant, il n'existe aucune analyse historique sur cette structure en l'occurrence sur les actions du médiateur en faveur de la paix, ses limites et ses échecs. Afin de mieux aborder notre travail, nous avons suivi l'approche consistant à la quête de sources écrites et orales susceptibles de nous éclairer sur les leviers permettant à une telle Institution de s'immiscer dans des affaires politiques. À cet effet, au sein de cette structure des interviews avec des agents de cette structure ont été effectués. Ce qui nous a permis de prime abord lever le voile sur les tâches et les compétences de la Médiation ivoirienne. L'accès à l'Institution nous a permis de disposer d'une panoplie de documents à savoir des rapports d'activités du Médiateur de la République notamment le rapport bilan 1997 à 2006, des décrets, la loi organique de cette institution et des publications officielles. À partir du recoupement de ces sources avec les archives du quotidien « Fraternité Matin » un regard critique a pu être porté sur les initiatives du Médiateur de la République. Dans un contexte sociopolitique ivoirien constitué de crises entre les acteurs politiques, quel a été l'apport du Médiateur de la République de Côte d'Ivoire dans l'optique de désamorcer les tensions et favoriser la cohésion sociale ? Cette présente étude se propose de mettre en relief les points suivants : la participation du Médiateur ivoirien aux travaux de la Commission Consultative Constitutionnelle et Electorale (CCCE) en vue de l'élaboration de la Constitution d'août 2000 ; l'action du Comité de Médiation pour la Réconciliation Nationale (CMRN) et le forum de réconciliation nationale en 2001.

⁶⁷ C'est dans les années 90 avec la démocratisation des régimes politiques africains que quelques pays francophones d'Afrique vont instituer leur médiateur. Ce fut le cas du Sénégal, le Gabon, la Tunisie ; la Mauritanie, Madagascar, Iles Maurice, le Djibouti et au Burkina Faso

⁶⁸ Médiateur de la République, *Constitution de la République de Côte d'Ivoire*, Abidjan, Imprimerie nationale de Côte d'Ivoire, 2000, p. 37.

⁷⁰ Christian Songuina Souli, *L'évolution de la situation du médiateur en Côte d'Ivoire*, Mémoire de maitrise, Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO), Abidjan Cocody, 2011, 93p.

⁷¹ Kla Konan, *Problématique de l'efficacité des mécanismes de médiation institutionnelle en Côte d'Ivoire*, Mémoire de DEA, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan Cocody, 2014, p 96.

⁷² Pierre Bouaffo Kouamé, *Médiation et bonne gouvernance : le Médiateur de la République*, Mémoire de Master 2, Ethique et bonne gouvernance, Centre de Recherche et d'Action pour la paix (CERAP), 2013, 67p.

1. La participation du Grand Médiateur aux travaux de la commission consultative constitutionnelle et électorale en vue de l'élaboration de la constitution d'août 2000

L'implication du Grand Médiateur au sein des travaux de la Commission Consultative Constitutionnelle et Électorale (CCCE) s'est effectuée dès la mise en place de ses organes jusqu'à la conclusion de travaux cette commission.

1-La mise en place de la CCCE et de ses diverses composantes

À la différence des autres organes et institutions de la République de la Côte d'Ivoire dissouts au lendemain du coup d'État du 24 décembre 1999 par le Comité Nationale de Salut Public (CNSP) avec à sa tête le Général Robert Guei, l'OPREM a continué de fonctionner. Ceci peut s'expliquer par la mission importante qu'entend lui confier la junte militaire. Mais en poussant plus loin la réflexion le fait de pérenniser cet organe répond au besoin du Général Robert Guei de s'auréoler du parapluie politique du Grand Médiateur Mathieu Ekra dans le but de créer un certain consensus autour de son action, puis de la transition militaire de 2000. Mathieu Ekra est un compagnon de lutte de Félix Houphouët-Boigny et un cacique du PDCI-RDA, ce qui explique, sans nul doute, sa nomination à ce poste par Henri Konan Bédié, Président déchu⁷³. Pour le Grand Médiateur sa désignation :

« Plusieurs raisons ont motivé ce choix au nombre desquelles le respect des anciens. Mais objectivement, je suis heureux que le Général, Président de la République ait perçu l'importance de la médiation qui selon sa propre analyse tire ses fondements dans les arbres à palabre ⁷⁴».

L'objectif recherché par le Général Guei est de se rapprocher de sa famille politique qu'est le PDCI-RDA. Dans cette optique, plusieurs personnalités de ce parti sont approchées pour être ses collaborateurs. Il s'agit entre autres de l'ambassadeur Georges Wognin, Jean Konan Banny, Camille Alliali. Mais la plupart d'entre eux refusent de jouer un quelconque rôle de premier plan à ses côtés. Les propos tenus par le Président Laurent Gbagbo lors de la remise du rapport bilan 2007-2010 des activités de la grande Médiation corroborent notre idée. Celui-ci révèle que le Grand Médiateur Mathieu Ekra a pesé de tout son poids afin qu'il participe à la transition au lendemain du coup d'État. À ce sujet, il dit :

« Quelques jours après mon retour de Libreville, le téléphone sonne chez moi. C'est le Grand Médiateur Mathieu EKRA qui est au bout du fil il me dit : jeune homme, viens me voir. J'ai appris que tu ne veux pas que ton parti entre au gouvernement. Allez-y parce qu'il s'agit de faire la transition entre nous autres et vous. Il faut donc y entrer c'est un travail de médiation car le lendemain, je me rends chez Robert GUEI où je le trouve encore. Il discutait avec GUEI en lui disant les mêmes choses qu'il m'avait dites auparavant »⁷⁵.

Ainsi, l'appui de Mathieu Ekra a été indispensable pour le chef de la junte militaire afin de mener à bien ses premières actions au sommet de l'État, notamment les tractations pour la formation d'un gouvernement de transition. Le parcours politique du Grand Médiateur et sa carrure lui permettent d'être souvent écouté par les différents acteurs de la vie politique ivoirienne. On comprend mieux la raison pour

⁷³ Mathieu Ekra est né le 27 février 1917 à Bonoua, il est diplômé de l'école normale Williams Ponty de Dakar. Député de 1959 à 60, Ministre de la fonction publique et de l'information de Janvier 1961 à Février 1963. Ambassadeur de 1963 à 1964. Ministre de l'information de Mars 1965 à Janvier 1970 Membre du bureau politique du PDCI-RDA depuis octobre 1975. Ministre d'Etat chargé du tourisme de juin 1971 à juillet 1974. Ministre d'Etat chargé de l'intérieur de juillet 1974 à 1977. Ministre d'Etat chargé de la réforme des sociétés d'Etat de juillet 1977 à février 1981 Ministre d'Etat de février 1981 au 30 novembre 1990, date à laquelle il quitte le gouvernement. Il est nommé Grand Médiateur le 13 Aout 1995 et quitte ce poste en 2011. Il décède en mars 2015.

⁷⁴ *Fraternité Matin* n° 10 254 du 16 janvier 35^e année, p.5.

⁷⁵ Le Médiateur de la République, *Rapport bilan des activités 2007-2010*, p.35.

laquelle c'est le Grand Médiateur qui est choisi par le Comité National de Salut Public (CNSP), la junte militaire au pouvoir, pour prendre la tête de la Commission Consultative Constitutionnelle et Electorale (CCCE)⁷⁶ chargée de proposer un projet de Constitution consensuelle et un nouveau code électoral accepté par tous. Puis, la proposition des mesures visant à faciliter l'organisation d'élections transparentes, une mission délicate pour un pays qui a connu un coup d'État dans lequel les tensions politiques sont vives.

Lancés du haut de l'hémicycle de l'assemblée nationale par le général Robert Guei, le 31 janvier 2000, les travaux de CCCE ont pris fin le 31 mars 2000. La CCCE est placée sous la présidence du Grand Médiateur Mathieu Ekra. Celui-ci note qu'« En acceptant cette délicate mission, nous avons une conscience aigüe de la confiance que vous placez en nous et cela nous remplit de courage et d'exaltation pour marcher à la cadence de votre détermination d'aller vite »⁷⁷. Cette déclaration montre la détermination du Grand Médiateur et de son équipe à aller dans le sens voulu par le CNSP. Dès l'installation solennelle de la CCCE, des sous-commissions sont mises en place. Ce sont notamment les commissions chargées de :

- L'établissement des cartes nationales d'identités présidées par Madeleine Tchikaya ;
- Le découpage électoral avec à la tête le professeur Hyacinte Sarassoro ;
- La Commission recensement et établissement des listes électorales, de la commission code électoral présidée par Honoré Guié
- La sous-commission Constitution dirigée par le professeur Ouraga Obou
- La sous-commission statuts des anciens présidents et de l'opposition, éthique et moralisation de la vie publique avec à sa tête le professeur Samba Diarra
- La sous-commission chartes des libertés avec pour chef de file Offoumou Kaudhys

Le choix des membres de la CCCE s'est fait en raison de leurs probités morales et de leurs qualités intellectuelles. Toutefois, ces personnalités n'ont pas été contestées par les acteurs politiques cela sous-entend qu'ils ont eu le crédit nécessaire pour mener à bien leur tâche. Après deux mois d'activité, diverses conclusions sont adoptées de façon consensuelle.

2-Les conclusions des travaux des diverses commissions de la CCCE

Le projet de Constitution ainsi élaboré semble similaire à celle de la première République dans le fond, néanmoins certaines dispositions ont subi des modifications⁷⁸. En effet, la sous-commission Établissement des cartes nationales d'identité propose un ministère ou un haut-commissariat, chargé de s'occuper de l'immigration en Côte d'Ivoire pour juguler le taux d'étrangers qui est très élevé. Quant à la sous-commission Constitution, elle durcit les conditions d'éligibilité à la Présidence de la République en y apportant des innovations drastiques : être ivoirien d'origine, né de père ou⁷⁹ de mère eux-mêmes ivoiriens d'origine alors que les termes de l'article 49 du précédent code électoral stipulaient qu'il fallait être né de père et de mère eux-mêmes ivoiriens de naissance (O.Ouraga, 2000, p.57). Par ailleurs, la consolidation s'effectue au niveau des dispositions qui suivent :

« Il faut n'avoir jamais renoncé à la nationalité ivoirienne, ne s'être jamais prévalu d'une autre nationalité, être de bonne moralité, être soumis à l'avis de médecins du conseil

⁷⁶ Abel Doualy, 1er février 2000, « Installation hier de la CCCE » in *Fraternité-Matin* n°10582, 35^e année, p.2.

⁷⁷ *Idem*.

⁷⁸ *Fraternité Matin*, 10 février 2000, n°10590, 2000 35^e années, p.3.

⁷⁹ Notons que cette disposition est modifiée à quelques jours du référendum du 23 juillet portant sur le nouveau projet de Constitution par la junte au pouvoir. Décret n° 2000-383 du 17 juillet 2000 portant modification du projet de Constitution, *Journal Officiel* de la République de Côte d'Ivoire, n° 28 du 20 juillet 2000. C'est plutôt la conjonction de coordination « et » qui est adoptée finalement dans une atmosphère de tension due à la polémique nationale autour des conjonctions de coordinations « et » ou « ou » devant figurer dans cette disposition constitutionnelle.

constitutionnel et avoir résidé de manière continue sur le territoire national pendant cinq ans précédant la candidature à la présidentielle »⁸⁰.

Par ailleurs, ces nouvelles dispositions traduisent la fièvre nationaliste qui s'est emparée du pays avec la diffusion du concept d'ivoirité. Notons que cette sous-commission a enregistré le plus grand nombre de participants avec 120 personnes⁸¹. Ce qui jette un doute sur la sérénité des débats au sein de cette sous-commission qui est la quintessence même de la CCCE. Quant à la sous-commission code électoral, elle propose le vote à 18 ans et un redécoupage plus précis de certaines communes⁸².

En outre, la sous-commission Recensement et établissement des listes électorales émet le vœu de la mise en place d'une commission autonome vis-à-vis du ministère de l'intérieur dont l'objectif est l'organisation de toutes les élections. En somme, deux mois durant, Mathieu Ekra fait remarquer que cette commission a travaillé dans l'optique de proposer au gouvernement de transition un avant-projet de loi constitutionnelle, un avant-projet de loi électorale et des dispositions pour l'organisation d'élections libres et transparentes. Toutefois, il reconnaît les limites de cette commission dont il a la charge en ces termes : « Notre commission n'était que consultative (...) il appartiendra maintenant au gouvernement d'apprécier ces avant-projets et éventuellement, de les adopter, les publier et soumettre au verdict du peuple ivoirien »⁸³. C'est donc avec le sentiment d'une mission accomplie que Mathieu Ekra et ses collaborateurs ont officiellement remis leur copie au chef de l'État, le Général Robert Guei, le 30 mars 2000.

À première vue, tout semble indiquer que les travaux ne souffrent d'aucune contestation et que les innovations qu'elle apporte, donnent les moyens à la Côte d'Ivoire de s'assurer une unité nationale concrète. Cependant, les premières critiques apparaissent quelques temps après l'adoption de la Constitution en août 2000, la qualifiant de présidentialiste⁸⁴, « d'exclusionniste », sans oublier le débat intense et houleux sur les conjonctions de coordination « et » et « ou » de l'article 35 qui a détérioré l'atmosphère politique et installé la méfiance entre Ivoiriens. Cependant, l'adoption par le gouvernement de la junte militaire de la conjonction de coordination « et » dans les dispositions de l'article 35 controversé de la nouvelle Constitution⁸⁵, n'est pas faite pour améliorer l'atmosphère politique à l'orée des élections d'octobre 2000. Tous ces points deviennent des griefs lors de la crise armée débutée dès 2002⁸⁶.

⁸⁰ *Fraternité Matin*, 10 février 2000, n°10590, 2000, 35^e année, p.3.

⁸¹ *Ibid.*

⁸² Ces mesures discriminatoires concernent clairement le mentor du RDR Alassane Ouattara dont la nationalité est remise en cause depuis plusieurs années. Ayant exercé dans les institutions internationales, il ne pouvait résider continuellement en Côte d'Ivoire cinq ans avant les élections. Toutefois, si le RDR dont le chef de file est visé par certaines dispositions n'a pas visiblement contesté ces mesures dès le départ tout porte à penser que ce parti était en phase avec ses modifications car ses représentants ont pris part aux travaux de la CCCE. Ou du moins il s'agit d'un calcul politique fait par ce parti consistant à ne pas être en déphasage avec l'ambiance générale de réconciliation nationale. De plus, cette formation politique à appeler les populations à voter « Oui »

⁸³ *Fraternité Matin*, 10 février 2000, n°10.590, 2000 35^e année, p. 3.

⁸⁴ Dans le fond cette nouvelle Constitution, consacre le Président de la République comme la clé de voûte de la politique nationale et lui accorde une prédominance à tous les échelons avec 18 articles qui lui sont consacrés.

⁸⁵ Décret n° 2000-383 du 17 juillet 2000 portant modification du projet de Constitution, *Journal Officiel* de la République de Côte d'Ivoire, n° 28 du 20 juillet 2000.

⁸⁶ Pour notre part le Grand Médiateur n'a pas fait preuve d'anticipation ou a feint de ne pas voir ses points d'achoppement qui deviennent plupart des motifs de division de la classe politique ivoirienne. De par sa position il aurait pu user de son entregent afin d'édulcorer les positions tranchées et manichéennes des uns et des autres. Ce qui aurait montré l'aspect préventif de son action. Il a donc manqué de vigilance à ce niveau de son action ou de céder à la pression populaire

Outre l'élaboration du projet de Constitution, l'action du Médiateur de la République s'est aussi perçue par la création du Comité Médiation pour la Réconciliation Nationale (CMRN) et sa participation au forum de réconciliation nationale en 2001.

2. L'action du grand médiateur au sein du comité de médiation pour la réconciliation nationale et du forum de réconciliation nationale en 2001

L'une des missions du Grand Médiateur est de rapprocher les acteurs politiques. C'est dans cette optique qu'est créé le Comité de Médiation pour la Réconciliation Nationale (CMRN), Comité au sein duquel l'institution dirigée par Mathieu Ekra a joué un rôle clé. Les travaux de ce comité sont le socle des propositions de sortie de crise faites au forum de réconciliation nationale en 2001.

2.1. Le Comité de Médiation pour la Réconciliation Nationale (CMRN)

La fin de la transition militaire et les élections présidentielles sont jalonnées par des troubles et des contestations qui ont occasionné plusieurs morts. Le Grand Médiateur initie des actions pour ramener la paix afin de consolider l'unité nationale et éviter la fracture sociale. Tout d'abord, il met sur pied le Comité de Médiation pour la Réconciliation Nationale (CMRN) dès novembre 2000. Elle est approuvée par le conseil des ministres tenu le 2 novembre 2000. Le leader de cette institution explique les raisons de sa création en ces termes :

« Conscients de la gravité de la situation actuelle et connaissant notre attachement naturel à l'unité nationale et la sauvegarde de la paix dans ce pays voué à la concorde de par ces multiples tribus venues de tous les horizons d'Afrique, nous avons pris l'initiative avec l'accord des "dinosaures" de la construction nationale et le soutien de nouvelles autorités démocratiques de réunir un comité national de tous les ivoiriens »⁸⁷.

En clair, les troubles électoraux de 2000 ont constitué un grand malaise politique et social fragilisant l'unité nationale. Il faut donc rechercher un climat propice au dialogue, à la tolérance, à la fraternité entre toutes les composantes de la société ivoirienne⁸⁸. Ainsi, le CMRN rencontre d'emblée les leaders des partis politiques⁸⁹. Il s'agit de prise de contact pour baliser le terrain et échanger avec les principaux acteurs de la scène politique afin de détendre l'atmosphère dans la perspective des législatives du 10 décembre. Pour le Grand Médiateur, le point important est : « d'amener les Ivoiriens et les Ivoiriennes à fraterniser comme jadis et à vivre dans la tolérance et dans l'amour réciproque et mettre ses leaders devant leurs responsabilités historiques »⁹⁰. C'est dans ce sens qu'il est l'initiateur de la rencontre

⁸⁷ - Michel Pépé, 2 novembre 2000, « Réconciliation nationale », *Fraternité-Matin* n°10.803, 35e année, p.5.

⁸⁸- le CMRN se fixe comme objectif la création d'un cadre de dialogue responsable afin de susciter un climat de paix et de compréhension mutuelle au niveau des différents partis politiques d'une part et entre la société civile en vue d'arrêter définitivement les affrontements militaires d'autre part⁸⁸. Cette action vise également à analyser les causes pour évaluer l'impact des affrontements et au demeurant proposer des solutions. De même, il s'agit de dissiper toutes les incompréhensions concernant la légitimité présidentielle en insistant sur l'acceptation des résultats du scrutin d'octobre 2000. Aussi faut-il amener les forces de l'ordre au plus de mansuétude dans le maintien de l'ordre. Enfin ce comité entend identifier et poser les bases de discussions des problèmes qui menacent l'unité nationale et consulter les composantes de la société ivoirienne.

⁸⁹ - Il s'agit de l'U.S. D avec à leur tête M. Climando Jérôme Coulibaly ; pour le compte du Parti Ivoirien des Travailleurs (PIT) Mme Angèle Gnonsoa, Le Parti Démocrate de Côte d'Ivoire (PDCI) M. Atsin Achi et N'Guessan David et Pour le compte du Rassemblement des Républicains (R.D.R) M. Alassane Ouattara et Mme Henriette Dagri Diabaté.

⁹⁰ Michel Pépé, 2 novembre 2000 « Réconciliation nationale », *Fraternité-Matin* n°10.803, 35e, p.2.

entre le Général Gueï Robert et Laurent Gbagbo le 13 novembre 2000 à Yamoussoukro⁹¹. Cette initiative a été un acte symbolique car, elle devrait jeter les bases de la réconciliation nationale.

Toutefois, la cérémonie d'installation officielle du CMRN est faite le 20 novembre 2000, et le Grand Médiateur a établi un programme de rencontres avec les diverses catégories sociales dans l'optique d'entendre les propositions de chacun⁹². Le comité a également participé aux négociations entre le RDR et le gouvernement pour amener cette formation à prendre part aux législatives après le rejet de la candidature d'Alassane Ouattara. Ce rejet avait engendré des manifestations organisées par le RDR, les 4 et 5 décembre 2000. Étant donné qu'elles ont occasionné des violences, des responsables dudit parti ont été arrêtés.⁹³ Cependant, la tentative d'apaisement orchestrée par le Grand médiateur n'a pas donné le résultat escompté car le RDR n'a pas participé aux législatives prévues le 10 décembre 2000. Par ailleurs, le comité de Médiation pour la Réconciliation Nationale a fait un communiqué dans laquelle elle propose :

« La réhabilitation du Candidat Alassane OUATTARA dans ses droits civiques et politiques ; le report des élections législatives à une semaine. A l'examen des propositions susvisées, le RDR accepte de participer aux élections législatives et s'engage à lancer un appel à ses militants pour un retour définitif au calme et à la paix sociale »⁹⁴.

Cependant, pour le PDCI et le FPI, cette déclaration du Comité de Médiation pour la réconciliation Nationale ne fait pas mention de la présence du PDCI et du FPI à cette audience du 8 décembre 2000 qu'elle a accordée à la direction du RDR. Par conséquent, le PDCI et le FPI ont refusé le report des élections législatives du 10 Décembre 2000 parce qu'ils n'ont pas été associés aux tractations et ils ne sentent pas concernés la déclaration visant la réhabilitation du leader du RDR dans ses droits civiques et politiques. Les législatives se sont donc déroulées le dimanche 10 décembre dans 145 circonscriptions électorales sur un total de 174 sans le RDR. Ainsi donc la médiation entreprise par le Grand Médiateur n'a pas donné les résultats escomptés.⁹⁵

À la suite des diverses rencontres avec toutes les couches sociales de la Côte d'Ivoire le CMRN organise un atelier à l'Institut Industriel de l'Afrique de l'Ouest à Grand Bassam (IIAO) sur la problématique de la réconciliation nationale les 17 au 19 avril 2001. Cet atelier a pour but d'identifier et d'analyser les causes et facteurs qui ont favorisé la fracture sociale lors des événements tragiques d'octobre 2000. Aussi faut-il rechercher des voies et moyens pour réconcilier les Ivoiriens⁹⁶. Toutes les couches sociales

⁹¹ Rappelons que le Général Gueï a quitté le pouvoir sous les contestations de la rue à la suite d'élections dont les résultats ont été sujet à polémiques entre lui et Laurent Gbagbo.

⁹² Le programme est le suivant : Lundi 24 novembre 2000 rencontre avec les principales formations politiques que sont : le PIT, FPI, Le PDCI-RDA et le RDR de 10h à 19h15 ; Mardi 28 Novembre 2000 : Le forum des partis, des journalistes de 11h45 à 13h15 ; communauté étrangères, JPDCI, JFPI, JRDR, FESCI, et UNESCO de 10h à 19h15 ; Mercredi 29 Novembre 2000 : USD ; des Rois et chefs traditionnels et les communautés Religieuses de 10h à 17h30.

⁹³ Il s'agit de Aly Coulibaly, Porte-parole ; Koné Kafana Gilbert, Secrétaire à l'organisation et Jean Kabore.

⁹⁴ Françoise kaudjhis- offoumou, *Les élections ivoiriennes de l'an 2000*, <https://www.eisa.org.za/pdf/jae1.1offoumou.pdf>, consulté , le 5/07/2017 à 14h 15.

⁹⁵ La principale faiblesse du grand Médiateur et de son Institution réside dans le fait qu'il s'agit une Magistrature d'influence et que ces décisions, quel qu'en soit la bonne volonté du titulaire de l'Institution, réside dans le bon vouloir et la sincérité des acteurs ou protagonistes dans l'application de ces recommandations qui n'ont aucune valeur contraignante. De ce fait pour être respecté le Grand Médiateur doit faire preuve de leadership et de poigne surtout en de telles circonstances. Avec une santé déclinante depuis 1997 Mathieu Ekra ne pouvait objectivement mener à bien ce genre de mission délicate.

⁹⁶ Ainsi cinq commissions ont été mise en place, les rapports et résolutions adoptés par les commissions ont fait l'objet de grands débats ouverts en séances plénières. Ce comité a passé en revue les problèmes du pays à savoir : l'interprétation du concept de l'ivoirité, le foncier rural, l'éducation nationale, la presse écrite, l'immigration, le tribalisme etc. Face à ces problèmes, le comité a fait des propositions au niveau politique, économique et culturel. Des suggestions ont été également

Rev. ivoir. sci. hist., n°006, Décembre 2019, ISSN 2520-9310

ont participé à cet atelier qui a jeté les bases du forum de réconciliation nationale auquel le Grand médiateur a participé.

2.2. La participation du Médiateur au forum de réconciliation nationale en 2001

La Grande Médiature avec à sa tête, Mathieu Ekra a pris part au forum de la réconciliation nationale. Il est accompagné de ses conseillers techniques notamment Henri Goba et Simon Nandji, porte-parole de L'OPREM. Henri Goba a été mandaté par ses pairs pour faire le compte rendu des travaux à l'Institution. Le forum a donné lieu à plusieurs résolutions. Il s'agit entre autres du respect des institutions de la République, de la justice, de la nationalité d'Alassane Ouattara, du domaine foncier et de l'école ivoirienne.

S'agissant des solutions aux questions houleuses, le directoire recommande tout d'abord la fin des controverses sur la citoyenneté d'Alassane Ouattara : « Au nom de la Nation, au vu des documents qui lui ont été présentés, le directoire du Forum recommande aux autorités judiciaires compétentes de délivrer à monsieur Ouattara un certificat de nationalité conformément aux lois et règlements en vigueur »⁹⁷. Cette suggestion est d'autant plus importante car « les participants au Forum ont tous admis la nécessité d'un règlement définitif⁹⁸ » du problème de la nationalité d'Alassane Ouattara qui mine la vie politique en Côte d'Ivoire, chose que souhaitent tous les acteurs politiques y compris le leader du Rassemblement des républicains (RDR)⁹⁹.

Concernant, la Constitution, le directoire se prononce pour son maintien en l'état car la loi fondamentale a reçu l'approbation de tous les partis politiques et elle a été acceptée par les citoyens lors du référendum de juillet 2000. Ceci dit, le Forum propose un comité de juristes pour harmoniser certaines dispositions en vue d'une meilleure compréhension de la loi fondamentale notamment de l'article 35.

Aussi, convient-il pour ce directoire d'accepter les résultats issus des élections de 2000, puis la reconnaissance des autorités politiques élues lors des échéances électorales, en vue d'une meilleure stabilité des institutions républicaines et d'une paix sociale durable. De même, le coup d'État du 24 décembre 1999 qui a contraint à l'exil le Président Henri Konan Bédié est condamné dans le principe comme dans la forme. Concernant, « le charnier de Yopougon »¹⁰⁰, le Forum recommande une relecture de cette affaire sensible pour mieux situer les responsabilités et éclairer l'opinion publique tout en invitant au pardon

Pour finir, les responsables du forum souhaitent une « révision du code de la nationalité » pour une « cohabitation harmonieuse » entre les communautés ivoiriennes et immigrées¹⁰¹. Ces différentes

faites concernant les questions relatives aux problèmes identitaires, l'amélioration de la qualité de la presse puis l'épanouissement de la jeunesse et l'aplanissement des disparités régionales.

⁹⁷ Christophe Champin, « *Cote d'Ivoire les conclusions du Forum de réconciliation nationale* », article du 13/12/2001, consulté sur http://www1.rfi.fr/actufr/articles/024/article_11862.asp le 11/07/2017 à 14h13.

⁹⁸ *Idem*.

⁹⁹ Notons que les candidats Henri Konan Bédié et Alassane Ouattara sont écartés des élections d'octobre 2000 par la junte militaire dirigé par le Général Guei .

¹⁰⁰ Commune du district d'Abidjan dans laquelle 57 corps avaient été retrouvés à la suite des affrontements des 25 et 26 octobre 2000 dus à la contestation de l'élection présidentielle. Les enquêtes diligentées ont abouti à la relaxe par la justice militaire des gendarmes.

¹⁰¹ D'autres mesures souhaitées concernent également les procédures judiciaires à améliorer, un gouvernement d'union nationale, le pardon, l'amnistie, le statut des anciens présidents de la République ou chef d'État, l'unité nationale et l'amélioration des conditions de vie des ivoiriens. Le document final contenant les quatorze propositions du directoire ont été remise au chef de l'État le 13 décembre 2001. Ce rapport final reçoit l'assentiment de tous les partis politiques ivoiriens.

dispositions sont non contraignantes par nature et leurs applications restent au bon vouloir du Président de la République Laurent Gbagbo. Le Médiateur avait une autre occasion de montrer son dynamisme et celui de son Institution en faisant en sorte que ces mesures s'appliquent rapidement et intégralement. Mais cela n'avait pas été le cas et le débat sur la question de la nationalité du leader du RDR resurgit lorsque ce dernier a obtenu son certificat de nationalité. Ce fait peut s'expliquer par l'État de santé fragile de Mathieu Ekra qui dès novembre 2000 tombe sur le coup d'une maladie qui l'empêche d'effectuer toute activité physique du fait du poids de l'âge¹⁰².

Conclusion

Mise en place par l'État ivoirien dès 1995 afin de servir de canal facilitateur d'assainissement administratif et de récurage sociopolitique, la médiation institutionnelle est apparue pour les citoyens comme une voie d'expression collective ou individuelle offert aux populations vis-à-vis de l'autorité publique, une structure de conciliation. C'est dans tel cadre qu'au plan politique, le Médiateur de la République a fortement contribué à l'élaboration de la Constitution d'août 2000 en étant à la tête de la commission chargée de la nouvelle Loi Fondamentale. Puis, vue la situation née des élections de 2000, l'Institution est à l'initiative du comité de Médiation pour la Réconciliation nationale en novembre 2000 dont les travaux servent de bases à l'organisation du forum de réconciliation nationale en 2001. Mais, ces différentes initiatives ne donnent pas les résultats escomptés car en 2002 la Côte d'Ivoire plonge dans une crise sociopolitique aux conséquences désastreuses dénotant des échecs des actions de réconciliation entreprises par cette structure.

Sources et bibliographie

Sources

Sources orales

Nom et prénoms	Date	Lieu de l'entretien	Profession	Thème de l'entretien
Henri Goba	26 avril 2017	Médiature	Le Conseiller spécial du Médiateur de la République	Présentation générale de la médiation institutionnelle en Côte d'Ivoire
Kla Konan Benjamin	24 juin 2017	Siège annexe de la Médiature	Directeur de cabinet du Médiateur, délégué des lagunes ¹	Les mécanismes et le fonctionnement de l'Institution
Koutouan Isidore	24 Aout 2017	Siège annexe de la Médiature	chef du service informatique du Médiateur de la République	Entretien portant sur le travail au service informatique et la vie au sein de la structure

¹⁰² -L'incapacité de diriger correctement cette institution de Médiation ouvre des querelles de suppléance entre les médiateurs délégués, ensuite avec le Secrétaire Général de l'Institution et le fils de Mathieu Ekra en la personne de Victor Ekra puis installe l'organe dans un dysfonctionnement total car les médiateurs délégués abandonnaient leurs postes pour la maîtrise du siège central. En de telles circonstances internes, il est impossible pour les agents de cette structure de travailler dans une cohérence pour faire appliquer les dispositions du Forum.

Sources imprimées

DOUALY Abel, 1er février 2000, « Installation hier de la CCCE » in *Fraternité-Matin* n°10582, 35^e année, pp. 4-5.

Fraternité Matin n°10.254 du 16 janvier 35^e année, pp.2-5.

Fraternité Matin, 10 février 2000, n°10590, 35^e année, pp.1-3.

Le Médiateur de la République, *Constitution Ivoirienne*, Abidjan, imprimerie nationale de Côte d'Ivoire, 2000, 42p.

Le Médiateur de la République, *Rapport bilan des activités 2007-2010*, 197p.

Le Médiateur de la République, *Décret n°95-816 du 29 Septembre 1995 portant création, organisation et fonctionnement de l'OPREM*, non paginé.

PEPE Michel, 2 novembre 2000, « Réconciliation nationale », in *Fraternité-Matin* n°10.803 du, 35^e année, pp. 4-6.

Sources électroniques

<https://www.eisa.org.za/pdf/jae1.1offoumou.pdf>, consulté ,le 5/07/2017 à 14h 15.

http://www1.rfi.fr/actu/fr/articles/024/article_11862.asp consulté le 11/07/2017 à 14h10.

<http://www.seydouelimanedierra.net/Docs/Tome%20I.pdf>, consulté le 11/07/2017 à 14h20.

Bibliographie

OBOU Ouraga, 2000, *Requiem pour un code électoral*, Abidjan, PUCI, 2000,195 p.

Relecture de la synthèse de Jean Noël LOUCOU sur l'histoire du peuplement de la Côte d'Ivoire

Dr M'BRAH Kouakou Désiré
Maître Assistant,
Enseignant Chercheur en Histoire
Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)
desirembrah@uao.edu.ci

Résumé

Cet article revisite la synthèse historique de Jean Noël Loucou sur le peuplement de la Côte d'Ivoire publiée en 1986. Le but poursuivi par ce dernier était de corriger les écueils contenus dans l'historiographie coloniale. Aussi, l'analyse présente révèle-t-elle les points saillants de cette étude et met en phase les conclusions qui sont à réexaminer à la lumière des nouvelles connaissances historiques basées sur les acquis de l'archéologie et d'autres recherches scientifiques. Ainsi, la classification Nafana issus du groupe sénoufo, comme premiers habitants ne résiste à l'analyse. Apparue après les Falafala, ils ne peuvent pas être considérés comme tels. De même la classification actuelle des Krou en trois groupes semble heurter leur répartition en deux groupes proposée par la synthèse historique de Jean Noël Loucou. Dans l'ensemble, sa synthèse traduit effectivement les vérités historiques sur le peuplement de la Côte d'Ivoire.

Mots- clés : Histoire – Peuplement – Côte d'Ivoire – Bilan – Perspectives.

Abstract

This article revisits Jean Noël Loucou's historical summary on the settlement of Côte d'Ivoire published in 1986. The aim pursued by the latter was to correct the pitfalls contained in colonial historiography. The analysis therefore reveals the salient points of this study and puts in phase the conclusions which are to be re-examined in the light of new historical knowledge based on the achievements of archeology and other scientific research. Thus, the classification Nafana from the Senufo group, as first inhabitants does not stand up to analysis. Appeared after the Falafala, they cannot be considered as such. Similarly, the current classification of Krou into three groups seems to offend their distribution into two groups proposed by the historical synthesis of Jean Noël Loucou. On the whole, its synthesis effectively translates the historical truths about the settlement of Côte d'Ivoire.

Keywords: History – settlement – Ivory Coast – Assessment – Prospects.

Introduction

Le peuplement est l'action d'occuper un territoire par la création de différentes localités. Autrement dit, le peuplement est le processus historique par lequel un territoire reçoit sa population, donnant ainsi une configuration spatiale et humaine à un territoire (J.N. Loucou, 2011, p.291). Généralement, le peuplement résulte des migrations des populations vers un espace donné. L'étude de l'histoire du peuplement en Côte d'Ivoire a fait ressortir l'existence d'une soixante d'ethnies réparties en quatre grandes aires linguistiques à savoir, Akan, Krou, Gour et Mandé.

L'histoire du peuplement s'est attelée à reconstruire les origines des peuples ivoiriens. Cette branche de l'histoire englobe à la fois trois démarches essentielles : d'abord celle du lieu d'origine de chacun des peuples, de sa migration et de l'itinéraire suivi et, enfin, celle du peuplement proprement dit (S.P.Ekanza, 2017, p. 176). Or, retracer l'histoire des premiers habitants de la Côte d'Ivoire n'est pas chose aisée. En revanche, l'histoire du peuplement demeure une nécessité en Afrique, parce qu'au cœur de nombreux conflits et oppositions armées se trouve la question des identités (G. Gonnin, 2006, p. 7). Aussi, avertit Simon Pierre Ekanza (2017, p. 176), le courage et la patience ne suffisent pas pour étudier l'histoire du peuplement des diverses populations ivoiriennes ; il faut d'abord et avant tout de la méthode. La méthodologie requise se précise et s'affine au fil des travaux de recherche réalisés dans les universités et instituts de recherche ivoiriens. C'est dans ce cadre que Jean Noël Loucou a effectué une synthèse des travaux et ouvrages publiés sur le peuplement ivoirien¹⁰³.

Trente-deux (32) ans après cette synthèse historique de Jean Noël Loucou, il est important de faire le point d'avancement des connaissances acquises sur le peuplement de la Côte d'Ivoire, et d'identifier les perspectives de recherche. Pour réussir ce travail, nous avons eu recours aux travaux de recherche réalisés dans les milieux universitaires ivoiriens. Nous avons mis à rude contribution les expertises de certains de nos maîtres, Simon Pierre Ekanza, Jean Noël Loucou, René Kouamé Allou, Gilbert Gonnin et Jean Michel Egue Latte¹⁰⁴, qui se sont penchés sur la question du peuplement. Notre méthodologie a consisté à une comparaison et une critique des résultats proposés par les différents historiens et archéologues que nous avons convoqués. De 1896 à 1986, que doit-on retenir de l'étude de l'histoire du peuplement de la Côte d'Ivoire ? Autrement dit, le texte de Jean Noël Loucou a-t-il réalisé une synthèse qui traduise la réalité historique du peuplement de la Côte d'Ivoire ?

Le propos est donc de mener une analyse de l'étude de Jean Noël Loucou à la lumière des nouvelles connaissances. Elle s'efforce de présenter les conclusions auxquelles il est parvenu, de les analyser et d'en montrer éventuellement les points d'ombre. Rappeler le legs de la préhistoire de l'archéologie, de présenter les premiers habitants de la Côte d'Ivoire, et de montrer la formation des ethnies de ce pays, tels sont les aspects que la présente étude examinera.

1-Le legs de la préhistoire : preuve d'un pays habité très anciennement

S'appuyant sur l'éclairage de l'archéologie, Jean Noël Loucou met fin une bonne fois pour toute à l'assertion selon laquelle la Côte d'Ivoire fut un "no man's land" avant les grandes migrations du XV^{ème} siècle. La présence des hommes sur la terre ivoirienne remonte à la période préhistorique (J.N. Loucou, 2011, p. 294). Les traces anciennes d'occupation humaine sont présentes partout en Côte d'Ivoire où tous les âges archéologiques sont également présents. Face à l'absence des documents écrits, une place de premier choix revient à l'archéologie qui, à travers les strates de terrain, feuillette les pages mêmes du

¹⁰³ Jean Noël LOUCOU, 1986, « Le peuplement de la Côte d'Ivoire : problèmes et perspectives de recherche » in *Annales de l'Université d'Abidjan*, série I (Histoire), t. XIV. Article reproduit dans Jean Noël LOUCOU, 2011, *Histoire et développement*, Abidjan, Editions F.H.B., pp.283-311.

¹⁰⁴ Simon Pierre EKANZA, 1983, *Mutations d'une société rurale. Les Agni du Moronou XVIII^{ème} siècle-1939*, thèse pour le doctorat d'Etat, Aix-en-Provence, 1007 p.

Jean- Noël LOUCOU, 1984, *Histoire de la Côte d'Ivoire*, tome 1 : *La formation des peuples*, Abidjan, CEDA, 208 p. René Kouamé ALLOU, 2002, *Histoire des peuples de civilisation Akan des origines à 1874*, Université de Cocody, Thèse pour le Doctorat d'Etat sous la direction de Simon Pierre M'Bra EKANZA, 3 tomes, 1515 p.

Gilbert GONNIN, 1985, *Rapports entre peuples forestiers et préforestiers de l'ouest de la Côte d'Ivoire à travers la tradition orale (milieu du XVII^e –début XX^e siècle)*, thèse de doctorat 3^e cycle, Paris I Sorbonne, 396 p.

Jean Michel Egue LATTE, 1992, *Les échanges commerciaux en pays odzokru 1830 à 1898*, thèse de 3^e cycle, Abidjan, université nationale de côte d'Ivoire, 637 p.

livre du passé (J.K. Zerbo, 1978, p. 18). L'archéologie occupe donc une place importante dans la quête des traces de premiers habitants de la Côte d'Ivoire comme le soulignent Gilbert Gonnin et René Kouamé Allou (G. Gonnin, 2006, p. 11) :

« L'archéologie, "science des choses anciennes", tente de connaître l'homme ancien à travers ses créations techniques, ses traces matérielles avec des méthodes diverses ; ainsi "pour toutes les périodes et tous les lieux où il manque de textes, pour toutes les questions auxquelles le texte n'apporte aucune réponse, ou n'apporte que des réponses lacunaires, l'archéologie devient une des voies incontournables d'accès à l'histoire, permettant ainsi de combler le vide" or, en Côte d'Ivoire, l'essentiel des sources relatives à l'histoire, qu'il s'agisse de sources écrites ou de sources orales, ne remonte guère en deçà du XV^e siècle. »

Les travaux des archéologues ivoiriens à l'image de Diabaté Victor Tiègbè¹⁰⁵, Guédé Yiodé François¹⁰⁶ et Madame Kouao Biot Bernadine¹⁰⁷ attestent effectivement de l'existence humaine sur le sol ivoirien du paléolithique au néolithique. Grâce aux fouilles effectuées, l'archéologie est devenue histoire car elle est arrivée à donner des réponses à l'histoire du peuplement, sur les savoirs et les savoir-faire des populations anciennes de la Côte d'Ivoire. En dépit du fait que l'archéologie ivoirienne est confrontée à des difficultés d'ordre matériel, sept (07) sites archéologiques ont pu être découverts çà et là. Des racloirs, des bifaces et des grattoirs qui forment un matériel du paléolithique, sont découverts à Anyama, Saïoua, Odienné, dans le V baoulé, Abengourou et les sites rupestres du Djimini (Palakadougou et Souroukaha) (G. Gonnin, 2006, p. 12).

Ces découvertes attestent de l'apparition des premiers habitants de la terre ivoirienne au cours du paléolithique. Le néolithique est par contre partout en Côte d'Ivoire (Loucou, 2011, p. 295). Des outils de quartz taillés et surtout des haches polies taillées dans des roches vertes (schistes, amphiboles) sont découverts au centre (Toumodi, Dimbokro et Bouaké), à l'ouest (Guiglo), au nord (Séguéla, Boundiali, Kong, Katiola et Odienné) et au sud (Loviguié, Dabou, Divo, Lakota et Daloa). Des amas coquilliers abondent dans le sud notamment à Songon-Dagbé, N'Gaty et Grand-Jacques) (G. Gonnin, 2006, pp. 13-21).

Ces découvertes archéologiques attestent de l'occupation préhistorique de la Côte d'Ivoire depuis le paléolithique d'une part et d'autre part, de la sédentarisation des premières populations au néolithique. L'archéologie a fourni à l'histoire du peuplement l'éclairage dont elle avait besoin face à cette période jadis obscure de la Côte d'Ivoire. Les fouilles archéologiques ont donc ouvert une nouvelle étape des connaissances relatives à l'histoire du peuplement initial de la Côte d'Ivoire (F.Y. Guédé, 1995, p. 81). Par conséquent, ce pays n'a jamais été une terre vide d'hommes avant le XV^e siècle. Mieux, les sources permettent à l'histoire d'identifier ses premiers habitants.

1.1-Les premiers habitants de la Côte d'Ivoire

Jean Noël Loucou suggère l'existence d'un peuplement originel de Négrilles. Cette hypothèse plausible repose sur deux faits à savoir, l'extension ancienne de l'habitat des négroïdes jusqu'en Afrique Occidentale et la tradition vivace de « petits hommes rougeâtres », anciens maîtres de la terre chez la

¹⁰⁵ Victor Tiègbè DIABATE, 1988, *L'évolution d'une cité commerciale en région de savane : le cas de Kpon*, Université de Paris I, Panthéon Sorbonne, thèse pour le Doctorat d'Etat-ès-lettres et sciences humaines sous la direction de DEVISSE Jean, 2 volumes, 633 p.

¹⁰⁶ François Yiodé GUEDE, 1995, « Contribution à l'étude du Paléolithique de la Côte d'Ivoire : état des connaissances » in *Journal des africanistes*, tome 65, fascicule 2. pp. 79-91.

¹⁰⁷ Bernadine Angèle Kouao BIOT, François GUEDE, Siméon KOUASSI, 2018, *Histoire et archéologie en Côte d'Ivoire : bilan et perspectives*, communication prononcée au 5^{ème} congrès de l'Association des Historiens Africains, Yamoussoukro le 7 Novembre 2018.

quasi-totalité des ethnies ivoiriennes actuelles (J.N. Loucou, 2011, pp. 295-296). En effet, les traditions orales ivoiriennes évoquent toutes les petits hommes qui hantent la brousse et qui sont les véritables propriétaires des terres.

Les Baoulé les appellent *Kakatika*, les Agni Indénié *Akwatika*, les Dida *Dagodigayué*, les Gouro *Yônin*, les Alladian *Amgbin*, *Assamangbin*, les Bété *Bidi Köbei*, les Sénoufo *Mandébélé* (H. Diabaté, 1987, p. 57). Le peuple Gagou aurait hérité de la technique de chasse au filet et du port de la hotte¹⁰⁸ des négrilles tandis que les Sénoufo disent avoir emprunté l'institution du Poro auprès de ces derniers. La présence des pygmées, les ancêtres des peuples ivoiriens, est donc avérée comme étant le peuplement originel du pays. Cependant, ce peuplement est sans doute restreint à la grande forêt méridionale et se serait fondu par assimilation et métissage dans les populations de grands Nègres installées de façon certaine au néolithique (H. Diabaté, 1987, p. 59).

Avant de présenter les premiers habitants, Jean Noël Loucou fait une précision capitale. Les premiers habitants ne forment pas d'ethnies mais des présences isolées de groupes restreints. L'ethnie n'est pas une donnée figée mais le fruit de l'histoire. Elle n'est pas une essence mais un fait d'histoire (G. Gonnin, 2006, p. 27). Il s'agit donc d'une construction dynamique historique. Cette réalité historique permet de réfuter l'assertion selon laquelle les premières ethnies de la Côte d'Ivoire se sont constituées probablement au néolithique (H. Diabaté, 1987, p. 53). Il est donc préférable de soutenir que la constitution des premiers peuples, ensembles d'hommes habitant un territoire défini et ayant en commun un certain nombre de coutumes et d'institutions (J.N. Loucou, 2011, p. 291), remonte au néolithique et non la formation des premières ethnies.

Mieux, ce sont des groupes isolés ou groupes restreints qui avec l'arrivée d'autres peuples, eux-mêmes constitués en groupes ou non, donnent par la suite la naissance des ethnies. Ainsi, les premiers occupants du pays étaient constitués en groupes isolés. L'arrivée des nouveaux migrants occasionne soit des fusions entre eux, soit la disparition des premiers. L'ethnie est donc le résultat d'une association de populations de diverses origines ou encore une mosaïque faite d'éléments hétéroclites assemblés progressivement au fil du temps, sur le plan du peuplement comme sur celui de la culture. Par conséquent, une ethnie n'est pas un groupe de populations figées mais plutôt un ensemble qui évolue avec le temps.

Après cet éclairage, le professeur désigne comme premiers habitants de la Côte d'Ivoire, les Eotilé et Agoua autour de la lagune Aby, Aïzi dont les ancêtres sont les Pèpèrihi, Brékégonin, Falafala de Kong, Nafana de Bondoukou, Lorhon ou Lonhon, Tomasé et Tinhèsé (Koulango), Asrin, Goli et Gbomi dans le centre du pays, les Wenmebo ou Toura, les Wè, Gban ou Gagou, Ega ou Dyès à l'ouest, à l'est, les Ben ou Ngan (J.N. Loucou, 2011, pp. 296-297). La carte, ci-après, présente les premiers habitants de la Côte d'Ivoire et localise leurs différentes zones d'occupation. A la lecture de cette carte, l'on se rend compte que l'ensemble du territoire ivoirien était bel et bien habité par ces premiers habitants qu'il convient de définir.

Sont considérés comme peuples anciens, disent Gonnin et Allou, ceux « dont les mouvements migratoires restent à tout point de vue circonscrits dans les limites du territoire actuel de la Côte d'Ivoire, d'une part et d'autre part, ceux qui se disent eux-mêmes "n'être venus de nulle part" : ils sont autochtones » (G. Gonnin, 2006, p. 27). L'autochtonie ne concerne, avertit Jean Noël Loucou, que les groupes qui n'ont pas de traditions de migrations et qui sont soit des groupes résiduels soit des successeurs, avec solution de continuité, de groupes préhistoriques (J.N. Loucou, 2011, p. 292).

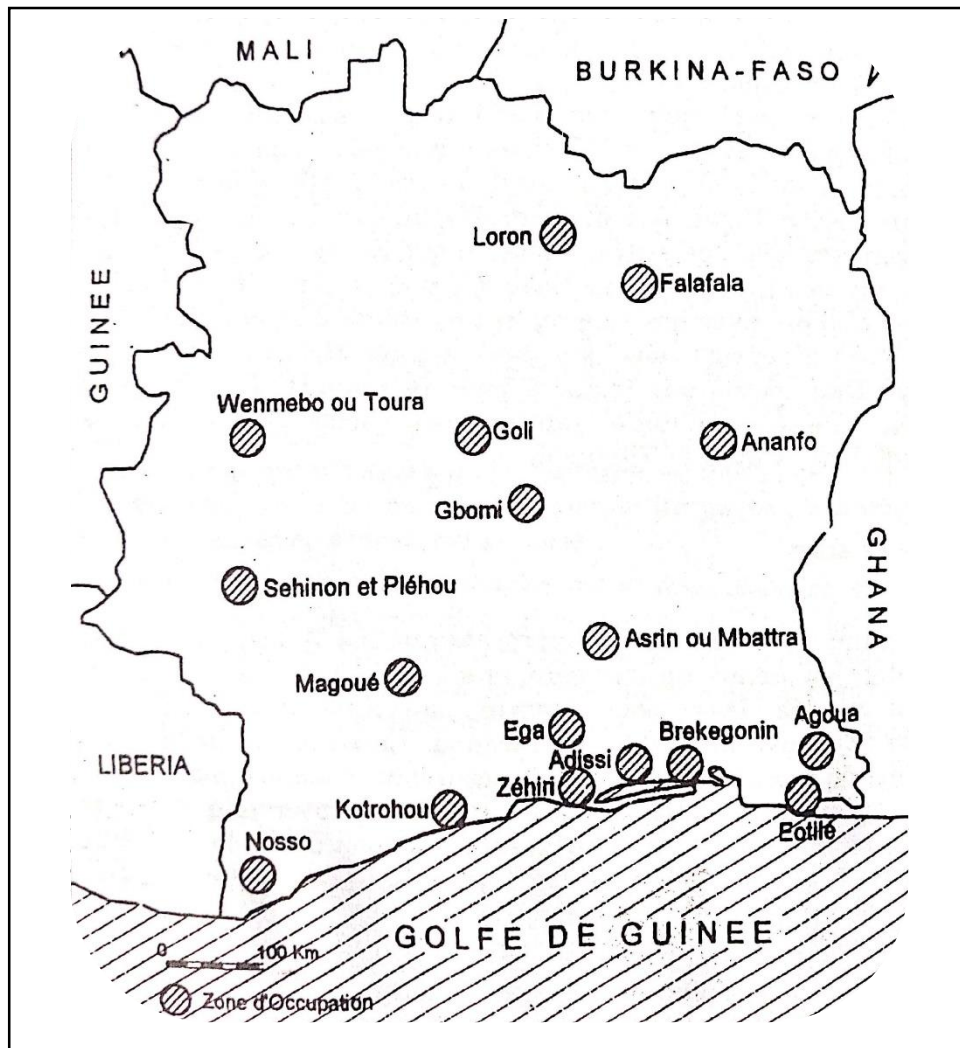
En cela, les mythes et légendes permettent de soutenir leur autochtonie en dépit de l'amplification littéraire ou d'expressions métaphoriques. Outre les premiers habitants cités, il faut ajouter à cette liste, les Krobou d'Ores-Krobou (dont les ancêtres seraient descendus du ciel à l'aide d'une chaîne), d'Aboudé

¹⁰⁸ René Kouamé ALLOU, historien, entretien du 24 Janvier 2019 à Abidjan.

Mandéké et d'Aboudé Kouassikro, les Magwé (ancêtres des Bété), les Zohon, les Dida, les Myoro, Dan ou Yacouba, et les Gouro. Parlant des premiers habitants du nord de la Côte d'Ivoire, le professeur Georges Niamkey Kodjo, en plus des Falafala, désigne les Myoro, les Nabé et les Gben. Les villages d'origine myoro étaient Kolon, Yodolo, Komu, Sipala et Konière. D'excellents extracteurs d'or, les Gben étaient localisés dans les régions de Limono, Sansilo ou de Paraka (N. G. Kodjo, 2006, pp. 19-21).

La carte suivante présente et localise les premiers habitants de la Côte d'Ivoire

Carte n°1 : Le peuplement de la Côte d'Ivoire à la fin du 1^{er} millénaire



Source : Gilbert GONNIN, René Kouamé ALLOU, 2006, *Côte d'Ivoire : les premiers habitants*, Abidjan, les Éditions du CERAP, p.56.

Se basant sur l'étude plus historique qu'anthropologique du professeur Emmanuel Terray, le professeur Jean Noël Loucou retient les Nafana parmi les premiers habitants de la Côte d'Ivoire. Or, les Nafana issus du groupe sénoufo, font leur apparition après les Falafala. Ils ne peuvent pas être considérés comme étant des premiers habitants du pays (K.D. M'Brah, 2011, p. 27). Il en est de même des Koulango dont les ancêtres appelés Protokoulango sont les groupes Nabé, Zazéré et Lorhon ou Lonhon. Les recherches archéologiques et les traditions orales ont non seulement permis de détruire l'idée de terre

vide en Côte d'Ivoire mais aussi d'identifier et de localiser les premières anciennes populations de la Côte d'Ivoire.

Toutefois, il est impossible de fournir des statistiques sur l'effectif de la population de ces premiers habitants. Une telle entreprise est vaine, cependant leur autochtonie est avérée par les traditions orales (H. Diabaté, 1987, p.57) et l'archéologie¹⁰⁹. En outre, ce peuplement ancien est répandu sur toute l'étendue du territoire ivoirien. Ainsi, ce peuplement ancien est représenté au sud par les Eotilé (autour de la lagune Aby), les Brékégone (région d'Abidjan), les Abedjè, les Zéhiri (Grand-Lahou) et les Krobou (Agboville). A l'ouest, les Ega ou Dyes (Divo), les Gagou (Oumé), les Toura et quelques groupes Yacouba (Biankouma) et Wè. Au centre, figurent les Asrin ou M'Battra (Tiassalé), les Goli (Bouaké) et les Gbomi (Tiébissou). Au nord, les Falafala, les Lorhon et les Huela (G. Gonnin, 2006, p. 57). Ont disparu de ce peuplement ancien les Nasso à l'ouest, les Kotobrou de la région de Fresco,

Cependant, le peuplement de la Côte d'Ivoire n'est pas achevé pour autant. À partir du XV^e siècle, le pays est pris d'assaut par d'importantes migrations, ce qui amène le professeur Simon Pierre Ekanza à désigner la Côte d'Ivoire comme une terre de convergence et d'accueil jusqu'au XIX^e siècle. Les peuples anciens accueillent ou subissent le contrepoids des migrations qui viennent non seulement compléter la carte de peuplement de la Côte d'Ivoire mais également permettre l'avènement de ses ethnies.

2. La formation des ethnies en Côte d'Ivoire

L'ethnie étant une construction historique dynamique, Jean Noël Loucou aborde la naissance des premières ethnies de la Côte d'Ivoire qui compte quatre (04) aires linguistiques : Gour, Mandé, Akan et Krou. Les mouvements internes des peuples anciens ont favorisé leurs brassages amplifiés plus tard par les migrants. Citant le professeur Ouattara Tiona Ferdinand, l'auteur de la synthèse indique les Sénoufo seraient formés sur place. Cette thèse d'autochtonie s'appuie sur les traditions rapportées par Maurice Delafosse. Mais le professeur Simon Pierre Ekanza explique que les Sénoufo sont descendus de la région comprise entre Banfora, Bougouni et Sikasso, lieu de la naissance de la langue Syénar (le parler sénoufo). La rencontre entre leurs ancêtres Falafala et les Myoro a donné naissance aux Sénoufo actuels (S.P. Ekanza, 2006, p. 24). Les Sénoufo se sont donc formés sur place donnant naissance à une vingtaine de sous-groupes repartis dans le nord de la Côte d'Ivoire, les Tiembara de Korhogo et Diawala, les Niarafolo de Ferkessédougou, les Tagbana de Niakaramandougou, Tafiré et Katiola, les Tagba de M'Bengué, les Gbato de Dianra, les Nafara ou Nafana de Sinématiali, Napié, Karakoro et Bondoukou, les Pongala de Kasséré, les Kassemblé de Boundiali, les Fodonon et les Fonon, les Djimini de Dabakala, les Kadlé de Tengrela, etc.

L'avènement de ces groupes est consécutif aux migrations des Sénoufo du royaume de Kong avec pour pionnier Nanguin Soro à partir du XVIII^e siècle (H. Diabaté, 1987, pp. 86-87). Appartenant au même groupe linguistique Gour¹¹⁰ que les Sénoufo, les Koulango dont le nom signifie "ceux qui ne

¹⁰⁹ Le peuplement ancien de la Côte d'Ivoire est attesté par les travaux par les archéologues ivoiriens tels que : TIE BI Galla Guy-Roland, KIENON-KABORE T. Hélène, 2018, « La métallurgie ancienne du fer en zone forestière : les Premiers résultats des recherches dans la zone d'Issia (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire) », in *Revue Africaine d'Anthropologie, Nyansa-Pô*, N°26, p. 7-14, KIENON-KABORE Timpoko Hélène, KOUASSI Kouakou Siméon, KOFFI Kouakou Sylvain, BOUADI Kouadio René, 2014, « Recherches archéologiques dans le Baoulé Sud : bilan et perspectives », in *Revue des Sciences Sociales-Pasres*, Abidjan, N°3, p.17-36, et BOUADI Kouadio René, 2016, *Inventaire et typologie de la culture matérielle dans le V Baoulé : une contribution à la connaissance du Néolithique de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, Université Félix Houphouët Boigny, ISAD, 390 p. Par ailleurs, une belle synthèse des études archéologiques a été réalisée par Paul Jobin, 2013, *L'archéologie en Côte d'Ivoire : histoire et fonctionnement de la recherche*, Université de Neuchâtel, Faculté des lettres et sciences humaines, Institut d'archéologie, mémoire de master Archéologie préhistorique, 292 p.

¹¹⁰ Les Gour ou Gur sont une ensemble de peuples qui étaient appelés Voltaïques à cause du fleuve Volta dont les trois branches (noire, blanche et rouge) arrosent une grande partie de leur domaine. Ils sont à cheval sur le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire. *Rev. ivoir. sci. hist.*, n°006, Décembre 2019, ISSN 2520-9310

craignent pas la mort” (S.P. Ekanza, 2006, p.30), se sont également formés sur place par la fusion des Lorhon et des conquérants Dagomba. Les Lobi, originaires de la région du Wa dans le Ghana actuel, s’installent dans le nord-est à la recherche de nouvelles terres de culture et de refuge.

Chez les Mandé¹¹¹, les Mandé du sud peuples autochtones de la Côte d’Ivoire, forment sept groupes apparentés par la langue et la civilisation : Gagou, Gouro, Dan ou Yacouba, Wenmebo ou Toura, Mona ou Mwanu, Ouan ou Ngwanu et Ngan ou Ben. Des perturbations profondes bouleversent leur peuplement ancien suite à l’arrivée des migrants Malinké et Baoulé. Par conséquent, les sept groupes Mandé sud vivent dispersés, voire disséminés par les Mandé du nord et d’autres peuples avec une concentration à l’ouest du Bandama. Parmi eux, les petits groupes Mona, Ouan et Ngan offrent la physionomie de peuples “îlots” engloutis notamment par les Akan (S. P. Ekanza, 2006, p. 25) qui influencent leur langue et coutumes.

Quant aux Mandé du nord, les éléments Malinké, Dioula et Koyaka déferlent en Côte d’Ivoire après leurs pionniers les Ligbi et Numu dont la migration se situe au XI^e siècle (S.P. Ekanza, 2006, p. 20). Ils ont vécu dans la zone de Begho avant de venir s’installer dans l’actuelle Côte d’Ivoire. Peuples entreprenants, les Manding développent le commerce et créent les puissants royaumes de Kong et du Kabadougou (Odienné) dans le nord de la Côte d’Ivoire. De la fin du XIV^e siècle au XIX^e siècle, les Mandé du nord contrairement à ceux du sud, apparaissent sur le territoire ivoirien essentiellement à la suite de migrations continues et complexes.

Au niveau des Krou, le nom générique Krou serait une déformation de *Krâo* ou la corruption de *Krâo*, un peuple qui habite autour de Petit-Krou, Kroubah, King William’s Town, etc (G. Gonnin, 2006, p. 41). Les Krou forment un ensemble de peuples appartenant à une famille linguistique située au sud-ouest et à l’ouest de la Côte d’Ivoire, ainsi qu’au sud du Libéria. Jean Noël Loucou (2011, p.300) dégage deux ensembles, les Krou orientaux constitués des Bété, Dida et Godié, et les Krou occidentaux composés des Wè (Guéré et Wobè), Niaboua, Bakwé, Kroumen et les groupes du sud du Libéria (Grebo, Bassa, etc.). Les Grebo et Bassa mentionnés ne se trouvent pas sur le territoire ivoirien mais libérien.

En Côte d’Ivoire, les Krou peuvent être présentés en trois groupes, les Krou orientaux constitués des Bété, Dida et Godié, les Krou occidentaux composés essentiellement des Wè (Guéré et Wobè) puis enfin les Krou méridionaux qui comptent les Bakwé, Kroumen, Neyo et Niaboua. Des hypothèses divergentes ont été émises sur l’origine des Krou de Côte d’Ivoire : les uns les font venir de l’Ouest : Libéria, Guinée ; d’autres du Nord, de la zone soudanaise (S.P. Ekanza, 2006, p. 33) ; d’autres encore leur reconnaissent un passé totalement ivoirien. Mais poursuit Simon Pierre Ekanza, aucune de ces thèses ne donne pleinement satisfaction. En s’excluant les uns les autres, elles ne donnent pas une vue d’ensemble du phénomène migratoire (S.P. Ekanza, 2006, p. 33). Dans ce débat, Jean Noël Loucou soutient que l’ensemble Krou s’est formé à partir de groupes venus du Libéria actuel comme les Zibiao et les Mao, de quelques lignages issus de l’Est mais surtout de groupes autochtones installés au Nord-Est entre Bandama et Sassandra (J.N. Loucou, 2011, p. 300). Toutefois, il ne donne aucune précision sur les groupes venus du Libéria et les autochtones krou.

d’Ivoire et le Mali. Les groupes gour avaient des ancêtres venant des pourtours du lac Tchad armés d’arcs et de flèches. Leur arrivée, vers l’ouest au IV^{ème} siècle, contraignent certains ancêtres akan à migrer vers le sud.

¹¹¹ Le Mandé désigne un groupe ou un ensemble de peuples ayant un fond linguistique commun, et, à un degré moindre, un fond culturel commun, tant l’aire d’expansion est vaste. Elle s’étend en effet du Sénégal au Nigéria et de la zone sahélienne à la forêt, avec des peuples divers, parfois disséminés entre plusieurs autres, totalement différents. L’expansion mandé peut être définie comme une série de processus extrêmement divers qui se composent de déplacements de populations, d’établissement d’un réseau de relations commerciales, d’opérations de conquête, de création et d’incitation à la création de nombre d’unités politiques et de propagation de l’islam. Gilbert GONNIN, René Kouamé ALLOU, 2006, *Côte d’Ivoire : les premiers habitants*, Abidjan, les Editions du CERAP, p.52.

La thèse d'autochtonie de certains Krou est défendue par Gilbert Gonnin et René Kouamé Allou. Certains groupes Krou possèdent des traditions d'autochtonie car ils ne se connaissent qu'un passé strictement "ivoirien" et local. Les Magwé, les Wè composés de deux peuples Guéré et Wobé qui ne forment en réalité qu'un selon leurs traditions et coutumes, et les Dida. Les zones krou ont connu un peuplement négrière ancien. Ces Négrilles sont appelés *Gogognouan* c'est-à-dire les "Hommes anciens" par la tradition dida. Leurs descendants peuplent les villages de Troko, Lagaze. C'est le cas de la tribu Ofountouhoué. L'ancienneté du peuplement Magwé est attestée par les outils préhistoriques découverts dans toute la région krou, tandis que des traditions d'autochtonie se rencontrent chez les Wè et Dida (G. Gonnin, 2006, pp. 42-45). En dehors de ces autochtones, les Krou parviennent dans l'ouest ivoirien à la suite de plusieurs courants migratoires débutés au XV^e siècle. Du Libéria, les Krou migrent dans la région du Mahou avant d'amorcer une descente vers le sud et à l'est. Ces mouvements s'expliquent par la poussée des Mandé et des Akan qui les refoulent vers les zones forestières de Man (Wè), Divo (Dida), Soubré, Daloa et Gagnoa (Bété), Tabou (Kroumen) et Sassandra (Néyo), etc.

A la fin du XVI^e siècle, les populations mandé, voltaïque et krou sont déjà présentes sur le territoire ivoirien. Le peuplement de la Côte d'Ivoire n'est pas achevé pour autant car le pays est à nouveau pris d'assaut par d'importantes migrations, celles des Akan¹¹² qui mettent la dernière touche aux grandes aires linguistiques du pays. Dans sa synthèse, l'auteur identifie trois grands ensembles répartis le long de la frontière orientale, dans le centre et les régions lagunaires de la Côte d'Ivoire. Le premier ensemble est composé des Abron et des Agni, le second les Baoulé, et le troisième, les Lagunaires¹¹³. Ce sont essentiellement les Kyaman ou Ebrié, les Attié, les Avikam ou Brignan, les Alladian, les Abouré, les Abbey, les Essouma, les Nzima ou Appoloniens (J.N. Loucou, 2011, p. 302). Jean Noël Loucou qualifie à dessein les peuples dits lagunaires de « vieux » akan car certains d'entre se sont installés en Côte d'Ivoire bien avant le XV^e siècle.

En effet, au XIII^e siècle, des Etsi venus de la côte de l'or, se sont mêlés aux Eotilé avant de constituer le peuple Aïzi tout le long de la lagune Ébrié avec des villages comme Nigui-Saff, Nigui-Assoko, Attoutou, Tiagba, Abrako, etc. Ils accueillent peu de temps après par les Alladian ou Nladianbo qui bâtissent les localités de Grand-Jacques, Ahua, Diessé, Adoumanga, Avagu, Sassako-Begniny, etc. Probablement au XV^e siècle, une fraction alladian migre vers le site de l'actuel Grand-Lahou et se mêle à des éléments Kpanda pour former le peuple Avikam ou Brignan qui signifie « pays aux feuilles en bosquets » (G. Gonnin, 2006, p. 76). Les mouvements migratoires en destination du rivage lagunaire ivoirien s'intensifient et s'accroissent en raison des multiples conflits qui secouent la Gold Coast à partir de la deuxième moitié du XVII^e siècle. La plupart des peuples, vaincus craignant d'être réduits en esclavage, cherchent un asile à l'extérieur.

Dans ce contexte, l'espace lagunaire ivoirien devient non seulement une terre d'accueil mais également un espace de brassage. Comme des dépôts de sédiments, les nouveaux arrivants se fondent aux premiers favorisant l'essaimage de la région et l'apparition de nouveaux peuples tels que les Adjoukrou, Abidji ou Egnembe-Ogbrou¹¹⁴, Ebrié ou Tchaman ou Kyaman signifiant « ceux qui ont fait bande à part » et les Abouré (Gilbert Gonnin, 2006, p. 83). À partir du XVIII^e siècle, plus au centre du

¹¹² Les Akan forment un ensemble de peuples qui se reconnaissent par un certain nombre de traits culturels communs : le Kwa, une langue commune, le système de succession matrilineaire, le système des noms des enfants, le système calendaire de quarante-deux jours par mois, et le système politique fortement centralisé.

¹¹³ Le professeur Simon Pierre Ekanza désigne les peuples lagunaires par l'expression Akan méridionaux parce qu'ils sont composés chacun d'une forte proportion d'éléments akan, associés à des "autochtones" ou à des éléments venus d'ailleurs. Simon Pierre EKANZA, 2006, *Côte d'Ivoire: terre de convergence et d'accueil (XVe-XIXe siècles)*, Abidjan, les éditions du CERAP, p.45.

¹¹⁴ Le terme Abidji est une invention du colonisateur français dans son désir cartésien de généralisation pour comprendre et expliquer les sociétés qu'il découvrait afin de mieux les asservir. En réalité, deux peuples forment le groupe improprement appelé Abidji, les Ejambe et les Ogbrou.

pays, autour des lagunes Potou et Adjinn, s'établissent les peuples Akyè à Brembidji, Menni, Grand Alépé, Montézo, et Adzopé, et Abè à Agboville, Morié, Rubino, Azaguié, etc.

Vers 1670, les Essouma ou encore Esini, nom attribué par les Mekyibo appelés Eotilé, trouvent refuge dans le pourtour lagunaire. Attirés par le commerce côtier avec les Européens, les Nzima désignés Appoloniens par les Anglais s'installent en dernière position dans l'espace lagunaire qui a connu un peuplement dense et continu du XV^e au XIX^e siècle. Ainsi, le peuplement akan lagunaire, caractérisé par une hétérogénéité humaine sans commune mesure, suscite des métissages qui confèrent au paysage ethnique un visage des plus bariolés et composites (S.P. Ekanza, 2006, p. 37).

Outre les Akan lagunaires, les Akan dits forestiers (Abron, Agni et Baoulé) convergent vers la Côte d'Ivoire pour s'y fixer définitivement. Les Abron issus de l'Akwamu s'installèrent les premiers au milieu du XVII^e siècle dans le pays de Bondoukou (J.N. Loucou, 2011, p. 301). Venant du Ghana actuel, les Abron sont effectivement les premiers Akan forestiers à se présenter aux frontières Est de la Côte d'Ivoire. À la suite d'une série de migrations entamées à partir de 1620, ils parviennent dans la région actuelle de Bondoukou et sollicitent l'hospitalité d'Akombi, chef nafana de la cité (S.P. Ekanza, 2006, p. 51). Leur chef Tan Datè commence dès 1690 à édifier son royaume appelé Gyaman (c'est-à-dire "ceux qui ont abandonné leur pays") par les Asante. Les Abron sont suivis peu de temps après par les Agni originaires du pays d'Anyuan-Anyuan du royaume du Denkyra.

Les Agni émigrent sous la conduite d'Ano Assenan au moment de la guerre ashanti-denkyra en 1701. Ils fondèrent l'Aowin ou Ebolosa d'où se fit la dispersion des différents groupes (J.N. Loucou, 2011, p. 301). La défaite de l'Aowin face à l'Ashanti en 1721 oblige les Agni à trouver asile dans le Sud-Est (Krandjabo) pour les Agni Sanwi, et au Nord-Est (Abengourou et Zaranou) pour les Agni Ndenye. Les Agni Djuablin et les Agni Morofoè sont les derniers groupes Agni à s'établir en Côte d'Ivoire respectivement à Agnibilékro et Bongouanou. Le peuplement agni est le résultat d'un brassage de plusieurs populations rassemblées par la force des circonstances. Par exemple, les Agni Morofoè, à leur arrivée, trouvent sur place des Abè, des Abidji, des Adjoukrou et des Gouro dont ils expulsent certains et assimilent d'autres pour former leur peuple (S.P. Ekanza, 2006, p. 61).

Au milieu du XVIII^e siècle, les Baoulé bouclent la série des mouvements continus en provenance du Ghana actuel en destination du sol ivoirien. Les Baoulé résultent de deux vagues migratoires parties successivement du Denkyra et de l'Ashanti entre 1701 et 1730. La migration Alanguira débutée en 1701 s'achève vers 1706 donnant naissance en Côte d'Ivoire à différents sous-groupes baoulé, les Yaouré, Alanguira de Dimbokro, les Djè d'Ahougnanou, les Agba de Bocanda, Daoukro et Dimbokro. La deuxième vague dite migration Assabou est conduite par la fameuse reine Aba Pokou qui dut, selon la légende, offrir son unique enfant en holocauste pour la traversée du fleuve Comoé (J.N. Loucou, 2011, pp. 301-302).

Elle est la migration la plus connue des déplacements baoulé à cause de cette légende. Est désigné sous le nom de "migration assabou", le mouvement qui, débouchant en territoire baoulé, entraîne de Koumassi les lignages suivants : Ouarebo, Faafoué, N'zipli, Saafoué, Aïtou, Nanafoué, Agba et Ngban (S.P. Ekanza, 2006, p. 65). Cette migration est consécutive à la division qui oppose à la mort d'Opokou Ware, les deux clans rivaux, prétendants au trône de Koumassi : Kouassi Obodum et les Dako. Kouassi Obodum sort vainqueur de cet affrontement, Aba Pokou, sœur aînée de Dakon le rival malheureux, organise alors la fuite qui prend la direction de l'Ouest vers le Comoé.

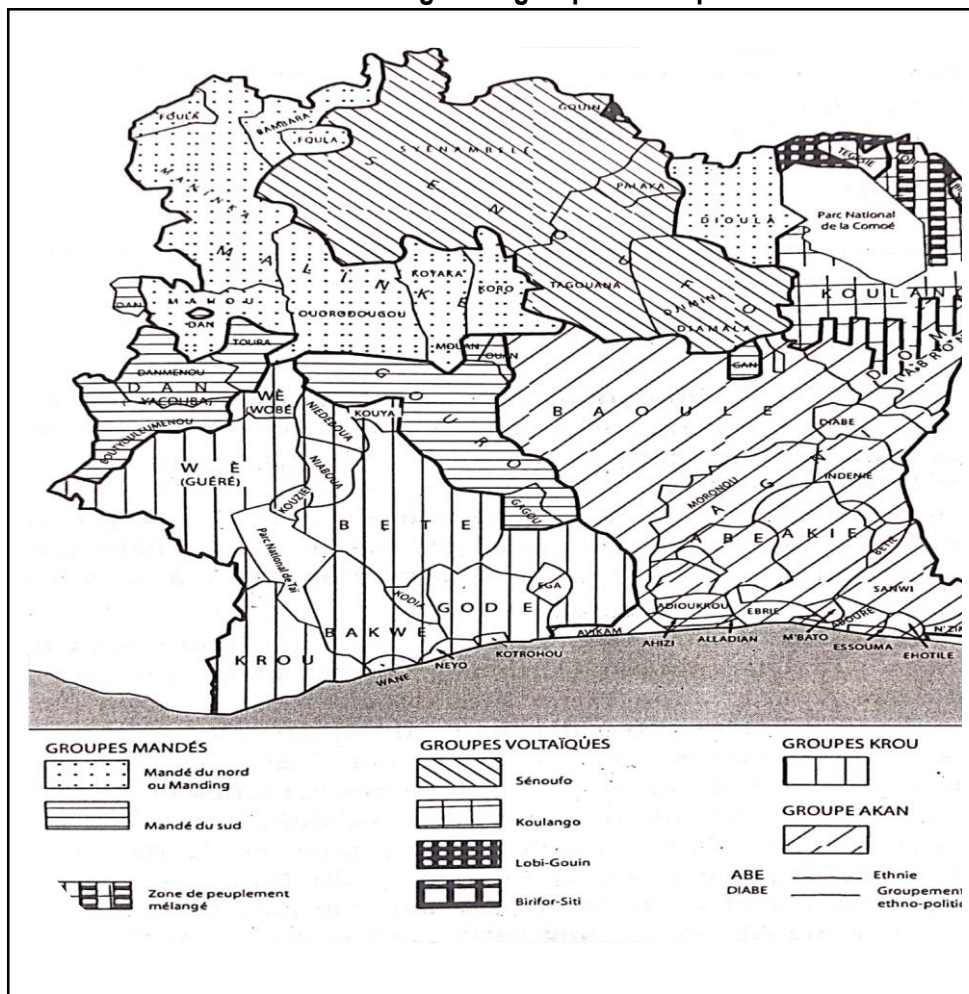
La mise en place des différents peuples de l'espace ivoirien, conclut Jean Noël Loucou, s'achève au XIX^e siècle à l'aube de l'impérialisme européen en Afrique. L'histoire du peuplement de la Côte d'Ivoire est donc relativement connue. Ci-dessous, l'unique carte, proposée par l'auteur (J.N. Loucou, 2011, p. 303), confirme cette réalité, offrant ainsi une vue d'ensemble du peuplement ivoirien. Elle identifie et localise l'espace d'occupation de chacune des quatre aires linguistiques de la Côte d'Ivoire avec leurs différentes ethnies, d'une part et d'autre part, souligne les zones de brassage. Avec le XV^e siècle, s'ouvre

une ère de migrations qui ont, toutes, pour point de convergence le territoire ivoirien. Dans cette succession d'immigrants au cours de cinq siècles (XV^e-XIX^e siècles) sur le sol ivoirien, les différents peuples finissent par fusionner avec les peuples rencontrés, adoptant la même langue et bien d'autres traits culturels communs.

De ces brassages, naissent les différentes ethnies de la Côte d'Ivoire. Une ethnie est donc une mosaïque faite d'éléments hétéroclites, assemblés progressivement au fil de l'évolution historique, et ceci est vrai sur le plan du peuplement comme sur celui de la culture (E. Terray, 1995, p. 29). Ainsi, les groupes ethniques ivoiriens n'ont pas été formés par des vagues massives d'émigrants venus s'installer telles quelles. Il s'agit toujours de groupes composites, constitués d'autochtones et d'émigrants, formés, si l'on peut dire, par bribes et par morceaux sur plusieurs siècles.

La carte ci-après donne un aperçu des grands groupes ethniques de la Côte d'Ivoire.

Carte n°2 : Les grands groupes ethniques de Côte d'Ivoire



Source : Jean Noël LOUCOU, 2011, *Histoire et développement*, Abidjan, Editions F.H.B., p.303.

Conclusion

Revisiter la synthèse du professeur Jean Noël Loucou est une initiative lourde devant la maîtrise du sujet par notre savant devancier. De cette relecture, se dégagent trois constats. D'abord, le territoire de la Côte d'Ivoire fut habité par des hommes depuis la préhistoire. Par ses fouilles des entrailles du sol ivoirien, l'archéologie atteste de cette vérité par les vestiges trouvés. Les auteurs de ces cultures

préhistoriques forment le fonds ancien du peuplement ivoirien. Les traditions ivoiriennes conservent de ces traces les pygmées ou négrières.

Ensuite, à partir des pygmées viennent se greffer des peuples venus d'autres espaces attirés par la recherche de terres cultivables et paisibles. Ainsi, du XV^e au XIX^e siècle, déferlent en Côte d'Ivoire par migrations plusieurs autres peuples. Enfin, le résultat de toutes ces migrations est la formation des ethnies ivoiriennes regroupées en quatre aires linguistiques : Gour, Akan, Krou, et Mandé. L'histoire du peuplement de la Côte d'Ivoire est par conséquent relativement connue. Cette histoire s'est consolidée avec les recherches effectuées par nos devanciers. Beaucoup a été fait mais d'autres efforts restent à conjuguer pour une histoire du peuplement complète de la Côte d'Ivoire. Jean Noël Loucou l'admet volontiers et recommande vivement de ce fait que la recherche se poursuive afin de trancher quelques questions encore mal élucidées. Pour ce faire, il préconise l'intensification des recherches archéologiques, et le triple recours à l'onomastique, à la linguistique historique et l'interdisciplinarité.

L'histoire du peuplement doit effectivement transgresser les frontières des disciplines s'il elle veut parvenir à une histoire totale qui a pour ambition de montrer comment les éléments humains qu'elle traite forment un tout. La somme de toutes ces démarches devraient permettre à la science historique de mieux affiner ses connaissances sur le passé des hommes de la Côte d'Ivoire. Le but ultime de l'histoire du peuplement ne se résume-t-il pas en cela : l'histoire est la récupération des valeurs du passé au profit de la culture vivante d'aujourd'hui. La vérité historique n'est jamais définitive, elle reste toujours en devenir, comme le souligne Henri-Irénée Marrou (1954, p.303). Par des recherches sérieuses et affinées, la connaissance du peuplement ivoirien connaîtra encore un pas en avant, réalisant ainsi un progrès décisif par la correction des lacunes pour conduire à la vérité. C'est ce à quoi nous nous attèlerons à une autre publication qui montrera les apports nouveaux dans l'étude de l'établissement des peuples de la Côte d'Ivoire de 1986 à 2018.

Références bibliographiques

ALLOU Kouamé René, 2002, *Histoire des peuples de civilisation Akan des origines à 1874*, Université de Cocody, Thèse pour le Doctorat d'Etat sous la direction de Simon Pierre M'Bra EKANZA, 3 tomes, 1515p.

BOUADI Kouadio René, 2016, *Inventaire et Typologie de la Culture matérielle dans le V Baoulé : une contribution à la connaissance du Néolithique de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, Université Félix Houphouët-Boigny, ISAD, Thèse de doctorat unique en Archéologie africaine, sous la direction de Simon-Pierre EKANZA, 390 p.

DELAFOSSÉ Maurice, *Haut - Sénégal- Niger*. Tome 1 : *Le pays, les peuples, les langues*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1972 (Nouvelles éditions), 428 p.

DIABATE Tiègbè Victor, 1988, *L'évolution d'une cité commerciale en région de savane : le cas de Kpon*, Université de Paris I, Panthéon Sorbonne, thèse pour le Doctorat d'Etat-ès-lettres et sciences humaines sous la direction de DEVISSE Jean, 2 volumes, 633 p.

DIABATE Henriette. (S/D), 1987, *Mémorial de la Côte d'Ivoire*, tome 1: *Les fondements de la nation ivoirienne*, Abidjan, AML, 290 p.

EKANZA Simon- Pierre, 2006, *Côte d'Ivoire: terre de convergence et d'accueil (XVe-XIXe siècles)*, Abidjan, les Editions du CERAP, 119 p.

EKANZA Simon- Pierre, 2017, *L'histoire, notre métier. Génèse, formation, évolution*. Paris, l'Harmattan, 264 p.

GONNIN Gilbert, ALLOU Kouamé René, 2006, *Côte d'Ivoire: les premiers habitants*, Abidjan, les éditions du CERAP, 122 p.

GUEDE François Yodé, 1995, « Contribution à l'étude du Paléolithique de la Côte d'Ivoire : état des connaissances » in *Journal des africanistes*, pp. 79-91.

HOLAS Bohumil, 1906, *Les sénoufo (y compris les Minianka)*, Paris, PUF, 183 p.

JOBIN Paul, 2013, *L'archéologie en Côte d'Ivoire : histoire et fonctionnement de la recherche*, université de Neuchâtel, Faculté des lettres et sciences humaines Institut d'archéologie, Mémoire de Master Archéologie préhistorique, sous la direction de Denis RAMSEYER, 292 p.

KODJO Niamkey Georges, 2006, *Le royaume de Kong (Côte d'Ivoire), des origines à la fin du XIXe siècle*, Paris, l'Harmattan, 377 p.

KOUASSI Kouakou Siméon, 2007, *Archéologie de la Côte d'Ivoire côtière (Grand-Bassam-Grand-Lahou)*, thèse de doctorat nouveau régime, Abidjan, université d'Abidjan, 533 p.

LOUCOU Jean Noël, 1982, *Bibliographie de l'histoire de la Côte d'Ivoire (1960-1980)*, Abidjan, publication du département d'histoire, 133 p.

LOUCOU Jean Noël, 1984, *Histoire de la Côte d'Ivoire. Tome 1 : La formation des peuples*, Abidjan, CEDA, 208 p.

LOUCOU Jean Noël, 1986, « Le peuplement de la Côte d'Ivoire, problèmes et perspectives » in *Annales de l'université d'Abidjan*, série I, histoire, vol. XIV, p. 27-51.

LOUCOU Jean Noël, 2011, *Histoire et développement*, Abidjan, Editions F.H.B., 353 p.

Madame YAO née AMAN E., 1984, *Les mouvements migratoires des populations AKAN du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours*, Université Nationale de Côte d'Ivoire, Thèse pour le Doctorat de 3e cycle sous la direction de Niangoran Bouah Georges, 326 p.

MARROU Henri-Irénée, 1954, *De la connaissance historique*, Paris, éditions du Seuil, 318 p.

MARTY Paul, 1922, *Etudes sur l'islam en Côte d'Ivoire*, Paris, Editions Ernest.

MENSAH E., TCHAGBALE Z., 1983, *Atlas des langues Gur de Côte d'Ivoire*, Abidjan, 316 p.

ROUGERIE Gabriel, 1964, *La Côte d'Ivoire*, France, PUF, 126 p.

SIDI Ould Sidi Mohamed, 1982, *Odienné et le Kabadougou : des origines à 1890. « Siguinani, N'galamani, Nawala any kenibala »*, Thèse de doctorat de 3ème cycle (histoire), Abidjan, 1983, 353 p.

SIE Koffi, 1976, *Les Agni-Diabe, histoire et société*, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, Thèse pour le doctorat de 3e cycle (histoire) sous la direction de Person Yves, 245 p.

TERRAY Emmanuel, 1995, *Une histoire du royaume Abron du Gyaman : des origines à la conquête coloniale*, Thèse de doctorat d'Etat, Université de Paris V, Karthala, 1058 p.

TIE BI Galla Guy-Roland, 2018, *la métallurgie ancienne du fer en zone forestière : le cas de la région d'Issia*, Abidjan, Université Félix Houphouët-Boigny Cocody-Abidjan, thèse Unique de Doctorat sous la direction de Simon-Pierre EKANZA, 480 p.

VENNETIER Pierre (S/D), 1978, *Atlas de la Côte d'Ivoire*, Paris, Groupe Jeune Afrique, 70 p.

ZERBO Joseph Ki, 1978, *Histoire de l'Afrique noire, d'hier à demain*, Paris, Hatier, 712 p.

Approche historique de l'origine des gouro

BOUHO GNIHONTE JOSÉ ARMEL

Département d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan

E.mail : armelgnihonte@gmail.com

Résumé

Les Gouro ou Kweni, peuple installé au Centre –Ouest de la Côte d'Ivoire dans les régions de Bouaflé, Zuénoula, Vavoua, Sinfra, Oumé et dans les environs de Daloa possèdent plusieurs versions d'origine se rapportant soit à leur autochtonie où leur migration. Cette étude se propose de présenter ces versions et de les analyser. Pour ce faire, la méthodologie a consisté à collecter des informations dans des centres de documentation et dans des villages Kweni puis à les analyser. De l'analyse de ces versions il ressort que l'installation des Gouro sur l'espace qui constitue la Côte d'Ivoire est très ancienne et que les Gouro sont autochtones de l'espace qu'ils occupent. Leur installation dans leur habitat actuel est survenue bien avant le XVI^e siècle.

Mots- clés : Gouro –Kweni – origines – migrations – Côte d'Ivoire – Mandé

Abstract

Gouro or Kweni, a people living in the Center-West of Côte d'Ivoire in the regions of Bouaflé, Zuénoula, Vavoua, Sinfra, Oumé and in the vicinity of Daloa have several original versions relating to their autochthony where their migration. This study proposes to present these versions and to analyze them. To do this, the methodology consisted of collecting information from documentation centers and Kweni villages and then analyzing it. From the analysis of these versions it appears that the installation of Gouro on the space which constitutes the Côte d'Ivoire is very old and that the Gouro are autochthonous of the space which they occupy. Their installation in their current habitat occurred well before the sixteenth century.

Keywords: Gouro -Kweni - origins - migrations Mandé

Introduction

La Côte d'Ivoire est située dans la partie occidentale de l'Afrique et s'étend sur une superficie de 322 462 km². Les vagues migratoires qui ont déferlé sur le territoire ivoirien à partir du XVI^e siècle déclenchent chez les populations la nécessité d'affirmer leur "autochtonie " par rapport aux différents groupes venus "après " et "d'ailleurs ". D'où la question de l'origine des populations présentes sur l'espace ivoirien. La Côte d'Ivoire connaît sur presque toute l'étendue de son territoire des peuples considérés comme très anciens qui n'ont ~~pas ou~~ plus de souvenirs de grandes migrations dans leur mémoire collective et affirment n'être venus de « nulle part ». Au nombre de ces peuples se trouvent les Gouro. Les Gouro sont une population mandé établie au Centre-ouest de la Côte d'Ivoire dans les localités de Bouaflé, Zuénoula, Sinfra, Vavoua, Oumé et dans les environs de Daloa. L'antériorité de ce peuple justifiée par le témoignage de ses voisins donne d'appréhender la question de ses origines. Dès lors, il convient de se demander quelle est l'origine des Gouro ? Pour ce faire, notre travail s'articulera autour de deux points essentiels. D'une part, nous présenterons l'exposé des différentes versions d'origine et, d'autre part, l'analyse de ces différentes versions.

La méthodologie qui permet l'élaboration de ce travail consiste à : « *écrire l'histoire d'après les sources et non en recopiant les écrits des historiens modernes* » (Halkin, 1953 : 69). Cette affirmation

pose le problème de l'importance des sources dans le métier d'historien. Résoudre cette question amène le chercheur à mettre en place une méthodologie de recherche de ce matériau indispensable à la reconstitution des faits passés. Pour ce faire, nous nous sommes rendus dans les centres spécialisés¹¹⁵ pour consulter les documents écrits se rapportant à notre sujet. En outre, pour des contraintes d'objectivité nous nous sommes rendus dans plusieurs villages gouro fin de collecter des sources auprès de traditionnistes¹¹⁶.

1. Les différentes versions d'origine

La question de l'origine des Gouro dans son ensemble semble susciter beaucoup d'intérêts. Les origines des Gouro sont objet de controverse chez les auteurs. Aussi sommes-nous en présence de nombreuses versions d'origine soutenues par les populations et quelques auteurs. Il est important de les exposer ici, car la plupart d'entre elles sont reprises dans les manuels scolaires et longtemps enseignées dans les Universités. Quelles sont ces différentes versions?

1. Les différentes thèses d'autochtonie

1.1. Les versions mythologiques

La version mythologique se retrouve dans l'histoire de la plupart des peuples. Les Eotilé par exemple affirment à travers les traditions orales qu'ils viennent du fond de la lagune comme le souligne Gonnin et Allou (2006, p. 32) : « Le matriclan fondateur du groupe Boïné Mgbandji Nyima fut le premier à quitter le fond de la lagune, abandonnant les villages qui s'y trouvent, pour s'installer sur la terre ferme ». Des versions mythologiques sont également évoquées dans la tradition orale des Abbey. En effet, Brou-Moustapha Julie Eunice (2014, p.62) affirme : « *Les Abbey sont descendus du ciel (...). Le chef qui a conduit les Abbey du ciel à la terre s'appelait Adia. Amon était le nom de sa femme. Ils avaient seize enfants dont neuf garçons et sept filles* ». Le peuple Yôwlè possède aussi une version mythologique, cette version obtenue par Kouamé N'foumoum Sidoine (2015, p.33) est livrée par les traditionnistes du village Lohoutanzia en ces termes : « *L'ancêtre des Yôwlè est descendu du "meti" signifiant jeune palmier en baoulé à partir d'une nuée. C'est lui qu'on appelle Tiebo. Quand il est mort aussi, c'est à partir d'une nuée également qu'il est monté et parti* ». En ce qui concerne le peuple gouro la version mythologique se compose de trois variantes. La première a été obtenue par Ariane Deluz (1970, p.140) auprès des traditionnistes de Kaozra et Grohounfla deux villages Gouro. Les traditionnistes de ces localités exposent cette version en ces termes :

« Lai est grand tisserand et vit au ciel. Il a tissé un pagne et le soleil est venu lui acheter son pagne à crédit. Chaque fois que Lai demande le prix de son pagne au soleil, ce dernier se sauve et part ailleurs. Finalement une vieille femme dit à Lai : reste vers moi, le soleil va se promener mais il va finalement revenir. En effet, le soleil se couchait auprès de la vieille et devait donc toujours revenir vers elle. En effet le soleil est revenu avec des graines de palmes et a dit : 'Voilà le prix de ton pagne'. Lai a dit : 'Je ne suis pas sur terre, là où je suis, je ne peux pas semer des graines de palmes'. Le soleil l'a alors aidé à descendre sur terre par une toile d'araignée en fils de cuivre. Dès lors Lai est resté sur la terre. Il avait amené avec soi le vro et le yune ».

La deuxième variante nous est racontée par le même auteur (Deluz idem.140-141) et a été recueillie auprès des Dan dans le village de Zadepleu :

« GURO et DA étaient des frères, même père même mère. Leur père avait plusieurs épouses. GURO était le cadet, DA l'aîné. GURO a voulu prendre une des veuves du vieux et DA a dit : 'non, tu n'as pas droit à la veuve de ton père' et GURO s'est fâché. C'était un bon tireur de l'arc.

¹¹⁵ Il s'agit des Archives nationales de Côte d'Ivoire, des différentes archives départementales du pays Gouro et de certaines bibliothèques.

¹¹⁶ Par traditionniste on entend toute personne qui détient la connaissance historique d'un lignage, d'un village, d'une région ou d'un peuple.

Il a pris son arc et ses flèches vers 4 heures du matin et s'est mis en route. Son frère DA a cru qu'il était parti à la chasse et l'a attendu jusqu'au soir. Comme il n'était pas revenu le lendemain matin, DA s'est mis à sa recherche. Il est allé jusqu'au fleuve. Arrivé devant Sassandra il a demandé au Wobé : 'N'avez-vous pas vu un homme avec un arc et des flèches ?'. Les Wobé ont dit : 'Nous l'avons vu passer ce matin'. Alors DA est revenu au village. En effet leurs ancêtres ne traversaient pas de fleuve (quand quelqu'un avait traversé le fleuve, il était parti définitivement). Quand le frère GURO est parti, celui qui l'a hébergé a été YOULE. Ils ont reconnu qu'ils parlaient le même dialecte. YOULE a donné sa sœur à GURO. Les GURO aiment les flèches parce qu'ils sont partis d'ici avec les flèches ».

La troisième variante obtenue auprès de nos informateurs gouro dans les villages de Koblata, Déhita, Lopoifla dans le département de Bouaflé et à Manfla dans le département de Zuénoula s'apparente à celle recueillie par Deluz (1970, p.141). Ce mythe présent sous plusieurs versions dans le pays gouro et chez l'ensemble des mandé-sud met en lumière la cause de dispersion entre Dan et Gouro. Cependant, ils conservent tous un dénominateur commun qui est l'adultère de l'un des membres de la famille. L'une des versions¹¹⁷ se présente comme suit :

« Il existe des alliances entre le Gouro et les Yacouba, les Gouro et les Senoufo et les Peuls. Aujourd'hui chaque peuple donne une base à ses alliances. Mais en ce qui concerne l'alliance entre les Gouro et les Yacouba, on nous a dit que les deux peuples vivaient ensemble et étaient des frères et le Yacouba va commettre un acte adultérin comme amande le Gouro va demander aux Yacouba un éléphantéau. Ce faisant, il va aussi arriver un jour que le Gouro va à son tour commettre le même acte adultérin et aura comme amande d'apporter une panthère vivante ne pouvant s'acquitter de cette amende il dû s'écarter du groupe pour éviter les exclusions. C'est ainsi donc qu'est né le système des alliances ».

Telles se présentent les différentes versions mythologiques dans les sources collectées.

1.2 Les traditionnistes et auteurs qui expriment l'autochtonie des Gouro

Pour justifier leur autochtonie les Gouro affirment qu'ils ne viennent de nulle part et qu'ils auraient toujours vécu sur ce territoire. À ces différentes versions soutenues par les populations, viennent s'ajouter les écrits de plusieurs auteurs mentionnant pour les uns que les Gouro disent ne rien savoir sur leurs origines et donc seraient des autochtones et pour les autres que les Gouro auraient toujours vécu sur l'espace ivoirien avec certains groupes ce qui expliquerait leur autochtonie.

Pour Kouakou Firmin¹¹⁸, les Gouro ont toujours vécu sur cet espace et ne viennent pas d'ailleurs. Il le souligne en ces termes : « L'on veut nous faire croire que la Côte d'Ivoire est un melting-pot et que tout le monde serait venu d'ailleurs. Comment comprendre et accepter qu'il n'y ait pas d'autochtones. Les Gouro et leurs frères Gagou sont les premiers habitants du pays ». Les traditionnistes de Manfla¹¹⁹ et Boli Bi Djenin¹²⁰ soutiennent qu'ils n'ont pas connaissance d'une provenance extérieure des Gouro et que ces derniers viendraient de la zone du Mahou. S'agissant des auteurs qui affirment l'autochtonie des Gouro, Tauxier (1924, p.97) le premier soutient :

« Quant aux Gouro eux-mêmes, ils ne savent rien sur leurs origines et se disent partout autochtones. Tout au plus leurs dires accusent-ils un certain va-et-vient de quelques tribus Gouro dans les limites de leur habitat actuel. Ainsi nous verrons plus loin qu'une tribu de Zuénoula dit venir du sud (circonscription de Sinfra) et place dans cette région le village de ses morts. Mais ce sont là des changements locaux et sans doute relativement récents. D'une émigration plus lointaine et totale les Gouro ne savent rien ou, s'ils savent quelque chose, ne veulent rien dire.

¹¹⁷ Voir entretien avec Douho Iritié, le 15/08/2017

¹¹⁸ Voir entretien avec Kouakou Firmin, le 24/08/2017.

¹¹⁹ Voir entretien avec les traditionnistes de Manfla, le 21/06/2018.

¹²⁰ Voir entretien avec Boli Bi Djenin, le 01/09/2017.

Mais cette dernière hypothèse est plus improbable et c'est avec sincérité, à mon avis, que les Gouro se disent autochtones».

À la suite de Tauxier, Méillasoux (1964, p.33) soutient une thèse sur l'autochtonie des Gouro. Selon cet auteur, les Gouro sont venus des régions habitées aujourd'hui par les populations Malinké, Bété et Baoulé, se déplaçant en petits groupes pour se rencontrer et se fondre dans leur habitat actuel. L'autochtonie des Gouro est également mise en évidence par Antoine Gauze¹²¹. Selon cet auteur, le groupe Dan ou Danhompomé composé des Dan, des Yacouba et des Gouro était situé dans le même espace que les Magwé. Les Magwé seraient les premiers habitants de toute la zone ouest de la Côte d'Ivoire. Ils occupaient le territoire compris entre le Bandama à l'Est, le fleuve Cavally et la frontière libérienne à l'Ouest, l'océan atlantique au Sud et le groupe Dan dont les Gouro au Nord. Les Magwé appartiennent au grand groupe gadi connu sous l'appellation krou. Ils seraient venus de l'orient avant de remonter plus tard vers le nord-ouest sous la poussée d'envahisseurs blancs, ils s'installaient près du marigot Kpéliéhonon dans l'actuelle région de Gagnoa. Une autre hypothèse sur l'autochtonie des Gouro nous est donnée par le professeur Niangoran-Bouah (1997, p26) :

« Les Kwanin occupaient la région comprise entre le Sassandra et la rive est du fleuve Comoé. Leur chef fut tué en combattant les migrants. Après sa mort, l'ensemble du groupe se plaça sous l'autorité de ses trois fils (...) qui se trouvaient auparavant au-delà de la rivière Tanoé».

À ces différents auteurs viennent s'ajouter deux historiens en l'occurrence G. Gonnin et. Allou (2006, p 53), ils affirment : « *L'on est sûr que les éléments constitutifs des Gouro sont partis de la région Mahou de Toubia qui constituait une zone de peuplement ancien qui accueillit les premiers détachements des Mandé* ».

Telles se présentent les différentes thèses sur l'autochtonie dans les sources collectées.

2. Les versions migratoires

Les différentes versions d'origines migratoires collectées sont au nombre de six. L'une fait venir les Gouro de l'Égypte, l'autre du Libéria, la troisième du Mali, la quatrième de la Guinée, la cinquième du Burkina-Faso et la sixième dit que les Gouro viendraient d'Israël.

2.1. Les versions migratoires recueillies dans les traditions orales

Les versions migratoires recueillies ont été collectées dans les villages de Déita, Lopoifla, Dabouzra, Gohouflla, Blanfla, Bognonzra, Gabia, et Petit-Zuénoula. Les sources orales qui rattachent les Gouro à l'Égypte ont été collectées dans quelques villages gouro notamment à Déhita, Lopoifla, Dabouzra et auprès de Doubi Néné. Ces informateurs n'indiquent pas les milieux dans lesquels la collecte des sources a été effectuée. Mais, ils croient fortement en cette origine égyptienne. Iritié Douho soutient :

« les Gouro sont un peuple qui a occupé le premier la Côte d'Ivoire et est venu de l'Égypte ancienne ». Quant aux traditionnalistes de Dabouzra ils affirment : « Les Gouro viennent de l'Égypte ancien, du temps des Pharaons. Ils faisaient partie du grand groupe mandé, qui s'est partagé en deux groupes : les Mandé-nord (les Malinké) et les Mandé-sud (les Yacouba, les Gban et les Gouro) et les Boussanga au Burkina-Faso »¹²².

Les traditionnistes de Gohouflla soutiennent cette version égyptienne en disant : « *Nous venions de l'Égypte avec les Sénoufo, les peulhs, les Boussanga. Arrivés ici, nous avons rencontré des populations qui étaient déjà installées* »¹²³.

¹²¹ Gauze Antoine cité par Gbagbo Laurent, 2002, sur les traces des Bété, Abidjan, PUCI, p.34.

¹²² Voir entretien avec les traditionnistes de Dabouzra, le 20/07/2017.

¹²³ Voir entretien avec les traditionnistes de Gohouflla, le 05/02/2017.

La deuxième thèse affirme que les Gouro viennent de l'actuelle République du Libéria sur les bords du fleuve Mano. L'auteur de cette origine est Sévérine Djènan Lou Yao épouse du chef de Blanfla. Elle affirme : « *Ce que j'ai appris de mon père est que les Gouro ont quitté le Libéria pour venir en Côte d'Ivoire, ils se sont premièrement installés à Bouaké* »¹²⁴. L'origine malienne des Gouro est le fait du chef de Bognonzra Flazan Ouin Bi Goré Lucien. Il l'exprime en ces termes : « *Les Gouro viennent du Mali actuel dans un village qui fait frontière avec le Burkina-Faso appelée Ouédja* »¹²⁵.

La quatrième version migratoire nous a été donnée par le chef du village de Gambia le chef Antoine Dogo N'guessan¹²⁶. Il affirme : « *Nous sommes venus de la Guinée* ». La cinquième version est celle qui fait venir les Gouro de l'ex Haute – Volta. Cette thèse nous a été donnée par Benie Patrice Lumba secrétaire général de la chefferie de Zuénoula – village. Notre informateur nous dit : « *Dans leur mouvement, ils sont passés par la Haute Volta* »¹²⁷.

2.2. Les versions migrations fournies par quelques auteurs

L'ethnologue Ariane Deluz (1970, p.63) attribue aussi une origine guinéenne aux Gouro. Selon cet auteur les Gouro viennent de la Guinée précisément de la localité de Kabala :

« Les griots de Kangaba (Mali) savent au moins la devise des Gouro, peuple issu du Mande. Par ailleurs, selon un de nos informateurs, les griots du village de Guinée que les Gouro appellent Kabala (probablement Kobala, près de Kankan) détiennent un corpus de traditions relatives à certains lignages gouro ».

L'auteur qui fait venir les Gouro de l'ex Haute-Volta est M. Casting, il le dit en ces termes : « établis il y a encore peu de temps à Mankono et à Séguéla étaient quelques siècles auparavant dans la vallée de la Haute Volta, vers Ouahigouya et le Yatenga, d'où ils seraient venus en devançant les Diomandé, peuple qui se dit de même race qu'eux »¹²⁸. L'historien Jean Noel Loucou (2002, p.60) partage l'avis d'une origine Gouro se rapportant à l'ancienne région de la Volta.

L'origine hébraïque des Gouro est le fait de certains traditionnistes gouro mais surtout du Révérend Dion Yayé Robert (2008, p.77). Il affirme :

« Trois des dix tribus d'Israël avec la tribu de Dan, se sont déportées au pays de Cusch, dans la partie orientale du continent africain. Cette région était appelée du nom de Nubie. La Nubie, en ce temps-là était ex-colonie égyptienne devenue le royaume de Cusch, l'actuelle Ethiopie. C'est de là que ces tribus hébraïques se sont répandues dans le continent africain. L'histoire contemporaine nous indique que les falashas (les exilés) d'Ethiopie sont issus de la frange de la tribu de Dan, restée en place en Ethiopie au XVI^e siècle. L'autre frange de la tribu de Dan, ayant suivi la route du fer et des caravaniers, quitta la Nubie au début du XVI^e siècle, pour atteindre le royaume du mandingue et enfin se retrouva dans le Mahou. Les danites d'Eburnie (Côte d'Ivoire) occupent aujourd'hui, l'ouest montagneux du pays, sous la fausse appellation coloniale de "Yacouba". Leur famille dérivée de la classe des "Choénin" (Cohen en hébreu), sous l'incorrecte appellation de "Gouro" occupe une partie du Centre Ouest de la Côte d'Ivoire. Dans leur longue et lente immigration depuis Canaan, ils sont passés par l'Assyrie, puis par la Nubie pour se répandre sur les continents Africains et Européen ».

¹²⁴ Voir entretien avec Djènan Lou Sévérine Yao à Blanfla, le 17/08/2017.

¹²⁵ Voir entretien avec le flazan Ouin Bi Goré Lucien, le 20/01/2017.

¹²⁶ Voir entretien avec Dogo Antoine, le 22/07/2018.

¹²⁷ Voir entretien avec Benie Patrice Lumba, 27/07/2018.

¹²⁸ Cité par Louis Tauxier 1924, nègres gouro et gagou (centre de la cote d'ivoire), Paris, Etudes soudanaises, p.96..

Après la présentation des versions d'origine, l'on se rend compte sans difficultés que ces versions sont contradictoires. Dès lors, qu'elle est celle qui est la plus proche de la vérité historique ? Répondre à cette interrogation passe par l'analyse de chacune de ces versions.

2. Analyse des versions d'origine

L'analyse menée ici est une critique interne et externe des versions d'origine suivant l'ordre dans lequel elles ont été exposées ci-dessus.

2.1 . Analyse des versions d'autochtonie

2.1.1. Analyse des versions mythologiques

Les mythes d'autochtonie sont présents dans l'histoire de plusieurs peuples en Côte d'Ivoire. Les différentes vagues migratoires des peuples en direction du territoire ivoirien à partir du XVI^e jusqu'au début XVIII^e voire même XX^e siècle ont suscité un déclenchement du statut d'autochtonie chez « *Les populations qui habitaient le territoire ivoirien par rapport aux différents groupes venus après et d'ailleurs* » comme le souligne Djamala Alexandre (2019, p. 85). Prouver son autochtonie reviendrait à dire que l'on est le premier occupant donc le propriétaire de l'espace occupé (*trèzan*). Les Gouro ont pour activité principale l'agriculture. Posséder la terre, signifierait donc occuper une place de choix dans la hiérarchie sociale et jouir de beaucoup d'autres avantages liés à la gestion du territoire. Cependant, comment apprécier ces mythes évoqués plus haut ? Que retenir de ceux-ci ?

Précisions dès le départ, qu'à l'exception du mythe de la cohabitation des Gouro avec d'autres peuples notamment les Gagou, les Yacouba, nous n'avons recueilli aucun mythe expliquant l'origine des Gouro ou la formation du monde comme celui recueilli par Deluz cité plus haut. Dans ce mythe, Deluz affirme que Lai qui serait l'ancêtre des Gouro serait descendu du ciel sur terre par l'entremise d'une toile d'araignée en fil de cuivre avec des graines de palmes, prix du pagne acheté par le soleil. Lai aurait emmené avec soi le vro et le yune. A quel moment s'est produite cette descente du ciel sur cette toile d'araignée ? Comment se nommait cette vieille qui aurait donné l'astuce pour recouvrir sa dette à Lai ? Lai est-il l'ancêtre de tous les Gouro ? À toutes ces questions notre auteur reste silencieux.

Le second mythe raconté par Deluz s'apparente à celui que nous avons recueilli pendant nos enquêtes dans le pays Gouro. Il est sans doute une autre forme de la cause de la dispersion entre l'ancêtre des Gouro et celui des Yacouba car comme le disent bien Gonnin et Allou (2006, p. 53) : « *Les traditions orales conservent plusieurs versions qui, toutes, considèrent les ancêtres respectifs Dan et Gouro comme des frères* ».

L'observateur non averti peut penser que les versions mythologiques présentées plus haut sont à écarter d'un revers de la main puisqu'elles relèvent du mythe. Cependant, l'observateur averti se rend compte de l'intérêt manifeste de ces versions. Elles donnent, en effet trois informations relatives à la conscience historique, au processus de formation des Gouro et à l'économie de ces derniers. Au niveau de la conscience historique, ces versions montrent que la présence des Gouro dans leur habitat actuel est relativement ancienne car il semble être difficile de situer des événements. Par ailleurs, elles montrent que les Gouro n'ont pas toujours vécu sur l'espace qu'ils occupent aujourd'hui.

Au plan du processus de formation ethnique, ces versions mythologiques enseignent que les Gouro ont une origine commune et auraient vécu sur un même espace à un moment donné avec certains peuples du même groupe ethnique mandé-sud. Ces peuples se sont-ils déplacés au même moment ? Cela reste encore à établir. Au plan de l'économie, elles indiquent que l'agriculture, la chasse et le tissage sont les premières activités économiques des Gouro.

2.1.2. L'analyse des différentes hypothèses sur l'autochtonie

Que penser des différentes hypothèses sur l'autochtonie des Gouro ? La thèse de l'autochtonie prônée par Kouakou Firmin doit être prise avec des réserves. Selon lui, l'autochtonie des Gouro se justifierait par le fait qu'il doit avoir forcément un premier occupant du territoire et ce premier occupant serait les Gouro. Il le traduit en ces termes : « *Comment comprendre et accepter qu'il n'y ait pas d'autochtones* »¹²⁹. Les Gouro auraient occupés les premiers cet espace avec les Gagou. Cette thèse est battue en brèche car les Gagou ne reconnaissent pas une parenté unique avec les Gouro comme le souligne très bien les traditionnistes de Gotabaoulé¹³⁰ et Tiaman Kouamé¹³¹.

Quant à Boli Bi Djenin et les traditionnistes de Manfla, leur thèse pourrait se comprendre par ces mots de Tauxier (1924, p. 97) : « *Quant aux Gouro eux-mêmes, ils ne savent rien sur leurs origines et se disent partout autochtones* ». Selon Ouattara Tiona (1999, p. 24), l'autochtonie des populations Tagbana affirmée par les sources écrites de la période coloniale ont été repris par les administrateurs coloniaux dans leurs rapports. Ce n'est qu'à partir des années 1960 que l'on a vu apparaître dans les rapports des responsables de l'administration moderne la version migratoire. L'hypothèse d'une autochtonie des Gouro selon Tauxier ne doit-elle pas être rangée dans le même ordre ? Cette « naïveté » n'est pas mis en exergue quand il affirme (1924, p.97) :

«Quant aux Gouro eux-mêmes, ils ne savent rien sur leurs origines et se disent partout autochtones. D'une émigration plus lointaine et totale les Gouro ne savent rien ou, s'ils savent quelque chose, ne veulent rien dire. Mais cette dernière hypothèse est plus improbable et c'est avec sincérité, à mon avis, que les Gouro se disent autochtones».

Pour Meillassoux les Gouro sont venus des régions habitées aujourd'hui par les populations malinké bété et baoulé se déplaçant en petits groupes pour se rencontrer et se fondre dans leur habitat actuel. Même s'il est vrai que les migrations Gouro ne furent pas de grands mouvements d'ensemble, cette façon de voir de cet auteur rencontre des limites. Disons, qu'il existe chez l'ensemble des Gouro l'idée d'une migration lointaine et commune. Ces différents territoires ne peuvent être les lieux d'origine des Gouro.

Que dire des hypothèses de Gauze et de Niangoran-Bouah ? Ces deux auteurs situent les Gouro sur les bords du Sassandra. Tous deux font mention d'une parenté commune entre Yacouba, Gagou et Gouro. Niangoran-Bouah affirme que la séparation entre Gagou et Gouro serait survenue avec l'arrivée des Akan au XVIII^e sans toutefois faire mention du groupe akan dont il est question. En outre, comment croire en la thèse de Niangoran-Bouah quand l'on sait que même si Gouro et Gagou ont vécu ensemble, ils se seraient séparés bien avant le XVI^e siècle et pour finir cet auteur fait mention de trois frères mais ne donne que des détails de l'aîné et du cadet. Que devient le troisième ?

La thèse de Gauze est discutable car l'idée d'une migration des Magwé sous la pression d'envahisseurs blancs à une période qui lui est difficile de présenter pourrait laisser à penser que les Magwé ont été refoulés de l'orient et que la thèse sur l'autochtonie des Magwé se justifie par le fait que les originaires de l'espace actuel ont perdu le fil des différentes migrations jusqu'à leur pays d'origine. Si Magwé et Gouro étaient donc installés sur le même espace au même moment. Ils auraient eu nécessairement la même « *trajectoire* » historique. Remettre en cause l'autochtonie des Magwé est aussi nier celle des Gouro.

¹²⁹ Voir entretien avec Kouakou Firmin, le 24/08/2017.

¹³⁰ Voir entretien avec les traditionnistes de Gotabaoulé, le 22/07/2018.

¹³¹ Entretien avec Tiaman Kouamé, le 23/07/2018.

Aussi, l'idée d'une origine orientale donne de se souvenir de la thèse de Cheick Anta Diop (Laurent Gbagbo, 2002, p.40) : « *C'est ainsi qu'en Afrique occidentale, les peuples qui se souviennent encore de leurs origines diront qu'ils viennent de l'Est et que leurs ancêtres avaient trouvé des pygmées dans le pays* ». L'autochtonie des Gouro relatée ici par les historiens Gonnin et Allou (2006, p.53) semble être limitée par ces mêmes auteurs car ils affirment :

« On peut considérer que l'ouest et le nord – ouest, que les Gouro occupèrent dès leur séparation d'avec les Manding depuis des millénaires, ont été des lieux de transit pour eux, avant de prendre plus tard, sous la pression des mêmes Mandé-nord, des voies qui devaient les conduire vers le centre-ouest ».

Dès lors que la zone du Mahou est un lieu de transit, il ne saurait être considéré comme le site originel des Gouro.

2.2. L'analyse de la version historique

L'origine égyptienne des Gouro nous a été révélée par les traditionnistes gouro lors de la collecte des sources. Elle est à prendre avec beaucoup de réserves. En effet, il paraît curieux que les Gouro connaissent l'existence de l'Égypte et de la société pharaonique. Car les convictions de nos informateurs ne reposent que sur des affabulations en grande partie. Iritié Douho affirme : « les Gouro sont venus de l'Égypte ancienne et je crois qu'il pourrait avoir des traces, néanmoins je ne m'y suis jamais rendu et je n'ai pas non plus fait des recherches »¹³². Disons aussi que la thèse de nos informateurs repose sur le résultat des recherches menées par l'éminent égyptologue Cheikh Anta Diop où il admet que l'humanité a pris naissance en Afrique, dans la zone des sources du Nil, impliquant un premier peuplement de la terre ethniquement homogène et négroïde.

L'origine libérienne des Gouro soulignée par Djènan Lou Sévérine nous paraît logique. Cependant, elle demeure peu convaincante. En effet, d'après les travaux de Dwyer et Kastenholz, les mandé occupent la plus grande partie de la moitié ouest de l'Afrique. Les langues mandées sont parlées par plusieurs populations de l'Afrique occidentale dont celles de la Côte d'Ivoire et du Libéria. La classification interne de la famille mandé la plus récente¹³³ est celle de Valentin Vydrine. Elle se manifeste sous forme deux grandes branches¹³⁴. Dans la branche Sud-Est l'on a au sud plusieurs groupes ethniques au nombre desquels l'on retrouve les Gouro en Côte d'Ivoire et les Mano au Libéria. L'origine libérienne des Gouro révélée par notre informateur ne repose que sur une appartenance commune d'une base linguistique des Gouro de « Côte d'Ivoire » d'avec les Mano au Libéria.

L'origine guinéenne des Gouro pourrait se justifier par une sorte de migration. C'est-à-dire que l'espace guinéen fut un territoire parcouru par quelques lignages Gouro dans leur évolution. À cet effet, Deluz (1970, p 63) affirme :

« les griots du village de Guinée que les Guro appellent Kabala (probablement Kobala, près de Kankan) détiennent un corpus de traditions relatives à certains lignages guro. Enfin, chez les Dan peuple avec qui les Guro ont une parenté à plaisanterie et qui aurait suivi la même route de migrations ».

¹³² Voir entretien avec le chef Iritié Douho, le 15/08/2017.

¹³³ Si l'on en croit Valentin Vydrine, la distance chronologique entre les branches les plus éloignées dépasse 5000 ans et même entre certaines langues vont jusqu'à 6000 ans. La plus récente est celle ayant une distance chronologique ne dépassant pas 2500ans.

¹³⁴ Ces deux branches se présentent de la façon suivante :

Ouest (groupes manding, Mokolé, Vâi-Kono, Jogo ; Sud – Ouest : Sosso, Dialonké, Soninké, Bozo, Bobo, Samogho)
Sud – Ouest (Sud : Dan, Guro, Tura, Yaoure, Mano, Wan, Mwa, Beng, Gban; Est : San, Bisa, Busa, Boko, Bokobaru, Kyenga, Shanga)

Cette présence des Gouro dans cet espace s'expliquerait par le fait qu'installés dans la région du Mahou avant l'arrivée des mandé nord les Gouro ont entretenu des relations d'échanges avec ces peuples de l'autre côté surtout que la perception des frontières est un phénomène relativement récent. Pour finir disons que la thèse d'une origine guinéenne des Gouro n'est pas à balayer du revers de la main surtout quand on sait que les Gouro sont classés selon la base linguistique dans le groupe mandé sud or ces derniers ont une origine guinéenne.

Castaing M (Tauxier 1924 p.96) l'un de ceux rapportent l'origine voltaïque des Gouro justifie sa thèse en établissant un rapprochement des Gouro, d'avec les Diola, les Guio, les Guerzé, les Guéré, les Ouobé, bien plus il montre une relation de parenté entre les Gouro et les Diomandé. Cette thèse ne peut être retenue car la parenté des Gouro et des Diomandé appelle beaucoup de réserves. En effet, comme leur nom l'indique les Diomandé semblent un mélange de mandé en l'espèce malinké sud avec les Dio ou Guio ou Dyola ou Dan qui eux semblent bien être parents des Gouro.

Cependant, les Diomandé contrairement à l'idée de Castaing doivent être rattachés au mandé nord et non au Gouro qui ont une langue et un état social bien différent de ceux-ci. Selon Tauxier (1924 p. 97), la seule raison sérieuse qui pourrait faire supposer que les Gouro sont d'origine voltaïque est qu'on retrouve chez eux un petit culte du soleil¹³⁵, apanage de quelques féticheurs et que ce culte semble bien spécial aux voltaïques, ne se retrouvant pas chez les mandé. La présence de ce culte ne peut-être une raison suffisante pour justifier l'origine voltaïque des Gouro. Cette thèse est donc à écarter.

La thèse d'une origine hébraïque des Gouro est soutenue par le Révérend Dion Yayé Robert, cet auteur fait remarquer que les Gouro sont une "famille dérivée" des Yacouba. Or toujours selon le Révérend Dion, les Yacouba sont issus de la tribu Dan d'Israël et ils se seraient déportés au pays de Cusch en passant par l'Assyrie. Ils auraient quitté Cusch pour rejoindre le royaume du Mandingue au début du XVI^e siècle pour enfin venir s'installer dans la zone du Mahou dans le nord-ouest de la Côte d'Ivoire.

Cette thèse du Révérend Dion repose sur quelques faits palpables. Premièrement, l'origine commune des Gouro et des Yacouba. En effet, les Yacouba et les Gouro font partir du même groupe linguistique Mandé et plus singulièrement Mandé-sud. Les sources orales font aussi état d'une parenté unique entre ces deux groupes et de plus Gouro et Yacouba partagent de nos jours un système d'alliance comme c'est le cas avec les Sénoufo.

Ensuite, l'idée d'une origine étrangère "*d'une migration lointaine*" partout présente chez les Gouro. Cette idée semble bien être confirmée par les résultats des travaux entrepris par Cheikh Anta Diop, lesquels travaux admettent que l'humanité a pris naissance en Afrique dans les sources du Nil. Cependant, la thèse du Révérend rencontre des limites. Le Révérend affirme que les Gouro auraient quitté Cusch pour rejoindre le royaume du mandingue au début du XVI^e siècle pour enfin venir s'installer dans la zone du Mahou dans le nord-ouest de la Côte d'Ivoire. Selon les traditions orales recueillies et sur la base des généalogies Gouro qui pour les plus longues (d'après la mémoire des traditionnistes) remontent de quinze à seize générations, c'est dire que l'on pourrait situer le début de la migration Gouro au XV^e siècle au moins, période qui correspond très bien à la première phase de l'expansion mandé développée pleinement par des auteurs¹³⁶.

Considérant ce fait, l'on ne saurait retenir la date d'une migration gouro dans le royaume mandingue au XVI^e siècle. Retenons que même si la thèse du Révérend semble assez plausible, la chronologie présentée par le Révérend donne de remettre en cause cette théorie. L'origine malienne des Gouro établie par nos informateurs repose sans doute sur le rapport qu'ils établissent entre Mali-mandingue et mandé. Le terme mandé est utilisé pour désigner l'ensemble du groupe et celui de manding

¹³⁵ Il doit s'agir du culte du dieu « Irié » dieu-soleil chez les Gouro.

¹³⁶ Voir les travaux d'Emmanuel Terray (1995), Yves Person (1968).

pour désigner le plus important. Cependant, les deux termes ont la même origine. Or comme le dit bien Terray (1995, p. 2):

« Telle que nous la connaissons aujourd'hui, l'histoire médiévale de l'Afrique de l'Ouest est à bien des égards dominée par un phénomène que nous appellerons « l'expansion mandé » à partir d'un foyer initial situé sur le haut Sénégal et le haut Niger, les Mandé se répandent et exercent leur action dans des régions de plus en plus lointaines et auprès de peuples de plus en plus différents. Par Mandé, nous entendons ici l'ensemble formé par les Soninké et les Bambara, à exclusion des peuples forestiers qui sur le plan linguistique, appartiennent eux aussi à la famille mandé ».

C'est dire que les Gouro ne sont proches que de leurs "cousins" que seulement sur la base linguistique et qu'ils aient pu se séparer bien avant le XIII^e siècle.

2.3. Essai sur l'origine historique des Gouro

L'historiographie africaine montre que les mythes d'origine sont des signes d'autochtonie. Cependant, dans le cas qui nous concerne, qu'il y ait chez les Gouro, l'absence totale d'une conscience collective de conquête de territoire en vue d'en déposséder les premiers occupants ne saurait justifier pleinement leur autochtonie. En effet, il existe chez la plupart des Gouro une conscience propre à un exode d'un territoire occupé, il y a très longtemps.

Il convient de retenir que la présence des Gouro sur l'espace qu'ils occupent ou qu'ils ont naguère occupé reste très ancien. À la question de savoir depuis quand seraient-ils installés dans l'espace qui constitue aujourd'hui l'espace ivoirien? Nous ne pourrions donner une réponse précise car notre documentation est limitée à ce sujet. Cependant, ils sont des Proto-mandés c'est-à-dire des ancêtres des actuels Mandé, et donc ils seraient présents sur le territoire ivoirien bien avant les Mandé connus aujourd'hui. D'après les auteurs du Mémorial de Côte d'Ivoire (1987, T1, p. 57).

« les Mandé proviennent de la région du Lac Tchad qu'ils quittent estime-t-on, au début du deuxième millénaire. Tandis que les uns notamment les Mandé-nord s'installent dans le Haut-Sénégal-Niger, futur berceau du Mandé tout entier, d'autres se dirigent tout droit vers la forêt et s'y fixent. Une troisième branche va occuper plus à l'ouest la zone comprise entre l'actuel pays Mahou et les environs de Kankan en Guinée ».

Les Gouro seraient probablement originaire de la région du Tchad, et se seraient primitivement installés au début du deuxième millénaire dans la partie septentrionale de l'actuel pays Mahou comme les Yacouba avec lesquels, ils sont apparentés par la langue. Aussi, vivaient-ils sans doute dans le même espace auparavant car d'après les traditionnistes interrogés dans les villages Gouro, à la question de savoir avec quels peuples les Gouro font-ils alliance, ils répondirent : « Il existe des alliances entre le Gouro et les Yacouba, les Gouro et les Senoufo et les Peuls. Aujourd'hui chaque peuple donne une base à ces alliances. Mais en ce qui concerne l'alliance entre les Gouro et les Yacouba, les traditions révèlent que les deux peuples vivaient ensemble et étaient des frères et le Yacouba va commettre un acte adultérin comme amende les Gouro vont demander aux Yacouba un éléphantéau. Ce faisant, il va aussi arriver un jour que le Gouro va à son tour commettre le même acte adultérin et aura comme amende apporter une panthère vivante ne pouvant s'acquitter de cette amende il dû s'écarter du groupe pour éviter les exclusions. C'est ainsi donc qu'est né le système des alliances »¹³⁷.

Ce récit paraît être une légende. Mais il nous apprend qu'il eut des contacts voir des relations entre les Gouro et les Yacouba à un endroit, sûrement dans l'actuel Mahou. C'est avec le déclin de l'empire du Mali qui va provoquer l'arrivée des Mandé – Nord au XVI^e siècle que les Gouro quittèrent totalement cette zone en effectuant des déplacements internes sur le territoire ivoirien et finirent par s'installer dans la

¹³⁷ Entretien avec le chef de Déhita Iritié Douho, le 15/08/2017.

région de l'actuel pays Gouro. En effet, les migrations des Mandé – Nord¹³⁸ vers le sud à partir du démantèlement de l'Empire Mali consécutif aux crises de succession du XV^e et XVI^e siècle, bouleversèrent la stabilité relative de la zone de peuplement des Mandé-sud. Toutefois, une chose dont nous sommes certains, c'est que les Gouro sont installés dans la zone qu'ils occupent bien avant le XVI^e siècle.

Conclusion

Au terme de notre analyse, il ressort que plusieurs versions existent sur l'origine des Gouro. De l'analyse des mythes, des hypothèses sur l'autochtonie et autres versions historiques se rapportant à ce peuple, il paraît évident de noter que les ancêtres de ceux qui deviendront les Gouro sont une population mandé issue de l'émiettement de ce vaste ensemble depuis environ 1600 ans avant l'ère chrétienne. Venus de la région du Lac Tchad, ils s'installent sur le territoire ivoirien au II^e millénaire dans la zone du Mahou. Le déclin de l'empire du Mali qui va provoquer l'arrivée des Mandé – Nord au XV^e – XVI^e siècle obligent les Gouro à quitter totalement la zone du Mahou en direction de la zone préforestière.

Sources et bibliographie

Sources orales

NOM ET PRÉNOMS	RÉSIDENCE	PROFESSION	DATE DE L'ENTRETIEN
Iritié Douho	Déhita	Chef de village	15/08/2017
Tiaman Kouamé	Doukouya	Chef de village	23/07/2018
Kouakou Firmin	Abidjan – Cocody	Homme politique	24/08/2017
Bénié Patrice	Petit – Zuénoula	Notable	27/07/2018
Dogo Antoine	Gabia	Chef de village	22/07/2018
Boli Bi Djenin	Abidjan – Abobo	Marin à la retraite	21/06/2017
Djenin Lou séverine	Blanfla	Paysanne	17/08/2017
Ouin Bi Goré	Bognonzra	Chef de village	20/01/2017
Dje Bi	Dabouzra	Instituteur à la retraite	20/01/2017
Kodjané Bi Zo	Gotabaoulé	Chef de village	22/07/2018
Tié Bi Djè	Manfla	Chef religieux	21/06/2018

Bibliographie

DELUZ (A.), 1970, Organisation Sociale et Tradition Orale, Les Guro de Côte d'Ivoire, Paris, Mouton, 97 p.

DIABATE (H.), 1987, Mémorial de la Côte d'Ivoire, « Les fondements de la Nation ivoirienne », Tome 1, Abidjan, Edition AMI, 290p

GBAGBO (L.), 2002, Sur les traces des Bété, Abidjan, PUCI, 174 p.

GONNIN (G.) et ALLOU (K.R.), 2006, Côte d'Ivoire : les premiers habitants, Abidjan, Ed. CERAP, 121 p.

HALKIN (L. E), 1953, Initiation à la critique historique, Paris, Armand Colin, 190 p.

LOUCOU (J.N.), 2002, *Histoire de la Côte d'Ivoire, Tome 1, Peuples et Ethnies*, Abidjan, Ed. NETER, 200 p.

¹³⁸ L'histoire des Mandé sud est étroitement liée à celle des Mandé-Nord, en raison du mouvement régulier des commerçants entre les régions du nord et celles du sud, où les marchands viennent se procurer les esclaves, la cola et l'or destinés au Mali

- MÉILLASSOUX (C), 1964, *Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire*, Paris, Mouton, 382 p.
- NIANGORAN-BOUAH (G.), 1997, *Le trésor du Marahoué : sculptures lithiques de Gohitafla*, Abidjan, EDILIS, 219 p.
- OUATTARA (T.F.), 1999, *Histoire des Fohobélé de Côte d'Ivoire : une population Sénoufo inconnue*, Paris, Karthala, 274 p.
- TAUXIER (L), 1924, *Nègres gouro et gagou (centre de la Côte d'Ivoire)*, Paris, *Etudes soudanaises*, 377 p.
- TERRAY (E.), 1995, *Une histoire du royaume abron du Gyaman : des origines à la conquête coloniale*, Paris, Karthala, 397 p.
- YAYE (D.R), 2008, *Les Danites d'Eburnie*, Abidjan, Ed. OMCI, 119 p.

La maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (MACA) ,1980 -2016: lieu de resocialisation ou de récidive ?

Dr Akabla Florentine AGOH épouse KOUASSI
Département d'Histoire,
Université Alassane Ouattara, Bouaké/ Côte d'Ivoire
agohflorentine@yahoo.fr

Résumé

La Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA) est le plus grand établissement pénitentiaire de la Côte d'Ivoire qui a ouvert ses portes en 1980. Influencée par les mutations socio- politiques du pays, elle représente néanmoins pour le système judiciaire ivoirien un moyen efficace de prévention de la délinquance, de la criminalité et même de résorption de la récidive. La Maca fait partie des prisons modernes qui associent à l'enfermement, la rééducation, la réadaptation sociale, voire la resocialisation. Celle-ci implique un accompagnement moral, professionnel et éducatif de la personne incarcérée par le recours au travail, aux moyens éducatifs et culturels et aux loisirs. Cet article se propose de jeter un regard critique sur les moyens mis en œuvre par la MACA pour réaliser sa vocation de resocialisation.

Mots -clés : MACA – Resocialisation – Récidive – Côte d'Ivoire – Travail.

Abstract

Abidjan Prison and Correction House (Maca) is the largest penitentiary institution in Côte d'Ivoire which opened in 1980. Influenced by the socio-political changes in the country, it nevertheless represents for the judicial system Ivorian, an effective means of preventing delinquency, crime and even resorption of recidivism. Maca is part of modern prisons that combine confinement, re-education, social rehabilitation and even resocialization. This involves moral, professional and educational support for the incarcerated person through the use of work, educational and cultural resources and leisure activities. This article aims to take a critical look at the means implemented by Maca to achieve its vocation of resocialization.

Keywords: Maca – Resocialization – Recidivism – Ivory Coas – Work.

Introduction

Ouverte le 3 mai 1980, la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA) est le plus grand établissement pénitentiaire dont dispose la Côte d'Ivoire pour recevoir, punir et corriger les contrevenants aux normes, principes et lois de la société ivoirienne. Cet établissement qui accueille les criminels, les délinquants et autres déviants de la société dispose d'une capacité d'accueil de 1500 places. Mais, en 2016, il recevait environ 5000 détenus (Le Marcis, 2017, p.85) vivant dans une grande précarité.

L'une des missions essentielles assignée à cette prison par les autorités ivoiriennes est la resocialisation du détenu par le travail. Il bénéficie à cet effet d'une formation professionnelle pendant le séjour carcéral. Dans ce milieu, le travail semble être un instrument de moralisation, de rééducation, de réadaptation sociale, voire de resocialisation (Agboton, 1994, p. 25). La gestion efficiente du milieu carcéral de la MACA depuis 1980 est pour le système judiciaire ivoirien un moyen efficace de prévention de la

délinquance, de la criminalité et même de résorption de la récidive. Cependant, de tous les nombreux remous¹³⁹ dont la prison fut victime, celui de 2016 a beaucoup fragilisé ce milieu carcéral dans la réalisation de ses objectifs. En février de cette année, la mutinerie qui secoua la prison d'Abidjan se solda par le décès du célèbre détenu Yacou le Chinois, chef du « gouvernement informel » de la Maca et du pillage de la prison¹⁴⁰.

Les échos qui parvinrent de ce centre pénitencier distillés à travers la presse et les rapports des organisations non gouvernementales remirent en cause l'efficacité des moyens d'action de la Maca. L'intérêt de cette étude est donc de mettre en lumière la question de l'insertion sociale des détenus de la MACA. Pour se faire il serait intéressant d'analyser les différents types d'activités développées dans cette prison d'une part et d'examiner l'impact des actions de ce système carcéral hérité de la colonisation française sur les repris de justice. En d'autres termes, la MACA est-elle effectivement un lieu de resocialisation comme le défendent les pouvoirs publics ou plutôt un cadre propice à l'endurcissement et même à la récidive des prisonniers ?

L'objectif principal de ce travail est de savoir si en dépit des activités d'insertion mises en place dans le plus grand établissement pénitentiaire de la Côte d'Ivoire, celui-ci a réussi réellement à réaliser l'insertion des détenus dans la société ivoirienne.

Pour élaborer ce travail, l'étude s'est appuyée sur des études de socio-anthropologie, d'histoire, de criminologie sur les prisons et des articles de journaux¹⁴¹ qui ont permis d'orienter la ligne générale¹⁴² ; de connaître les éléments qui font défaut et éventuellement avoir des indications sur les sources à exploiter. Cette première phase a orienté et élargi la recherche documentaire vers les sources manuscrites et imprimées. À propos des sources manuscrites, nous avons exploité essentiellement les dossiers des Archives de l'Eglise Méthodiste Unie de Côte d'Ivoire. Ces documents sont des rapports faits par l'aumônerie des prisons, hôpitaux, cliniques et croix bleue de l'Eglise Méthodiste lors des synodes. Ces archives ont fournis l'essentiel des informations sur l'accompagnement psychologique et matériel des détenus faits par l'aumônerie de l'Eglise méthodiste. Nous avons également eu recours à des décrets et des textes juridiques règlementant le fonctionnement des établissements pénitentiaires en Côte d'Ivoire. Les témoignages déjà recueillis de certains prisonniers ont permis d'apprécier l'avis des détenus sur les méthodes d'insertion de la MACA¹⁴³.

Pour une meilleure analyse de notre sujet, l'étude se propose d'abord de présenter les caractéristiques de la MACA, ensuite de mettre l'accent sur ses instruments de resocialisation et enfin faire une analyse des raisons ou des fondements de la récidive.

¹³⁹Il s'agit entre autre du coup d'état de 1999, de la pénurie d'eau de 2004, de la crise post électorale de 2010 qui occasionnèrent de multiples évactions. A cela il faut ajouter la mutinerie de 2014 et la plus récente de 2016.

¹⁴⁰ Voir supra pour plus d'informations.

¹⁴¹ Voir bibliographie.

¹⁴² La majorité de ces documents contiennent des informations sur l'aspect physique et la population carcérale de la MACA

¹⁴³ Ces témoignages sont contenus dans les études de CISSE Nazéré et certains articles de journaux (voir bibliographie)

1. La MACA: cadre physique et caractéristique des effectifs

La plus grande prison de Côte d'Ivoire sert à la fois de maison d'arrêt et de correction, destinée à recevoir aussi bien les prévenus¹⁴⁴ que les condamnés¹⁴⁵ dont le nombre n'a fait que croître au fil des années. Ses installations se sont vite trouvées limiter et mise à rude épreuve face aux nombreuses sollicitations.

1.1. Les caractéristiques de la MACA

Les prisons modernes comme la Maca sont un héritage colonial. Le premier établissement pénitentiaire, la prison de Grand Bassam, servait de moyen de répression et de système de détention des récalcitrants à l'ordre français (Diabaté, 2010, p. 25). En 1949, elle reçut les détenus politiques du PDCI-RDA¹⁴⁶. La Côte d'Ivoire ayant bénéficié du système judiciaire français se dote de plusieurs établissements « d'enfermements » dont la MACA qui ouvre officiellement ses portes le 03 mai 1980.

La maison d'arrêt et de correction d'Abidjan est la principale prison ivoirienne bâtie sur une superficie de douze hectares. La population carcérale de cette prison est répartie dans six principaux bâtiments. Il s'agit des bâtiments A, B, C et assimilés et de deux quartiers spécifiques abritant les femmes et les mineurs¹⁴⁷. Ces quartiers spécifiques tout comme le bâtiment C sont des constructions à un étage. Les bâtiments A et B sont quant à eux des constructions à quatre niveaux. Le bâtiment des assimilés ne comporte que deux étages (Cissé, 2006, p. 21). À la MACA, les détenus sont affectés dans les bâtiments en fonction de la gravité de l'infraction, du statut social, de l'âge et du sexe. Le bâtiment C est destiné aux auteurs des longues peines. Le premier étage, dénommé « le Blindé », quartier de haute surveillance, est prévu pour les criminels, coupables de crimes de sang¹⁴⁸. Les détenus coupables de délits mineurs et condamnés par conséquence à une peine inférieure ou égale à cinq ans sont logés au bâtiment A. Le bâtiment B est quant à lui réservé en principe aux prévenus, c'est-à-dire des détenus qui n'ont pas encore fait l'objet d'un jugement et qui attendent d'être fixé sur leur sort.

Le statut social est également déterminant dans la répartition des détenus à la MACA. Un bâtiment spécifique appelé bâtiments des « assimilés » a été construit pour recevoir des détenus politiques ou

¹⁴⁴ Ce sont les détenus n'ayant pas fait l'objet d'une condamnation définitive, aussi bien les inculpés et les accusés que les condamnés ayant formé appel, opposition ou pourvoi (article 2 du décret n°69-189 du 14 mai 1969, portant réglementation des établissements pénitentiaires et fixant les modalités d'exécution des peines privatives de liberté).

¹⁴⁵ Ce sont les personnes ayant fait l'objet d'une décision définitive.

¹⁴⁶ Le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) est la section ivoirienne du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) d'où l'appellation PDCI-RDA. En 1949, précisément le 06 février, des incidents éclatent à Treichville dans la salle de cinéma comocico où un ancien élu, Etienne Djaument, transfuge du RDA, est venu prononcer une conférence pour expliquer les raisons de son départ de ce parti. Il veut jeter le discrédit sur la Direction du PDCI-RAD pour son alliance parlementaire avec le Parti Communiste Français (PCF). Il est aidé en cela, par l'administration coloniale qui voit en la Colonie de Côte d'Ivoire, un prolongement du monde occidental, dans le contexte de guerre froide qui prévaut. L'administration coloniale veut aussi décapiter le RDA, le parti le plus représentatif de la lutte anticoloniale. A Treichville, les militants RDA, venus empêcher la tenue de la conférence affrontent ceux de Djaument, soutenus par les militants des autres partis, notamment ceux du Parti Progressiste. Le bilan de l'affrontement est de un mort, plusieurs blessés et de nombreuses arrestations (Diabaté, 2010, p.25).

¹⁴⁷ Amédée ASSI, « Lycée supérieur de Yopougon. Les bagnards font leur rentrée », *Ivoir'Soir*, du mercredi 16 janvier 1991.

¹⁴⁸ Il s'agit de ceux qui au cours d'une attaque à main armée ont ôté la vie à leurs semblables. In, Amédée ASSI, Art.cité.

détenus d'opinion¹⁴⁹, les fonctionnaires et les cadres du secteur privé qui se sont rendus coupables de divers délits : abus de confiance, détournements etc¹⁵⁰.

Autres quartiers de la MACA, le Centre d'observation des mineurs (COM) et le bâtiment des femmes. Les mineurs dont les quartiers jouxtent celui des femmes sont géographiquement assez éloignés des adultes. Mais cette séparation n'est pas respectée de manière rigoureuse¹⁵¹. Le porte-parole des jeunes détenus demandait à cet effet aux autorités compétentes le transfert de leur centre de la prison. Car dit-il, « ils ont de fréquents contacts avec leurs aînés »¹⁵². Le Bureau International Catholique pour l'Enfance (BICE) a essayé de résoudre le problème en construisant une cloison pour séparer les adultes des mineurs en détention-observation¹⁵³. Quant aux femmes, elles sont strictement séparées des hommes et leur quartier est séparé du reste de la prison par de hauts murs érigés dans l'intention d'éviter tous contacts avec les hommes. Dans leur bâtiment, ces femmes détenues sont à leur tour réparties dans les cellules en fonction du statut social, de l'âge et surtout des vices.

À y regarder de près, la répartition des détenus au sein de cet établissement pénitentiaire semble respecter les normes sociales. Mais en réalité, elle est théorique dans la mesure où à l'intérieur, on assiste à beaucoup de mutations inter/intra bâtiments vu l'effectif pléthorique de la prison (Cissé, 2006, p.24). En effet, le constat qui se dégage donc au niveau de cette prison, est la persistance d'une promiscuité favorisant parfois la cohabitation de détenus d'âges et de sexes différents. Ces personnes disposent de moins d'un mètre carré d'espace alors que la norme minimale acceptable aux dires de Guei François, directeur de l'administration pénitentiaire en 2000 est de cinq mètres carrés par détenu¹⁵⁴.

Une autre spécificité de cette prison est la vétusté de ses installations. En effet dans la plupart des pays sous-développés, les difficultés économiques relèguent au second plan les problèmes pénitentiaires car jugés non prioritaires. Selon une révélation faite par Laurent Gbagbo qui avait été incarcéré à la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan au début des années 1990, « ce sont en moyenne deux à quatre personnes » qui décédaient chaque jour de « faim, ou faute de soins ou dès suite d'une maladie » (Agboton, 1994, p 590). Ces propos ont été confirmés par les autorités ivoiriennes qui ont soutenu qu'en 1991, 175 prisonniers avaient trouvé la mort sur l'ensemble des 33 (trente-trois) prisons que comptait le pays (Agboton, 1994, p 590). Jusqu'en 2011, les installations de la Maca étaient dans un état de délabrement avancé. Ainsi, des organismes comme Médecins Sans Frontières (MSF), le Bureau International Catholique pour l'Enfance (BICE) se sont constamment relayés pour assainir le milieu¹⁵⁵.

En 1999, ils ont conduit une cinquantaine d'action de salubrité dans l'établissement pénitentiaire. MSF a construit un pavillon réservé aux détenus malades de la tuberculose et a réparé la tuyauterie défectueuse¹⁵⁶. Cette organisation a en outre contribué à la réhabilitation de l'infirmerie dont la réfection s'est faite en même temps qu'une morgue attenante, ultramoderne avec salle d'autopsie. Depuis 1998,

¹⁴⁹ Laurent et Simone Gbagbo, les anciens époux présidentiels, sont passés à la MACA en 1992. A la fin des années 2000, il y a eu les pointes de la filière café-cacao, Henri Amouzou, Tapé Doh ou Angelin Kili, tous remis en liberté provisoire en 2011. En août 2012, Laurent Akoun et Alphonse Douati, respectivement secrétaire général et secrétaire général adjoint du Front Populaire Ivoirien (FPI) fondé par Laurent Gbagbo, y ont été incarcérés.

¹⁵⁰ Amédée ASSI, Art.Cité

¹⁵¹ ONG N'Gboadô, *Rapport diagnostic des établissements pénitentiaires de Grand Bassam, d'Abidjan et de Dabou*, avril 2012, p.12.

¹⁵² Idem.

¹⁵³ Patrice DOUH, « Détenus agriculteurs et éleveurs », *Fraternité Matin* du mercredi 26 avril 2000.

¹⁵⁴ Patrice DOUH, « Pour des prisons plus humaines », *Fraternité Matin* du 26 avril 2000.

¹⁵⁵ On enregistrait en 1998, 313 décès.

¹⁵⁶ On se souvient que le mauvais état de la tuyauterie de la MACA avait infecté l'eau destinée aux détenus du bâtiment provoquant une épidémie de choléra. Voir Patrice DOUH, « MACA », *Fraternité Matin*, du mercredi 26 avril 2000.

MSF a mis au point un protocole sanitaire qui oblige toutes les personnes munies d'un mandat de dépôt, entrant à la MACA, à se faire systématiquement consulter et soigner en cas de maladie¹⁵⁷. La Croix Rouge a également investi près de soixante millions de francs dans la réhabilitation des établissements pénitentiaires du pays. Au niveau de la MACA, elle a entièrement construit la cuisine de cet établissement et a investi environ trente millions de francs en médicaments et produits d'entretien destinés aux prisons¹⁵⁸.

En outre, les conditions de détention sont pénibles. Selon René Dégni Segui¹⁵⁹, les cellules ne bénéficient d'aucun aménagement, ni d'équipement particulier¹⁶⁰. Il a fallu attendre 2011 pour que le gouvernement procède au rajeunissement des installations de la prison à la suite de l'évasion de la totalité des prisonniers au fort de la crise post-électorale. Une autre caractéristique de cette prison est son effectif pléthorique.

1.2. La MACA, un univers carcéral surpeuplé

À sa création en 1980, le pénitencier d'Abidjan était déjà débordé selon les dires du régisseur de la prison en 2015 (Cissé, 2015, p. 20). La population carcérale de cette prison oscillait entre cinq mille (5000) et six mille (6000) détenus pour une capacité d'accueil de mille cinq cent (1500) places. En octobre 1997, on enregistrait par exemple 5462 détenus¹⁶¹. Le 20 avril 2012, les études effectuées par l'Organisation Non Gouvernementale N'Gboadô¹⁶² révélèrent un effectif de 2500 détenus¹⁶³. En dehors des détenues femmes et des mineurs qui bénéficient de quelques privilèges compte tenu de leur nombre réduit dans les cellules, une surpopulation s'observe dans les cellules des autres bâtiments.

Trois types d'effectifs sont à retenir au niveau des bâtiments A, B et C. Ces effectifs vont de dix à quinze détenus pour les cellules dites « responsables » et jusqu'au-delà de soixante parfois pour les cellules recevant tout le monde sans distinction. Cette surpopulation de la MACA a connu un pic particulier au début des années 2000 comme en témoigne le tableau 1. Ces chiffres ont été obtenus grâce à une étude réalisée par Cissé Naziéré (Cissé, 2006, p.24). En raison des événements sociopolitiques qui ont secoué la Côte d'Ivoire en décembre 1999 et ayant occasionné des évasions massives à la MACA, l'administration locale ne disposait pas des données statistiques relatives aux années antérieures à l'année 2000. Grâce à l'étude de Cissé, nous pouvons apprécier la variation des effectifs en rapport avec l'évolution politique du pays. Les effectifs ont été relevés au mois de décembre des années 2000 à 2005. Pour ce qui est de l'année 2006, l'effectif a été relevé dans le mois d'août. De façon générale, les données statistiques sont loin d'être stables compte tenu de la fluctuation que connaît le milieu autour des entrées (condamnés et prévenus) et des sorties pour ceux qui ont fini de purger leur peine.

¹⁵⁷ Patrice L. DOUH, « MACA », Art.Cité.

¹⁵⁸ Patrice DOUH, « Détenus agriculteurs et éleveurs », *Fraternité Matin* du 26 avril 2000.

¹⁵⁹ Ex président de la Ligue ivoirienne des droits de l'homme, ex pensionnaire de la MACA

¹⁶⁰ Pas de toilettes, ni lit, ni table, ni électricité ... Voir Patrice L. DOUH, « Pour des prisons plus humaines », Art.Cité.

¹⁶¹ Josette BARRY, « Système pénitentiaire. De la répression à la réinsertion », *Fraternité Matin* du 10 octobre 1997, p.11.

¹⁶² C'est une association créée le 28 avril 2010. Elle s'occupe entre autre des détenus et de leurs familles.

¹⁶³ ONG N'Gboadô, *Op.Cit*, p.11.

Tableau 1 : Les effectifs de la MACA de 2000 à 2006

ANNEES	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
EFFECTIFS	8082	8060	7679	7209	6947	8086	4049

Source : Naziéré CISSE, *L'état des droits des prisonniers en Côte d'Ivoire : la situation à la maison d'arrêt et de correction d'Abidjan, MACA*. Abidjan, CERAP-IDDH, 2006, p.24.

Quand on observe ce tableau, deux années se distinguent particulièrement par leur grand nombre de détenus. Il s'agit des années 2000 et 2005. La prison d'Abidjan est un microcosme englué dans la société globale. Par conséquent, ce petit univers fait de privations, n'échappe guère aux influences extérieures par simple effet de perméabilité (Combessie, 1994). Depuis le coup d'état militaire de 1999, la Côte d'Ivoire est entrée dans une zone d'incertitude et de turbulence sociopolitiques. En outre, le désordre engendré par cette crise a favorisé la grande criminalité. Tous ces faits mis ensemble expliquent l'effectif pléthorique observé en 2000. En 2005, la prison comptait 8086 détenus en décembre. L'année 2004 a été également marquée par une série d'évasions qui s'est faite en grande partie par un tunnel et qui a été filmé par la télévision ivoirienne (Cissé, 2006, p.19).

En dehors des évasions qui s'expliquent par la croissance importante des effectifs de la MACA, il faut également souligner les transferts constants de détenus de l'intérieur du pays vers la prison d'Abidjan. L'effectif le plus bas est celui du mois d'août 2006. Il est inapproprié de commenter cette baisse de moitié de l'effectif puisque les données n'ont pas été recueillies aux mêmes périodes. La remarque générale en observant ce tableau est que la population carcérale dépasse toujours la capacité d'accueil de l'établissement. Cette surpopulation met en lumière les difficultés auxquelles doivent faire face les autorités pénitentiaires dans la gestion de la MACA. Cependant, des efforts sont faits pour assainir le milieu et surtout créer des activités nécessaires à leur resocialisation.

2. Des activités de formation et d'éducation des détenus à la MACA

Selon l'article 68 du décret du 14 mai 1969¹⁶⁴, relatif au travail des détenus, ceux-ci sont astreints au travail. Il ne doit pas être considéré comme un complément de la peine, mais comme un moyen permettant au condamné de préparer sa réinsertion.

2.1. La formation professionnelle à la MACA

L'un des points essentiels de la politique d'humanisation de la MACA demeure l'organisation en milieu ouvert du traitement et de la réinsertion sociale des délinquants à travers des activités agricoles, artisanales, techniques, culturelles, éducatives et autres. Ceci cadre avec les standards internationaux qui, par le truchement de l'alinéa 5 de l'article 71 de l'ensemble des règles minima, recommandent qu'une formation professionnelle soit donnée aux détenus qui sont à même d'en profiter, et plus particulièrement aux jeunes¹⁶⁵.

Au plan technique, des ateliers de couture, de cordonnerie, de mécanique, de pâtisserie ont été mis en place¹⁶⁶. Le centre d'observation des mineurs de la MACA dispose d'ateliers d'entretien des téléviseurs, et radio, d'une salle de couture et de menuiserie. En outre, les jeunes entretiennent des

¹⁶⁴ Centre National de Documentation Juridique, *Code de procédure pénale*.

¹⁶⁵ Ensemble des règles minima pour le traitement des détenus, 1957-1977, 18 p.

¹⁶⁶ Pierre DONGONSSI, « Couture, élevage, menuiserie. L'autre face de la MACA », *Ivoir'Soir* du 21 octobre 1999.

cultures maraichères¹⁶⁷. C'est presque un centre de formation que constitue la prison des enfants. Les pensionnaires apprennent divers métiers dans les ateliers mis à leur disposition. Les encadreurs enregistrent des satisfactions dans la prise en charge des mineurs en dépit de quelques déceptions comme en témoigne Bohui Pierre : « L'un des pensionnaires travaille dans une société à la zone industrielle de Yopougon »¹⁶⁸.

Pour assurer l'autosuffisance de l'institution et de ses pensionnaires tout en rentabilisant les subventions de l'Etat, Kémaé Ouloua Germain, directeur de la Maca, développa avec ses pensionnaires des activités agro-pastorales en 1996. Les détenus réalisèrent deux hectares de cultures maraichères. La coopération française apporta sa contribution au projet en réalisant un forage pour l'arrosage des plants. L'exploitation permit d'améliorer la ration alimentaire des pensionnaires et d'engager de nouveaux travaux. En 1998, le jardin produisit 14 462 tonnes de légumes divers. Cette récolte estimée à 3 613 000 FCFA a nécessité un investissement d'environ 1 330 000 francs, soit un bénéfice de près de 2 500 000 de francs¹⁶⁹.

Outre le jardin, la MACA se dota d'une ferme divisée en compartiments en fonction du type d'élevage. Elle comprenait une porcherie, un poulailler et un élevage de lapins. Grâce à un autre financement de la coopération française, la MACA put se doter d'une porcherie à vingt-trois loges, deux magasins et un local pour les soins des pensionnaires. Cet élevage était entretenu par quatre détenus qui travaillent sous la supervision d'un surveillant. Le poulailler était constitué quant à lui de deux grands bâtiments abritant 2500 poulets (voir photo 1 et 2)¹⁷⁰.

Photo 1 : Une vue du poulailler de la MACA en 1996



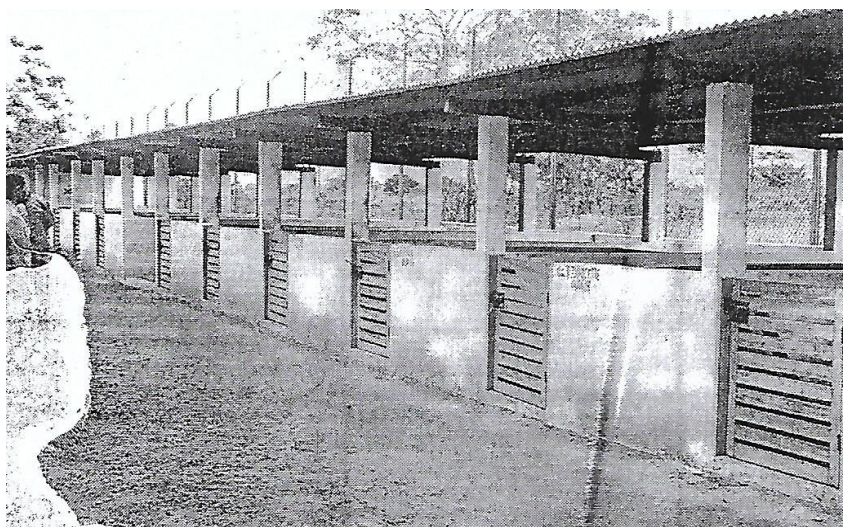
¹⁶⁷ Amédée ASSI, « Lycée supérieur de Yopougon. Les bagnards font leur rentrée », *Art. Cité*.

¹⁶⁸ H. ALAKAGNI, « 180 mineurs en observation », *Fraternité Matin* du 19 janvier 2001.

¹⁶⁹ Tout ce développement s'inspire de l'article de Pierre DONGOSSI, *Art. cité*

¹⁷⁰ Pierre DONGOSSI, *Art. cité*.

Photo 2 : Une vue de la porcherie de la Maca en 1996



Source : Pierre Dongossi, Art.Cité.

C'est également sous la direction de Kémaé Ouloua Germain que furent réhabilités les différents ateliers de formation des détenus : « Grâce à la compréhension de mes chefs, indique-t-il, le gouvernement a réhabilité en 1998, la plupart des ateliers qui servent aujourd'hui, à la formation des détenus, en vue de leur réinsertion sociale »¹⁷¹. Ainsi, sous la conduite d'encadreurs rémunérés par l'Etat, des prisonniers apprennent la menuiserie, la tapisserie, la couture etc. La Maca possédait également en son sein un garage, une boulangerie et une imprimerie. Certains ateliers comme celui de la pâtisserie a dû fermer pour son coût de fonctionnement¹⁷². Tous ces ateliers qui essayaient tant bien que mal de fonctionner furent tous fermés en novembre 2004 à la suite de l'évasion des prisonniers. Durant cette évasion, tous les équipements furent pillés (Cissé, 2006).

Et les incessantes évasions liées à la situation sociopolitique du pays ne favorisèrent pas les efforts de resocialisation de la MACA. Jusqu'en 2016, existait à la MACA un bâtiment équipé d'ateliers et de classes d'écoles dans la cour principale, et un potager se trouvant à l'arrière du bâtiment, suggérant la présence de programmes de réhabilitation. Profitant des éléments laissés sur place, les détenus ont attribué à ces lieux de nouvelles fonctions, en parvenant à développer leurs propres activités dans ces locaux bien que ne bénéficiant pas d'une aide soutenue de l'administration carcérale (Le Marcis, 2017, p. 86).

Le travail permet au détenu d'avoir une meilleure santé physique et psychique, ce qui l'aide considérablement à supporter les rigueurs de l'enfermement. Les ONG et les partenaires de l'Etat ont été d'un grand apport dans la réalisation de ces activités de resocialisation et de réinsertion des ex-détenus. En somme, des activités sont menées par l'Etat et ses partenaires pour faire de la prison un lieu de réinsertion pour toute personne condamnée à une peine privative de liberté. Mais les incessantes instabilités sociopolitiques du pays et les évasions à répétition ont amenuisé les premiers efforts déjà entrepris. En dehors de ces activités, des actions sont également menées dans le domaine de l'éducation et du suivi des détenus.

¹⁷¹ Pierre DONGONSSI, Art. Cité.

¹⁷² Idem

2.2. L'alphabétisation et le suivi psycho social des détenus

Dans le domaine de l'éducation et du suivi des détenus de la MACA, les organisations internationales, l'Etat et les communautés religieuses se sont mutuellement relayés. Dans ce cadre, l'Association Internationale d'Aide et de développement créée depuis le 4 mai 1996¹⁷³ dispensait aux femmes détenues, bien qu'en faible nombre c'est-à-dire moins de la moitié, des cours d'alphabétisation¹⁷⁴.

L'encadrement des prisonniers de la MACA est particulièrement assuré par l'existence d'un service socio-éducatif chargé d'écouter les détenus afin de jauger et de cerner leur personnalité ainsi que leurs aspirations. Au cours des écoutes, ces éducateurs de terrain accomplissent une mission d'assistance sociale dans la mesure où ils servent d'intermédiaire entre les détenus et leurs familles. A ce niveau, il faut reconnaître selon Cissé Naziéré (2006, p. 67), que : « les éducateurs rendent quand même de nombreux services aux détenus en ce sens qu'ils font des efforts pour amener certains parents à venir visiter leurs proches en prison ». L'effort en assistance sociale est renforcé par les ONG, les organisations nationales et internationales telles que la Croix rouge, Médecins sans frontière (MSF), Prisonniers sans frontières (PRSF) et la Fraternité Ivoirienne des prisons.

Hormis l'assistance sociale, les éducateurs apportent leur concours au suivi juridique de certains dossiers de détenus de la MACA. Leurs actions consistent à interpellier parfois des magistrats sur des cas de détentions préventives injustifiées ou obtenir des appels pour les condamnés, voire des libérations conditionnelles (Cissé, 2006, p.67). En effet, les juges se rendent très rarement en prison pour s'entretenir avec les détenus. Les magistrats ne font aucun suivi de leurs dossiers. Ces éducateurs sont aidés dans leurs tâches par les aumôniers de prison qui apportent aux détenus une assistance spirituelle et sociale.

C'est depuis le début des années 1960 que les autorités ivoiriennes donnèrent l'autorisation aux prêtres catholiques, aux missionnaires protestants et aux musulmans de visiter les prisonniers (Samba, 1997, pp. 192-193). En Afrique en général, la pastorale pénitentiaire est inséparable des besoins élémentaires de la personne humaine. L'aumônerie, dans son fonctionnement devait intervenir dans tous les domaines de la vie du prisonnier. Ainsi,

« Elle doit régler les situations pendantes au niveau du parquet, de la direction générale de l'administration pénitentiaire et de sa famille. Donc la mission assignée aux aumôniers de prisons et à leurs auxiliaires n'est pas seulement d'aller tous les vendredis faire le culte, parler un peu et revenir s'asseoir, mais bien plus encore. Il faut se mettre en quelque sorte au service des prisonniers à plein temps »¹⁷⁵.

L'aumônerie devait en somme assurer la prise en charge psycho sociale, économique et spirituelle du prisonnier dont les besoins énormes nécessitaient une disponibilité totale. En effet, « on sollicite ses services pour remettre une note à un ami, à un frère, ou à tout autre parent. Certains prisonniers vont même jusqu'à devenir les amis des pasteurs auxquels ils se confient volontiers en dehors des heures de culte »¹⁷⁶. D'autres détenus abandonnés par leurs familles et livrés à eux-mêmes ne

¹⁷³ Marcelline K GNEPROUST, « Femmes en détention à la MACA : se prendre en charge grâce à l'AIAD », *Fraternité Matin* du 8 avril 1998.

¹⁷⁴ En 1998, seulement quarante femmes sur les cent quatre-vingt-quatre (184) que comptait la prison des femmes suivaient effectivement les cours d'alphabétisation.

¹⁷⁵ AEMUCI, L'aumônier de prison, p. 3.

¹⁷⁶ Mohamed FOFANA, « MACA : des aumôniers témoignent », *Ivoir'Soir* du mardi 6 avril 1993.

pouvaient compter que sur la providence divine dans le suivi de leurs dossiers de justice. Quand on connaît la « lenteur avec laquelle la justice ivoirienne traite les dossiers si bien que beaucoup sont encore pendant trois, quatre, cinq ans au stade de détenus sans jugement »¹⁷⁷.

En outre, des associations nationales apportaient leur secours dans la prise en charge des ex-détenus. En effet, en 1994, l'Association Nationale d'Aide aux Prisonniers (ANAP) a aménagé le Centre Maximilien Kolbe¹⁷⁸ destiné à recevoir les anciens détenus libérés de la MACA. L'ANAP a pour objectif d'apporter de l'aide et une assistance aux détenus de Côte d'Ivoire. En dehors de cette action, ce centre a aussi pour vocation de promouvoir toute activité facilitant la réinsertion des prisonniers libérés et d'apporter aux pouvoirs publics toute collaboration qui leur paraîtrait opportune dans leur mission d'aide et d'assistance aux détenus. Le centre vise à accueillir, former et dialoguer avec les anciens détenus de la MACA afin de favoriser leur réinsertion dans leur famille et dans le monde du travail participant ainsi à réduire le nombre de récidivistes. L'animation du centre a été confiée à un ancien prisonnier, Gédéon Ouattara libéré le 23 octobre 1993¹⁷⁹.

La MACA, conformément aux prisons modernes, se charge de placer les personnes incriminées dans un lieu sûr pour les contraindre à y subir la sanction mais également à les amener à l'aide d'un programme de resocialisation à se corriger avant d'être remis dans la société. Les moyens mis en œuvre par cet établissement pénitentiaire sont les formations techniques, les activités agropastorales, l'éducation et le suivi des détenus. Mais ces initiatives sont régulièrement soumises aux fluctuations socio politiques du pays qui amenuisent les quelques efforts de resocialisation prévu par le système judiciaire et faisant de la MACA plus un lieu de récidive que de resocialisation du détenu.

3. La MACA, un lieu plus propice à la récidive

La MACA avait au départ pour rôle d'assurer une fonction dissuasive mais surtout éducative. Au-delà de sa mission répressive, elle se devait de contribuer à remettre dans le droit chemin, des individus qui s'en sont écartés pour diverses raisons. Cependant, plusieurs causes historiques, structurelles et de fonctionnement en font un univers carcéral propice à la récidive et à l'endurcissement du détenu.

3.1. Le désintérêt des prisonniers aux activités d'insertion : facteur de la récidive

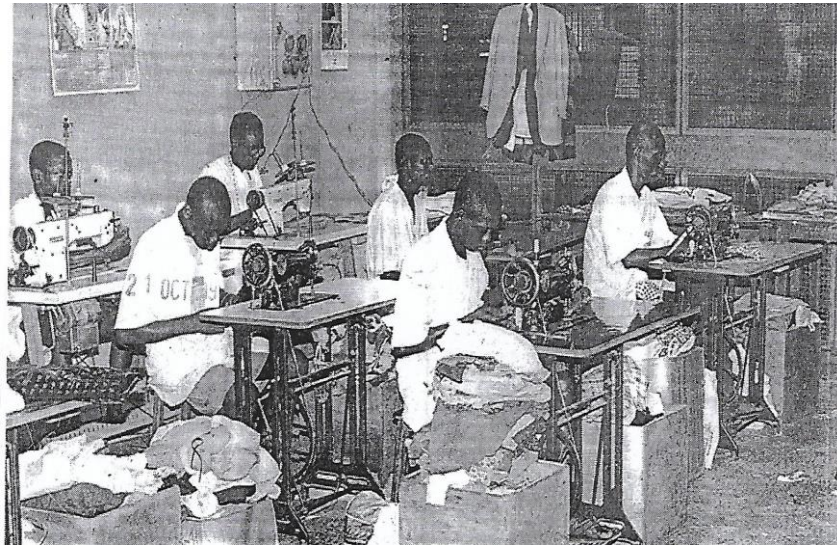
La volonté de l'Etat, en mettant en place à la MACA des formations et des activités diverses, était de favoriser le travail des détenus mais aussi et surtout permettre leur réintégration au sein de la société. Mais en réalité, la politique de resocialisation qui fut pratiquée au sein de cette prison, est restée à l'état embryonnaire. Cette politique se limite le plus souvent à permettre aux prisonniers qui le désirent d'apprendre un métier ou de s'occuper sur un petit lopin de terre. Les ateliers sont exiguës et ils ne peuvent accueillir plus de dix personnes à la fois (voir photo 3). Les détenus ne considèrent pas souvent ces formations comme des moyens de réinsertion. Ils y participent quand ils veulent.

¹⁷⁷ AEMUCI, Rapport de l'aumônerie de la prison, p 2.

¹⁷⁸ Le centre porte le nom de saint Maximilien Kolbe qui a connu les horreurs du camp de concentration. Il a approché de plus près la souffrance des autres et a su offrir sa vie en prenant la place d'un condamné à mort, donnant ainsi le témoignage du plus grand amour.

¹⁷⁹ Cette présentation s'appuie sur l'article de Marie Adèle POCKPA, « Un centre d'accueil pour prisonnier », *Fraternité Matin* du 30 mai 1994.

Photo 3 : L'atelier de couture de la MACA en 1996



Source : Pierre Dongossi, Art.Cité, illustré par BOSSON.

C'est donc une faible politique de resocialisation et de réinsertion pour une population carcérale dont le nombre est constamment supérieur à la capacité d'accueil de l'établissement. A cela, il faut ajouter les conditions alimentaires et d'hygiène déplorables qui ne prédisposaient pas le détenu avoir le cœur au travail. Certaines catégories de détenus comme les mineurs ont bénéficié de formations dans certaines structures étatiques comme le centre éducatif et professionnel de Dabou¹⁸⁰, le centre d'accueil du Plateau¹⁸¹ et de Bassam¹⁸².

Ainsi, de nombreux adolescents ont pu être formés dans ces centres. Certains d'entre eux, ont pu même avoir un emploi grâce aux efforts conjoints des responsables de l'éducation surveillée et diverses associations d'aide à l'enfance comme le BICE. Selon l'encadreur Bohui Pierre, « un de ses expansionnaires qui travaille dans une société industrielle de Yopougon. Un autre ex-détenu formé au centre d'observation de Dabou est devenu instituteur »¹⁸³. Les autres, et de loin les plus nombreux se sont retrouvés dans les rues avec leurs qualifications, sans emploi, victimes de la méfiance des chefs d'entreprises vis-à-vis d'anciens détenus¹⁸⁴. C'est ce que rapporte en substance Bohui Pierre, responsable de l'atelier de menuiserie du centre d'observation pour les mineurs :

« Ce sont pour la plupart des enfants de la rue. Une fois libérés, certains ne tardent pas à reprendre leurs activités répréhensibles. J'étais un jour dans la rue lorsque j'ai aperçu un de mes pensionnaires pris en flagrant délit de vol. Les gens se sont mis à le bastonner. Quand il m'a vu, il s'est mis à pleurer. Je ne suis pas intervenu parce que cela aurait certainement aggravé son cas, dans la mesure où je me serais vu obligé de m'expliquer. Quelques temps après, cet enfant a été ramené ici après une autre infraction »¹⁸⁵.

¹⁸⁰ Localité du sud de la Côte d'Ivoire.

¹⁸¹ Quartier des affaires d'Abidjan.

¹⁸² Localité du sud et première capitale de la Côte d'Ivoire.

¹⁸³ H. ALAKAGNI, « 180 mineurs en observation », *Fraternité Matin* du 19 janvier 2001.

¹⁸⁴ Youssouf SYLLA, « Système pénitentiaire. Pauvres adolescents ! », *Fraternité Matin* du vendredi 10 octobre 1997.

¹⁸⁵ H. ALAKAGNI, Art. Cité.

Les formations proposées par la MACA pour la rééducation de l'individu en rupture avec la société sont limitées par leur nombre et leur qualité. Certains détenus s'y adonnent pour passer le temps et non dans le but de bénéficier d'une formation nécessaire à leur réinsertion. En outre le nombre de plus en plus croissant de détenus rend ces cadres de formation exigus et inaccessibles à tous. Et même aujourd'hui, ces ateliers de formation sont utilisés par les détenus pour leurs propres activités différentes de celles prévues par les autorités pénitentiaires. En dépit de quelques résultats encourageants ultérieurement observés, le nombre de récidivistes provenant de la prison d'Abidjan reste croissant¹⁸⁶. D'autres raisons plus historiques et structurelles permettent d'expliquer ces tendances des ex-détenus à récidiver.

3.2. Des raisons historiques et structurelles

Historiquement, les sociétés africaines en général et celles de la Côte d'Ivoire en particulier ignoraient la notion d'univers carcéral. A l'heure des indépendances, les nouveaux gouvernements élaborèrent des codes pénaux, en s'inspirant de la législation française, sans chercher à les adapter à la mentalité africaine (Brillon, 1975, p.1). Le crime était perçu comme tout ce qui perturbe les forces vitales et tout acte qui porte atteinte à la sureté publique. Dans son sens large, le crime revêt donc une double nature : physique et mystique (Raynal, 1994 : 29). Contrastant vivement avec la logique de la réforme pénitentiaire en Europe (Foucault, 1975), la prison africaine en général avait pour fonction principale de contrôler le « vagabond autochtone » comme le disait Gillespie (Gillespie, 2011). L'objectif était de protéger la société coloniale de la population indigène et de mettre cette dernière au travail dans le contexte de la fin de l'esclavage. Elle ne prévoyait aucun projet de réforme de l'individu (Le Marcis, 2017, p. 86). A la Maca, ce n'est que seize ans après la création de la prison que furent mises sur pied les premières activités agropastorales et les ateliers de formation ne répondaient pas aux exigences de la Maca.

En Côte d'Ivoire, l'approche de la justice était différente car elle consistait dans un premier temps à amener l'individu momentanément en faute à faire amende honorable en s'engageant à ne plus recommencer. En outre, on pouvait soumettre les fautifs à des amendes en nature ou en argent et à des railleries. La sanction extrême pour les individus jugés indignes était le bannissement. Memel Foté soutient qu'à l'époque coloniale, dans la région forestière de la Côte d'Ivoire, lorsque des personnes étaient reconnues coupables de crimes, elles étaient vendues comme esclaves à d'autres communautés par leur propre famille (Memel Foté, 2007).

Les populations baoulé du centre de la Côte d'Ivoire par exemple désignaient la prison sous le vocable *bi-soua* qui signifie « lieu où l'on défèque ». Bien souvent, la représentation qu'elles se font de la prison se résume en un lieu, une cellule où l'on vous garde et qui sert à la fois de chambre à coucher, de toilette également. C'est aussi le lieu d'enfermement des déchets de la société. Certaines familles évitent toutes relations avec un membre qui se retrouve après un méfait dans la prison. La mentalité africaine a tendance à rejeter l'individu qui sort de la prison. Ainsi, à sa sortie de prison, l'ex-détenu se retrouve seul, rejeté par sa famille et même par la société¹⁸⁷. Cette situation emmène beaucoup à retourner à leurs anciennes habitudes.

D'un autre côté, les gouvernements ne font pas des conditions de vie et de détention des prisonniers une priorité. Et d'un autre côté, ces établissements coûtent chers. Pour l'alimentation des détenus par exemple, l'Etat doit prévoir plus de deux milliards de francs par an (Cissé, 2006). Plus le nombre de détenus s'accroît plus les charges alimentaires deviennent encore plus pesantes pour le budget de l'État. À la MACA, les criminels côtoient les escrocs, les prévenus en font de même avec les

¹⁸⁶ D'après les statistiques du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), soixante-sept pour cent (67%) des personnes sorties de prison sont susceptibles de récidiver et d'y retourner en l'espace de trois ans (Atabong, 2007 : XV).

¹⁸⁷ Mohamed FOFANA, « Le prisonnier réhabilité », *Ivoir'Soir*, du mardi 6 avril 1993.

condamnés¹⁸⁸. Bien qu'il existe un quartier pour mineurs à la MACA, le Centre d'observation des mineurs, la cohabitation de ceux-ci avec les adultes s'observe constamment. Ces mineurs qui sont censés être dans un centre d'observation se retrouvent au contact de truands endurcis aux cotés desquels ils apprennent vite¹⁸⁹.

En outre, à l'intérieur de la prison, les détenus dirigent « un gouvernement officieux ». Au mieux, les gardiens sont présents dans la cour. Ce gouvernement interne favorise la mise en place d'une économie informelle (trafics de drogue, téléphones portables) avec la complicité des gardiens, collecte les taxes payées par les détenus. Il maintient un ordre social spécifique et une hiérarchie s'inscrivant dans le prolongement de la vie du Ghetto. Au début des années 2010, le chef redouté de ce « gouvernement informel » était le célèbre prisonnier Yacou le Chinois. De son vrai nom Yacouba Coulibaly, il fut condamné à une première peine de prison en 2010 pour vol à main armée. Il s'évada rapidement à l'occasion de la crise postélectorale que traversa le pays durant la même année. L'année suivante, au fort de la crise, il s'engagea dans les Forces républicaines de Côte d'Ivoire, loyales au président actuel.

Après la crise, il reprit les braquages et les agressions à Abidjan. Il fut de nouveau arrêté en 2011 et condamné à vingt ans d'emprisonnement et fut donc renvoyé à la MACA qui venait d'être rénové. Affecté au bâtiment C et auréolé d'une solide réputation, il devint le chef du gouvernement interne de la prison. Il exerça une réelle fascination sur les prisonniers, dans l'opinion publique et au-delà (Le Marcis, 2017, p.93)¹⁹⁰. Ces personnages servent de modèle aux plus jeunes et aux autres prisonniers qui préfèrent continuer dans la voie de la criminalité qui procure autorité et prestige. Aux contacts des plus dangereux prisonniers, les récupérables se transforment¹⁹¹ comme le souligne également Youssouf Sylla dans un article publié dans le quotidien *Fraternité Matin* : « En prison, l'adolescent se fait des héros à travers "des exploits" qui lui sont racontés. Des héros qui deviennent pour lui des modèles à imiter et dont il s'évertuera à être un disciple. D'abord dans la prison même et plus tard dans la vie civile. Voilà qui nous introduit dans la problématique de la rééducation-réinsertion¹⁹² ».

Par ailleurs, la MACA connaît des perturbations liées à la situation sociopolitique que vit le pays depuis les années 1990. Par exemple, le coup d'état de 1999, la mutinerie de 2004 et la crise postélectorale occasionnèrent de multiples évasions et des actes de pillage de cette prison qui se voyait dépouillé de ses maigres ressources de réinsertion laissant les détenus livrés à eux même¹⁹³.

Plusieurs mesures peuvent être envisagées en vue de favoriser la mission de rééducation et de réinsertion de la MACA. Il s'agit entre autre de délocaliser le centre d'observation des mineurs afin d'éviter que ceux-ci ne côtoient les criminels adultes. Des mesures alternatives à l'emprisonnement devraient être recherchées dans le patrimoine coutumier ivoirien pour sanctionner des délits mineurs. La justice traditionnelle cherchait en premier lieu à réparer les torts et à effacer les sentiments de haine et de vengeance qu'avait fait naître entre les deux familles la commission d'un délit ou d'un crime. Les parties opposées recherchaient une solution de compromis, équitable et rapide, une solution compensatoire qui assurait à la victime une réparation (Brillon, 1975, p.13)¹⁹⁴. Dans ce sens, en matière de voies de fait peu

¹⁸⁸ Kébé YACOUBA, « La prison : quelle vocation ? », *Fraternité Matin* du 22 juin 1985.

¹⁸⁹ Idem.

¹⁹⁰ Ce développement sur le gouvernement informel de la MACA s'appuie sur l'article de Le MARCIS (2017).

¹⁹¹ Kébé YACOUBA, « La prison : quelle vocation ? », *Fraternité Matin* du 22 juin 1985.

¹⁹² Youssouf SYLLA, « Système pénitentiaire. Pauvres adolescents ! », *Fraternité Matin* du 10 octobre 1997.

¹⁹³ Marc YEVOU, « Près de 6000 prisonniers dans la nature », *Fraternité Matin*, du mardi 17 mai 2011 ; (Cissé, 2006, Le Marcis, 2017).

¹⁹⁴ Le chef de village saisi d'une requête, de la victime ou d'un parent de la victime, informe les notables et les anciens du village. Cette assemblée décide de la suite à donner à cette affaire. Lorsque l'infraction est peu grave (vol d'aliments par exemple), les notables demandent une compensation en nature ; l'individu doit travailler pour la victime pendant une période

Rev. ivoir. sci. hist., n°006, Décembre 2019, ISSN 2520-9310 Revue électronique spécialisée en Histoire, Archéologie et Art

graves, ce ne serait pas superflu de rechercher la réconciliation de l'auteur de l'infraction avec sa victime. En cas de délits non violents et non économique, le délinquant pourrait par exemple être condamné à réaliser un service ou un travail d'intérêt général. La mise en œuvre des alternatives à l'emprisonnement mérite certainement d'être envisager, en particulier celles qui ne nécessitent pas une grande bureaucratie, ni d'importantes infrastructures matérielles¹⁹⁵. La réduction des effectifs des prisons qui résulterait de ces mesures est un avantage pour l'administration pénitentiaire dans la mise en œuvre effective d'une politique suivie de rééducation et de réinsertion des détenus.

Conclusion

Depuis sa création en 1980, la MACA dotée d'infrastructures destinées à recevoir les détenus de tous les âges et de tous les sexes, a été chargée de jouer un rôle dissuasif mais surtout éducatif dans le système pénitentiaire. Au-delà de sa mission répressive, la MACA a été dotée d'ateliers de formations et plus tard d'activités agropastorales dans le but de favoriser l'éducation, la réinsertion et le travail des détenus prévu par les textes depuis 1969 avec l'appui de ses partenaires extérieurs. Cependant, les problèmes de promiscuité, d'amalgame des détenus, d'exclusion, de surpopulation et d'instabilité politique amoindrissent ces efforts de rééducation. Elle a donc des difficultés à présenter un cadre propice à la resocialisation du détenu qui y séjourne. Des solutions alternatives qui associent les pratiques traditionnelles ivoiriennes en matière de répression et le système actuel sont des pistes à explorer pour que le système carcéral constitue le lieu d'un nouveau départ pour les détenus.

Sources et bibliographie

Sources d'archives :

Archives de l'Eglise Méthodiste Unie de Côte d'Ivoire (AEMUCI)

AEMUCI, Fraternité Internationale des Prisons. *Semaine internationale de prière pour le prisonnier*, avril 1995 1p.

AEMUCI, *Années 92-93 : Rapport œuvre féminine*, p. 2.

AEMUCI, *Rapport de l'aumônerie de la MACA*, 16/11/95, p. 4.

AEMUCI, *L'aumônier de prison*, 11/1/95, 4 p.

Bibliographie

AGBOTON Alain, décembre 1994, « L'enfer des prisons africaines », *Etudes*, 6, pp 589-597.

ALAKAGNI H, du 19 janvier 2001, « 180 mineurs en observation », *Fraternité Matin*.

AMEDE Assi, 19 janvier 1997, « Les bagnards font leur rentrée », *Fraternité Matin*.

ATABONG Jacqueline, 2007, *Ouvrir de nouvelles portes. L'œuvre pastorale dans les prisons*, Douala, Wacha Business, 199 p.

déterminée. Lorsque l'infraction est plus grave (mort d'homme) une rançon ou compensation est exigée par la partie lésée (M. RAYNAL, 1994 : 193-194).

¹⁹⁵ Patrice DOUH, « Problème de suivi », *Fraternité Matin* du 26 avril 2000.

BARRY Josette, 10 octobre 1997, « Système pénitentiaire. De la répression à la réinsertion », *Fraternité Matin*.

BRILLON Yves, 1975, *Justice pénale, moderne et traditionnelle en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Institut de criminologie.

Centre National de Documentation Juridique, *Code de procédure pénale*.

CISSE Naziéré, 2006, *L'état des droits des prisonniers en Côte d'Ivoire : la situation à la maison d'arrêt et de correction d'Abidjan*, MACA. Abidjan, CERAP-IDDH, 101 p.

CISSE Naziéré, 2015, *Les effets des longues peines sur les prisonniers en Côte d'Ivoire*, Abidjan, CERAP-IDDH, 289 p.

COMBESSIE Philippe, 1994, « L'ouverture des prisons et l'écosystème social environnant », *Droit et Société*, n°28, pp.629-636.

DIABATE Alassane, 2010, « La prison de Grand Bassam. Des origines à 1952 », *Revue Ivoirienne d'Histoire*, n°17, pp. 24-33.

DONGOSSI Pierre, 21 octobre 1999, « L'autre face de la Maca », *Ivoir'Soir*, illustré.

DOUH Patrice, 26 avril 2000, « Problème de suivi », *Fraternité Matin*.

DOUH Patrice, 26 avril 2000, « Détenus agriculteurs et éleveurs », *Fraternité Matin*.

Ensemble des règles minima pour le traitement des détenus, 1957-1977, 18 p.

FOFANA Mohamed, du mardi 6 avril 1993, « Maca : des aumôniers témoignent », *Ivoir'Soir*.

FOUCAULT Michel, 1975, *Surveiller et punir : naissance de la prison*. Paris, Gallimard, 318 p.

GNEPROUST Marcelline K, 8 avril 1998, « Femmes en détention à la Maca : se prendre en charge grâce à l'AIAD », *Fraternité Matin*.

GROGA-BADA Malika, 23 au 29 septembre 2012, « Côte d'Ivoire : portes ouvertes à la MACA », In *Jeunes Afrique*, 2698, pp 41-43.

LE MARCIS Frédéric, 2017, « Le destin de Yacou le "chinois". Carrière criminelle et devenir de la Côte d'Ivoire au prisme de la prison », *Afrique contemporaine*, n°263-264, pp. 85-101.

MEMEL FOTE Harris, 2007, *L'esclavage dans les sociétés lignagères de la forêt ivoirienne (XVIIIè-XXè siècle)*, Abidjan, Marseille, CERAP, IRD, 1010 p.

ONG N'Gboadô, avril 2012, *Rapport diagnostic des établissements pénitentiaires de Grand Bassam, d'Abidjan et de Dabou*, 22 p.

POCKPA Marie Adèle, du 30 mai 1994, « Un centre d'accueil pour prisonnier », *Fraternité Matin*.

RAYNAL Maryse, 1994, *Justice traditionnelle, justice moderne : le devin, le juge et le sorcier*, Paris, L'Harmattan, 338 p.

SAMBA Diarra, 1997, *Les faux complots d'Houphouët-Boigny. Fracture dans le destin d'une nation (1959-1970)*, Paris, Karthala, 248 p.

SECK Yérim Cheikh, (4 au 10 novembre 2002) « Prisons africaines. Voyage au cœur des ténèbres », In *Jeune Afrique l'Intelligent*, n°2182, pp 101-103.

SYLLA Youssouf, 10 octobre 1997, « Système pénitentiaire. Pauvres adolescents ! », *Fraternité Matin*.

YACOUBA Kébé, 22 juin 1985, « La prison : quelle vocation ? », *Fraternité Matin*.

Processus de familiarisation à la toxicomanie et pratique de la violence en milieu scolaire à Bouaké

ZIVO Bi Tra Bernard ⁽¹⁾ ; Dr KOUADIO M'Bra Kouakou Dieudonné ⁽²⁾,
Dr DIGBO Gogui Albert ⁽³⁾, YAO Kouadio Judicaël ⁽²⁾ Dr COULIBALY Brahima ⁽²⁾

Résumé

La consommation des substances psychoactives et la violence exercée par les jeunes principalement en milieu scolaire sont une réalité en Côte d'Ivoire. De nombreuses études ont montré que les drogues, l'alcool et la cigarette sont de plus en plus à la portée des élèves. La violence aussi n'est pas dépassée. Elle a, en effet, été le champ de réflexion de nombre de chercheurs. Quel qu'en soit le milieu, rural ou urbain, les motivations liées à la consommation des substances psychoactives (la toxicomanie) et à la violence sont le plaisir, le désir d'appartenir à un groupe et de perpétrer des violences. Cette étude relève le lien entre la consommation des substances psychoactives et la perpétration de la violence. L'objectif de cet article est de comprendre le lien entre le phénomène de la toxicomanie et la violence en milieu scolaire à Bouaké. L'étude est de type qualitatif et mobilise la méthode compréhensive. Elle a été réalisée en 2019 à partir de la recherche documentaire, d'entretiens individuels semi-directifs et l'observation directe. Il ressort de cette analyse que la violence en milieu scolaire à Bouaké a un lien avec la consommation des drogues. Cet article attire l'attention sur la consommation des stupéfiants et leur lien avec la violence en milieu scolaire, en général, et à Bouaké, en particulier, et leurs répercussions sur le vécu socioéducatif des élèves et des populations riveraines.

Mots- clés : Elèves – Consommation – Toxicomanie – Violences – Bouaké.

Abstract

The use of psychoactive substances and violence by young people, mainly in schools, are a reality in Côte d'Ivoire. Many studies have shown that drugs, alcohol and cigarettes are becoming more and more accessible to students. Violence is also not exceeded. It has, in fact, been the field of reflection for many researchers. Regardless of the rural or urban environment, the motivations associated with the use of psychoactive substances (drug addiction Executive) and violence are pleasure, the desire to belong to a group and to perpetrate violence. This study identifies the link between the use of psychoactive substances and the perpetration of violence. The objective of this article is to understand the link between drug use and violence in schools in Bouaké. The study is qualitative in nature and uses a comprehensive method. It was carried out in 2019 on the basis of documentary research, semi-directive individual interviews and direct observation. This article draws the attention of decision-makers to drug use and its relationship to violence in schools in general and in Bouaké in particular, and its impact on the socio-educational experiences of students and local populations.

Keywords: Students – Consumption – Drug addiction – Violence – Bouaké .

(1) Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire ; (2) Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire; (3) Université Jean Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire.

1-Introduction

Le passage de l'adolescence à l'âge adulte s'accompagne de nombreux changements physiques et psychologiques qu'il est important de considérer lorsque l'on tente de comprendre les comportements des jeunes (Gagnon et al. 2010). Au travers de cette phase, les jeunes se trouvent en construction active de leur future identité d'adulte (Amos et coll., 2006). Ils doivent ainsi faire face à plusieurs défis successifs. Si la majorité d'entre eux relève avec succès ces défis, ils sont, cependant, exposés à des comportements à risques qui peuvent affecter leur santé, leur bien-être et leur réussite éducative (Bantuelle et coll. 2008). Ils sont de ce fait, plus susceptibles d'adopter des comportements à risque en matière de consommation d'alcool ou de drogues que les adultes (Gupta et al. 2012).

Or, la représentation positive de l'alcool dans nos sociétés aussi bien traditionnelles que religieuses et les habitudes de consommation de plus en plus excessive d'alcool posent un véritable problème de santé publique (Dagnan et al. 2014). En effet, le nombre de jeunes qui subissent davantage les méfaits attribuables à la consommation d'alcool ou de drogues est disproportionné, y compris le nombre de ceux qui courent un risque accru de présenter des troubles de santé mentale alors que leur cerveau est encore en développement (Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, 2011).

Dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest, notamment au Bénin, l'usage des substances psychoactives chez les adolescents est un problème prioritaire de santé publique. Ce comportement expose à des risques, à des dangers pour la santé et peut entraîner une dépendance (Kpozehouen A. et al, 2015). Les études réalisées par Isidore S. Obot (2016), précisent qu'il y a environ vingt ans, l'Afrique de l'Ouest devenait la plaque tournante du commerce de cocaïne en destination des pays occidentaux. Depuis, les autorités chargées de la lutte contre la drogue sont fortement préoccupées par les activités des différents gangs criminels locaux et étrangers. En 2007, au plus fort des saisies de drogues, la région semblait bien mériter son surnom de « côte de la cocaïne ».

En Côte d'Ivoire, l'étude réalisée par le RAIDH (2015) sur 102 Usagers de Drogue (UD) montre que 10 UD avaient l'âge compris entre 15 et 17 ans, soit un pourcentage de 10,2%. Les jeunes (UD) qui ont répondu à cette étude dont l'âge est compris entre 18 et 25 sont au nombre de 42 soit 41,17%. L'avant dernière tranche de 15,68% concerne 16 UD qui ont l'âge compris entre 25 et 30 et qui ont été des répondants pour l'étude. La dernière tranche dont l'âge est compris entre 31 et 37 concerne 34 UD soit 33,34%.

En milieu scolaire, les travaux de Kouakou Bah (2012) confirment bien les réalités du tabagisme. Il en est de même pour la drogue (Moussa, 2012), et de l'alcool. L'usage addictif de ces psychotropes dans les milieux éducatifs s'accompagne, le plus souvent, de violences qui sont dans la majorité des cas perpétrées par les élèves.

La problématique de la violence en contexte éducatif est une préoccupation majeure aussi bien pour les politiques que les éducateurs. En effet, la médiatisation dont elle fait l'objet traduit à juste titre l'état de la question et l'impact social de cette dernière. Que l'on soit en Afrique ou en Occident, la question de la violence entre les murs est sans cesse l'objet de débats. Selon Joseph Avodo (2010), le vocabulaire utilisé pour caractériser la situation est manifestement parlant : « crise des valeurs », « violence », « pertes des valeurs », « absence de repères », « crise de l'autorité ». Face au phénomène, certains pays - c'est le cas de la Côte d'Ivoire - en ont fait une préoccupation majeure notamment à travers les états généraux de la violence en milieu scolaire. La question de la violence demeure complexe ; une complexité liée notamment au fait qu'il est difficile de fixer la violence tant ses formes et manifestations sont diverses. Une étude, conduite par le Ministère de l'Education Nationale, intitulée « Etude sur le bien-être et la sécurité des élèves dans les écoles de Côte d'Ivoire » a, en effet, mis en lumière l'ampleur de la violence en milieu scolaire dans le pays.

L'enquête auprès des ménages et dans les établissements scolaires a permis de faire ressortir l'ampleur et les manifestations de la violence affectant les élèves, en particulier les violences verbales ou psychologiques, les violences physiques, la maltraitance éducative ou violence institutionnelle, et les violences sexuelles. Un élève sur dix dans le primaire et plus d'un élève sur cinq dans le secondaire ne se sent pas en sécurité à l'école, soit plus de 317.000 élèves du primaire et 264 000 du secondaire (UNICEF Côte d'Ivoire, 2016).

Cette situation invite à poser l'hypothèse selon laquelle il existerait un lien entre la violence et la toxicomanie de façon générale, et plus spécifiquement dans le milieu éducatif.

L'objectif de cet article est de comprendre le lien entre le phénomène de la toxicomanie et la violence en milieu scolaire à Bouaké. Plus spécifiquement, il s'agit d'abord de décrire le processus de familiarisation aux drogues et les violences ; ensuite, de présenter les motivations liées à la consommation des psychotropes et la participation aux violences dans les établissements ; et enfin, de déterminer les contraintes de participer aux actes de violences dans les établissements.

2-Méthodologie

Dans l'optique de comprendre le lien entre le phénomène de la toxicomanie et la violence en milieu scolaire, la présente étude s'est intéressée à la ville de Bouaké, située au Centre de la Côte d'Ivoire. Que l'on soit à Abidjan, à Daloa ou à Bouaké, en somme partout en Côte d'Ivoire, la question de la toxicomanie et de la violence entre les murs est sans cesse l'objet de débats.

Cette étude porte sur la consommation des substances psychoactives et la violence exercée par les élèves du Lycée Classique, du Lycée Municipal Djibo Soumkalo et de ceux du Lycée Moderne Nimbo. Le choix des établissements scolaires de Bouaké obéit au fait que Bouaké est la deuxième grande ville de Côte d'Ivoire après Abidjan, avec une population estimée à d'environ 542 000 habitants. Chef-lieu de la région du Gbêkê, la ville de Bouaké est située à 350 km environ d'Abidjan.

Appelée capitale des populations d'ethnie baoulé, Bouaké était restée, de 2002 à l'élection présidentielle de fin 2010, sous contrôle des Forces armées des forces nouvelles, et était devenue la capitale de la rébellion en Côte d'Ivoire. Depuis presque deux décennies, Bouaké vit des situations d'agressions, de mutineries et surtout de violences ayant des conséquences néfastes sur la population en général et sur les jeunes et les élèves en particulier. Les lycées choisis étaient des établissements publics de renom, de réussite scolaire, aujourd'hui devenus des pôles de violences.

2.1. Production des données

2.1.1. Techniques et outils de production des données

Ce travail de recherche s'inscrivant dans une approche qualitative, les techniques auxquelles nous avons eu recours sont : la recherche documentaire, l'observation directe et les entretiens individuels. Cette étude exploite les données qualitatives d'une enquête de terrain. Des entretiens semi-directifs ont été menés

auprès de 35 individus des établissements secondaires sus cités. L'enquête a été réalisée en Juin 2019. Les techniques de recherche qualitative utilisées dans cette étude ont mobilisé une grille de lecture, une grille d'observation et des guides d'entretiens.

2.1.2. Techniques d'échantillonnage

Pour ce travail de terrain, nous avons opté pour l'échantillonnage par convenance qui est une technique d'échantillonnage non probabiliste consistant à interroger des élèves, des enseignants, des administratifs des trois lycées Classique, Municipal et Moderne, selon leur accessibilité dans des milieux déterminés et à un moment précis. Ils ont été choisis au fur et à mesure qu'ils se présentaient, jusqu'à la taille de 36

élèves, 06 enseignants et 03 éducateurs ; soit respectivement par établissement, 12 élèves, 02 enseignants et 01 éducateur. Le choix de cette technique d'échantillonnage se justifie par l'inexistence de données sur les consommateurs et acteurs des violences dans ces différents sites de notre étude. Les enquêtes se sont déroulées à l'intérieur et à proximité (maquis et bistrots) des établissements de l'enquête. L'application de cette méthode nous a permis de collecter chez ces mêmes acteurs, des données qualitatives.

2.2. Traitement et analyse des données

L'approche qualitative a été mobilisée pour analyser les données recueillies de cette recherche. L'analyse qualitative nous a permis de donner un sens au discours des enquêtés. La technique de l'analyse de contenu a été utilisée. Celle-ci nous a permis de mettre en exergue le sens des discours et des réponses données durant les entretiens.

Le logiciel Word 2013, nous a permis de faire un traitement informatique des données recueillies. Les informations ainsi traitées ont permis d'élaborer le présent document.

2.3. Théories mobilisées

2.3.1. L'approche compréhensive

La méthode compréhensive implique de « comprendre l'action sociale, c'est remonter aux motifs, aux intentions, aux projets des acteurs à partir desquels ces manifestations deviennent significatives » (Rocher, 1968). Elle est donc indiquée pour la compréhension des comportements. Max Weber est le premier à avoir donné une importance particulière à cette méthode. Pour lui, tout acteur donne une signification à son acte et cette signification est la cause de cet acte posé. Cette méthode a permis de mieux cerner les attitudes des dans ce contexte de violences, leurs représentations spécifiques de la toxicomanie et les liens entre la consommation des substances psychoactives et la perpétration des actes de violence. La méthode compréhensive nous a ainsi permis d'élucider le lien entre la toxicomanie et les violences perpétrées en milieu scolaire à Bouaké, notamment dans le Lycée Classique, le Lycée Municipal Djibo Soumkalo et le Lycée Moderne Nimbo . Cette analyse a été réalisée sur la base de la confrontation de l'ensemble des données recueillies sur le terrain.

2.3.2. L'approche de l'acteur stratégique

Selon Michel Crozier et Erhard Friedberg, concepteur de la théorie l'acteur et le système (1977), le jeu des acteurs n'est pas déterminé par la cohérence du système ou par des contraintes environnementales. Mais il s'agit de comprendre comment se construisent les actions collectives à partir de comportements et d'intérêts parfois contradictoires comme c'est le cas dans l'usage de la toxicomanie et de la violence dans les lycées sus mentionnés de Bouaké. Ces auteurs estiment qu'il faut se focaliser sur les stratégies individuelles des acteurs, rechercher et réinterpréter leurs comportements réguliers. Cette méthode permet de comprendre le fonctionnement de la violence tel qu'abordé par cette étude.

3. Résultats

3.1. Processus de familiarisation à la toxicomanie et violences

3.1.1. Trajectoire sociale des élèves

La trajectoire sociale repose sur les origines des enquêtés, le processus de construction du groupe auquel ils appartiennent, le rôle de chacun des membres et l'idéologie du groupe (Géraldine André, 2012). Selon les propos des enquêtés, ils sont issus de différentes couches sociales.

3.1.1.1. Premier contact avec les stupéfiants

Le premier contact avec l'alcool ou la cigarette pour certains répondants a été faite au primaire, précisément en classe de CM1 et CM2, mais aussi dans leurs milieux de vie. C'était selon eux, à l'occasion d'une fête où ils se sont regroupés en marge pour échanger ou à l'occasion d'une réception entre camarades.

Un enquêté L. M. du Lycée Classique affirme :

« Quand on était au village, j'avais un groupe d'amis. On se mettait ensemble pour faire des contrats dans les champs afin d'avoir de l'argent. Cet argent était gardé soigneusement par trois membres du groupe. Ainsi, pendant, les fêtes, nous utilisons cet argent pour faire notre fête. On achète des poulets et on les donnait à nos grandes sœurs pour préparer pour nous. C'est quand j'étais au CM1 qu'on a commencé. J'avais 10 ans. On a joué au ballon la journée et c'est la nuit qu'on a fait la réception. Il y avait de la boisson (sucrierie, vin et puis de la bière). C'était ma première fois de goûter à l'alcool. Et ce jour-là, j'étais saoulé. Mais après j'ai aimé ».

Un autre élève I. T. en 3^è du Lycée Moderne Nimbo révèle qu'il a commencé d'abord par la consommation de la cigarette :

« Au départ, c'était la cigarette que j'ai fumée en premier. Je ne triais pas. Je fumais toutes les marques. J'ai imité mes grands frères qui fumaient et qui m'envoyaient acheter ou allumer leurs cigarettes. Actuellement même, d'autres continuent de fumer. Donc quand je les voyais avec leurs manières d'attraper et puis leur façon de marcher, ça me plaisait. C'est dans ça, quand ils m'envoient souvent allumer leur cigarette, j'en profitais pour fumer, jusqu'à ce que ça soit mon quotidien. Puis j'ai ajouté l'alcool et... ».

Selon ce dernier, la manière de saisir la cigarette et le fait de retenir la fumée pendant un moment à l'intérieur avant de l'expirer l'enchantait depuis longtemps. Il était donc émerveillé à la vue des personnes qui tenaient une cigarette allumée. C'est dans cette optique que par curiosité il s'est lancé dans la cigarette. En ce qui concerne l'alcool et la drogue, c'est à la suite de sa socialisation au groupe que cela a été possible.

3.1.1.2. Intégration dans un groupe

En ce qui concerne leur insertion aux groupes auxquels ils appartiennent, ils ont d'abord fait la connaissance d'un élève de la même classe. Ce dernier est l'intermédiaire et le tuteur de la ou des nouvelles recrues. C'est le cas d'un interviewé qui a été recruté dans un groupe de cinq (5) personnes et où le tuteur était le leader. Ils habitaient tous les deux le même quartier. Ils ont décidé donc de marcher ensemble. Ils partageaient parfois le même lit, le même repas et les mêmes habits.

L'un d'entre eux raconte leur amitié appréciée par les parents :

« On était en sixième quand on a tissé notre amitié. On était du même quartier et on a décidé de marcher ensemble. Il venait chez moi, et moi aussi je partais chez lui. Parfois on mangeait ensemble, on dormait ensemble. Ma grande sœur le connaissait bien et puis j'étais beaucoup

aimé par sa maman et ses frères et sœurs. Il était le chef et ses décisions ou points de vue étaient incontestés. Quand nous sortions, il nous proposait de boire ou de fumer, mais nos parents ne savaient pas ça ».

Derrière cette amitié, appréciée et voulue par les parents, se cachait un comportement délinquantiel, celui de fumer et boire. Des liens se tissent avec d'autres groupes et les contacts se nouent à partir de rencontres sportives, des causeries par amitié diverse ou par attrait tout simplement.

Un répondant Z. B. B. raconte la naissance de son amitié avec un élève D.T. d'un autre établissement (Lycée Municipal Djibo Soumkalo):

« Un jeudi après-midi, après un match de *maracana* (football), j'ai fait la connaissance de D. T. et son ami. Un moment, j'ai eu l'envie de fumer de la cigarette or je n'en disposais pas. Alors, j'ai demandé à celui qui fumait à côté de moi de me céder le reste qu'il tenait en main. On a joué ensemble et quand on a fini, il a allumé sa cigarette. Donc quand je l'ai vu je suis allé vers lui et il m'a donné une nouvelle cigarette et puis on a fumé ensemble. Et quand on parlait, on a causé ensemble. J'ai vu qu'on n'était pas de la même école. Mais le football et la cigarette nous ont rapprochés ».

Le football fut le point de départ de leur amitié et de la formation d'un nouveau groupe. En effet, les trois individus ont décidé de se rendre mutuellement visite et de partager ensemble leur perception de la vie. Le renforcement de leur amitié était autour de l'alcool et de la cigarette à l'insu de leurs parents. Cependant, le basculement dans la drogue a été fait dans ces trois dernières années à cause des vives tensions dans les établissements scolaires en Côte d'Ivoire, principalement à Bouaké, ont-ils souligné.

3.1.2. Phénomène de la toxicomanie et les violences

L'alcool et la cigarette sont deux stupéfiants qui étaient, au tout début, consommés par les élèves. Ils s'en partageaient mutuellement. Mais, le cas de la drogue en est tout autre. De ce fait, tout a commencé en 2017, lorsque pendant une grève des élèves du secteur public, ceux-ci ont trouvé inadmissible que les élèves du secteur privé aillent aux différents cours. Turbulents et n'aimant pas suivre les cours, certains élèves se joignent à leurs amis lorsqu'ils apprennent que ces derniers, en complicité avec des élèves d'autres établissements, organisent des réunions dont le but principal est d'empêcher les cours au privé ou au public.

Deux autres élèves enquêtés révèlent :

« On a remarqué que nous, on ne va pas à l'école quand il y a grève au public. Mais, les élèves du privé vont, et puis ce sont nos profs du public qui vont les enseigner là-bas. Or, nous sommes tous des élèves. Nous, on trouve que ce n'est pas normal. Donc, on s'organise avec d'autres élèves pour aller les déloger. Voilà ! Parce que si on ne va pas au cours, eux aussi, ils ne doivent pas partir. Nos camarades étaient en classe. Et on les a appelés pour leur dire que nous, on doit passer dans les écoles privés pour déloger les élèves. C'est là, ils ont crié que c'est ça qui est bon même ! Que les gens-là, les enseignants ont trop foutaise. C'est là, ils sont venus nous rejoindre et puis on a fait la réunion ensemble, puis on est allé boire et fumer pour être en jambes et sans pitié ».

Dans ce groupe de plus de 30 personnes, il fallait avoir le même objectif : « déstabiliser les établissements privés ». Dès lors, des sources d'inspiration devaient permettre de faire facilement le travail. Dans ce contexte, ceux qui consommaient l'alcool s'en servaient en abondance. La cigarette et la drogue aussi étaient au menu. Chacun choisissait librement ce qui pouvait l'inspirer. Ils se partagent parfois la drogue. Nombreux d'entre eux se connectent à ce produit. Ils se mettent donc à fumer la drogue et regagnent, par la suite, le groupe. Et l'un des deux ajoute :

« Quand mon badé (partenaire) est sorti, il m'a appelé. Quand j'arrivais, il avait déjà attaché le produit. Donc, il a allumé et il a commencé à tirer. Au début, je n'étais pas motivé. Parce que si la vieille apprenait, je serais sévèrement puni. Or, je suis nouveau dans le groupe. Je ne connaissais pas les autres. S'ils remarquent que je suis un peu façon, ils peuvent se méfier de moi et puis me faire du mal. Donc, j'ai tiré une fois. Quand j'ai fait une deuxième fois, je suis tombé parce que j'avais le vertige. C'est ça, mon badé m'a soulevé et puis on est allé s'asseoir. Après, on est parti à la maison. Dieu merci, quand on arrivait, la vieille n'était pas encore arrivée du travail ».

Par ailleurs, c'est le lendemain qu'a eu lieu le délogement des élèves du privé. Mais avant, ils se sont cotisés de l'argent pour consommer de l'alcool et du tabac. A cette occasion, certains ont fait usage de la drogue.

« Le lendemain, avant de faire notre mission, on s'est cotisé pour acheter du *garba*, avec de la boisson (*Koutoukou*) et nous qui prenons la cigarette et les feuilles (drogues), on a pris. Mon badé et moi, on a pris ensemble le reste que j'ai envoyé. Mais cette fois, il s'est concentré et il n'est pas tombé. C'est après ça que nous sommes partis dans les établissements».

Il convient, à présent, d'explorer les motivations liées à la toxicomanie et à la participation aux violences dans les établissements.

3.2. Motivations liées à la consommation des psychotropes et participation aux violences dans les établissements

3.2.1. Désir de se maintenir dans un groupe et se sentir en sécurité

La toxicomanie est perçue par les répondants comme un effet de mode et d'appartenance à un groupe. Ainsi, en consommer permet de jouir du plaisir de l'univers actuel de la jeunesse et du bien-être qu'elle procure.

L. K. A. exprime son plaisir dans les propos suivants :

« Ce jour de la fête, il y avait la joie, cette joie a été encore plus vive avec la boisson à gogo et la présence de mes amis. On buvait et comme les grands étaient à côté, on partait se cacher pour fumer. Je me sentais plus heureux que jamais. Il fallait marquer ce moment et grâce à la boisson, on a pu le faire. Les jours qui ont suivi, on racontait ce qui s'est passé ce jour-là et c'était intéressant. Mais on ne s'est pas arrêté seulement à cette fête, chaque fois, on organisait des rencontres où chacun devait prouver qu'il est un homme. Cela renforçait les liens et on se sentait en sécurité».

Un autre enquêté ajoute :

« C'est la curiosité qui m'a conduit à ça. Mais après, quand je suis avec mes amis, c'est la joie. On chauffe quand on veut, on anime les coins. C'est ça quoi, dans la vie quand tu nais, si tu as fait ça oh, tu vas mourir, tu n'as pas fait oh, tu vas partir. Si tu meurs aussi, y a pas deux manières d'enterrer. Les artistes ont chanté. Si tu as l'argent faut te comporter. Si tu n'en as pas aussi, il faut le faire. Le reste-là, c'est Dieu. Nous, c'est le plaisir, on *s'enjaille* et puis c'est tout ! ».

Pour ces individus, les substances psychoactives sont de nos jours à la portée de toutes les couches sociales, en particulier la jeunesse (filles comme garçons). Ainsi, en consommer, consiste à se socialiser tout en jouissant du plaisir actuel de son milieu. L'addiction permet aussi de s'afficher parmi ses pairs. L'adolescence est une période au cours de laquelle l'individu, ayant terminé son enfance commence une nouvelle vie, celle de la maturité. Il trouve une nouvelle identité et cherche à s'exprimer. Cette expression est pour lui signe de grandeur, d'autorité et de maturité. Cependant, cela ne se fait pas sans

difficultés dans la mesure où il se trouve dans un groupe déjà constitué. Alors, l'usage des drogues devient la voie d'accès à cette expression.

3.2.2. Désir de perpétrer des violences

Les grèves, les règlements de comptes entre jeunes adolescents et les injures deviennent de plus en plus un quotidien en milieu scolaire ivoirien. Pour arriver à cette fin, des substances psychoactives sont consommées vu les effets qu'elles procurent. Au cours de nos enquêtes, les répondants ont avoué que la lucidité ne permettait pas de participer facilement aux violences qui doivent être perpétrées. Les substances psychoactives constituent donc des sources d'inspiration.

Selon des enquêtés du Lycée Classique, en effet :

« Quand on va pour une grève par exemple, il faut une source d'inspiration. Il faut que la force soit au rendez-vous. Or, quand les yeux ne tournent pas, on ne peut rien faire. Car, on sait qu'on est en train de faire du mal. Et puis on a aussi peur qu'on soit reconnu. Mais, dès que nous sommes saoulés, nous n'avons plus peur et nous avons plus de force pour mener le combat. Vous finissez de manifester, de casser, après, on peut regretter. Mais, déjà le travail a été fait et très bien fait ».

« À l'école, on peut vous provoquer. Quand vous répliquez, ça devient palabre. Ils vont enlever des couteaux ou bien des pointes, souvent même, il y a des machettes qui sortent dedans. Donc, c'est ce que nous aussi, on fait. Le jour des règlements de compte, souvent ce sont les vendredis soirs. Il faut être bien armé pour pouvoir sauver le groupe. De ce fait, ceux qui peuvent boire, boivent et ceux qui peuvent fumer aussi, le font. En tout cas, tu fais tout ce qui peut t'aider à remporter..... Mais souvent aussi, on prend l'alcool à cause des professeurs. Il y en a, on dit de faire cours, mais ils ne le font pas hein. Dès que tu tousses nette, il te met au dehors, ou bien il te fait des moins en désordre. C'est pour pouvoir répondre à ces offenses que souvent, on fume, on boit ou bien on prend de l'herbe » soutient un élève du même lycée enquêté.

En somme, la consommation des substances psychoactives répond à des exigences telles que le plaisir, le désir de se maintenir dans un groupe et se sentir en sécurité et le désir de perpétrer des violences. Les propos des répondants laissent émerger l'hypothèse d'un lien entre la consommation de substances psychoactives et la violence, notamment chez les élèves.

Dans ce sens, des regards des riverains portant sur les jeunes consommateurs ont également indiqué qu'ils étaient régulièrement impliqués dans des situations de violence dans leurs établissements scolaires.

Certains événements fortement médiatisés font penser à plusieurs que la violence des élèves à Bouaké est très répandue et qu'elle vise principalement les adultes. Or, les entretiens avec les enquêtés révèlent que plus des trois (3/4) des gestes de violence commis par les jeunes visent leurs pairs, et que dans la plupart des cas, la victime est connue de l'agresseur.

3.3. Contraintes de participer aux actes de violences dans les établissements

3.3.1. Réclamation de justice et d'équité dans les établissements

La violence chez nos enquêtés a commencé lorsqu'ils se sont vus obligés de réclamer justice parce qu'ayant subi assez d'injustices de la part des autorités éducatives et locales de la ville de Bouaké. En effet, selon certains de nos répondants :

« Un élève a trouvé la mort à la suite d'une agression causée par un inconnu alors que ce dernier se rendait à l'école. Il fallait donc faire la lumière sur cette affaire qui tendait à devenir un quotidien dans la ville de Bouaké à l'égard des élèves que nous sommes. Mais, ce que nous avons constaté est que les autorités ne prenaient pas le problème au sérieux. Or, nous on est solidaire et on ne peut pas rester silencieux comme si ça ne nous a pas fait mal. Et là, il fallait la participation de tous.

C'est dans ce cadre que nous avons fait la grève, mes amis et moi. Notre revendication concernant la justice, elle a été prise au sérieux après ce moment chaud ».

La manifestation de la violence n'est pas possible sans la consommation de substances psychoactives, notamment l'alcool et les drogues. Tous les actes de violence posés, aussi bien à l'école qu'en dehors, pour se faire entendre, sont précédés de l'usage des drogues. Le problème de la violence à l'école peut être abordé de manière empirique par l'énumération d'actes concrets. Ici, les actes violents sont l'aboutissement d'un processus contradictoire. Il faut donc comprendre les revendications des élèves dans le temps en repérant des contraintes, des tensions qui finissent, parfois, par déborder, excéder, exploser et muer en violences.

Il convient, dorénavant, de noter que la violence n'est jamais le seul fait d'un acteur. Elle résulte de la transformation de rapports interpersonnels eux-mêmes pris dans un certain contexte. Dès lors, dans l'analyse d'une situation singulière, il faudra s'efforcer de bien considérer un système de relations, et au-delà, un réseau de contraintes institutionnelles...

3.3.2. Souci de protection des membres du groupe

Soutenir l'esprit de groupe constitue un impératif pour tous ses membres. De ce fait, une menace, un harcèlement contre un élément équivaut à un outrage à l'égard de ce groupe tout entier. Une telle idéologie est perçue comme l'une des raisons pour lesquelles les élèves usent parfois de violence. Les répliques, les injures, les règlements de comptes sont, de plus en plus, au menu.

« Quand tu es dans un groupe, si un membre a un problème, c'est pour tout le groupe. Donc on se protège entre nous. Tu as raison oh, ou bien tu n'as pas raison oh, si tu es du groupe, on te défend. C'est dans ça que souvent, les vendredis soirs, on fait les règlements de comptes quand on sort de l'école, soutient un des enquêtés ».

Le souci de protection des membres du groupe favorise la mise en place et le maintien d'un environnement d'appartenance dans lequel la violence aux autres (non membre du groupe) est le baromètre, de façon à préserver constamment une culture de confiance interne. La violence dans ces trois établissements est un phénomène inquiétant, à juste titre. Tout d'abord, elle est directement préjudiciable aux personnes qui la subissent, et au cadre scolaire lorsqu'elle se traduit par du vandalisme. Ensuite, elle est à l'origine d'un climat d'insécurité et de peur qui nuit aux buts poursuivis par l'école et surtout par ces différents établissements, terrain de l'étude. En effet, un climat de violence dans un établissement est diamétralement opposé à l'«éducation à la citoyenneté», qui constitue généralement l'ambition des Etats, et il entre en conflit avec le droit des élèves et des enfants de vivre à l'abri de la peur et de l'intimidation.

3.3.3. Participation à la violence sous contrat

Parfois des groupes sont soumis à contrats pour exécuter des violences dans les établissements. Plusieurs situations sont ainsi perçues. D'une part, les élèves sont commis par leurs supérieurs, notamment des membres de syndicats d'élèves et d'étudiants. D'autre part, ce sont les autorités politiques qui les sollicitent. Contre leurs frères ou camarades d'école, ils sont obligés de remplir des obligations. En vue d'être toujours en train de respecter leur part de contrat, certains élèves s'adonnent à la toxicomanie dont ils sont désormais dépendants. La récurrence de la violence est mise aussi au compte des hommes politiques qui s'appuient sur des organisations syndicales des élèves et étudiants avec qui ils passent des contrats pour atteindre leurs objectifs. Un élève du Lycée Classique K. M. soutient :

« Très souvent, les revendications violentes et les confrontations entre nous sont provoquées et alimentées par les hommes politiques. Ils nous manipulent par l'argent et des dons en substances psychoactives. Tant qu'ils ne sont pas satisfaits, nous continuons les actes de violence ».

Un autre "le Killer" du Lycée Municipal révèle :

« Les syndicats que vous voyez-là, ce sont les politiciens qui les créent et nous, nous sommes les animateurs. Donc, il y a un deal entre eux et nous. D'ailleurs nous savons tous qu'ici là les plus riches sont les hommes politiques ».

Les interventions de ces enquêtés mettent en lumière l'implication des acteurs extérieurs. En effet, une étude réalisée par Ibrahim Diarrassouba (2017) met en exergue l'implication significative d'autres acteurs extérieurs dans l'exercice de la violence dans le milieu éducatif en Côte d'Ivoire. Dès lors nous pouvons soutenir que la violence n'est pas un phénomène isolé. Son exacerbation est la conséquence de l'implication de plusieurs facteurs et acteurs extérieurs avec une dominance du facteur politique.

4. Discussion

4.1. La consommation des substances psychoactives

L'étude a permis de noter certaines caractéristiques influençant la consommation des substances psychoactives. Nous notons, d'abord, le milieu. Les adolescents sont issus de milieux différents. Il y en a, par exemple, qui sont originaires des villages où ils ont fait leur enfance en famille. D'autres, par contre, sont nés en ville où ils ont grandi avec leurs parents. Le milieu de socialisation et le contrôle parental constituent des éléments d'influence dans la consommation des substances psychoactives. Des travaux de recherche effectués dans plusieurs régions permettent de comprendre les impacts des milieux de résidence et d'appartenance sur la consommation de la drogue, du tabac et de l'alcool. En effet, Kpozehouen et al. (2015), soutiennent, dans leurs travaux portant sur les facteurs associés à l'usage de substances psychoactives, chez les adolescents au Bénin, que le milieu de résidence, le fait d'appartenir à une famille monoparentale ou d'être orphelin, le désengagement des parents dans l'éducation, le tabagisme des amis et la consommation des drogues illicites par eux, ont de l'influence sur les individus et les rendent vulnérables.

De plus, les périodes du premier contact de ces élèves, population de notre étude, sont l'adolescence. C'est la frange d'âge où la consommation des psychotropes et l'addiction ont été effectives. Nous pourrions conclure que la consommation des substances psychoactives s'est faite à une période moins avancée. En Côte d'Ivoire, une enquête d'évaluation de la situation par l'ONUDC en milieu scolaire avait fait état d'un usage précoce de drogues dans les écoles (ONUDC 2018)¹⁹⁶. Bien que la tranche d'âge ne soit pas indiquée, nous pouvons convenir par le biais d'une étude menée par le CCLAT (2005) que cela concerne, en majorité, les jeunes âgés de 15 à 17 ans. En effet, selon cette étude, environ 62,3 % ont fait un usage précoce d'alcool et 29,2 % ont consommé du cannabis pendant l'année précédant l'enquête (2018). Les travaux de Nikiema et al (2011), affirment que la consommation des substances psychoactives augmente à partir de 11 ans quel que soit le sexe. Et, concernant les garçons de 14 et 19 ans, la consommation d'alcool au moins une fois dans la vie, passe de 39 % à 68,4 %.

En outre, lorsque nous faisons cas des lieux de prédilection de ces enfants, nous nous apercevons que les locaux non réhabilités des quartiers, les bistrots, les établissements scolaires et les maquis de la ville de Bouaké constituent les cadres propices à la consommation des drogues, (cigarette, l'alcool et autres). Kouakou Bah (2013) affirme, dans le cadre du tabagisme, que certains lieux, notamment, les boutiques, les maquis, les boîtes de nuit et les domiciles leur sont favorables. L'étude a mis en exergue plusieurs raisons pour lesquelles les élèves consomment les substances psychoactives.

La curiosité, le plaisir, le désir de se maintenir au sein d'un groupe et le désir de contribuer aux violences constituent les principales sources de motivation évoquées par les deux enquêtés.

La curiosité et le plaisir constituent le principal facteur du premier contact avec ces substances. Dans une étude réalisée par Begue (2014), l'auteur souligne que la quête de plaisir par l'usage d'agents psychotropes occupe une place incontestée sur la longue liste des invariants humains.

Quant aux désirs d'appartenir à un groupe, ils permettent de comprendre que la toxicomanie constitue, de nos jours, chez les élèves, un effet de mode. C'est par elle qu'ils parviennent à s'exprimer et à rendre visibles les actes qu'ils posent. Par exemple, consommer de l'alcool en groupe (faire le *show*) permet de marquer au passage sa joie. Ou prendre de la drogue et avoir les mêmes vices que les autres, afin de participer aux activités quotidiennes du groupe et être considéré comme membre à part entière de cette nouvelle famille, est une satisfaction personnelle. Dès lors, l'environnement constitue un élément d'influence en matière de consommation de ces substances. Ce facteur a été rapporté dans une étude réalisée par Harrabi I., Gannem H. et al. (2002). Ils ont démontré que l'environnement scolaire, le milieu familial et les amis influencent fortement la consommation de presque toutes les substances psychoactives chez les jeunes. Tous ces facteurs sont résumés par le CNPC (2009) qui identifie la désorganisation des communautés, les lois et normes favorables à l'usage de drogues, les perceptions de l'accès aux drogues, l'échec scolaire, le faible attachement à l'école, les attitudes parentales favorables à l'usage de drogues, la mauvaise gestion familiale, l'histoire familiale de comportements antisociaux, l'initiation précoce à des comportements antisociaux, les attitudes favorables à l'usage, de drogues chez les pairs.

Parfois, c'est dans le but de participer à une grève en délogeant les condisciples des autres écoles qu'est née l'idée de consommer la drogue. La violence constituerait donc l'un des motifs liés à la toxicomanie chez les enfants. Des études laissent émerger cette hypothèse d'un lien entre la consommation de substances psychoactives et la violence, notamment ? Chez les jeunes. En effet, de nombreuses études réalisées auprès d'une population juvénile reconnue comme ayant déjà posé des gestes de violence (judiciarisés ou non) ont signalé de hauts taux de consommation de drogues et d'alcool parmi ces jeunes.

L'utilisation dysfonctionnelle de substances addictives est sans nul doute un problème mondial auquel on accorde une attention particulière dans presque tous les pays africains. Cette partie de l'article est consacrée aux facteurs favorisant les premiers contacts des élèves avec les différents types de substances psychoactives dans les lycées publics de Bouaké selon les résultats de l'étude.

4.2. Lien entre la toxicomanie et la pratique de la violence

La violence est aussi perçue chez nos enquêtés. Plusieurs motivations ont été évoquées. Pour eux, ils ont été impliqués pour la première fois à une grève pour réparer les injustices causées par les autorités compétentes au niveau de l'éducation nationale. La violence chez les enfants a donc une conjonction politique. De ce fait, plusieurs syndicats existent dans le milieu éducatif ivoirien en vue de la défense des droits des élèves (Vanga K. et Sika, 2006). Ces derniers ne ménagent donc aucun effort quant à l'usage de la violence pour trouver une solution à leurs problèmes. La violence est pour ainsi dire, un instrument regain de la dignité chez les élèves. A cela, il faut ajouter les mauvaises conditions de travail des enseignants tel que développé par Perrot (2014).

En outre, nous notons, comme second facteur, l'abdication de la famille. Dans la présente étude, il a été reconnu que l'absence des parents. Cette absence permet de justifier la participation des jeunes aux violences perpétrées. En effet, l'idéal voudrait que la famille et l'école se complètent. Ainsi, pendant que l'enseignant en classe, sème chez l'élève des informations et lui apprend des comportements, que la famille doit stabiliser, les parents éduquent leurs enfants selon des valeurs morales et sociales nobles que l'école est censée développer et étendre. Or, la réalité en est différente et le soutien familial fait défaut

la plupart du temps où l'enfant, notamment à l'âge de l'adolescence, passe par des changements physiologiques, psychologiques et comportementaux délicats (Esdiri F., 2009).

Le rôle des parents ne se limite pas à assurer aux enfants les besoins matériels et scolaires (argent de poche, cahiers, livres, beaux vêtements, ordinateurs). Ils ont, aussi, besoin des parents qui les écoutent, les orientent, les guident, dialoguent avec eux et les mettent sur la bonne voie. Sans cette implication des parents, les enfants se trouvent sans éducation ni repère. Ils s'écartent souvent de la bonne conduite. La liberté totale peut, dans ce cas, être nocive. Laissés à leur propre compte, ils ont la possibilité d'intégrer librement des groupes et participent aux différentes activités, dans ces groupes où ils ont le devoir de se conformer aux règles. C'est le plus souvent dans ce contexte qu'il faut percevoir le lien entre la toxicomanie et la violence.

Les stupéfiants étant au menu de toute action au sein des groupes, les enfants ne s'empêchent souvent pas d'user de la violence. Bien que la littérature sur les études en Côte d'Ivoire ne permette pas d'étayer cela, nous retrouvons ce lien dans des travaux criminologiques, notamment, ceux de Hammersley (2003) et de Reuter et Stevens (2007) en sont des illustrations. Ils permettent de confirmer, en effet l'existence d'une corrélation entre les formes addictives d'usage de drogues et la criminalité. Pour les premiers, au-delà des aspects de santé publique, l'alcool engendre également des violences. En effet, en France, durant les neufs premiers mois de l'année 2006, il y a eu 113 homicides entre partenaires intimes d'après le Ministère Délégué à la Cohésion Sociale et à la Parité. L'alcool était présent lors du quart de ces faits. De plus, selon la dernière enquête ESCAPAD de l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT), le phénomène d'ivresses répétées, déjà bien installé dans les pays du Nord de l'Europe, gagne manifestement du terrain en France. Il est à l'origine de complications sociales et sanitaires pouvant aller jusqu'aux comas et aux accidents de la route, en passant par les risques de manipulations et de violences physiques, morales ou sexuelles ainsi que ceux, à plus long terme, de dépendance.

Déterminer la nature intentionnelle ou non d'une action reste difficile à fixer. Toutefois, en prenant en compte des facteurs contextuels, il est possible de supposer le caractère intentionnel d'une action. Par intentionnel, nous entendons tout comportement visant à produire un effet précis en rapport à un contexte donné. Ce premier niveau d'analyse met en relief un ensemble de comportements énonciatifs violents produits par la consommation des substances psychoactives au Lycée Classique, au Lycée Moderne Nimbo et au Lycée Municipal Djibo Soumkalo.

En ce qui concerne le rapport entre la toxicomanie et la violence, les enquêtés qui consomment les stupéfiants participent pour la plupart aux violences. De même, ceux qui participent aux violences sont en majorité des consommateurs de drogues fortes, d'alcool et de tabac. La littérature sur les études de liens entre la toxicomanie et la violence en Côte d'Ivoire est rare et ne permet pas de documenter ces pratiques observées dans les établissements site de notre étude. C'est d'ailleurs l'intérêt de notre article.

Conclusion

Il convient de retenir, à l'issue, de cette étude, que la toxicomanie et la violence sont une réalité chez les élèves en Côte d'Ivoire, notamment, dans les établissements scolaires de la ville de Bouaké. Cette étude a permis de mettre en exergue le lien existant entre ces deux causes. L'étude a été réalisée auprès des élèves du secondaire. Il a été question de faire ressortir les facteurs impliqués dans la toxicomanie et dans la violence. Dans le premier cas, le plaisir, la curiosité, le désir de s'afficher et le souci de contribuer aux actes de violences ont été évoqués. En ce qui concerne le second, réclamer justice auprès des autorités politiques constitue l'un des facteurs. A cela, les élèves ont ajouté la logique de protection des membres du groupe auquel l'on appartient, les règlements de compte, les comportements des enseignants et du personnel administratif, mais aussi le contrat. Ce dernier étant

entendu comme la sollicitation des élèves par des autorités aux fins d'accomplir des actes de violence moyennant des récompenses. Pour accomplir ces actes de violence, les substances psychoactives constituent les sources d'inspiration. Les lieux de cette prise d'inspiration sont entre autres, les établissements scolaires, les maquis et les maisons non réhabilitées. Cet article nous a permis de comprendre et d'établir un lien entre la toxicomanie et la violence dans le milieu des élèves du secondaire de Bouaké, deuxième grande ville de la Côte d'Ivoire.

Références bibliographiques

- AMOS, A., WILTSHIRE, S. *et al.* (2006). Ambivalence and uncertainty: experiences of and attitudes towards addiction and smoking cessation in the *mid-to-late teens*. *Health Education Research Advance Access Published*, 21, 181-191.
- BANTUELLE M, DEMEULEMEESTER R. 2008. *Comportements à risque et santé : agir en milieu scolaire*. Saint-Denis, Éditions INPES, Coll. Référentiels. 134 p.
- BEGUE L. 2014. *Drogues, alcool et agression : L'équation chimique et sociale de la violence*. Paris, Dunod, 204 p.
- Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, *Rapport pancanadien sur la consommation d'alcool et de drogues des élèves*, Ottawa, 2011. 47 p.
- Centre national de prévention du crime (CNPC) 2009. La prévention de l'abus de drogues en milieu scolaire : des programmes prometteurs et efficaces. In <http://www.SecuritePublique.gc.ca/CNPC>, 127 p.
- CROZIER M., FRIEDBERG E. ,1 977. L'acteur et le système. Editions du Seuil.
http://fr.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9orie_de_l'acteur_strat%C3%A9gique.
- DAGNAN et al, 2014. « Consommation d'alcool en milieu urbain chez les élèves du secondaire en Côte d'Ivoire ». In *Afrique, santé publique & développement*. Vol. 26, N1, PP : 107-114.
- DIARRASSOUBA I., 2017, *Violence Syndicale Etudiantine Dans Les Universités Publiques De Côte d'Ivoire : Perceptions Et Enjeux*, 13n7p379. URL : [http:// 10.19044/esj.2017.v13n7p379](http://10.19044/esj.2017.v13n7p379)
- GAGNON et al., 2010, *L'usage de substances psychoactives chez les jeunes Québécois : conséquences et facteurs associés*. Institut National de Santé Publique du Québec, 51 p.
- ESDIRI F. 2009. *La violence en milieu scolaire : Causes et solutions envisageables*. Ministère de l'Education et de La Formation, Tunisie Direction Régionale de Tataouine Ecole préparatoire B'ni M'hira. Mémoire, 28 p.
- FORGEOT D, 2012, Toxicomanie et santé des jeunes : Les nouvelles orientations de la PJJ. In *Les Cahiers Dynamiques*, Vol. 3, 3 n° 56. PP : 41-49.
- GERALDINE A, 2012, *L'orientation scolaire Héritages sociaux et jugements professoraux*, Education et société, PUF, 188 p
- GUPTA et al., 2012. Rapport de l'enquête de 2012 sur la consommation de drogues chez les élèves du Nouveau-Brunswick, 63 p.
- HARRABI I., GANNEM H., et al., 2002. *Le tabagisme en milieu scolaire à Sousse, Tunisie*. *Rev Mal Resp* 19: 4. PP : 311-314
- ISIDORE S. OBOT, 2016. *La consommation de drogues et ses effets sur les jeunes en Afrique de l'Ouest*, 9 p.

AVODO J, 2010, De la violence à l'école, à l'école de la violence. Essai d'analyse de la pratique pédagogique comme forme de violence, in *Revue pluridisciplinaire de recherche*, n°10 : Jeunes face à la violence.

KPOZEHOUE A et al, 2015, « Facteurs associés à l'usage de substances psychoactives chez les adolescents au Bénin ». in *Afrique, santé publique & développement*, N°6, Vol. 27. PP : 871 à 880.

KOUAKOU BAH J-P., 2013, Premières expériences de consommation et addiction tabagique en milieu scolaire ivoirien. In *European Scientific Journal*, vol.9, N°14. PP : 105-117.

PERROT M., 2014. Les violences de genre en milieu scolaire, obstacles au droit des filles et des garçons à l'éducation. Plan France, Rapport, 72 p.

NIKIEMA L., et al, 2011, Consommation des psychotropes en milieu scolaire, au Burkina Faso : Prévalences et facteurs de risque. In *Science et technique, Sciences de la santé* Vol. 34, n°1 et 2.

ONUDD, 2018. *L'ONUDD soutient le lancement d'un outil de prévention de l'abus de drogue dans les écoles en Côte d'Ivoire*. In <http://www.unodc.org/westandcentralafrica/fr/2018-09-10-ecowas-unplugged-launch-abidjan.html>. Consulté le 15/07/2019.

RAIDH, 2015. *Rapport d'étude menée en faveur des usagers de drogue en Côte d'Ivoire*. In <http://www.raidh-ci.org>.

Rocher G. 1968. Introduction à la sociologie générale. Montréal. Edition Hurtubise HMH.vol.1. 189p.

UNICEF Côte d'Ivoire, 2016. La violence en milieu scolaire: faits et chiffres, Célébration de la Journée de l'Enfant Africain

VANGA A. F., et al, 2006, La violence à l'école en Côte d'Ivoire: quelle implication des syndicats d'étudiants et élèves? *Colloque international Éducation, Violences, Conflits et Perspectives de Paix en Afrique*, Yaoundé. 13 p.